

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

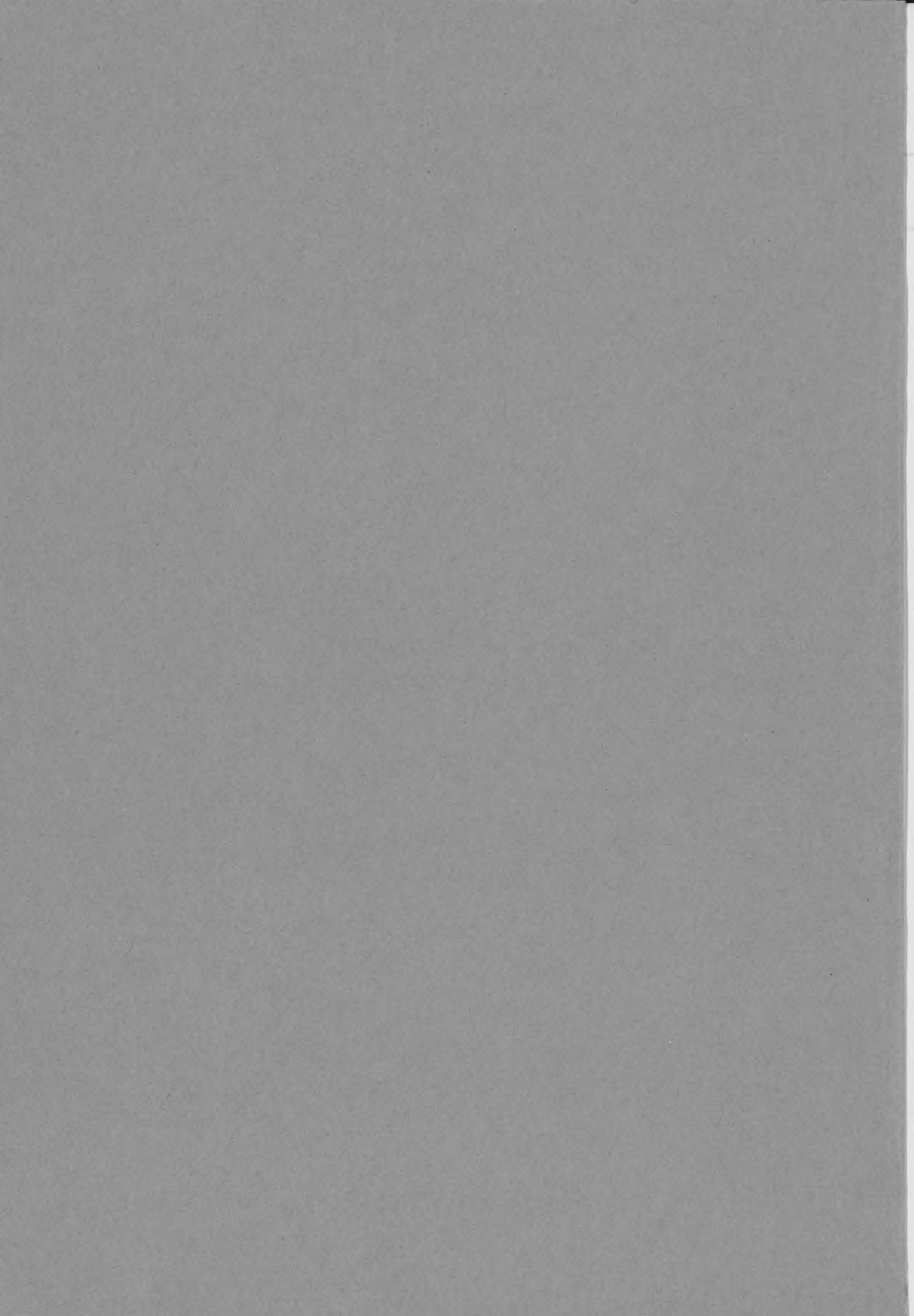
RÉPERTOIRE

DES

ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

DIRECTION

DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE



~~18-25~~
F9 H 34

M I N I S T E R E D E L A J U S T I C E

D I R E C T I O N

D E L ' A D M I N I S T R A T I O N P E N I T E N T I A I R E



Section des Régimes de Détention
et de la Sécurité des Etablissements Pénitentiaires

R E P E R T O I R E

D E S

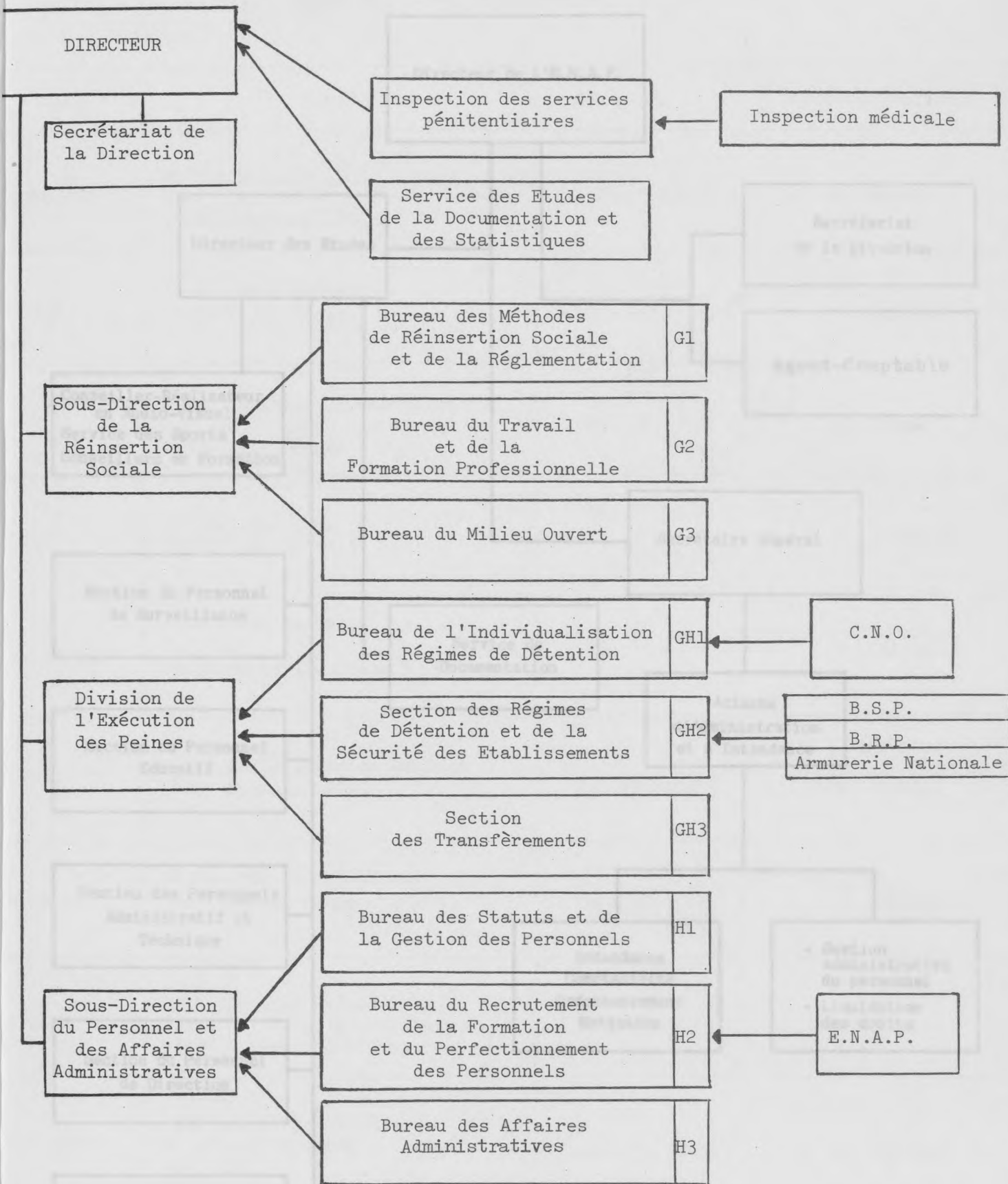
E T A B L I S S E M E N T S P E N I T E N T I A I R E S

247 Rue St-Honoré 75001 - PARIS
251 Rue St-Honoré 75001 - PARIS
Tél. : 261.80.22

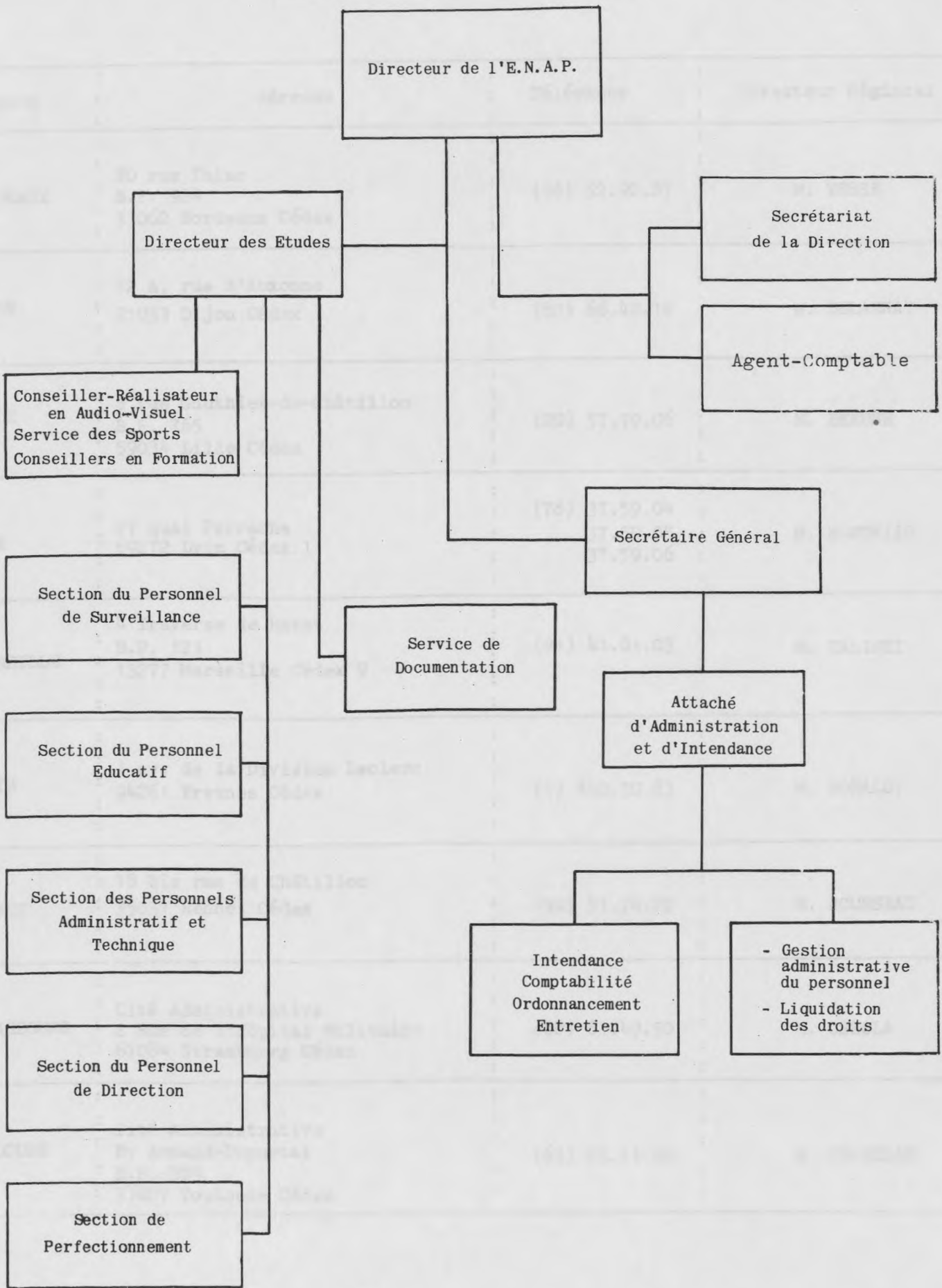
Adresse postale : 13 place Vendôme 75042 PARIS CEDEX 01

ORGANIGRAMME

DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE



Organigramme
de
l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire



DIRECTIONS REGIONALES DES SERVICES PENITENTIAIRES

Région	Adresse	Téléphone	Directeur Régional
BORDEAUX	20 rue Thiac B.P. 924 33062 Bordeaux Cédex	(56) 52.92.87	M. VESSE
DIJON	72 A, rue d'Auxonne 21033 Dijon Cédex	(80) 66.42.12	M. DELANNAY
LILLE	5 rue Gauthier-de-Châtillon B.P. 765 59034 Lille Cédex	(20) 57.79.06	M. BEAUNE
LYON	27 quai Perrache 69272 Lyon Cédex 1	(78) 37.59.04 37.59.05 37.59.06	M. MONTEILS
MARSEILLE	4 Traverse de Rabat B.P. 121 13277 Marseille Cédex 9	(91) 41.01.03	M. CALISTI
PARIS	1 av. de la Division Leclerc 94261 Fresnes Cédex	(1) 350.30.83	M. BONALDI
RENNES	18 bis rue de Châtillon 35031 Rennes Cédex	(99) 51.74.22	M. ROUSSEAU
STRASBOURG	Cité Administrative 2 Rue de l'Hôpital Militaire 67084 Strasbourg Cédex	(88) 61.49.50	M. OSSOLA
TOULOUSE	Cité Administrative Bv Armand-Duportal B.P. 389 31007 Toulouse Cédex	(61) 23.11.50	M. CHAZELAS

Etablissements pour peines

DIRECTIONS REGIONALES DES SERVICES PENITENTIAIRES

Région	Adresse	Téléphone	Directeur Régional
BORDEAUX	33002 Bordeaux Cédex B.P. 924 50 rue Thiers	(56) 22.36.87	M. VESSE
DIJON	21022 Dijon Cédex 15 A, rue d'Amboise	(80) 66.42.12	M. DELARAT
LILLE	59034 Lille Cédex B.P. 182 5 rue Gauthier-de-Castillon	(90) 27.19.08	M. ZAURE
LYON	69012 Lyon Cédex 87 quai Perrache	(78) 37.59.04 37.59.02 37.59.06	M. MONTREIL
MARSEILLE	13217 Marseille Cédex 9 B.P. 121 2 Traverse de Sabat	(91) 47.07.03	M. CALISTI
PARIS	94061 Fresnes Cédex 1 av. de la Division Lachère	(1) 350.30.83	M. RONALDI
RENNES	35031 Rennes Cédex 18 bis rue de Castillon	(99) 21.74.22	M. BOUSSEAU
STRASBOURG	67004 Strasbourg Cédex 5 Rue de l'Hôpital Militaire Cité Administrative	(88) 67.49.50	M. GOSIA
TOULOUSE	31007 Toulouse Cédex B.P. 389 Bv Armand-Dupuy Cité Administrative	(61) 23.11.20	M. CHAZELAS

REPUBLIQUE FRANÇAISE - MINISTERE DE LA JUSTICE

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 (deux visites par semaine - mardi et vendredi)
- Dentiste : 1 (une visite par semaine)
- Psychiatre : 1 visite tous les 8 jours
- Infirmerie : 1 auxiliaire sanitaire
- Spécialistes à la demande

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistants sociaux : 2
- Educateurs : 5 dont 1 chef de service éducatif
- Visiteurs de prison : 0
- Organismes extérieurs intervenant en détention : GRETA TOUL (Législation sociale secourisme)
- Association Culturelle, Sociale et Sportive (loi 1901) : gestion des activités théâtre, journal, bricolage et sérigraphie, foot-ball, ping-pong, haltérophilie club échecs, club lecture, etc...
- Sports : 2 surveillants-moniteurs de sports. Nombreuses activités : section foot-ball (rencontre avec équipes extérieures) - hand-ball ping-pong - haltérophilie - culturisme.
- Bibliothèque : 7 000 volumes (classification DEWAY) 1 distribution par semaine
- Cinéma : Samedi, dimanche et jours fériés
- Télévision : 4 postes + 1 magnéscope
- Aumôniers : 1 catholique - 1 protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : . enseignants : 1 Directeur d'Ecole - 1 Directeur d'Ecole Adjoint, 4 instituteurs qui scolarisent en permanence environ 30 détenus à 40 détenus (mise à niveau FPA, soutien en cours de stage, enseignement général)
 - . Cours par correspondance : C.N.T.E. - AUXILIA
 - . Examens présentés : C.E.P. 16 reçus en 1981
1 session d'examen par an au mois de mars
C.A.P. employé de comptabilité : 1 reçu en 1981
- Formation professionnelle :
 - . F.P.A. préparées à l'établissement (stages de 10 mois)
 - électricité : 15 places - 6 reçus en 1981
 - métallier : 12 places - 9 reçus en 1981
 - peinture en bâtiment : 10 places - 5 reçus en 1981
 - plâtrerie : 12 places - 11 reçus en 1981
 - maçonnerie limousinerie : 10 places - 6 reçus en 1981
 - installateur en sanitaire : 12 places - 11 reçus en 1981
 - . Préformation professionnelle
 - serrurerie : 13 places
 - menuiserie : 15 places (stage F.P.A. en 1982)
 - peinture : 15 places
 - tôlerie : 15 places
 - tournage : 8 places

Rémunération : 54% du S.M.I.C. horaire

TRAVAIL

- aucun travail n'est organisé au Centre, destiné à la formation professionnelle
- nombre de détenu employés au Service Général : 41
- nombre de chômeurs : 30 environ

CENTRE de DETENTION d'EYSSSES	Document mis à jour au 1er janvier 1982
47307- VILLENEUVE sur LOT	Tél. : (53) 49-13-73 (3lignes groupées)
Chef d'établissement : M. COLY	Adjoint : M. MOWAT
T.C.I. compétent : AGEN	J.A.P. : M. FILHOUSE Tél. : (53) 47-19-13

DETENTION

- Capacité théorique : 310
- Capacité pratique : 300
- Capacité maximum : 310
- Effectif des détenus au 1er janvier 1982 : 280
- Effectif moyen pour l'année 1981 : 282
- Nombre de condamnés : 280
 - dont : 248 au régime ordinaire
 - 22 chantiers extérieurs
 - 10 handicapés physiques
- Critères d'affectation : reliquat de peine à subir entre 5 et 15 ans
détenus aptes à bénéficier d'un régime libéral
- Conditions de détention :
 - type de détention : 1 cité dortoir moderne de 264 places : 3 bâtiments de 3 étages
2 sections par étage de 14 ou 15 places avec une salle commune
par section (réfectoire - télévision - jeux collectifs)
1 établissement vétuste où sont regroupés toutes les salles
d'activités de l'établissement (salles de classe, chapelle, ci-
néma, parloirs, etc...) et les ateliers (services généraux et
entreprises industrielles)
 - mode de vie : - vie en communautaire de 7 à 19 h 45 - repas en réfectoire
- vie cellulaire : la nuit
- lever : 7 h
- petit déjeuner : 7 h 45
- déjeuner : 12 h 30
- dîner : 19 h
- fermeture du soir : 20 h - extinction des lumières : 23 h
 - promenades : - 1 h par jour entre 11 h 30 et 12 h 30
- le samedi et dimanche toute la journée
 - parloirs : - le samedi et dimanche matin et après-midi

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 (4 visites hebdomadaires) + à la demande (urgences)
- Dentiste : 1 (2 visites hebdomadaires)
- Psychiatre : 1 (1 visite hebdomadaire)
- Spécialistes : sur demande
- Infirmières : 2 + 1 auxiliaire médical

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistante sociale : 1
- Educateurs : 4
- Visiteurs de prison : 18 dont 4 assurant des activités d'enseignement (alphabétisation - cours de dessin industriel)
- Sports : * équipe de basket-ball inscrite en Challenge du Nord
 - * football - volley-ball - multi-sports : 2 surveillants moniteurs
 - * haltérophilie - musculation : 2 professeurs à la vacation
 - * yoga : 1 visiteur enseignant
- Organismes extérieurs intervenant en détention :
 - G.E.N.E.P.I. - A.R.F.E.M. (enseignement aux migrants)
- Activités socio-éducatives (A.S.E.P.E.L.) :
 - ciné-club - échecs - photo- électronique - go - ping-pong
- Cinéma : 1 séance le samedi ou le dimanche selon les groupes
- Télévision : 5 récepteurs - 1 magnétoscope - 1 projecteur diapositives - 1 électrophone
- Bibliothèque : 2 800 ouvrages
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant; 1 israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : * enseignants : 1 P.E.G.C. - 1 maître auxiliaire et 1 instituteur spécialisé à temps complet (21 h) - 1 vacataire en anglais (2 h)
 - * organismes d'enseignement : C.N.T.E. - AUXILIA
 - * examens présentés : C.E.P : 19 reçus en 1981
 - B.E.P.C. : 2 " "
 - B.A.C. : 1 reçu "
 - E.S.E.U. : 2 reçus "

- Formation professionnelle :
 - * métallier : 15 places - 15 reçus en 1981)54 % du
 - * moteur motoriste et réparateur d'organes : 12 places - 10 reçus en 1981(S.M.I.C./h
 - * l'atelier d'électricité n'a pas fonctionné en 1981 faute d'encadrement

Conditions d'admission : Admissions prononcées sur avis d'un conseil de stage prenant en compte les résultats obtenus aux tests psychotechniques obligatoires, l'aptitude physique la motivation et le comportement général des candidats. Ceux-ci s'engagent à suivre le stage dans sa totalité(éventuellement en renonçant aux réductions de peine éventuelles ou avec report de présentation du dossier de libération conditionnelle)

TRAVAIL PENITENTIAIRE

	Effectifs	Salaires moyens mensuels
- Concessionnaires :		
* façonnage enveloppes et pochettes	40	800 f
* tri de métaux	12	2 000 f
* confection de pochettes archives	32	
* tri de jaquettes	4	
- R.I.E.P. :		
* chantier de rénovation	16	900 f
* atelier de confection sera ouvert début avril 1982 et l'effectif prévu est de	25	
- Service général + entretien	44	

CENTRE de DETENTION de MAUZAC	Document mis à jour au 1er janvier 1982
24 150 LALINDE	Tél. : (53) 61-02-45
Directeur : M. MARRAS	Adjoint : M. CABRIT
T.G.I. compétent : BERGERAC	J.A.P. : M. VIRENQUE Tél. : 57-13-53

- DETENTION

- ▼ Capacité théorique : 213
- ▼ Capacité pratique : 198
- ▼ Capacité maximum : 218

Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 198

Effectif moyen pour l'année 1981 : 206

- Critères d'affectation : Détenus dont le reliquat de peine n'est pas supérieur à 5 années à leur arrivée à Mauzac et âgés de plus de 18 ans ; sont exclus les condamnés à la tutelle pénale et les inaptes au travail ou peu intéressés.
- Conditions de détention
 - type de détention : 10 unités de vie autonomes de 20 personnes : cellules individuelles
Travail et promenades en commun le jour, isolement la nuit.
Réfectoires et salles de jeux
 - mode de vie : Lever 7 h
Petit déjeuner 7 h30
Déjeuner 12 h 00
Dîner 18 h45
Fermeture du soir 19 h 30
Extinction des lumières 22 h00
 - Promenades : Liberté totale
Travail : 7 h30 à 11h30 et de 13 h30 à 17 h30
Parloirs : Samedi 8 h30 à 11 h30
Dimanche 14h00 à 17 h30

- ASSISTANCE MEDICALE

- Assistants sociaux : 1
- Educateurs : Néant
- Visiteurs de prison : 4
- Aumôniers : 1
- Sports : football, tennis
- Séances de cinéma hebdomadaires : 1
- Radio dans les cellules : NON
- Postes de télévision : 11
- Magnétoscopes : 1
- Nombre de livres de bibliothèque : 3 000
- Association culturelle, sportive ou éducative-club : OUI

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité :
3 enseignants dont 2 donnent 8 h30 de cours par semaine
dont 1 donne 5 h de cours par semaine
- Intervention d'organismes extérieurs : Croix Rouge de Bergerac
- Examens présentés :
C.E.P. : 26 présentés et 18 reçus
Examen agricole : 11 présentés et 11 reçus
Langues étrangères : 16 présentés et 6 reçus
Secourisme : 20 présentés et 16 reçus
Baccalauréat : 1 présenté et 1 reçu
DES : 1 présenté et 1 reçu
- Formation professionnelle :
Stage de Réinsertion Sociale en agriculture : 12 présentés et 12 reçus

TRAVAIL PENITENTIAIRE

- Service général : 35
- Travaux pour le personnel : 3 40 à 50 F par jour
- Concessionnaires : 16
 - . PECORARO paillage 7 60 à 80 F par jour
 - . CHEVALIER polissage 7
 - . codification 2
- Chantiers extérieurs : 4 140 F par jour
- RIEP Travaux agricoles : 40 40 F par jour
- Travaux de bâtiment : 30 40 F par jour

TOTAL : 128 détenus occupés

N-B : Le récent départ de l'entreprise TONELLO (40 personnes) et l'inconnu quant à son successeur ne permettent pas de donner un chiffre moyen de "détenus occupés".

- Demandeurs d'emploi : environ 50

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE, CULTUELLE :

- Assistants sociaux : 1
- Educateurs : néant.
- Visiteurs de prison: 4
- Aumônier : 1
- Sports : Football - Tennis
- Séances de cinéma hebdomadaires : 1
- Radio dans les cellules : non
- Postes de télévision : 11
- Magnétoscopes : 1
- Nombre de livres de bibliothèque : 3000

CENTRE de DETENTION de MELUN	Document mis à jour au 1er janvier 1981
10 Quai de la Courtille 77011 MELUN CEDEX	Tél. : (6) 437-82-17
Directeur : M. SALVIGNOL	Adjoint : M. MILON - M. TOULOUZE
T.G.I. compétent : MELUN	J.A.P. : M. EVRARD Tél. : (6) 437-91-38

DETENTION

- Capacité pratique : 317
- Capacité théorique : 317
- Capacité maximum : 317
- Quartier spécial : 27
- Quartier spécial : 27
- Quartier spécial : 27
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 255 dont 5 détentionnaires
L'effectif actuel de 250 correspond à la capacité maximum pendant la durée des travaux.
- Critères d'affection :
 - reliquat de peine supérieur à 3 ans
 - âge moyen des détenus : 33 ans
 - Quartier spécial : affectation par l'Administration Centrale en application des articles D. 490 et suivants du C.P.P.
- Population pénale :

- Réclusion à perpétuité :	4	} 255
- Réclusion criminelle 10 à 20 ans :	82	
5 à 10 ans :	95	
- Détention criminelle :	5	}
- Emprisonnement :	69	
- Conditions de détention : détention normale
 - . Type de détention : Deux divisions modernes (191 places)
 - en chambre de 3 : 18
 - La 3ème division est en cours d'aménagement et les travaux de restructuration seront terminés dans le courant de l'été .
 - . Mode de vie : Vie en commun de 6 H 30 à 19 H 45 ; cellules individuelles la nuit.
Repas : seul en cellule
Travail : 7 H 30- 12 H 00 et 13 H 30 - 17 H 00
 - . Parloirs rapprochés : 3 fois 45 minutes (samedi après-midi, dimanche matin et dimanche après-midi)

QUARTIER SPECIAL

- . deux unités de vie de 15 détenus
- . Cellules ouvertes de 7 H 00 à 22 H 30
- . Parloirs rapprochés : tous les jours
- . Repas : seul en cellule ou en réfectoire

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 et 1 adjoint (deux visites par semaine)
- Médecins spécialistes : 3 (visites sur demande du médecin-chef)
- Dentiste : Une visite par semaine
- Psychiatre : Une visite par semaine
- Infirmière : 1 à plein temps (+ $\frac{1}{2}$ détenu) - 1 surveillant Aide-Soignant et secrétariat

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistantes sociales : 2
- Educateurs : 3
- Visiteurs de prison : 12
- Organismes extérieurs intervenant en détention : Conférenciers, Armée du Salut (1 fois par an), prospecteur placier (A.N.P.E.), le Courrier de Bovet, Auxilia.
- Sports : nombreuses activités (volley-ball, basket, culturisme, tennis, foot-ball, ping-pong, boules, athlétisme...
2 surveillants-moniteurs, 2 professeurs E.P.S., 1 moniteur de yoga.
Participation aux championnats corporatifs avec équipes extérieures.
- Association sportive et culturelle : cercle de lecture, cercle de musique, modélisme, scrable, peinture, échecs, orchestre et théâtre, secourisme, initiation à la musique.
- Cinéma:Vendredi, samedi et dimanche
- Télévision : 12 postes + 1 magnétoscope.
- Radio - récepteurs transistors personnels - sonorisation pour appel et informations administratives.
- Bibliothèque : donnant sur la cour de promenade, ouverte pendant les promenades (6500 livres)
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite, 1 musulman.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 instituteur à temps complet (22 h) ;
Université de PARIS VII - nombreux professeurs (2 jours par semaine)
C.N.T.E. - AUXILIA - cours privés

- Examens présentés en 1981

	PRESENTEES	RECUS
• C.E.P.	6	5
• E.S.E.U.	8	4
• D.E.U.G.(Sciences Eco; Droit - langues	5	4
• Licences (Sces éco. histoire)	3	3
• Maîtrise (anglais)	1	1
• Doctorat (psychologie)	1	1
• D.E.C.S. - C.N.A.M.	1	1

- Formation professionnelle à l'établissement

	PRESENTEES	RECUS		PRESENTEES	RECUS
• C.A.P. Coiffure	1	0	• C.A.P. Soudure	8	7
Cuisine	2	2	Menuiserie	1	1
Comptabilité	4	2	Ebéniste	1	1
Employé de bureau	28	4	Empl.Rest.	1	1
Compositeur Typo	2	0	Dépann.Radiol		1
		(1 reçu pratique)	(épreuves subies après		
Conducteur Offset	3	2	libération)		
		(dont 1 pratique)			

TRAVAIL PENITENTIAIRE

Statistiques au 1er Janvier 1982

- R.I.E.P. : 1/ Tôlerie : 44
- 2/ Imprimerie : - composition : 44
- presse (Offset & Typo) : 40
- brochure : 31
- Concession : - cartonnage (classeurs, reliures) : 6
- sacs en toile - sérigraphie : 21
- housses tables à repasser & séchoirs : 7
- Service général : 51
- Inoccupés : 11 (dont 5 détentionnaires)

Rémunérations

- maximum : 3 100 f par mois (R.I.E.P.)
- minimum : 360 f par mois (Service général)
- moyenne : 2 000 f par mois

STATISTIQUES

Effectif des détenus présents au 1er Janvier 1982 : 184
Jeunes adultes, selon moyenne de 5 ans

Catégorie d'affection : reliques de plus de 2 à 3 ans
Age moyen des détenus : 36 ans

Conditions de détention :

- Type de détention : 139 cellules individualisées et 36 dortoirs
- Mode de vie : en cellule de 20 h à 6 h
 après prise repas en cellule
- Travail : au commun de 7 h à 11 h et de 13 h à 17 h
- Séances récréatives : télévision de 14 h à 18 h le samedi
- Promenades : tous les jours de 11 h à 12 h et de 17 h à 19 h ou activités sportives en escaliers ou salle de détente
- Parcours : dimanche et jours de fête de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- Travaux et temps : aménagement salle de détente, aménagement Centre de formation

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 2 dont 1 adjoint : deux visites par semaine
- Médecin spécialiste : 4 - 1 pharmacien
- Dentiste : 1 (deux visites par semaine)
- Psychiatre : 1 (une visite bi-mensuelle de 4 h et à la demande)
- Oculiste : 1 (à plein temps)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistante sociale : 1
- Maîtres : 6 - 1 chef de service éducatif
- Visiteurs de prison : 6
- Organismes extérieurs intervenant en détention : Centre de Savet-Auxiliaire
- Sports : 2 surveillants éducateurs de sport, 1 professeur de yoga, 1 professeur de sports
- Clubs : 3 séances par semaine

- Télévision : 2 postes
- Radio : postes personnels
- Bibliothèque : 6 livres par semaine
- Magnétophone : 1 + 1 électrophone
- Association culturelle pour l'action éducative : (Loi de 1901) englobe toutes les et permet d'entrer en rapport avec les organismes officiels pour l'obtention de subventions et la venue d'intervenants susceptibles d'animer certaines activités.
- Télé-Vidéo, ateliers de bricolage
- Veillées tous les mercredis de 19 h 30 à 22 h 30
- Aumônier : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : Enseignants 1 instituteur à temps complet
4 instituteurs à temps partiel
2 professeurs de formation continue
- Cours par correspondance : Auxilia
- Durée des cours : Cours élémentaire et CEP : 21 heures
Brevet des Collèges : 6 heures
Formation professionnelle : 6 heures
- Examens présentés : 23 reçus au CEP sur 36 présentés (en 1981)
7 reçus au BEPC sur 8 présentés
- Formation professionnelle : comptabilité 12 reçus Attestation "Unité de Valeur" ou C.A.P.
- Examen d'aptitude à l'examen probatoire du DECS : 3 reçus sur 5 présentés
- Examen probatoire au DECS : 1 reçu sur 3 présentés
- BEP Comptabilité : 1 reçu sur 2 présentés
- Concours comptabilité 3ème degré (Union professionnelle des Professeurs, cadres et techniciens du Secrétariat et de la comptabilité) : 1 reçu sur 1 présenté
- Même concours 4ème degré : 0 reçu sur 1 présenté
- ESEU : 1 reçu sur 2 présentés

TRAVAIL PENITENTIAIRE

Concessionnaires :

- Cartonnage..... 6 détenus
- Cotillons..... 8 détenus
- Eponges métalliques..... 46 détenus
- Serpilières..... 20 détenus
- Cartes postales..... 1 détenu
- Moulage clapets..... 30 détenus
- Pliage divers..... 4 détenus
- Conditionnement rubans adhésifs..... 2 détenus

Service général

- + entretien bâtiment..... 35 détenus
- Inoccupés..... 36 détenus

ASSISTANCE SOCIALE, MANIPULATIVE et CULTUELLE

- Aides sociales
- Educateurs
- Visiteurs de prison
- Organismes extérieurs intervenant en détention (Courrier de l'ouvrier, Auxilia
- Sports
- Professeurs de sports
- Activités par semaine

Centre de Détention de MURET	Document à jour au 1er janvier 1982
Route de Seysses B.P. 312 31600 MURET	Tél. (61) 51.09.11
Directeur : M. FERRAND	Adjoint : M. CASSAR
T.G.I. compétent : TOULOUSE	J.A.P. : M. CARDE - Tél. (61) 25.21.08

DETENTION

- capacité théorique : 615
- capacité pratique : 615
- capacité maximum : 615
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 595
- critères d'affectation : condamnés longues peines - susceptibles de resocialisation
Dangerosité moyenne.
- conditions de détention :
 - . type de détention : détention cellulaire et ateliers modernes
 - . mode de détention : vie en commun de 6 h 45 à 18 h 45 en semaine et de 7 h à 19 h 15 le dimanche et les jours fériés.
 - . repas : détention normale : en cellule
bâtiment de préparation à la sortie : en réfectoire
Horaires : petit déjeuner 7 h, déjeuner 12 h, dîner 19 h
 - . promenade ou sport : 1 h par jour pour les travailleurs
3 h par jour pour les inoccupés.
 - . parloirs : 1 h par semaine - 2 h par mois - 3 h au-dessus de 2 mois
samedis, dimanches et jours fériés de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
 - . travail pénitentiaire : 7 h par jour - horaires des ateliers 8 h à 12 h et 13 h à 17 h.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecins généralistes : 2 (1 visite quotidienne)
- médecins spécialistes : 3 (1 visite hebdomadaire et à la demande)
- dentiste : 1 (2 visites par semaine)
- psychiatre : 1 (2 visites par mois et à la demande)
- psychologue : 1 (1 visite par semaine)
- infirmerie : 3 infirmières à temps complet et 1 auxiliaire médical

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 3
- éducateurs : 8
- visiteurs de prison : 22
- sports pratiqués : football, hand-ball, basket, volley, culturisme, athlétisme, haltérophilie, boules, ping-pong.
Participation aux championnats corporatifs avec équipes extérieures
3 moniteurs à temps complet, 1 professeur E.P.S. à temps partiel.
- activités dirigées : initiation à la musique, orchestre, ciné-club, expression orale, échecs, maquettes, journal, dessin.

- cinéma : 2 séances matin et après-midi, dimanches et jours fériés.
- télévision : 13 postes - 13 salles - 1 magnétoscope
- radio : 1 haut-parleur dans chaque cellule - stations sélectionnées par le surveillant-chef
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique - 1 protestant - 1 israélite.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- par correspondance : AUXILIA
- scolarité : 2 instituteurs à temps complet
7 professeurs à temps partiel
C.N.E.C. : 2 professeurs
G.E.N.E.P.I. : 12 intervenants E.S.C.
- examens présentés : C.E.P. 9 reçus sur 21 en 1981
B.E.P.C. 19 " 19 "
Baccalauréat 0 " 6 "
E.S.E.U. 10 " 16 "
Etudes supérieures (licence) 17 " 28 "
- Formation professionnelle : 1 section de 15 détenus préparant à des C.A.P. de (D.A.F.C.O.) mécanique générale (tourneur - ajusteur)
 - 1 moniteur technique à temps complet
 - 1 professeur de dessin à temps partiel
 - 4 enseignants en heures supplémentaires
- F.A.S. : 1 section de 15 détenus étrangers en préformation
 - 1 professeur de dessin à temps partiel
 - 2 professeurs d'atelier à temps partiel
 - 2 professeurs d'enseignement général à temps partiel.

C.A.P. tourneur	5	reçus sur	9	en 1981
C.A.P. fraiseur	0	"	0	"
C.A.P. ajusteur	10	"	10	"
C.A.P. projectionniste	5	"	11	"
C.A.P. employé de bureau	3	"	19	"
C.A.P. comptabilité	1	"	6	"
C.A.P. boucher	7	"	7	"
C.A.P. cuisinier	5	"	6	"
B.E.P. hôtellerie	0	"	1	"
C.A.P. coiffure	2	"	7	"
C.A.P. relieur	0	"	2	"
C.A.P. ébéniste	1	"	1	"
C.A.P. plâtrier	0	"	1	"
B.E.P. comptabilité	2	"	3	"
Mention complémentaire coiffure ..	2	"	2	"

TRAVAIL PENITENTIAIRE

* Concessionnaires :

- enregistrement bandes magnétiques	1	-	40 %	du S.M.I.C.
- matériel de balnéothérapie et d'hydrothérapie	16	-	75 %	"
- fabrication de mobilier métallique	2	-	100 %	"
- plastiques injectés	22	-	102 %	"
- traitement de surface	9	-	75 %	"
- mécanique de précision, aéronautique	140	-	80 %	"
- conditionnement, échantillonnage, polissage, huisseries métalliques	25	-	100 %	"
- montage composants électroniques et câblage	22	-	100 %	"
- maroquinerie	4	-	65 %	"
- chaises	43	-	70 %	"
- cartonnages	2	-	50 %	"
- passementeries	8	-	50 %	"
- filets	15	-	85 %	"
- menuiserie	15	-	85 %	"
- mécanique générale	30	-	54 %	"
- étiquettes	15	-	50 %	"
* R.I.E.P. : menuiserie	32	-		salaire moyen journalier : 89 f
* Service général	89			
* Inoccupés	79			

* une section d'arrêt pour les femmes - 11 places

- Critères d'affectation : volontaires & des salaires moyennes : 3 ans à 5 mois
 - Mode de vie :
 - dortoirs : 1 h fermeture à 19 h
 - repas en cellule
 - cellulaire de jour et de nuit
 - travail : 7 h par jour pendant 5 jours
 - douches : 2 h. - 2 douches par semaine (jeudi-mardi et vendredi par semaine)
 - promenade : 2 h. (1 le matin, 1 l'après-midi) par jour pour les détenus
 - 1 h pour les correspondances
 - 1 h (1 le matin, 1 l'après-midi)
 - payettes : C.G. 1 h (selon disponibilité des détenus) dimanches et jours fériés de 9 h à 11 h et de 13 h à 17 h
 NAF : commandes 30 ans, 10 jours supplémentaires de 13 h 30 à 17 h paritaire hygiène
 prévisions 30 ans, mardi - mercredi - jeudi après-midi de 13 h 30 à 17 h paritaire hygiène

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 (2 matinées par semaine) - 2 remplaçant et le dimanche
- Dentiste : 1 (2 matinées par semaine)
- Spécialistes : 2 (chirurgien - néphrologue)
- Infirmières : 2 à plein temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- assistantes sociales : 3
- éducateurs : 4
- Volontaires de prison : 11

- Sports : C.D. : nombreuses activités avec 2 moniteurs de sports
MAF : 1 professeur de yoga (2 heures par semaine)
- Activités culturelles :
 - * Intervenants de l'extérieur
 - * Projections découvertes du monde
 - * Séances documentaires
 - * Activité code de la route
 - * Cinéma : tous les 15 jours le samedi après-midi
- Télévision : 43 salles équipées d'une télévision - 4 magnétoscopes installés
- Bibliothèque : C.D. 3 300 volumes
MAF 1 165 "
- Aumôniers : 1 catholique - 1 protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : - enseignant : - 1 instituteur (21 heures par semaine)
- GENEPI : 9 étudiants assurent un complément d'enseignement dans les matières suivantes : maths, anglais, français, sciences naturelles, électricité, littérature, culture générale
- Formation professionnelle : 1 section "rénovation de l'habitat" (DAFCO) 14 élèves
1 section "électro-ménager" (DAFCO) 12 élèves

TRAVAIL

- Concessionnaires : C.D. "Ateliers du Ponant" : fabrication de classeurs en plastique
4 détenus - salaire moyen mensuel : 1100 f
- MAF : "Atelier CHANTELE" : confection de soutien-gorge
5 détenues - salaire moyen mensuel : 1540 f
- R.I.E.P. : 1 atelier de paillage de chaises : 16 détenus
- Service général :

	Hommes	Femmes
classe 1	26	0
classe 2	23	4
classe 3	24	0
- 1 atelier de conditionnement de jouets en peluche à compter du 01/04/1982 :
40 détenus
- 1 atelier de puériculture à compter du 1er avril 1982 :
10 détenus

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste
- Dentiste
- Spécialistes
- Infirmières

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistantes sociales : 1
- Educateurs : 2
- Infirmières : 11

Centre de détention d'OERMINGEN	Document à jour au 1er janvier 1982
67970 - OERMINGEN	Tél : (88) 00.80.56 00.82.37
Directeur : M. DECAMPS	Adjoint : M. HEHN
T.G.I. Compétent : SAVERNE	J.A.P. : M. JACQUIN - Vice président Tél : (87) 88.52.76

DETENTION

- Capacité théorique : 225
- Capacité pratique : 225
- Capacité maximum : 225
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 126
- Critères d'affectation : jeunes condamnés de 18 à 25 motivés pour une formation professionnelle/ Affectation par l'administration centrale.
Reliquat de peine à subir d'au moins 18 mois. Bon état de santé indispensable - Acquis scolaire du niveau pour le moins C.M.2.
- Population pénale : emprisonnement 66
R.C. 60
- Conditions de détention :
 - * type de détention : établissement ouvert - enseignement professionnel
 - à l'arrivée : 45 jours au Centre d'accueil pour observation : classe de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h 30 - sports - activités en commun -
 - après admission : placement dans un des 9 groupes de 18 détenus
 - * mode de vie :
 - vie en commun de 6 h 30 à 20 h - isolement de nuit de 20 h à 6 h 30
 - travail de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h
 - cours scolaires de 16 h 30 à 17 h 30
 - * parloirs : le samedi de 13 h 30 à 17 h
le dimanche de 9 h à 11 h et de 15 h à 17 h avec possibilité de parloirs au village d'Oermingen

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 (2 vacations par semaine)
- Psychiatre : 1 (1 vacation par semaine)
- Infirmière ; 1 à temps complet

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Educateurs : 2 chefs de service (fonctionnels) - 6 éducateurs -
2 chefs de service à titre personnel
- Sports : 1 surveillant moniteur : foot-ball, hand-ball, basket-ball, volley-ball, gymnastique, ping-pong
- Activités : secourisme, club de disques, code de la route, écologie
- Bibliothèque de l'établissement et bibliobus 1 fois par mois
- Télévisions : 4 postes ; magnétoscopes : 3 dont 2 opérationnels
- Cinéma : séances dimanches et jours fériés
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 4 instituteurs à temps complet (23 h par semaine)
examens présentés : C.E.P. : 11 reçus en 1981
Brevet des collèges : 8 reçus en 1981
- Formation professionnelle : le diplôme délivré porte la mention (centre de F.P.A. d'Oermingen) sans qu'apparaisse la spécificité même de l'établissement

	Nombre de places	Reçus en 1981
F.P.A. maçonnerie	15	6
constructeur en béton armé	12	-
plâterie	15	9
menuiserie de bâtiment	10	8
peinture en bâtiment	15	11
installateur en sanitaire	15	11
installateur en thermique	15	11
électricité de bâtiment	15	7
soudage	15	11
tournage	6	6
fraisage	7	6
jardinage : formation assurée "sur le tas"	(15 places)	

TRAVAIL PENITENTIAIRE

néant

Centre de détention de RIOM	Document mis à jour au 1 ^{er} janvier 1982
1, rue de l'Hôtel des Monnaies B.P. 14 63201 RIOM CEDEX	Tél : (73) 38.05.08
Directeur : M. VILLARD	Adjoints : M. ZAMMIT ; M. FAVREAU
T.G.I. Compétent : RIOM	J.A.P. : M. MARTIN Tél : 38.00.39

DETENTION

- capacité théorique : 256 Effectif au 1^{er} janvier 1982 : 136
- capacité pratique : 234
- capacité maximum : 234

L'établissement comprend : - la détention ordinaire : 23 dortoirs
1 dortoir d'infirmierie

- 21 cellules d'isolement
- une cellule d'infirmierie
- 9 cellules disciplinaires

Critères d'affectation : détenus d'origine algérienne exclusivement.

Population pénale au 1^{er} février 1982 : - algériens : 134
- français d'origine algérienne : 2

Conditions de détention : Type de détention : emprisonnement en commun
Mode de vie : en commun jour et nuit
Promenades : 2 heures par jour
Parloirs : 1 heure par semaine, Samedis ou dimanches et jours fériés de 8 H 30 à 12 H 00 et de 13 H 30 à 17 H 30
Repas : en réfectoires (2 services : 11 H 30 - 12 H -
18 H - 18 H 30)

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (trois visites par semaine)
- dentiste : 1 (2 visites par semaine)
- spécialistes : 1 Psychiatre : une visite par quinzaine
1 Cardiologue ; 1 Ophtalmologue et dermatologue sur demande.
- une infirmière à temps complet et un auxiliaire médical.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistants sociaux : 1
- Educateur : 0
- Visiteurs de prison : 3
- Aumônier : 1 catholique

Sports : - volley-ball
- tennis de table

Cinéma : 1 séance par semaine

T.V. : tous les jours de 17 H 30 à 19 H 30 + pendant les promenades + les samedis et dimanches

Magnétoscope : est hors d'usage.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Enseignants : 2 instituteurs à mi-temps
9 intervenants rémunérés par la D.A.F.C.O.
1 surveillant détaché (F.P.A. plomberie)
- Examens présentés : (en 1981)
 - . C.E.P. : 25 candidats, 14 reçus
 - . B.E.P.C. : 19 candidats, 12 reçus
 - . C.A.P. électricien d'équipement : 10 candidats, 10 reçus
 - . C.F.P. plomberie : 7 candidats, 7 reçus
 - . C.A.P. carreleur : 10 candidats, 5 reçus, 3 conservent pendant 5 ans le bénéfice des épreuves pratiques

D'autre part, plusieurs détenus suivent à temps partiel ou à temps complet des cours d'alphabétisation ou des cours de langue arabe.

TRAVAIL

- 3 ateliers de paillage de chaises : - Etablissements CONTARIN : 13 détenus (6 H par jour en moyenne) - Etablissements BOURBON : 35 détenus
- Rémunération brute mensuelle moyenne : CONTARIN : 1000 F.
BOURBON : 700 F.
- Nombre de détenus employés au service général : 46
- Nombre de détenus scolaires et formation professionnelle : 33
- Nombre d'inoccupés : 9

Soit une répartition de la population pénale au 1er février 1982

- Scolaires et formation professionnelle : 33 détenus soit 25 %
- ateliers concédés : 48 détenus soit 35 %
- inoccupés : 9 détenus soit 6 %
- Service général : 46 détenus soit 34 %

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistants sociaux : 1
- Educateur : 0
- Visiteurs de prison : 2
- Auxiliaires : 1 catholique
- Sports : - volley-ball
- tennis de table
- Cinéma : 1 séance par semaine
- T.V. : tous les jours de 17 h 30 à 19 h 30 + pendant les promenades + les semaines de vacances

Centre d'exécution de très courtes peines de SAINT-SULPICE-LA-POINTE	Document mis à jour au 1er janvier 1982
Chemin des Pescayres 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE	Tél : (63) 57.81.57
Chef d'établissement : M. AZEMAR	Adjoint : M. JOCOU
T.G.I. Compétent : CASTRES	J.A.P. : M. BOULET-GERCOURT Tél : 59.48.65

DETENTION

- Capacité théorique : 44
- Capacité pratique : 44
- Capacité maximum : 44
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 24
- Critères d'affectation : affectation régionale
- Détenus avec un reliquat de peine à subir ne dépassant pas un an, la durée totale de la condamnation ou des condamnations prononcées ne devra pas excéder deux ans
- Caractère primaire de la délinquance ou récidive occasionnelle de petites infractions
- Type de détention : structures légères - vie en commun
 - 4 dortoirs de 8 places
 - 1 dortoir de 6 places + 3 cellules de deux
 - 3 cellules de punition
- Mode de vie : vie communautaire de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 30
 - horaires des repas : 12 h 00 et 18 h 00
 - promenades et activités : de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00
 - parloirs : samedi et dimanche de 9 h 00 à 11 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 (sans séparation)

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 2 visites par semaine les mardis et vendredis
- Dentiste : pas de cabinet dentaire, transfert sur la maison d'arrêt de TOULOUSE pour soins
- Infirmière : 1 par jour (Crois Rouge)

ASSISTANCE SOCIALE , EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistance sociale : 2 jours par semaine les lundis et mardis par un éducateur détaché de la maison d'arrêt de TOULOUSE
- Educateur : 2 jours par semaine les mardis et lundis détaché de la maison d'arrêt de TOULOUSE
- Instituteur : 6 heures de cours par semaine, par un instituteur à temps partiel de l'Académie d'ALBI
- Visiteurs de prison : 1 visiteuse et des dossiers sont en cours. Les visites peuvent avoir lieu tous les jours du lundi au vendredi inclus aux heures d'ouverture des bureaux

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistant social : 1
- Educateurs : 3
- Visiteurs de prison : 10
- Organismes extérieurs intervenant en détention : courrier de Bovet; AUXILIA, A.N.P.E, centre psychotechnique, éducation nationale (alphabétisation)
- Bibliothèque : environ 2000 ouvrages (Q.M.C.)
- Télévision : 10 + 2 magnétoscopes
- Cinéma : 1 séance par semaine en vidéo + 2 séances de magnéscope par semaine
- Radio dans la cellule au C.R.P. pas au Q.M.C.
- Association culturelle sociale et sportive gère différentes activités dont le journal " LA MANILLE"
- Sports : 1 moniteur de sport surveillant, 1 professeur d'éducation physique et sportive délégué par l'Education Nationale à raison de 2 fois 2 h par semaine existence de 2 terrains de volley-ball (1 pour chaque quartier) et 1 terrain de foot-ball au quartier M.C.
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : nombre d'enseignants au quartier M.C. : 1 instituteur délégué par l'Education Nationale exerçant 21 h par semaine
 - Intervention d'organisme d'enseignement : AUXILIA
 - Examens réussis en 1981 :

C.E.P.	72
B.E.P.C.	3
C.A.P. employé de bureau	4
C.A.P. allemand commercial	1
B.A.C. 1ère partie	4
E.S.E.U.	2
DEUG 1ère année	4
- pour l'ensemble des deux quartiers

TRAVAIL PENITENTIAIRE

- Concession :
- fabrique de cotillons 57 détenus
 - fabrique de sacs 10 "
 - conditionnement de boîtes plastiques 15 "
 - carboxique (montage de fermeture de bœaux) 15 "
 - ELU FRANCE ébarbage (prévision d'expansion à 20 détenus) 12 "
 - Service général 35 "
 - Inoccupés au quartier de M.C. 39 "

Maison Centrale de NIMES	Document à jour au 1er Janvier 1982
1, rampe du Fort 30034 - NIMES CEDEX	Tél. : (66) 67.24.28
Directeur : M. SALA	Adjoint : M. LEVY
T.G.I. compétent : NIMES	J.A.P. : M. ROUSSET FAVIER Tél. : (66) 67.70.81

DETENTION

- Capacité théorique : 200 places + 18 places au quartier de semi-liberté
- Capacité pratique : 200 places
- Capacité maximum : 200 places
- Effectif des détenus présents au 1er Janvier 1982 : 193
- Critères d'affectation : toutes les catégories pénales. Age des détenus = plus de 23 ans - quartier de semi-liberté : affectation par commission d'application des peines et tribunal correctionnel.
- Population pénale :
 - . réclusion criminelle à perpétuité..... 2
 - . réclusion criminelle à temps.....112
 - . peine correctionnelle d'emprisonnement.. 76
 - . dettier 3
- Conditions de détention :
 - . Type de détention : mixte - en commun le jour - individuel la nuit - deux quartiers distincts
 - . Mode de vie : le jour de 7 h à 20 h vie en commun
 - lever 6 h 30
 - travail 7h45 à 11h30 et de 13h30 à 17h30
 - à partir de 17h30 : loisirs, promenade, sports, jeux
 - repas à 11h30 et 18h30 dans 5 grands réfectoires
 - Télévision dans ces réfectoires jusqu'à 19h30
 - mercredi après 16h : sports ou loisirs - vidéo-club - cercle de lecture - samedi : ciné-club - conférences - variétés
 - dimanche : cinéma du dimanche - organisation des activités culturelles et sportives à l'initiative des détenus au sein de l'Association sous la responsabilité de l'Educateur
 - la nuit de 20 à 7 h le lendemain
 - cellules individuelles aménagées dans des barraques FILHOD

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 vacataire (deux fois par semaine)
- médecins spécialistes : 10 (DASS à la demande)
- dentiste : 1 (une visite par semaine)
- psychiatre : 1 (une visite par quinzaine)
- pharmacien gérant : 1
- infirmière : 1 (à plein temps) + 1 à mi-temps
- Kinésithérapeute : 1 (à la demande)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistants sociaux : 1
- Educateurs : 1
- Moniteur de sport : 1
- Visiteurs de prison : 5
- Salles de sports : musculation, haltérophilie, ping-pong, terrains de sports, boules, foot-ball, volley-ball, athlétisme
- Salle de cinéma
- Télévision : 7 postes dans les réfectoires
+ 1 en couleur dans la salle de cinéma
+ magnétoscope pour le club vidéo
- Bibliothèque : + salle de lecture
- Salle de loisirs : baby-foot - jeux de société
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant; 1 israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 2 instituteurs (6 hpar semaine) dont 1 spécialisé dans l'alphabétisation
Par correspondance : C.N.T.E.
- AUXILIA
- Examens présentés en 1981 : C.E.P. présentés : 13 reçus : 12
B.E.P.C. présentés : 8 reçus : 5
- Formation professionnelle
- C.A.P. en 1981 : confection habillement présentés : 14 reçus : 14
employés de bureau présentés : 3 reçus : 3
technicien agricole présentés : 1 reçus : 1
dessinateur présentés : 1 reçus : 1

TRAVAIL PENITENTIAIRE

- Concession :
 - * fabrication de perles : 15 détenus
- R.I.E.P. :
 - * atelier de confection 117 " rémunération moyenne journalière : 90,00 f
- Service général + travaux de bâtiment 36 "
- Inoccupés 25 "

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste
- médecins spécialistes
- dentiste
- psychologue
- pharmacien général
- infirmier
- kinésithérapeute

Maison centrale de POISSY	Document mis à jour au 1er janvier 1982
17, rue de l'abbaye 78303 POISSY CEDEX	Tél : (1) 965.01.27 965.09.99
Directeur : M. HERENGUEL	Adjoints : MM. LINTANFF & PAGE
T.G.I. Compétent : VERSAILLES	J.A.P. : Mme GLANGETAS Tél : 953.96.30 (parquet de VERSAILLES)

DETENTION

- Capacité théorique : 392 dont 36 places au centre pour handicapés physiques (C.H.P.)
- Capacité pratique : 404
- Capacité maximum : 404
- L'effectif des détenus présents : 373 dont 37 au C.H.P.
- Critères d'affectation :
 - . reliquat de peine inférieure à 8 ans
 - . Age des détenus : plus de 23 ans
 - . C.H.P. : affectation par l'Administration Centrale sur proposition médicale.
- Population pénale : D.P.S. 22 R.C.P. 12
- Conditions de détention : détention normale
- Type de détention : détention cellulaire moderne - ateliers vétustes
- Mode de vie : vie en commun de 7h. à 19h.
- Promenade : 1h. par jour pour les travailleurs
2h. par jour pour les inoccupés.
- Parloirs : 45 minutes par semaine - jeudi, samedi ou dimanche de 13h. à 18h.

C.H.P.

- Unités de vie de 9 détenus
- Cellules ouvertes de 7h.30 à 18h.30
- Promenade : 3h. par jour
- Parloirs : comme en détention normale.

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecins généralistes : 2 (2 visites par semaine)
- Médecins spécialistes : 5
- Dentiste : 1
- Psychiatres : 3
- Infirmerie : 1 auxiliaire médical.

- Assistantes sociales : 2 ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE
- Educateurs : 2
- Visiteurs de prison : 20
- Organisme extérieur intervenant en détention : Courrier de Bovet
- Bibliothèque
- Télévision : 12 postes + 2 magnétoscopes
- Cinéma : 2 séances
- Radio dans chaque cellule.
- Activités : Club de lecture, Club de philatélie,
Club de peinture, Club de musique, Orchestre,
Atelier de maquettes, Yoga.
- Sports : nombreuses activités : 1 surveillant moniteur
(foot-ball, volley-ball, ping-pong, tennis).
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité

- enseignants : - 1 professeur de mathématiques,
- 2 instituteurs,
- Université PARIS VII (11 professeurs),
- 10 professeurs D.A.F.C.O.,
- 1 professeur d'alphabétisation,
- Auxilia - C.N.T.E.,
- G.E.N.E.P.I. (15 professeurs).

• examens présentés en 1981

- CEP 22 reçus
- Brevet des Collèges 26 reçus sur 32 présentés
- BAC -
- E.S.E.U. 8 reçus sur 18 présentés
- Diplômes supérieurs 7 reçus.

- Formation Professionnelle
C.A.P. passés en 1981

- vendeur 3 recus sur 3 présentés
- employés de bureau 12 reçus sur 45 présentés
- soudure 8 reçus sur 12 présentés
- cuisine - classique 7
- Collectivités 8
- INFORMATIQUE 2 recus

TRAVAIL

Durée journalière du travail 8 h. (le samedi matin 2h.)

- Concession :

montage de roulements à bille	2
fabrication de cordons électriques	15
vêtements ménagers (gants, tabliers)	46
imprimerie-sérigraphie	}
façonnage de papier et matières plastiques, articles pour fleuristes)	
sous-vêtements féminins	3
fabrication d'objets en bronze	7
soudure de cadres métalliques	6
articles publicitaires	5
ravaudage de linge de blanchisserie	5
paillage de chaises	16

- Régie :

		Salaire journalier moyen
Assistance Publique	20	92,00 f
Atelier de codification	27	52,00 f
Horlogerie	1	90,00 f
Nombre de détenus employés au S.G. :	58	90,00 f
Rémunération :	800 F. minimum - 3 500 F. maximum	
Nombre d'inoccupés	3	
Nombre d'étudiants	11.	

CENTRE PENITENTIAIRE DE SAINT-MARTIN DE RE FORT DE LA PREE	Document à jour le 1er janvier 1982
17410 SAINT-MARTIN DE RE	Tél. : (46) 09.20.42
Directeur : M. PHILIPPON	Adjoint : M. COURBI, Surveillant-Chef
T.G.I. LA ROCHELLE, compétent (dans le sens des alinéas 2 § 3 de l'article D 178 du C.C.P.)	J.A.P. : M. RENARD Tél. : (46) 41-28-99

DETENTION

- Capacité théorique 25
- Capacité pratique 30
- Capacité maximum
- Effectif des détenus présents au 1.1.82 : 27
- Effectif moyen en 1981 : 23
- Critères d'affectation : petites peines, fins de peines.
- Conditions de détention
 - * Type de détention : centre de détention ouvert
 - * mode de vie : lever : 6 h 30
 - petit déjeuner : 7 h
 - déjeuner : 12 h
 - dîner : 19 h
 - Fermeture du soir : 21 h
 - extinction des lumières
 - Promenades : durée 4 H 30, horaire 16 H 30- 21 h
 - Travail : 8 h - 11 h 45
 - 13 h 30 - 16 h 30

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 3 visites par semaine
- Spécialistes : dermatologue (1 visite par mois)
- ophthalmologue (1 visite par mois)
- O.R.L. : à la demande
- Dentiste : 1 visite par semaine
- Psychiatre : 1 visite par semaine le lundi ou le jeudi
- Infirmière : 1 à temps complet
- Auxiliaire médicaux : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistants sociaux : 1
- Educateurs : 3
- Visiteurs de prison : 4
- Aumônier : 1 catholique
- Sports : foot-ball, volley-ball, ping-pong, baby-foot, salle de sports,
- Séances de cinéma : 1 séance par semaine, 2 séances par semaine durant l'été
- Radios dans les cellules : autorisées
- Postes de télévision : 3
- Magnétoscopes : 1 séance par semaine.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistants sociaux : 1 secrétaire social (officier de l'Armée du Salut)
- Educateurs : 2
- Visiteurs de prison : 4
- Aumôniers : 1 catholique
- Sports : foot-ball, volley-ball, ping-pong, salle de sports
- Séances de cinéma hebdomadaires : 1 séance par semaine
- Radios dans les cellules : autorisées
- Postes de télévision : 3
- Magnétoscopes : 1 séance par semaine
- Association culturelle, sportive et éducative

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité

Enseignants	Nombre d'heures par semaine
Mme GIRAUD	6 h - mise à niveau 1½ h - français B.E.P.C.
M. GADESAUDES	1 h - mise à niveau
M. DECHELETTE	2 h - anglais et sciences
M. PAVAN	3 h - C.A.P.
M. GERVAIS	1 h - maths B.E.P.C.

- Examens présentés

	Nombre de présentés	Nombre de reçus
C.E.P.	26	7
C.A.P.	66	26
Brevet des collèges	10	3
B.A.C. ET E.S.E.U.	15	2
Diplômes d'ens. sup	2	0
Aptitude au D.E.C.S.	25	6

- Formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENITENTIAIRE

R.I.E.P.:

- confection
- perfo

Service général :

	Rémunération moyenne journalière
76 détenus	60,00 f
36 "	58,00 f
77 "	

Centre pénitentiaire de SAINT-MARTIN-DE-RE Caserne	Document à jour au 1er janvier 1982
17410 SAINT-MARTIN-DE-RE	Tél : (46) 09.20.42
Chef d'établissement : M. PHILIPPON	Adjoint : M. CHEMINET
T.G.I. Compétent : LA ROCHELLE	J.A.P. : M. RENARD Tél : 41.28.99

DETENTION

- Capacité théorique : 270
- Capacité pratique : 277
- Capacité maximum : 277
- Effectif des détenus au 1er janvier 1982 : 258 (condamnés)
- Critères d'affectation : moyennes et longues peines, récidivistes
- Conditions de détention :
 - * type de détention : détention cellulaire moderne, ateliers vétustes
 - * mode de vie : isolement en cellule la nuit, vie en commun de 7 h à 20 h
 - lever : 6 h 45
 - petit déjeuner : 7 h 00
 - déjeuner : 12 h 15 - 12 h 45
 - dîner : 19 h 15
 - fermeture du soir : 19 h 15
 - Promenades : durée : 2h 30 de 16 h 15 à 18 h 45
 - Travail : de 7 h 30 à 12 h 00
de 13 h 00 à 16 h 00
- Travaux importants en cours : réfection complète des ateliers travaux de construction de l'enceinte de nuit avec mirador - travaux de réfection des cellules - réfection des parloirs

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 3 visites par semaine
- Spécialistes : dermatologue (1 visite par mois)
ophtalmo : à la demande
O.R.L. : à la demande
- Dentiste : 1 visite par semaine
- Psychiatre : 1 visite par semaine le lundi ou le jeudi
- Infirmière : 1 à temps complet
- Auxiliaires médicaux : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistante sociale : 1 à mi-temps
- Educateurs : 6
- Visiteurs de Prison : 9
- Organismes extérieurs intervenant en détention : le courrier de BOVET AUXILIA
- Aumôniers : 1 catholique, 1 israélite
- Sports : 2 surveillants "moniteurs de sport"
1 éducateur coordonateur
1 professeur d'éducation physique (6heures par semaine)
1 terrain : hand-ball, basket, volley-ball
1 salle : musculation et haltérophilie
Clubs sportifs : foot-ball, hand-ball, volley-ball, tennis de table (organisations et rencontres avec des équipes extérieures) musculation et haltérophilie.
- Cinéma : tous les weeks-ends
- Ciné-club : 1 fois par mois.
- Cercle guitare : Toutes les semaines
- Clubs d'échecs : toutes les semaines (mardi et jeudi)
- Philatélie : en soirée de 17 h à 18 h 50.
- conférences : samedi après midi tous les 15 jours à 1 mois
- Bibliothèque : 7 000 volumes (4 ouvrages par semaine)
- Télévision : 6 récepteurs - 2 par bâtiment + 1 magnétoscope.
- Radio : Diffuseur individuel dans chaque cellule de 7 h à 23 H.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : Enseignants - 1 instituteur (temps complet)
1 professeur d'anglais) 2 h à
2 professeurs de français) 4 h
1 professeur de mathématiques)
1 professeur d'alphabétisation) par semaine
- Intervention d'organismes d'enseignements :
par correspondance : Auxilia - C.N.T.E.
Université PARIS VII et
TOURS.
par des cours dans l'établissement:
D.A.F.CO - 6 enseignants
G.R.E.T.A. 5 enseignants - 26 heures par
semaines).
- Intervention d'un psychotechnicien à la demande (passage
de test pour entrée A.F.P.A.)

<u>Examens présentés</u> : Année 1981	Nbre de Présentés	Nbre de reçus
C.E.P.	17	14
C.A.P.	49	31
B.E.P.C.	15	7
E.S.E.U.	14	9
B.A.C.	1	1
Université	12	5

- Stage de formation professionnelle MENUISERIE pour 14 stagiaires assuré par 5 enseignants du G.R.E.T.A. de CHATEAUROUX à raison de 30 heures par semaine.
- Stage de formation en MECANIQUE pour 14 stagiaires assuré par 2 enseignants du G.R.E.T.A. de CHATEAUROUX à raison de 8 heures par semaine.

TRAVAIL

- Concessionnaires : 4
- * Fournitures scolaires et de bureau (carton et plastique)..
..... 50 à 60
- * Articles ménagers.....
..... 10 à 20
- * vêtements de pluie et sécurité..... 10 à 15

Rémunération moyenne :

10 à 20 % au dessus du SMIC

10 à 20 % au dessus du SMIC

- R.I.E.P. :

Salaire Moyen journalier à/c du 1.1.82

* paillage de chaises.....	10	41,00
* fabrique de chaussures.....	50	99,00
* soudure et tôlerie.....	15	123,00
* Magasin National.....	5	41,00

Etablissements sanitaires

C.O. CHATEAU-THIERRY

C.P. HAGUENAU (C.R)

C.S. LIANCOURT



Centre d'Observation de CHATEAU-THIERRY	Document à jour au 1er janvier 1982
54, avenue de Soissons 02400 CHATEAU-THIERRY	Tél : (23) 69.00.24
Directeur : M. GARCIA	Adjoint : M. SANTONI - survt-chef
T.G.I. Compétent : SOISSONS	J.A.P. : M. BOUCHELET DE VENEGIES Tél : 53.07.43

DETENTION

- Capacité théorique centre d'observation : 72
services généraux : 20
 - Capacité pratique et maximum :
centre d'observation : 72
services généraux : 29
 - Critères d'affectation :
 - * centre d'observation : (psychopathes) Détenus de longue peine supérieures à 5 ans affectés par l'Administration Centrale sur Proposition médicale
 - * services généraux : toutes peines - affectation par la Direction Régionale de LILLE ou sur décision du C.N.O.
 - Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 :
 - * centre d'observation (psychopathes) : R.C.P. 9)
10 à 20 ans 37) 53
5 à 10 ans 7)
 - * services généraux - emprisonnement : 3 à 6 mois 2)
6 à 1 an 2)
1 à 3 ans 8) 14
3 à 5 ans 1)
R.C. 10 à 20 ans 1)
- TOTAL GENERAL 67 détenus
- Conditions de détention : détention normale
 - Centre d'observation (détention cellulaire)
 - * Division A : vie en groupe durant la journée - travail aux ateliers - repas pris en commun au réfectoire, isolement la nuit
 - * Division B : en cellule de 7 h à 19 h
repas en cellule - possibilité de travail en cellule - promenades individuelles pour les isolés médicaux 2 heures, par petits groupes selon les cas
 - * Division C : possibilité de prendre les repas au réfectoire ou en cellule - travail en cellule - promenade 2 heures
 - Services généraux : détention en commun de 7 h à 19 h - travail en commun au réfectoire - promenades en commun 1 heure pendant le service d'été (du 1.06 au 30.08) le coucher est reculé de 18 h 30 à 19 h 30
 - Parloirs : système hygiaphone, 1/2 h minimum par semaine mais larges dérogations accordées lorsque le peu d'affluence le permet ; de 14 h à 17 h les mardi et jeudi pour les services généraux ; les autres jours étant réservés aux détenus du centre d'observation

ASSISTANCE MEDICALE

- 1 médecin généraliste (une visite par semaine)
- 1 chirurgien-dentiste (une visite par semaine)

- 1 psychiatre (une journée et demi par semaine)
- 3 auxiliaires sanitaires

ASSISTANCE SOCIALE , EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistante sociale : néant
- Educateur : 1
- Visiteur de prison : 3 (1 pour les psychopathes et 2 pour les services généraux)
- Organismes extérieurs intervenant en détention : néant
- Aumôniers : 1 catholique et 1 protestant
- Sports : 2 fois par semaine (pas de moniteur)
- Cinéma : 3 fois par semaine (films T.V. enregistrés sur magnétophone)
- Télévision : 3 postes (noir et blanc)
- Bibliothèque : les ouvrages de la bibliothèque sont distribués 2 fois par semaine pour les détenus des divisions B et C et 1 fois par semaine à ceux de la division A et aux services généraux

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 2 professeurs de la formation continue : 3 h / semaine
Depuis novembre 1981, 2 professeurs de la formation initiale :
6 h / semaine
- Examen présenté : C.E.P. 3 présentés 3 reçus

TRAVAIL

en baisse inquiétante par rapport aux années écoulées

- Concessionnaires : 8 détenus - trousse: écoliers
3 " - façonnage de chemises
- Service général : 11 "
- Inoccupés dont 15 malades et 30 demandeurs d'emploi

ASSISTANCE MEDICALE

Centre pénitentiaire de HAGUENAU	Document mis à jour au 1er janvier 1982
30, boulevard Nessel B.P. 114 67504 - HAGUENAN CEDEX	Tél : (88) 93.81.54
Directeur : M. GODAYER	Adjoint : M. GASS
T.G.I. Compétent : STRASBOURG	J.A.P. : M. EICHLER Tél : 32.49.13

DETENTION

quartier centre de réadaptation pour psychopathes (C.R.P.)

- Capacité théorique : 85
- Capacité pratique : 85
- Capacité maximum : 85
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 80
 - quartier C.R.P. : 79
 - interné : 1
- Effectif total maison centrale + C.R.P. : 266 détenus
- Critères d'affectation au quartier soit par l'administration centrale soit par la direction régionale
- L'établissement comprend : un quartier maison centrale (voir maison centrale)
un quartier centre de réadaptation
- Conditions de détention : quartier centre de réadaptation pour psychopathes
 - . type de détention: détention en nef, détention ancienne, cellule normale (2 x 3 m), emprisonnement individuel
 - . mode de vie : lever 7 h
fermeture générale 20 h lumière possible jusqu'à 23h
horaire de travail : 6 h 30 par jour (3 h 30 le samedi)
conditions de travail : vues comme un moyen d'ergothérapie, sans tenir compte des exigences de rendement d'un atelier ordinaire ; travail en atelier en commun
 - . promenades : 2 h par jour, avec possibilité d'y renoncer pour des activités dirigées
de 17 h 30 à 18 h 30 possibilités d'activités éducatives par groupe et roulement

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes :
médecin titulaire : 1 assurant une visite ($\frac{1}{2}$ journée) par semaine
" suppléant : 1
- Spécialistes :
psychiatre : 1 chargé plus spécifiquement du centre de réadaptation pour psychopathes effectuant une visite ($\frac{1}{2}$ journée) par semaine ; systématiquement présent aux commissions d'application des peines et un suppléant
- Infirmier : 0
- Auxiliaires médicaux : 4 suppléants infirmiers dont un surveillant-chef

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Nombre d'assistant social : 1
- Educateurs : 3

- Visiteurs de prison : 10
- Organismes extérieurs intervenant en détention : courrier de Bovet, Auxilia, A.N.P
- Sport : 1 moniteur de sport surveillant, 1 professeur d'éducation physique et sportive délégué par l'Education Nationale à raison de 2 fois deux heures par semaine
Existence de 2 terrains de volley-ball (1 pour chaque quartier)
- Bibliothèque : environ 1 00 ouvrages au centre de réadaptation
- Nombre de postes de télévision : 10
- Magnétoscope : 2
- Cinéma : 1 séance par semaine + 2 séances de magnétoscope par semaine
- Radio dans les cellules
- Une association culturelle sociale et sportive gère différentes activités dont le journal "LA MANILLE"

TRAVAIL PENITENTIAIRE

- Ebavurage de pièces pour roulement à aiguilles et attachage de rondelles pour trempage 28 détenus
- Ebavurage de pièces aluminium 8 "
- Montage de fermetures pour bocaux de conserve 6 "
- Conditionnement et étiquetage de pots de yaourt 4 "
- Etiquetage de cartons d'emballage 2 "
- Emballage de trombones 2 "

Au quartier pour psychopathes, toutes les activités de travail ont une vocation thérapeutique

- Service général : chaque quartier emploie ses détenus pour son service général sauf en ce qui concerne la cuisine et la buanderie qui n'occupent que des détenus de la maison centrale
4 détenus
- Nombre de détenus inoccupés car inaptés au travail pour raison médicale : 24
- Scolaires : 6 détenus

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1
- Médecin libéral : 1
- Spécialistes : 1
- Psychiatre : 1
- Infirmier : 1
- Auxiliaires médicaux : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Nombre d'assistant social : 1
- Educateurs : 1

Centre Sanitaire de LIANCOURT	Document mis à jour au 1er janvier 1982		
Rue Jules Michelet 60140 - LIANCOURT	Tél. : (4)	473.03.13 473.05.13 473.04.11	473.06.88
Directeur : M. LONGUECHAUD	Adjoint : M. LLABADOR		
T.G.I. compétent : BEBUVAIS	J.A.P. : M. BOUYGUES		Tél (4)445.01.79

DETENTION

- Capacité théorique : 355
- Capacité pratique : 355
- Capacité maximum : 355
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 235
(Effectif réduit en raison des travaux de rénovation du Chauffage Central).
- hospice.....: 44 travailleurs affectés par le Ministère.....: 27
- sanatorium.....;.....: 20 désencombrement.....: 14
- malades chroniques.....: 130
- Critères d'affectation :
 - malades et service général par bureau de l'Individualisation
 - désencombrement sur décision de M. le Directeur Régional de LILLE dans le cadre de la région.
- Catégories pénales particulières :
 - D.P.S.....: 1
 - R.C.P.....: 12
- Conditions de détention :
 - Type de détention : en commun 15 dortoirs - 20 places maximum.
47 chambres individuelles
8 places en pavillon réservées aux Travailleurs du Mess et de la Comptabilité.
 - Mode de vie : vie communautaire de 7 à 19 h
fermeture de 11 h30 à 12h 30
 - Promenades : pour les travailleurs en dehors des heures de travail
pour les malades et inoccupés sans limitation
 - Parloirs : 4 h par semaine, en 2 fois 2 h
samedi de 13h30 à 17h 30
dimanches et jours fériés de 8h à 17h 30 sans interruption

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (3 visites par semaine)
- phthisiologue : 1 (deux visites par semaine)
- cardiologue : 1 (deux visites par semaine)
- dentiste : 1 (une fois par semaine ½ journée)
- ophtalmologue : 1 (une fois par mois)
- gastro-entérologue : 1 (sur prescription)
- dermatologue : 1 (une fois par quinzaine)
- pédicure : 1 (sur prescription)
- infirmiers : 3
- aides-soignants : 4
- auxiliaire-sanitaire : 1
- psychiatre : 1 (deux fois par semaine ½ journée)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison : 9
- sports : ping-pong, 3 terrains de volley-ball, boules
- télévision : 7 postes + 1 magnétoscope
- bibliothèque de 5000 livres
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur à plein temps
- C.N.T.E
- Auxilia
- examens présentés en 1981 : 1.....licence maitrise
- 5.....unité de valeur faculté
- 10.....C.E.P
- 12.....C.A.P . de cuisiniers de petite collectivité
- formation professionnelle 1982 : formation de cuisiniers-unités de valeur
- 14 stagiaires après préformation.

TRAVAIL

- R.I.E.P -Paillage..... 7 détenus
- Conditionnement gants... 23 "
- Service Général..... 54 "
- Cojcession : Imprimerie-cartonnages... : 29 détenus
- : Emaux..... : 4 "
- Labo photo : 1 "
- Malades (Inaptes au travail)..... : 103 "
- Inoccupés..... : /

Centres pour jeunes détenus

C.J.D. BORDEAUX GRADIGNAN

C.J.D. ROCHEFORT

Centre de jeunes détenus de BORDEAUX - GRADIGNAN	Document à jour au 1er janvier 1982
17, rue du Chouiney 33170 - GRADIGNAN	Tél : (56) 89.17.00 89.17.71
Directeur : M. VASSE Philippe	Adjoint : M. SALERNO Marc, sous-directeur
Tribunal de Grande Instance Compétent : BORDEAUX et LIBOURNE	J.A.P. : Mme CRUEGE Tél : 93.81.01

DETENTION

hommes

femmes

- Capacité théorique : 94
- Capacité pratique : 94
- Capacité maximum : 94
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 85
- Nombre de prévenus : 67
- Nombre de condamnés : 18
- Effectif de détenus moyen en 1981 : 79
- Description sommaire de l'établissement :
quatre pavillons de 23 et 24 places
- Critères d'affectation :
- de 21 ans pour les jeunes dépendant des juridictions de la Gironde .
affectations ministérielles de détenus âgés de - de 21 ans au moment de la
décision condamnés à des peines moyennes (maximum 5 ans)
- Conditions de détention :
 - . type de détention : détention cellulaire moderne
 - . mode de vie : vie en commun par unités de vie de 24 détenus de 8 h à 17 h 30
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 30
 - déjeuner : 12 h
 - dîner : 18 h
 - fermeture du soir : 18 h 45
 - extinction des lumières : 23 h
 - . promenades : durée : 2 h
horaires : 1 h le matin, 1 h le soir
 - . travail : à 8 h 30 et à 13 h 30
 - . parloirs : mercredi, jeudi, samedi (de 13 h 30 à 17 h) : prévenus
jeudi (de 13 h 30 à 17 h) : condamnés
 - . répartition par pavillon effectuée par niveau solaire sauf le pavillon 1
regroupant les détenus travaillant dans les ateliers
- Travaux : construction d'un sas

CENTRE PENITENTIAIRE de RENNES	Document à jour au 1er janvier 1982
18 bis rue de Châtillon 35031 RENNES CEDEX	Tél. (99) 51.74.22
Directrice : Mademoiselle MERCIER	Adjoint : Monsieur ARTIC
T.G.I. compétent : RENNES	J.A.P. : Madame GASTEBOIS Comité Post Pénal : Tél. 30.87.53 ou 54

DETENTION

<u>Sections</u>	<u>Capacité théorique</u>	<u>Effectif au 01.01.1982</u>
Centre d'Accueil et d'isolement	34	20
Centre de Détention	187 (10 unités de vie)	173
Maison Centrale	19 (1 unité de vie)	16
Semi-Liberté	20 (1 unité de vie)	1
Maison d'Arrêt	20 (1 unité de vie)	13
Quartier de partantes (libérables et PS)	20	
Quartier et division disponibles sans affectation précise	40	
	340	223

- Capacité pratique : 340

- Critères d'affectation :

Sections pour peines ; toute condamnée dont la peine ou le total des peines est supérieur à un an quel que soit l'âge.

Maison d'Arrêt : prévenues et condamnées de courtes peines des départements d'Ille et Vilaine et des Côtes du Nord.

- Catégories particulières : R.C.P.I2

- Conditions de détention :

Centre Accueil, Maison Centrale, Maison Arrêt, Infirmerie, Centre de Détention (C)	lever à 6 H 30 petit déjeuner 7 H 45 déjeuner 12 H dîner 19 H fermeture 20 H	: Pour le C.D. : (A & B), horaire continu : lever 6 H 30 : travail de 7H30 à 13 H 30 : pause 10H15 - 10H30 : déjeuner 13 H 45 : - après-midi, activités diverses jusqu'à 19 H : fermeture 20 H
--	--	---

Centre d'Accueil : 1ère phase isolement complet jour et nuit
2è phase isolement tempéré, travail en commun
promenade en commun

durée totale de 2 à 3 mois

Centre de détention : 9 divisions en régime semi-cellulaire (repas en cellule seule)
1 division en commun (repas en réfectoire)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE & CULTURELLE

- Educatrices : 7 dont I à mi-temps
- Assistante Sociale : I
- Psychologue : 2 vacations par semaine
- Visiteuses de prison : 28
- Organismes extérieurs intervenant en détention : IRFA
planning familial
secourisme du travail
service anti-alcoolique
GENEPI
- Sports : éducation physique par un professeur délégué de la Jeunesse et des Sports pour le Centre de Détention et la Maison Centrale
yoga pour le Centre de Détention
I surveillante monitrice de sport pour toute la détention
- Cours de piano : groupe dirigé par un professeur agréé
- Animation musicale : groupe dirigé par une intervenante agréée
- Esthétique : groupe dirigé par une visiteuse
- Dessin et peinture : groupe dirigé par un artiste peintre
- Club de poterie
- Club de photo
- Journal Pénélope : 2 Educatrices et formatrice IRFA
- Cinéma : I fois tous les quinze jours environ, le Dimanche
- Séances théâtrales
- Chanteurs
- Conférenciers
- Musiciens
- Télévision : 4 appareils (pour le Centre de Détention en semaine 2 fois l'après-midi
I magnétoscope (pour la Maison Centrale, le dimanche et jours de fête, pour la Semi-liberté, à volonté.
- Radio au centre d'accueil (toute la journée)
- Bibliothèque, 15000 volumes environ, pour toutes les sections
- Association culturelle : statuts déposés depuis 1961
assure le financement des loisirs collectifs
- Aumôniers : I catholique et I protestant

SCOLARITE & FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité

- Enseignantes I institutrice de l'Education Nationale à temps complet : classes primaires et soutien aux cours par correspondance - Centre de Détention, Maison Centrale, Maison d'Arrêt
- I professeur de l'Institut de Formation des Adultes à temps complet pour les détenues étrangères pour toutes les sections suivant le besoin
- I professeur de l'Institut de Formation des Adultes à mi-temps pour l'alphabétisation et le perfectionnement des françaises et des étrangères
- 4 professeurs au titre de la formation continue pour un total de II H par semaine (C.D.) - mathématiques, sciences naturelles, français, vie pratique et anglais
- 2 étudiants du GENEPI pour intervention en Maison d'Arrêt sur la législation sociale et diététique

Maison Centrale : repas individuel en cellule

Maison d'Arrêt : isolement en dehors des heures de promenade et des activités diverses

Promenades :	Quartier Accueil	1ère phase	2 fois $\frac{1}{2}$ Heure	} par jour
		2è phase	I Heure	
	Centre de Détention	I Heure par jour		
	Maison Centrale	I Heure par jour		
	Maison d'Arrêt	I Heure $\frac{1}{2}$ en deux fois par jour		
Parloirs :	Centre de Détention	Parloirs rapprochés 2 H par mois cumulables Jours ouvrables entre 13 H 30 et 18 H 30 Jours fériés entre 9 H et 11 H 30 et 13 H 30 à 18 H		
	Maison Centrale	Parloirs rapprochés 2 H par mois cumulables Jours ouvrables entre 9 H et 11 H 30 et 13 H 30 à 18 H 30 Jours fériés entre 9 H et 11 H 30 et 13 H 30 à 18 H		
	Quartier Accueil	Parloirs hygiaphones 2 H par mois cumulables Jours ouvrables entre 9 H et 11 H 30 et 13 H 30 à 18 H 30 Jours fériés entre 9 H et 11 H 30 et 13 H 30 à 18 H		
	Maison d'Arrêt	Parloirs hygiaphones Prévenues : 3 fois $\frac{1}{2}$ H ou 2 fois $\frac{3}{4}$ d'heure sans cumul Condamnées : $\frac{1}{2}$ heure par semaine sans cumul mais pouvant être portée à $\frac{3}{4}$ heure sur demande justifiée. Tous les jours sauf le Dimanche		

Travaux importants en cours : travaux d'entretien courant uniquement

- réfection de l'infirmerie
- réfection de la couverture de la lingerie
- réfection du sol de la galerie hexagonale

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin Généraliste : I 2 visites par semaine
- Psychiatres : 2 I visite par semaine chacun
- Spécialistes à l'acte : otho-rhino-laryngologiste
cardiologue
phtisiologue
ophtalmologiste
- Dentiste : I I visite par semaine
- Pédicure : I 2 visites par mois
- Kinésithérapeute à l'acte : I
- Infirmerie : 2 infirmières I Croix Rouge et I congréganiste
2 aide-soignantes, congréganistes

Maison d'arrêt d'AGEN	Document mis à jour au 1er janvier 1982
44, rue Montaigne 47000 - AGEN	Tél. : 16 (53) 66.42.41.
Chef de Maison d'arrêt : M. BRY Hubert	Adjoint : M. NAVARRO Antoine Surveillant-Chef d'encadrement
T.G.I. compétent : AGEN	J.A.P. : M. FILHOUSE Tél. : 16 (53) 66.00.77.

<u>DETENTION</u> :	Hommes	Femmes	Total
- Capacité théorique :	94	15	109
- Capacité pratique :	104	15	119
- Capacité maximum :	115	15	130
- Effectif présent au 1er janvier 1982 :			
. Prévenus : 68			
. Condamnés : 23			
- Effectif moyen de la population pénale en 1981 : 99			
- L'établissement comprend :	- un quartier Hommes		
	- un quartier Femmes		
	- un quartier semi-libres		
- <u>Critères d'affectation</u> :	a) prévenus relevant des Tribunaux d'AGEN - MARMANDE - AUCH		
- <u>Conditions de détention</u> :	- en commun : 25 cellules, 8 salles communes et 10 dortoirs		
. <u>Type de détention</u> :			
. <u>Mode de vie</u> :			
	- lever : 7h		
	- petit-déjeuner : 7h 30		
	- déjeuner : 11h 15		
	- dîner : 17h 15		
	- fermeture du soir : 18h 30 19h		
	- extinction des lumières : 22h		
	- promenades : de 8h à 10h et de 14h à 16h		
	- <u>Parloirs</u> : - prévenus : de 14h à 17h : lundi - mardi		
	- condamnés : " jeudi - samedi		

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Scolarité : enseignants : 1 à temps complet 21h par semaine
2 à temps partiel 2h "
- 107 détenus scolarisés en 1981
- Intervention d'organismes extérieurs ;
- Examens présentés : 22 présentés - 18 reçus au C.E.P.E.
- Formation professionnelle : aucun diplôme professionnel préparé

TRAVAIL :

- Nombre moyen de détenus occupés : 34.54 % inoccupés : 65.46 %

- Activités :

	en 1981	Nombre moyen de détenus occupés	Rémunération moyenne	
			brute mensuelle Globale	Indiv
- Service Général		11.07 %	3.427.00	309.57
- Ets THIERRY (Assemblage-collage)		5.09 %	4.850.00	952.86
- Ets PORTIER (Paillage)		16.08 %	14.767.00	918.47
- ENT. BATIMENTS		0.92 %	815.00	350.00
- ENT. BATIMENTS (P.R.E.)		0.06 %	400.00	380.00
- SEMI-LIBRES		1.32 %	63.170.66	2644.44

- SUPERFICIE :

Atelier n° 1 (ETS THIERRY) 55m2 33
Atelier n° 2 (ETS PORTIER) 76m2 29
Atelier n° 3 " 70m2 29

Superficie des ateliers spécifiques

TRAVAUX IMPORTANTS EN COURS :

Un système d'alarme est en cours d'installation. Un faux plafond est en cours d'installation au premier étage, dans le couloir, en vue d'obtenir une économie de chauffage.
La salle d'attente destinée aux visiteurs des détenus est en voie de finition (il ne reste plus qu'à installer un interphone et faire la peinture).

ASSISTANCE MEDICALE :

- Généraliste : 1 généraliste, 2 vacations par semaine (le samedi pour les entrants et consultants, une dans la semaine pour les cas urgents.)
- Spécialistes;
- Dentiste : (jour de visite à l'établissement) : jeudi
- Psychiatre : (jour de visite) : lundi
- Dépistage anti-vénérien : 1 fois par mois
- Infirmière, (nombre et durée de la vacation pour les infirmières à la vacation)
1 infirmière, 2h le matin, 2h l'après-midi tous les jours sauf le samedi
2h le matin)
- Auxiliaires médicaux : néant
- Dépistage anti-tuberculeux : une fois par mois, le premier mercredi de chaque mois
radioscopie par camion départemental)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE, CULTURELLE :

- Assistants sociaux : néant
- Educateurs : néant
- visiteurs de prison: 1
- Aumôniers : par culte 1 catholique - 1 pasteur.
- Sports : dispensé par un moniteur d'éducation physique dimension du terrain
1 cour de promenade de
13 m x 13 m
- Séances de cinéma hebdomadaires (nombre) néant

Niveau d'activité d'ANCOLENE	Documents visés à l'act au 1er janvier 1982
- Radio dans les cellules : néant - Postes de télévision : 2 postes (1 au Quartier Hommes 1 au Quartier Femmes) - Magnétoscopes : néant - Nombre de livres à la bibliothèque : 2.197 - Organismes extérieurs intervenant en détention : néant	Tél. (05) 92.02.44. N. 22942
- Association culturelle, sportive ou éducative - Club : Néant.	N. 22942

Description	Quantité	Total
- Capacité théorique	144	144
- Capacité pratique	150	150
- Capacité maximale	150	150
- Effectif présent au 1er janvier 1982	13	13
- Effectif moyen de la population pénale en 1981 :	47	47
- Effectif moyen de la population pénale en 1981 :	28	28
- L'établissement comprend :	- un quartier Hommes - un quartier Femmes - un quartier de semi-liberté - une infirmerie - cinq cellules de sécurité	
- Tribunaux d'affactation :	Tribunal de Grande Instance de Valenciennes Tribunal de Grande Instance de Lille Tribunal de Grande Instance de Douai	
- Conditions de détention :	Type de détention : en commun pour les deux sexes Type de détention :	
- Mode de vie :	- lever : 7h - petit-déjeuner : 7h 30 - déjeuner : 11h 30 - dîner : 17h 30 - fermeture de voir : 18h 30 à 19h - extinction des lumières : 22h - sommeil : 23h 30 à 7h 30 à 11h 30 (1) - travail : 8h et à 14h - loisirs : télévision : lundi, mercredi, vendredi 16h à 17h dimanche, jeudi ; de 16h à 17h	
(1) Somme supplémentaire de 2h les mardi, samedi et dimanche de 14 à 16h.		

PROJET D'INVESTISSEMENT DE 1982

Plan de cours sur la reconstruction de l'établissement.

prophylaxie : 2 fois par semaine
 chirurgien : 1 à la vacation
 chirurgien : 1 à la vacation
 1 kinésithérapeute : 1 fois par semaine
 1 pharmacien.

- Dentiste : 2 civil et militaire les mardis matin et après-midi
 mercredis après-midi
 vendredis matin.
- Psychiatre : 1 médecin-chef du C.M.P.R.
- Infirmière : 2 (1 infirmière pénitentiaire, 1 infirmière à la Croix-Rouge à plein temps)
- Auxiliaires médicaux : 1 surveillant faisant fonction, 1 secrétaire médical.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE, CULTURELLE :

(4 mi-temps maison d'arrêt - C.P.A.L.

- Assistants sociaux : 5 (1 plein temps)
 - Educateurs : 5
 - Visiteurs de prison : 40
 - Aumôniers : 4 (1 aumônier catholique - 1 protestant - 1 israélite - 1 musulman)
 - Sports : 2 surveillants moniteurs dimension du terrain : cours promenades
 - Séances de cinéma hebdomadaires : 2
 - Postes de télévision (M.A. : néant - Q.F. : 1)
 - Magnétoscopes :
 - Nombre de livres de bibliothèque : (M.A. 3 250 - Q.F. : 500)
 - Organismes extérieurs intervenants en détention : néant
 - Association culturelle, sportive ou éducative - club : 10 étudiants du G.E.N.E.P.I. interviennent à la M.A.
- 4 étudiantes du " "
- interviennent au quartier femmes.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Scolarité (Enseignants))
 1 directeur d'école délégué régional à l'enseignement) 2lh par semaine
 5 instituteurs.)
 3 enseignants F.P.A.)
- Intervention d'organismes extérieurs : AFDET/G.E.N.E. P. I. / AUXILIA / C.N.T.E.
- Examens présentés :
 C.E.P. : 28 présentés 28 présentés 21 reçus
 Brevet national secouriste : 14 présentés 11 reçus
 C.A.P. 1 présenté 1 reçu
 BAC 5 présentés 4 reçus
 Diplôme d'enseignement supérieur: 3 présentés 3 reçus
- Formation professionnelle :
 1 attestation de stage en
 dépannage électro-ménager, 8 présentés 8 reçus
 sanitaire et thermique

TRAVAIL :

- nombre moyen de dézénus :	110 occupés	inoccupés : 238
Différentes activités en 1981	Nombre moyen de détenus occupés	Rémunération moyenne brute mensuelle
<u>Service Général :</u>		
- M.A. quartier hommes	54	600 F.
- M.A. femmes	2	420 F.
- Boudet	2	285 F.

- Travail en concession :		Document à jour au 1er Janvier 1982	
18	- paillage de chaises	TVL (35) 24	609.17 F.
6	- ébardage et peinture objet en stuck		348.33 F.
11	- pliages pochettes		560.18 F.
2	- violettes		43.00 F.
5	- Mess		424.70 F.
3	- Programme régional	ajoint à R. PA	676.00 F.
7	- Formation professionnelle sanitaire et thermique	J.-L.F. J.M. CHAUD	9.80 F. 1'heure

Superficie des ateliers spécifiques : 182.2 m2 et 183.6 m2.

	Total
- Capacité théorique :	18
- Capacité pratique :	30
- Capacité réelle :	30

Effectif présent au 1er Janvier 1982 :
 - Prévenus : 10
 - Condamnés : 4
 Effectif moyen en 1981 : 18

L'établissement comprend : 1 aile en quartier fermé
 1 aile en quartier de semi-liberté

critères d'affectation : Prévenus relevant de l'Article 48 bis
 (pour le département) : Prévenus mineurs relevant de l'Article 48 bis pour enfants de 16 ans

conditions de détention :

1 Type de détention cellulaire - cellules simples et doubles

Mode de vie :

- lever : 6h45
- petit-déjeuner : 7h
- déjeuner : 11h 15
- dîner : 18h 15
- extinction des lumières : 19h 30
- extinction des lumières : 21h
- promenades : de 9h 30 à 11h 30 et de 14h 30 à 16h 30
- travail :
- loisirs : Prévenus : lundi jeudi samedi matin 9h à 12h 30
 Condamnés : mardi

STABILITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Stabilité : enseignants : 1 enseignant 1h par semaine
 1 enseignant 1h par semaine
- Intervention d'organismes extérieurs : oui
- Examens présentés : C.E.F. 2 présentés 2 reçus
- Formation professionnelle : oui (niveau supérieur professionnel préparé)

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 le vendredi
- Spécialistes : à la demande à l'Hôpital de BRIVE
- Dentiste : idem
- Psychiatre : à la demande du chef d'établissement
- Infirmière : 1 infirmière de la Croix Rouge
- Auxiliaires médicaux : néant

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistants sociaux : 1 à mi-temps avec le comité de probation
- Educateurs : néant
- Visiteurs de prison : 3
- Aumônier ; 1 catholique
- Postes de télévision : 1
- Nombre de livres de bibliothèque : 907

TRAVAIL PENITENTIAIRE

- Nombre de détenus occupés : 5 inoccupés : 13
- Service général : 3 détenus 390.00 F par mois
 - Concessionnaire :
 - * conditionnement pierres à briquet 1 détenu 200.00 F par mois
 - * " bougies 1 détenu 180.00 F par mois
- Le travail s'effectue en cellule.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignement 3h par semaine
- Intervention à caractère éducatif : néant
- Examen présentés : C.E.T. 2 présentés 2 reçus
- Formation professionnelle : néant (aucun diplôme professionnel préparé)

Maison d'arrêt de GUERET	Document à jour au 1er janvier 1982
9, avenue de la République 23000 - GUERET	Tél. : (55) 52.00.31
Directeur ou Chef de Maison d'arrêt : M. LISSANDRE	Adjoint : /
T.G.I. compétent : GUERET	J.A.P. : M. LAPIERRE Tél. : (55) 52.4101

Détention :	Hommes	Total
- Capacité théorique :	21	21
- Capacité pratique :	34	34
- Capacité maximum :	34	34

Effectif présent au 1er janvier 1982 :

- . Prévenus : 15
- . Condamnés 11

Effectif moyen en 1981 : 27

L'établissement comprend : établissement vétuste

- . Conditions de détention : en commun le jour (chauffoirs) de 7h à 19h
Cellulaire la nuit de 19h à 7h

- . Type de détention
- . Mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h 15
- déjeuner : 11h 45
- dîner : 18h
- fermeture du soir : 19h
- extinction des lumières : 22h
- promenades : durée 1h 30 14h et 16h
- parloirs : Prévenus : mardi mercredi vendredi entre 14h et 17h
Condamnés: jeudi

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 le samedi
- Dentiste : au centre hospitalier de NIORT
- Psychiatre : 1 (une visite sur demande)
- Infirmière : 1 à Temps partiel

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistant social : 1
- Visiteurs de prison : 5
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant
- Sports : 1 professeur E.P.S.
- Postes de télévision : 1
- Nombre de livres de bibliothèque : 1 800

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 1 instituteur 6 h par semaine
1 instituteur 3 h par semaine
- Intervention d'organismes extérieurs : néant
- Examens présentés : néant
- Formation professionnelle : néant

TRAVAIL PENITENTIAIRE

Nombre de détenus (moyen)	occupés : 18	inoccupés : 32
- Concessionnaires :		
* paillage de chaises	10 détenus	370.00 F / mois
- Service général :	8 détenus	250.00 F / mois

Maison d'arrêt de PAU	Document à jour au 1er janvier 1982
14 bis, rue VIARD 64016 - PAU CEDEX	Tél. : (16) 59.02.38.54.
Directeur ou Chef de Maison d'arrêt : M. BONHOURE	Adjoint : M. CHARRIE Jean
T.G.I. compétent : PAU	J.A.P. : M. NOLLEN Tél. : 27.21.22.

DETENTION :

- Capacité théorique : 146
- Capacité pratique : 181
- Capacité maximum : 181

Effectif présent au 1er janvier 1982 :

- . Prévenus : 37
- . Condamnés : 32

Effectif moyen en 1981 : 109

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier semi-libre
une infirmerie spéciale

- Critères d'affectation :

- a) Prévenus relevant du T.G.I. PAU
- b) Prévenus relevant des tribunaux de TARBES, BAYONNE, MONT DE MARSAN, DAX et PAU

- Conditions de détention : c) Condamnés asmathiques en commun : salle commune le jour
dortoir la nuit

. Type de détention : un dortoir de 16 places réservé à l'infirmerie spéciale où sont placés les détenus asmathiques.
un quartier de semi-liberté de 9 places.

. Mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h 15
- déjeuner : 11h 45
- dîner : 17h 45
- fermeture du soir : 18h 45
- extinction des lumières : 22h 30
- promenades : durée 2h - 1h le matin, 1h 1'après-midi
- travail : de 8h à 11h 30 et de 14h à 17h
- parloirs : . Prévenus : mardi mercredi, vendredi
Hommes : de 14h à 16h30
Femmes : de 16h30 à 17h
- . Condamnés : samedi : de 16h30 à 17h (femmes)
de 14h à 16h30 (hommes)

Travaux en cours

- Aménagement de parloirs au quartier femmes
- Réfection du portail d'entrée
- Déplacement du poste de portier

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 médecin-chef M.A. - visites 2 fois par semaine
- Spécialistes : pneumologue - 1 médecin-chef infirmerie spéciale : visites 1 fois par semaine
- Dentiste : 1 visite le lundi
- Psychiatre : 5 visites le jeudi
- Infirmières : 5 infirmières à temps complet

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistants sociaux : 2 assistants sociales à mi-temps
- Educateurs : néant
- Visiteurs de prison : 2 visiteurs hommes ; 3 visiteurs femmes
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite
- Sports : 1 surveillant moniteur de sport
- Radio dans les cellules : non transistor personnel
- Postes de télévision : 8 récepteurs locaux collectif 7, classe 1
- Nombre de livres de bibliothèque : 2 500

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants 1 instituteur à temps complet : 21 h par semaine
- Examens présentés :
 - C.E.P. 15 présentés 13 reçus
 - D.F.E.O. 13 présentés 13 reçus
- Formation professionnelle (10 diplômes professionnels préparés)

TRAVAIL PENITENTIAIRE

- | | | |
|----------------------------------|------------|----------------------------|
| - Concessionnaires | | rémunération moyenne brute |
| * atelier F.P.A. peinture | 10 détenus | mensuelle |
| * atelier de paillage de chaises | 6 détenus | 54 % du S.M.I.C. |
| - Service général + bâtiment | 6 détenus | 745.00 F |
| - Occasionnels | 9 détenus | |
| - Semi-libre | 1 détenu | |

Maison d'arrêt de PERIGUEUX	Document à jour au 1er janvier 1982
2, place Beleyme 24019 - PERIGUEUX	Tél. : (53) 08.11.06.
Chef de Maison d'arrêt : M. FROMENTEIL Marcel	Adjoint : M. CHIBRAC Bernard
T.G.I. compétent : PERIGUEUX	Tél. (53) 08.28.82. J.A.P. : M. BRAUD

DETENTION :

- capacité théorique : 89
- Capacité pratique : 136
- Capacité maximum : 150

Effectif présent au 1er janvier 1982 :

- Prévenus : 49
- Condamnés : 30

Effectif moyen en 1981: 102

L'établissement comprend :

- 1 quartier hommes
- 1 quartier femmes
- 1 quartier de semi-liberté
- 1 quartier disciplinaire de 3 places

Critères d'affectation :

- a) prévenus et condamnés courtes peines hommes relevant des tribunaux de PERIGUEUX et BERGERAC
- b) prévenues et condamnées courtes peines relevant des tribunaux de PERIGUEUX, BERGERAC et BRIVE.

Conditions de détention :

- type de détention : 5 quartiers : (A B C D E)
 - A - quartier femmes (cellulaire)
 - B - quartier hommes (cellulaire)
 - C - quartier hommes (en commun)
 - D - quartier hommes (en commun)
 - E - quartier comprenant les locaux de service

• mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h 15
- déjeuner : 11h 30
- dîner : 17h 30
- fermeture du soir : 18h 45
- extinction des lumières : 22h 30
- promenades : durée 2h par jour 1h le matin 1h le soir
- travail : de 7h 45 à 11h 30 et 13h30 à 17h 30
- Parloirs : Prévenus : lundi mercredi et vendredi de 14h 30 à 17h 30
- Condamnés: jeudi "

. travaux importants en cours

- construction d'un parloir familles de 11 cabines
- mise en place d'un deuxième portail d'entrée (SAS)

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 médecin-chef et 2 suppléants - 102 vacations de 2 h par semaine
- Spécialistes : 1 dermatologue - une visite par semaine, dépistage anti-vénérien
- Dentiste : 1 dentiste agréé - une visite par semaine le vendredi
- Psychiatre : 1 psychiatre agréé - un dépistage mental ou anti-alcoolique toutes les semaines, le mardi
- Infirmière : 1 infirmière à mi-temps (25 h) Croix rouge française
- Auxiliaires médicaux : néant

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistants sociaux : 2 - à mi-temps, Maison d'Arrêt et Palais de Justice
- Educateurs : néant
- Visiteurs de prison : 10
- Aumôniers : 3 - 1 catholique, 1 protestant, 1 rabbin
- Séances de cinéma hebdomadaires : 2 séances par mois
- Radio dans les cellules : radio individuelle
- Postes de télévision : 3 postes, une séance / 15 jours : 1 poste quartier hommes
1 poste quartier femmes
1 poste quartier S.L.
- Nombre de livres de bibliothèque : 2 850 - 2 distributions par semaine
- Organismes extérieur intervenant en détention
L'association des visiteurs organise une séance récréative en moyenne une fois par mois

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 1 instituteur à temps complet, 21 heures par semaine + 2 h sup. soit 23 h par semaine.
- Intervention d'organismes extérieurs : AUXILIA par correspondance.
- Examens présentés :
C.E.P. 21 de présentés 18 de reçus.
- Formation professionnelle : diplômes professionnels préparés : néant.

TRAVAIL

Nombre moyen de détenus occupés : 47	inoccupés : 55	
Sur effectif moyen de 102 détenus		
Différentes activités en 1981	Nbre moyen de détenus occupés	Rémunération moyenne brute mensuelle/détenu
- Service général entretien	12	268,00
- Travaux bâtiment	3	590,00
- Concessionnaire :		
3 concessionnaires paillage chaises (1 atelier)	13	789,00
2 concessionnaires confection de paniers à fraises (cellule)	17	859,00
1 concessionnaire collage talons de chaussures (cellule)	2	630,00
Superficie des ateliers spécifiques : 62 m2 - 47 m2 - 25 m2		

Maison d'arrêt de POITIERS	Document à jour au 1er janvier 1982
209, rue du Faubourg du Pont Neuf 86036 - POITIERS CEDEX	Tél. : (49) 46.28.37. et 46.26.59.
Chef d'établissement : M. BOUET	Adjoints : M. POUPIN - M GUITTON
T.G.I. compétent : POITIERS	J.A.P. : Melle DUMAZEAU Tél. : (49) 88.76.95.

DETENTION :

- Capacité théorique : 103
- Capacité pratique : 202
- Capacité maximum : 164

Effectif présent au 1er janvier 1982 :

- Prévenus : 65
- Condamnés: 28

Effectif moyen en 1981 : 119

L'établissement comprend :

- 1 quartier hommes
- 1 quartier femmes
- 1 quartier C.M.P.R.

Critères d'affectation :

- a) Prévenus relevant des tribunaux de PITIERS
- b) Prévenues relevant des tribunaux de POITIERS, NIORT, BRESSUIRE.

Conditions de détention : 4 quartiers

- grand quartier comprenant 2 étages, 63 cellules et 1 dortoir à 5 places et 4 cellules de sécurité
- quartier C.M.P.R. : 12 cellules et 1 dortoir 3 places et 1 ce contention
- quartier femmes : 5 cellules et 2 dortoirs de 2 places
- quartier semi-liberté : 8 cellules

Mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h30
- déjeuner : 11h 50
- dîner : 17h50
- fermeture du soir : 19h
- extinction des lumières : 23h
- promenades : durée 1h30 entre 8h et 11h30, et 14h et 17h30
- travail : en cellule
- parloirs :
 - Prévenus : lundi mercredi vendredi de 14h à 17h
 - hommes
 - Condamnés: jeudi "
 - Prévenues: mardi samedi "
 - femmes
 - Certains condamnés et
 - prévenus hommes : samedi "

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Scolarité : enseignants : 1 instituteur : 258 par semaine
 - Intervention d'organismes extérieurs :

C.E.M.E.S.T.I. :

- 2 instituteurs : Mise en place d'un cours de "connaissance du monde actuel" dans le cadre de l'activité de l'élève - 120h par an

Examens :

- Examens présentés en 1981 :
 - C.E.T.V. : 9 de présentations ; 9 de reçus

Formation professionnelle :

- Diplômes professionnels préparés : nombre de présentés : 9
 - nombre de reçus : 9

- Cours de dessin industriel : mise en place début novembre 1981 : 120h par an

TRAVAIL :

Différentes activités de 1981

Nombre moyen de détenus occupés : 50
 Nombre moyen de détenus occupés : 50

Rémunération moyenne brute mensuelle

210.00
 140.00
 450.00
 400.00
 110.00

- Paillage de chaînes : BOUCHAUD
 - Montage de collage parates : BANIER

- Montage roues de bicyclettes
 - Montage d'ampoules en ligne à l'aide de machines

- Soudure
 - Travail temporaire : mise en poche

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

- Service Général : - 1ère catégorie : 2
 - 2e catégorie : 2

Maison d'arrêt de SAINTES	Document à jour au 1er janvier 1982
59 bis, me Arc-de-Triomphe 17107 - SAINTES CEDEX	Tél. : (46) 74.18.04.
Directeur ou Chef de Maison d'arrêt ; M. TOUZOT	Adjoint : M. LABANDIBAR
T.G.I. compétent : SAINTES	J.A.P. : M. DE CHARETTE Tél. : 16 (46) 74.38.55.

DETENTION :

- Capacité théorique : 52
- Capacité pratique : 85
- Capacité maximum : 97
- Effectif présent au 1er janvier 1982 : 54
 - . Prévenus : 46
 - . Condamnés : 8
- Effectif moyen en 1981 : 67
- L'établissement comprend : 1 quartier hommes + de 21 ans
1 quartier femmes
- critères d'affectation : a) Prévenus et condamnés relevant des Tribunaux de SAINTES et ROCHEFORT
b) Prévenues et condamnées relevant des Tribunaux de SAINTES, ROCHEFORT et LA ROCHELLE

Conditions de détention :

- . type de détention : quartier hommes : 4 cellules et 8 dortoirs
quartier femmes : 1 cellule et 1 dortoir d'isolement
- . mode de vie :
 - lever : 7h 30
 - petit-déjeuner : 7h 45
 - déjeuner : 11h 15
 - dîner : 17h 30
 - fermeture du soir : 18h 40
 - extinction des lumières : 22h
 - promenades : durée 1h matin 1h soir de 8h à 11h del 14h à 17h
 - travail : 8 à 11h et 14 à 17h
 - parloirs hommes prévenus : lundi mercredi vendredi de 14h 30 à 16h 30
condamnés : jeudi " "
 - femmes prévenues: mêmes jours de 14h à 14h 30

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (1 fois par semaine)
- spécialistes : sur demande
- psychiatre : 1 (une visite bi-mensuelle et à la demande - DDASS)
- dentiste : 1 (à la demande)
- infirmière : 1 (rémunérée par la Croix-Rouge Française - 1 H/par jour)
- dépistage anti-tuberculeux : assuré par le dispensaire - 1 séance hebdomadaire d'1/2 heure
- dépistage anti-vénérien : une visite hebdomadaire et à la demande - DDASS)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 (à mi-temps)
- visiteurs de prison : 4
- visiteuses de prison : 5
- télévision : séances tous les samedis, dimanches après-midi et jours fériés de 14 H à 18 H
- cinéma : le mercredi après-midi un film enregistré sur magnéscope
- radio : radio collective dans les réfectoires et les dortoirs de 7 H à 22 H récepteurs transistors personnels
- sport : manque de terrain (une seule cour) jeux de boules autorisés sur la cour de promenade et basket-ball (1 panneau)
- bibliothèque : 1200 volumes
- aumôniers : 1 catholique (2 fois par semaine)
1 protestant (1 fois par semaine)
1 israélite (à la demande)

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- 2 instituteurs à temps partiel (10 heures hebdomadaires)
 - 2 classes : 1 pour les mineurs (10 détenus au maximum)
1 pour les analphabètes
- cours par correspondance : AUXILIA
- 78 jeunes détenus scolarisés au cours de l'année 1981
- pas de formation professionnelle

TRAVAIL

Service général : 7 détenus	rémunération journalière entre 11 F 00 et 20 F 00 suivant catégories
Concessionnaires : plus de travail depuis mai 1981 (tissage de paniers)	
semi-liberté : 10 détenus au cours de l'année 1981	S.M.I.C et plus

Maison d'arrêt de BESANCON	Document à jour au 1er janvier 1982
5, rue Louis Pergaud 25031 BESANCON CEDEX	Tél. (81) 52.74.30 (81) 52.74.31
Directeur : M. MAUTREF	Adjoint : M. BROCHET
T.G.I. compétent : BESANCON	J.A.P. : M. STAEICHELE Tél. (81) 81.24.45

DETENTION

- capacité théorique : 193
- capacité pratique : 320
- capacité maximum : 330
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 163
 - nombre de prévenus : 62 + 24 appelants, pourvoi, etc...
 - nombre de condamnés : 76 + 1 dettier (dont 4 semi-libres)
- l'établissement comprend 3 divisions :
 - 1ère division : - jeunes détenus
- détenus préparant une F.P.A.
- quartier de plus grande sécurité (20)
 - 2ème division : - quartier adultes, plus spécialement réservé aux procédures criminelles et aux travailleurs en cellule
 - 3ème division : - détenus affectés au service général
 - quartier de semi-liberté isolé de la détention : 26 places - en cours de réfection
- critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de BESANCON
- conditions de détention :
 - . type de détention : cellulaire
 - . mode de vie :
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 15
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner : 18 h 15 - extinction des lumières : 23 h
 - promenades et sports entre 8 h 15 et 10 h 15 - 14 h 15 et 16 h 15
 - activités : travail de 7 h 45 à 11 h 30 et de 13 h 45 à 17 h 30
 - parloirs : lundi, mercredi, jeudi (prévenus) entre 13 h 30 et 17 h 30
samedi matin (condamnés) entre 8 h 30 et 11 h 30
durée : 1/2 heure en moyenne
- Travaux importants prévus : parloirs détention et quartier de sécurité
suppression fosses

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (2 fois par semaine et à la demande)
- spécialistes : à la demande
- psychiatres : 2 (une fois par semaine)
- dentiste : 1 (une fois par semaine)
- infirmière : 1 (à plein temps - rémunérée par l'Administration)
- dépistage anti-tuberculeux : 1 fois par mois par le camion radio-photo de la DDASS
- dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine (DDASS)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 2
- éducateurs : 2
- visiteurs de prison : 17 + G.E.N.E.P.I. : 15
- sport : volley-ball dans la cour de promenade
un terrain de sport : hand-ball, volley-ball, foot-ball
sous la direction d'un surveillant moniteur de sport
1 professeur d'éducation physique à temps partiel
- cinéma : une fois tous les 15 jours environ
- télévision : 3 salles équipées d'un récepteur permettant une séance tous les 2 jours environ + 1 magnétoscope
- radio : récepteurs transistors individuels
- bibliothèque : 3.500 volumes environ (distribution journalière à la demande)
- 1 aumônier catholique
- 1 aumônier protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 formateur pédagogique régional
- 1 instituteur jusqu'au niveau C.E.P.) à temps complet
- 2 animateurs I.F.P.A.
- cours par correspondance : C.N.T.E.
AUXILIA
- formation professionnelle : 2 instructeurs techniques pour deux groupes
matières enseignées : électricité et peinture-papier peint
Environ 13 stagiaires à chaque module

TRAVAIL

Service général et bâtiment : 39 détenus

concessionnaires : (travail exclusivement en cellule)

- fabrication articles de ménage en fil métallique : 36 détenus	543,00 F
- encartage : 3 détenus	216,00 F
- conditionnement de plantes médicinales : 1 détenu	718,00 F
- fabrication de porte-clés : 7 détenus	1.223,00 F
- fabrication muselets : 19 détenus	616,00 F
<u>semi-liberté</u> : 8 détenus en moyenne au cours de l'année	

rémunération journalière entre 11 F 00 et 20 F 00 suivant catégories
rémunération moyenne mensuelle brute

Maison d'arrêt de CHALONS-sur-MARNE	Document mis à jour au 1er janvier 1982
1, boulevard Anatole France 51022 CHALONS-sur-MARNE CEDEX	Tél. (26) 65.17.87
Directeur : M. IBARRA Louis	Adjoint : M. BOUSQUET Alain
T.G.I. compétent : CHALONS-sur-MARNE	J.A.P. : Mme QUARCY JACQUEMET Tél. (26) 68.52.22

DETENTION

- capacité théorique : 311 hommes 12 femmes
- capacité pratique : 330 24
- capacité maximum : 350 24
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 261
 - nombre de prévenus : 178
 - nombre de condamnés : 83

- effectif des détenues présentes au 1er 1982 : 19
 - nombre de prévenues : 17
 - nombre de condamnées : 2

- L'établissement comprend :
- un quartier hommes
 - un quartier de plus grande sécurité
 - un quartier femmes
 - un quartier de semi-liberté de 17 places

- critères d'affectation :
- prévenus et condamnés relevant du Tribunal de CHALONS-sur-MARNE
 - mineurs relevant du Tribunal de REIMS
 - prévenus et condamnés âgés de moins de 25 ans de REIMS
 - procédures criminelles des parquets de TROYES, REIMS et CHARLEVILLE-MEZIERES
 - tous les appelants de la maison d'arrêt de TROYES
 - pour les condamnés reliquat de peine supérieur à 6 mois

conditions de détention :

- type de détention : cellulaire
- quartier hommes : 89 cellules individuelles, doublées, triplées ou quadruplées
+ 6 cellules disciplinaires + 19 cellules au Q.P.G.S.
- quartier femmes : 12 cellules individuelles ou doublées
- quartier de semi-liberté: 4 chambres

. mode de vie :

- lever : 7 h
- petit déjeuner : 7 h 30
- déjeuner : 11 h 45
- dîner : 18 h 15
- fermeture du soir : 18 h 45 à 19 h
- extinction des lumières : 23 h
- promenades : 1 h 30 le matin de 9 h à 11 h 15
1 h 30 l'après-midi de 14 h 15 à 16 h 15
- activités : travail le matin de 8 h à 11 h 45, l'après-midi de 14 h à 17h45
- parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 9 h à 10 h 30 et de 13 h 30 à 16 h pour les prévenus, y compris ceux qui sont placés au quartier de plus grande sécurité

mardi ou samedi de 9 h à 10 h 30 et de 13 h 30 à 16 h pour les condamnés y compris ceux qui sont placés au quartier de plus grande sécurité

Travaux prévus : Agrandissement cuisines et annexes

ASSISTANTE MEDICALE

- généraliste : 1 à raison d'une visite par semaine
- spécialistes : Consultations effectuées au Centre Hospitalier de la ville
 - . chirurgien
 - . dentiste : 1 à raison d'une visite par semaine
 - . psychiatre : 1 à raison de deux visites par semaine
- infirmière de la Croix-Rouge Française : 1 à temps plein assistée d'un surveillant
- dépistage anti-tuberculeux : tous les deux mois par camion radio
- dépistage anti-vénérien effectué par l'infirmière

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE.

- Assistante sociale : 1 à temps plein, assure une permanence d'une demi-journée au C.P.A.L.
- Pas d'éducateur
- Visiteurs de prison : 14
- Sport : 1 moniteur sportif pénitentiaire à plein temps
 - une cour de sport, volley-ball, basket-ball, ping-pong, foot-ball
 - 1 professeur de yoga pour le quartier hommes à raison de 2 h par semaine
 - 1 professeur de yoga pour le quartier femmes à raison de 2 h par semaine
- Cinéma : 1 fois par semaine
- Télévision : 1 dans les salles de classe hommes et femmes
 - 1 au quartier de plus grande sécurité
 - 1 en première division, 1 en deuxième division,
 - 1 au quartier femmes
- Magnétoscope : Diffusion de films à partir d'un magnétoscope dans les salles d'activité, 2 séances par semaine
 - 1 magnétoscope salle de classe

- radio : 1 récepteur dans chaque cellule et transistors personnels
- bibliothèque : 3350 ouvrages
- activités pédagogiques diverses : audio-visuel, journal de détention, foyer socio-culturel, organisation des séances de cinéma
- aumôniers : 1 catholique
1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 2 instituteurs spécialisés 21 h par semaine
1 P.T.E.P. de 26 h par semaine (formation continue maçonnerie)
1 instituteur cycle III 5 h 30 par semaine (électricité)
2 institutrices spécialisées 3 h chacune (femmes)
- cours par correspondance : C.N.T.E. et AUXILIA (85 détenus scolarisés - 10 à 11 h de cours par semaine)
- examens présentés en 1981 : C.E.P. 18 - reçus : 13
Brevet des collèges : 5 - reçu : néant
Pré-bac : 5 - reçus : 3
diplôme d'enseignement supérieur : 1 présenté - 1 reçu
- formation professionnelle :
 - . 1 groupe préformation maçonnerie - enseignement général - cycle de 3 mois
 - . 1 groupe préformation en électricité + alphabétisation réservée aux étrangers

TRAVAIL

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Service général : 5 détenus - concessionnaires : <ul style="list-style-type: none"> - ébarbage de joints en caoutchouc (travail en cellule - 39 détenus) - montage compte-gouttes pharmaceutiques (travail en cellule - 15 détenues) - semi-liberté : 5 détenus en moyenne au cours de l'année | <p>rémunération suivant catégories</p> <p>rémunération moyenne brute mensuelle :</p> <p>480 F</p> <p>800 F</p> |
|---|--|

Maison d'arrêt de CHALON-sur-SAONE	Document mis à jour au 1er janvier 1982
13, rue d'Autun - B.P. 88 71321 CHALON-sur-SAONE CEDEX	Tél. (85) 48.06.43
Chef de maison d'arrêt : M. REVY	Adjoint : M. FERRANDO
T.G.I. compétent : CHALON-sur-SAONE	J.A.P. : Mme SARRAZIN Tél. (85) 48.14.47

DETENTION

	hommes	femmes
- capacité théorique :	104	6
- capacité pratique :	130	8
- capacité maximum :	160	10
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 :	94	
- nombre de prévenus :	59	
- nombre de condamnés :	29	
- nombre de mineurs :	6	
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 :	7	
- nombre de prévenues :	2	
- nombre de condamnées :	1	
- nombre de mineures :	4	
- l'établissement comprend :	- un quartier hommes - un quartier femmes - un quartier jeunes détenus - un quartier de semi-liberté	
- critères d'affectation :	prévenus et condamnés relevant des tribunaux de CHALON-sur-SAONE	
- conditions de détention :		
. type de détention :	cellulaire, cellules individuelles ou doublées	
. mode de vie :		
- lever :	7 heures	
- petit déjeuner :	7 heures 15	
- déjeuner :	11 heures 45	
- dîner :	18 heures 15	
- fermeture :	18 heures 40	
- promenades :	de 8 h 15 à 11 h 15 et de 14 h à 17 h	
- activités :	travail en cellule de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 17 h	
- parloirs :	lundi, mercredi, vendredi (prévenus) de 14 h à 17 h samedi (condamnés) de 14 h à 17 h	

Travaux importants en cours : aménagement d'une buanderie, des parloirs, d'une salle de réunions, de divers bureaux et d'une salle d'attente pour les familles des détenus.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (2 visites par semaine)
- spécialistes : sur prescription du médecin de l'établissement
- chirurgien dentiste : 1 (1 visite par semaine)
- psychiatre : 1 (1 visite par semaine)
- infirmière : 1 rémunérée par la Croix-Rouge Française - 25 h par semaine
- dépistage anti-tuberculeux : assuré une fois tous les deux mois par camion radio-photo du dispensaire
- dépistage anti-vénérien : assuré une fois par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison : 14
- sport : 1 séance de 1 h par semaine pour les mineurs
- télévision : 4 récepteurs
- radio : récepteurs à transistors personnels
- bibliothèque : 2500 livres
- aumôniers : 1 aumônier catholique
1 aumônier protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- instituteur : à temps complet (23 heures par semaine)
15 détenus scolarisés de façon permanente
1 groupe préparation du C.E.P.
Examens présentés : C.E.P. : 7 - 6 reçus
Brevet des Collèges 2 - 2 reçus
- préformation professionnelle : organisée par le G.R.E.T.A. de CHALON-sur-SAONE
1 stage (de 10 élèves) (menuiserie) a été organisé en 1981
1 stage (7 élèves) - menuiserie-électricité vient de débiter

TRAVAIL

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- Service général	: 13	rémunération suivant catégorie
- Travaux	: 5	320,00
- Concessionnaires		
Sté KODAK-PATHE	: 10	256,60
Sté COPEFA	: 24	164,75
Sté MADY	: 17	304,76
- semi-liberté	: 2 détenus en moyenne au cours de l'année	

Maison d'arrêt de CHARLEVILLE-MEZIERES	Document mis à jour le 1er janvier 1982
21, place Winston Churchill B.P. 386 08109 CHARLEVILLE MEZIERES	Tél. (24) 33.28.48
Chef d'établissement : M. BOUVARD	Adjoint : M. DELPUECH
T.G.I. compétent : CHARLEVILLE-MEZIERES	J.A.P. : Mme LEFEVRE Tél. (24) 57.29.23 poste 345

DETENTION

- capacité théorique : 29
- capacité pratique : 44
- capacité maximum : 50
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 37
 - nombre de prévenus : 24
 - nombre de condamnés : 13
 - détenus en semi-liberté : 2
- l'établissement comprend :
 - un quartier adultes comprenant des locaux de jours (chauffoirs) des locaux de nuits (dortoirs)
 - une cellule mineurs de deux places
 - un quartier de semi-liberté de 7 places
- critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. de CHARLEVILLE-MEZIERES
- conditions de détention :
 - . type de détention : en commun
 - . mode de vie :
 - lever : mouvements des dortoirs aux chauffoirs de 7 h à 7 h 15
 - petit déjeuner : 7 h 30
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner : 18 h 15
 - coucher : mouvements des chauffoirs aux dortoirs de 18 h 45 à 19 h
 - extinction des lumières : 22 h 30
 - promenades : 1 h 30 par jour (3/4 d'heure le matin, 3/4 d'heure l'après-midi)
 - parloirs : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 16 h (prévenus)
samedi de 14 à 16 h (condamnés)
durée 1/2 heure, prolongation pour les familles éloignées de l'établissement
 - . Travaux en cours : aménagement d'un quartier criminel de 10 places

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 - 1 visite hebdomadaire
- psychiatre : 1 - visites à la demande
- infirmière : 1 - infirmière Croix-Rouge - 10 heures par semaine
- spécialistes : les consultations sont effectuées au centre hospitalier de CHARLEVILLE
 - pulmonaire)
 - radio-dépistage) : extraction des détenus au dispensaire 1 ou 2 fois par mois
 - dépistage anti-vénérien : au dispensaire
 - dentiste : extraction des détenus au cabinet d'un chirurgien-dentiste

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 à mi-temps avec le C.P.A.L. de CHARLEVILLE
- visiteurs de prison : 4
- radio : transistors personnels
- télévision : 5 (un récepteur dans chaque chaufferie)
(un récepteur pour le service général)
(un récepteur au quartier de semi-liberté)
- bibliothèque : 849 ouvrages
- aumôniers : 1 aumônier catholique
1 aumônier protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur - 6 heures par semaine
(alphabétisation, préparation C.E.P. et Brevet des Collèges)
- examens présentés en 1981 : C.E.P. 4 - 3 reçus
- cours par correspondance : 1

TRAVAIL

- service général : 5 détenus
- Rémunérations : 1 - classe I 20,00 F
2 - classe II 14,00 F
- semi-liberté : 7 places en 1981 - 4 détenus en moyenne sur l'année.

ASSISTANCE MEDICALE

- gynécologiste
- psychiatre
- infirmière
- spécialistes
- extraction des détenus en dispensaire / ou 5 fois par mois
- extraction des détenus en dispensaire
- extraction des détenus en cabinet d'un chirurgien-dentiste

MAISON d'arrêt de CHAUMONT	Document mis à jour au 1er janvier 1982
27, rue du Val Barizien 52012 CHAUMONT CEDEX	Tél. (25) 03.03.64
chef d'établissement : M. DUDRAGNE	Adjoint : M. TREMEL
T.G.I. compétent : CHAUMONT	J.A.P. : Melle CHARPENET Tél. (25) 03.66.32 - poste 429

DETENTION

- capacité théorique : 80 (dont 55 au quartier "Arrêt" et 25 à l'ex-quartier de plus grande sécurité actuellement inoccupé)
- capacité pratique : 70 (quartier "arrêt"
25 (ex quartier de plus grande sécurité)
- capacité maximum : 75 (quartier "arrêt"
25 (ex quartier de plus grande sécurité)
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 54
 - nombre de prévenus : 39 + 1 appelant
 - nombre de condamnés : 14 dont 1 contraignable
- l'établissement comprend : - un quartier "arrêt" et un ex-quartier de plus grande sécurité
- critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. de CHAUMONT
appelants relevant de la Cour d'Appel de DIJON
- conditions de détention :
 - . type de détention : cellulaire - cellules individuelles ou doublées
 - . mode de vie
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 10
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner : 18 h 15
 - fermeture du soir : 18 h 45 à 19 h
 - extinction des lumières : 22 h
 - activités : travail en cellule de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 18 h
 - promenades : 1 h 30 (soit le matin, soit l'après-midi)
 - parloirs : prévenus : mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi
(3 parloirs au maximum) de 14 h à 17 h
condamnés : mercredi et samedi - de 14 h à 17 h
- Travaux importants prévus :
 - aménagement d'un terrain de sport
 - réfection des toitures

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (une visite par semaine)
- spécialistes : consultations au cabinet privé
- psychiatre : 1 (une visite mensuelle)
- dentiste : 1 (vient à la demande)
- infirmière : 1 (rémunérée par la Croix-Rouge Française - 10 H/semaine)

- dépistage anti-tuberculeux : n'est pas systématique - contrôles indispensables effectués par extraction au centre hospitalier de CHAUMONT

- dépistage anti-vénérien : n'est plus systématique depuis juin 1981 - des démarches sont entreprises auprès de la DDASS pour procéder à la désignation d'un personnel médical spécialisé en vue des examens et soins à effectuer dans la maison d'arrêt au titre de la prophylaxie des maladies vénériennes

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- assistante sociale : 1 (à mi-temps)
- visiteurs de prison : 5

- sport : néant - l'aménagement d'un terrain de sport est prévu pour 1982

- télévision : 2 récepteurs au quartier "arrêt" - séance : les samedis, dimanches et jours fériés
1 récepteur dans la salle de classe
1 à l'ex-quartier de plus grande sécurité

- bibliothèque : 1052 ouvrages

- aumôniers : 1 catholique
1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 2 instituteurs à temps partiel (9 H de cours par semaine)
- cours par correspondance : AUXILIA
- préparation au C.E.P. - alphabétisation
- examens présentés : C.E.P. : 2 présentés - 2 reçus
- activités pédagogiques diverses - audio-visuel (magnétophone - 2 projecteurs diapos et un électrophone)

TRAVAIL

- Service général : 6 détenus rémunération suivant catégories
- concessionnaires : (en cellule) rémunération moyenne brute journalière
 - . bouchages mécaniques - fermeture de boccas (11 détenus) : 30 F 00
 - . montage de compte-gouttes (5 détenus) : 90 F 00

Maison d'arrêt de DIJON	Document mis à jour au 1er janvier 1982
72 B, rue d'Auxonne 21033 DIJON CEDEX	Tél. (80) 66.47.32 66.41.79
Directeur : M. TRAVERSO	Adjoint : M. MEUNIER
T.G.I. compétent : DIJON	J.A.P. : Mme IMBERT QUARETTA Tél. (80) 30.83.33

<u>DETENTION</u>	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>
- capacité théorique :	117	32
- capacité pratique :	280	50
- capacité maximum :	315	50
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 :	208	
- nombre de prévenus :	131	
- nombre de condamnés :	77	
- effectif des détenus présentes au 1er 1982 :	20	
- nombre de prévenues :	18	
- nombre de condamnées :	2	
- l'établissement comprend :	<ul style="list-style-type: none"> - un quartier hommes - un quartier femmes - un quartier de semi-liberté de 24 places 	
- critères d'affectation :	prévenus et condamnés relevant des Tribunaux de DIJON	
- conditions de détention :	<ul style="list-style-type: none"> • type de détention : cellulaire • mode de vie <ul style="list-style-type: none"> - lever : 7 h - petit déjeuner : 7 h 15 - déjeuner : 12 h - dîner : 18 h 15 - fermeture : 19 h - extinction des lumières : 22 h 30 - promenades : 1 h 1/2 par jour alternativement le matin et l'après-midi - activités : travail de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h - parloirs : <ul style="list-style-type: none"> prévenus : mardi, mercredi, jeudi entre 14 h et 17 h samedi matin entre 9 h et 12 h condamnés : samedi après-midi entre 14 H et 17 h 	

Travaux importants en cours : construction d'un quartier de femmes de 40 places
" " prévus : aménagement d'un centre médico-psychologique régional
réimplantation des cuisines

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes	: 2 (une visite chacun par semaine)
- spécialistes	: consultations au C.H.U. de DIJON
- psychiatre	: 1 (une visite par semaine)
- dentiste	: 1 (une visite par semaine)
- dermatologue	: 1 (une visite par semaine)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale	: 1	
- visiteurs de prison	: 5	
- sport	: 1 professeur d'éducation physique et sportive 20 H par mois	
- télévision	: 5 récepteurs (3 au grand quartier, 1 à la semi-liberté, 1 au quartier criminel)	
- transistors individuels		
- bibliothèque	: 1.872 volumes	
- aumôniers	: 1 catholique 1 protestant	

SCOLARITE & FORMATION PROFESSIONNELLE

- 2 instituteurs (6 H et 3 H de cours par semaine)
- par correspondance : 3 détenus inscrits
- préformation professionnelle : sera organisée en 1982 par le GRETA de NEVERS (spécialités : petite mécanique, menuiserie)

TRAVAIL

- service général	: 13 détenus	rémunération suivant catégories
- concessionnaire :		<u>rémunération moyenne brute mensuelle :</u>
Montage et emballage de pinces à linge (30 à 40 détenus)		de 230 à 900 F
- semi-liberté	: 7 détenus	

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste	: 1 (une visite par semaine)
- spécialistes	: consultations au centre hospitalier de NEVERS
- psychiatrie	: 1 (une visite par semaine)
- dentiste	: 1 (une visite par semaine)
- infirmière	: 1 rémunérée par la Croix-Rouge Française - 58 H/semaine
- délégué anti-tuberculeux	: une fois par semaine par camion radio photo
- délégué anti-vénéreux	: assuré par une infirmière de la DASS deux fois par mois

Maison d'arrêt de NEVERS	Document à jour au 1er janvier 1982
13 bis, rue Vaillant Couturier B.P. A 1 58020 NEVERS	Tél. : (86) 61.08.14
Chef d'établissement : M. METTI	Adjoint : M. FELDER
T.G.I. compétent : NEVERS	J.A.P. : Mme BARON Tél. : (86) 57.74.11

DETENTION

- capacité théorique : 96
- capacité pratique : 110
- capacité maximum : 145
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 73
 - nombre de prévenus : 40
 - nombre de condamnés : 33
- l'établissement comprend :
 - un grand quartier
 - un quartier criminel (7 places) - cellules de plus grande sécurité
 - un quartier de semi-liberté de 16 places
- critères d'affectation : détenus relevant du Tribunal de NEVERS
- conditions de détention :
 - . type de détention : cellules individuelles et à 2 ou 3 détenus
 - . mode de vie
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 30
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner : 18 h 15
 - fermeture du soir: 18 h 40 à 19 h
 - promenades : 1 h le matin et 1 h l'après-midi
 - activités : travail en cellule de 14 h à 18 h 15
 - parloirs : mardi, mercredi, vendredi et samedi (3 par semaine): prévenus
lundi, jeudi (1 par semaine) : condamnés
horaires de 14 H à 17 H - durée 1/2 H + prolongation
- travaux importants prévus : révision installation électrique - changement portail d'entrée - réparation mur extérieur.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (une visite par semaine)
- spécialistes : consultations au centre hospitalier de NEVERS
- psychiatre : 1 (une visite par semaine)
- dentiste : 1 (une visite par semaine)
- infirmière : 1 (rémunérée par la Croix-Rouge Française - 28 H/semaine)
- dépistage anti-tuberculeux : une fois par semestre par camion radio photo
- dépistage anti-vénérien : assuré par une infirmière de la DDASS deux fois par mois

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale	: 1	
- visiteurs de prison	: 5	
- sport	: 1 professeur d'éducation physique et sportive 20 H par mois	
- télévision	: 5 récepteurs (3 au grand quartier, 1 à la semi-liberté, 1 au quartier criminel)	
- transistors individuels		
- bibliothèque	: 1.872 volumes	
- aumôniers	: 1 catholique 1 protestant	

SCOLARITE & FORMATION PROFESSIONNELLE

- 2 instituteurs	(6 H et 3 H de cours par semaine)	
- par correspondance	: 3 détenus inscrits	
- préformation professionnelle	: sera organisée en 1982 par le GRETA de NEVERS (spécialités : petite mécanique, menuiserie)	

TRAVAIL

- service général	: 13 détenus	rémunération suivant catégories
- concessionnaire :		<u>rémunération moyenne brute mensuelle :</u>
Montage et emballage de pinces à linge (30 à 40 détenus)		de 230 à 900 F
- semi-liberté	: 7 détenus	

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste	: 1 (une visite par semaine)
- spécialiste	: consultations au centre hospitalier de NEVERS
- psychiatrie	: 1 (une visite par semaine)
- dentiste	: 1 (une visite par semaine)
- infirmière	: 1 rémunérée par la Croix-Rouge Française - 58 H/semaine
- dépistage anti-tuberculeux	: une fois par semaine par examen radio photo
- dépistage anti-vénérien	: assuré par une infirmière de la DASS deux fois par mois

Maison d'arrêt de NEVERS	Document à jour au 1er janvier 1982
13 bis, rue Vaillant Couturier B.P. A 1 58020 NEVERS	Tél. : (86) 61.08.14
Chef d'établissement : M. METTI	Adjoint : M. FELDER
T.G.I. compétent : NEVERS	J.A.P. : Mme BARON Tél. : (86) 57.74.11

DETENTION

- capacité théorique : 96
- capacité pratique : 110
- capacité maximum : 145
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 73
 - nombre de prévenus : 40
 - nombre de condamnés : 33
- l'établissement comprend :
 - un grand quartier
 - un quartier criminel (7 places) - cellules de plus grande sécurité
 - un quartier de semi-liberté de 16 places
- critères d'affectation : détenus relevant du Tribunal de NEVERS
- conditions de détention :
 - . type de détention : cellules individuelles et à 2 ou 3 détenus
 - . mode de vie
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 30
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner : 18 h 15
 - fermeture du soir : 18 h 40 à 19 h
 - promenades : 1 h le matin et 1 h l'après-midi
 - activités : travail en cellule de 14 h à 18 h 15
 - parloirs : mardi, mercredi, vendredi et samedi (3 par semaine) : prévenus
lundi, jeudi (1 par semaine) : condamnés
horaires de 14 H à 17 H - durée 1/2 H + prolongation
- travaux importants prévus : révision installation électrique - changement portail d'entrée - réparation mur extérieur.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (une visite par semaine)
- spécialistes : consultations au centre hospitalier de NEVERS
- psychiatre : 1 (une visite par semaine)
- dentiste : 1 (une visite par semaine)
- infirmière : 1 (rémunérée par la Croix-Rouge Française - 28 H/semaine)
- dépistage anti-tuberculeux : une fois par semestre par camion radio photo
- dépistage anti-vénérien : assuré par une infirmière de la DDASS deux fois par mois

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison : 12
- sport : 1 terrain de sport (filets et ballons volley-ball et basket-ball)
1 moniteur d'E.P.S. rétribué 4 H par semaine
- télévision : 1 récepteur à la chapelle (séances samedi et dimanche après-midi)
1 récepteur salle de classe
1 récepteur quartier de semi-liberté
- bibliothèque : 1.250 ouvrages
- aumôniers : 1 catholique
1 protestant
1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 instituteur à temps complet (alphabétisation, préparation C.E.P. et brevet des collèges)
- examens présentés : C.E.P. 2 reçus : 2
- cours par correspondance : C.N.T.E. - AUXILIA
- activités pédagogiques diverses : audio-visuel - labo-photo - élaboration d'un journal

TRAVAIL

- service général : 4 à 5 détenus
- concessionnaires (travail exclusivement en cellule)
 - . Ebarbage de pièces de caoutchouc (25 détenus)
 - . Cartonnage
- semi-liberté : 5 détenus en moyenne au cours de l'année 1981

rémunération suivant catégories

rémunération moyenne brute mensuelle :
580 F

A cessé momentanément de fournir du travail

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes
- spécialistes
- psychiatres
- dentistes
- infirmières
- délégués anti-tuberculeux : tous les trimestres par le camion radio photo de la DPARB
- délégués anti-vénéériens : systématique pour tous les entrants

Maison d'arrêt de TROYES	Document mis à jour au 1er janvier 1982
1 bis, rue Hennequin B.P. 363 10025 TROYES CEDEX	Tél. (25) 43.76.09
Chef d'établissement : M. PRUVOST	Adjoint : M. BOUCHARD
T.G.I. compétent : TROYES	J.A.P. : M. LABADIE Tél. (25) 43.34.26

DETENTION

- capacité théorique : 67
- capacité pratique : 137
- capacité maximum : 133
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 95
 - nombre de prévenus : 73
 - nombre de condamnés : 22
- l'établissement comprend :
 - un quartier adultes
 - un quartier criminel de 5 cellules
 - un quartier pour mineurs de 8 cellules
 - un quartier de ~~semi~~-liberté de 12 places
- critères d'affectation : prévenus et condamnés relevant des tribunaux de TROYES
- conditions de détention :
 - . type de détention : quartier adultes : en commun
quartiers mineurs et criminels : cellulaire
quartier de semi-liberté : par chambre de 2, 3 ou 4
 - . mode de vie
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 30
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner : 18 h 15
 - fermeture : 18 h 30 à 18 h 45
 - extinction des lumières : 22 h
 - activités : uniquement le service général
 - parloirs : lundi, mercredi et vendredi (prévenus)
samedi (condamnés) entre 14 h et 17 h 30
 - promenades : 1/2 h le matin
1 h l'après-midi

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (une visite par semaine)
- psychiatre : 1 (une visite par semaine)
- spécialistes : les consultations sont effectuées au C.H. de TROYES
- dentiste : 1 (une fois par semaine)
- infirmière : 1 (rémunérée par la Croix-Rouge Française - 20 H/semaine)
- dépistage anti-tuberculeux : une fois par semaine au dispensaire
- dépistage anti-vénérien : systématique pour tous les entrants

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 (à mi-temps)
- visiteurs de prison : 20 (dont 8 éducateurs du Service de Prévention)
- sport : 2 terrains de sport aménagés dans les cours de promenade (filets et ballons de volley-ball, basket-ball et hand-ball)
 - 1 moniteur d'E.P.S. rétribué 2 H par semaine
 - 1 moniteur bénévole 2 h par semaine
- télévision : 1 récepteur quartier mineurs
 - 1 récepteur 1ère division
 - 2 récepteurs 2ème division
 - 1 récepteur quartier criminel
 - 1 récepteur semi-liberté
- bibliothèque : 2.000 ouvrages
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 instituteur (9 H par semaine)
- cours par correspondance : C.N.T.E.- AUXILIA
- alphabétisation, préparation C.E.P. adultes
- examens présentés en 1981 : 4 - reçus : 3
- formation professionnelle organisée par le GRETA de TROYES :
 - une formation générale
 - une formation métallerie
 - 4 stages organisés en 1981 (12 détenus à chaque stage)

TRAVAIL

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - service général : 20 détenus - montage de compte-gouttes (50 détenus environ) - semi-liberté : 5 détenus en moyenne au cours de l'année | <p>rémunération suivant catégories</p> <p>rémunération moyenne brute mensuelle : 700 F 00</p> |
|---|---|

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes
- psychiatres
- spécialistes
- dentistes
- infirmiers
- légistes
- biologistes

Maison d'arrêt de VESOUL	Document mis à jour au 1er janvier 1982
9, place Beauchamps B.P. 401 70014 VESOUL CEDEX	Tél. (84) 75.17.99
Surveillant-chef : M. LAURRIN	Adjoint : M. PELTIER
T.G.I. compétent : VESOUL	J.A.P. : M. DEPOMMIER Tél. (84) 75.48.12

DETENTION

- capacité théorique : 50
- capacité pratique : 61
- capacité maximum : 61
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 34
 - nombre de prévenu : 25
 - nombre de condamnés : 9
- l'établissement comprend :
 - un quartier condamnés
 - un quartier mineurs
 - un quartier service général
 - un quartier semi-liberté
- ↪ critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. de VESOUL et du T.G.I. de LURE
appelants relevant de la Cour d'Appel de BESANCON
accusés relevant de la Cour d'Assises de VESOUL
(Cour d'Assises de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort)
- conditions de détention :
 - . type de détention : cellulaire la nuit, en atelier le jour
 - . mode de vie :
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 15
 - déjeuner : 12 h
 - dîner : 18 h 15
 - fermeture du soir : 18 h 45 à 19 h - extinction des lumières : 22 h
 - activités : néant
 - parloirs : tous les jours (sauf dimanche et jours fériés) pour les prévenus - de 10 h à 11 h
mardi et vendredi pour les condamnés - de 15 h à 17 h
 - promenades : matin et après-midi (entre 1 h 30 et 2 h par jour
alternativement)

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 (une fois par semaine et sur demande)
- psychiatre : 1 (sur demande)
- spécialistes : les consultations sont effectuées au Centre Hospitalier de VESOUL
- dentiste : 1 (à la demande)
- infirmière : 1 (rémunérée par la Croix-Rouge Française) 1 fois par semaine et sur demande
- dépistage anti-tuberculeux : systématique pour tous les entrants - plus extraction à l'hôpital le cas échéant
- dépistage anti-vénérien : systématique pour tous les entrants - examens complémentaires à l'hôpital le cas échéant

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- assistant social : 1 (le lundi et le jeudi)
- visiteurs de prison : 5
- sport : 1 terrain de sport (volley-ball et boules)
1 moniteur de sport
- télévision : 1 récepteur au quartier condamnés
1 récepteur au quartier prévenus
1 récepteur au quartier service général
1 récepteur salle de cours (classe, salle polyvalente)
- bibliothèque : 1125 livres
- aumôniers : 1 aumônier catholique
1 aumônier protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignant : 1 instituteur 8 h par semaine
- cours par correspondance : AUXILIA - C.N.T.E.
alphabétisation, préparation C.E.P. et Brevet des Collèges
examen présenté : C.E.P. 3 - reçus 3
- activités pédagogiques diverses : audio-visuel, diapositives

TRAVAIL

Plus de travail en concession

service général 5 à 6 détenus

semi-liberté : 8 places

2 détenus en moyenne au cours de l'année 1981

Rémunérations moyennes journalières brutes

selon catégories

Direction régionale de Lille

M. A. AMIENS
M. A. ARRAS
M. A. BEAUVAIS
M. A. BETHUNE
M. A. CAMBRAI
M. A. COMPIEGNE
M. A. DIEPPE
M. A. DOUAI
M. A. DUNKERQUE
M. A. EVREUX
M. A. LE HAVRE
M. A. LOOS
M. A. ROUEN
M. A. SAINT-OMER
M. A. SAINT-QUENTIN
M. A. SOISSONS
M. A. VALENCIENNES

Maison d'arrêt d'AMIENS	Document mis à jour au 1er janvier 1982
85, avenue de la Défense Passive 80030 - AMIENS CEDEX	Tél : (22) - 91.68.96
Directeur : M. BARRIER Marc	Adjoint : M. ASSONION Philippe
T.G.I. compétent : AMIENS	J.A.P. : M. SENECHAL Tél. : (22) 92.11.00

DETENTION

	Hommes	Femmes
- Capacité théorique :	246+14 en cellule	19
- Capacité pratique :	480 de sécurité	38
- Capacité maximum :	430	38
- Effectif des détenus présents au 1er février 1982 : <u>273 hommes</u> prévenus : 144 condamnés : 124 dettiers : 0 semi-liberté : 5		
- Effectif des détenues présentes au 1er février 1982 : <u>14 femmes</u> prévenues : 12 condamnées : 2		
- L'établissement comprend : une détention hommes dont 10 cellules de sécurité une détention femmes un quartier de semi-liberté : 26 places 2 cellules infirmerie 7 cellules de punition (hommes) 1 cellule de punition (femmes)		
- <u>Critères d'affectation</u> :	a) Prévenus relevant des tribunaux d'Amiens, Péronne, Senlis, Compiègne, Soissons, Saint Quentin.	
	b) Appelants relevant des Tribunaux de Saint-Quentin, Laon, Beauvais, Soissons, Compiègne.	
- <u>Conditions de détention</u> :		
. Type de détention :	cellulaire - cellules doublées ou triplées	
. Mode de vie :	Lever : 7 h	
	Petit déjeuner : 7 h 30	
	Déjeuner : 11 h 45	
	Dîner : 18 h	
	Extinction des lumières : 23 h	
	Travail de 7 h 45 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 17 h 45	
	Parloirs : <u>Lundi</u> - condamnés (9 h - 11 h et 14 h 30 - 17 h 30)	
	<u>Mardi, mercredi, vendredi</u> - <u>prévenus</u> de 14 h 30 à 17 h 30	
	<u>Samedi</u> - <u>prévenus</u> et <u>condamnés</u> entre 9 h et 11 h.	

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 medecin-chef
- Dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
- tous les 15 jours : prophylaxie
- dentiste : 1 - 1 visite par semaine
- Psychiatre : 1 - 1 visite par semaine
- infirmière de l'A.P. : 1
- infirmier de la Croix-Rouge : (30 heures)
- auxiliaire sanitaire : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistantes sociales : 2
- Educateur : néant
- visiteurs de prison : 15
- Sport : cour de sport - sport en salle
- Cinéma : 1 séance par semaine
- Télévision : 2 postes
- Bibliothèque : 1
- Radio : récepteurs transistors personnels
- Club de photo : 1
- Cours de code de la route
- Aumônier : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite -

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 instituteur - 23 heures par semaine
1 action d'alphabétisation - 1 professeur (4 h par semaine)

- Résultats obtenus en 1981 :

C.E.P. : 10

Code de la route : 5

- Formation professionnelle : A été modifiée cette année :

. une action (12 détenus) conduit en 7 mois au C.A.P. par unités capitalisables d'électricien en bâtiment, la formation consiste en :

. Français - 1 professeur 4 h 30 par semaine

. Math - 1 professeur 3 h par semaine

. Domaine professionnel :

. atelier et technologie - 1 professeur 17 h par semaine

. dessin - 1 professeur 17 h par semaine

. Sport - 1 moniteur pénitentiaire 2 h par semaine

. Une action qui consiste en 2 modules de préformation professionnelle de 4 mois chacun (12 détenus).

La préformation comporte les matières suivantes :

- Français - 1 professeur 4 h 30 par semaine

- Atelier soudure - 1 professeur 8 h par semaine

- Math - 1 professeur 5 h par semaine

- Dessin - 1 professeur 3 h par semaine

- Atelier électricité 1 professeur 7 h 30 par semaine

- Sport - 1 moniteur 2 h par semaine

Tous ces professeurs à l'exception du moniteur de sport dépendent du G.R.E.T.A.

Résultats obtenus en 1981 :

Soudure-tôlerie

Electricité-bâtiment

C.A.P.	7
C.E.P.	4
Néant	0
	11

Document à jour au 1er Janvier 1982	5
741 (2) 21.02.82	6
23.02.82	0
	11

TRAVAIL

Quartier hommes

- . Concessionnaires (ateliers)
 - chariots (rideaux) cartonnages boucles, arpillons, suspendeurs 109 détenus
 - Filtres anti-pollution (patins laine d'acier) 33 détenus
 - . Concessionnaires (cellules)
 - brosses - peignes - couches - 9 détenus
 - Contactage - 3 détenus
 - . Service général
 - Classe 1 - 12 détenus
 - Classe 2 - 14 détenus
 - Classe 3 - 14 détenus
 - . Semi-liberté
 - 5 détenus
 - . Formation professionnelle
 - P. F. P. - 10 détenus
 - C. A. P. - 12 détenus
- (Nombre de détenus occupés : 221
 (Ecole : 10
 (Nombre d'innocupés : 42
- TOTAL 273

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

Calculé sur un mois où l'approvisionnement a été correct et pour des détenus ayant travaillé le mois complet :

	1 053,00
	1 114,00
	1 360,00
	2 400,00

Tarif service général

54 % du S.M.I.C.

Quartier femmes

- . Concessionnaire permanent
 - chanfreiné pièces plastiques 6 détenues
 - . Concessionnaires épisodiques réguliers
 - Conditionnement de laine
 - Démarquage
 - . Service général : 2 détenues
 - Nombre de détenues occupées : 14
 - Nombre d'innocupées : 0
- TOTAL 14

	800,00
	60,00 par jour
	60,00 par jour

Tarif classe II service général

Maison d'arrêt d'ARRAS	Document à jour au 1er janvier 1982
12, rue des Carabiniers d'Artois B.P. 915 62022 - ARRAS Cédex	Tél. (21) 21.02.68 23.02.68
Directeur : M. FEDI	Adjoint : M. BONDEAU
T.G.I. compétent : ARRAS	J.A.P. : M. BUCHET Tél. : (21) 51.52.06

DETENTION	Adultes	jeunes détenus	semi-libres	TOTAL
- Capacité théorique	: 156	12	7	175
- Capacité pratique	: 176	24	10	210
- Capacité maximum	: 187	24	10	821
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 67				
- Nombre de prévenus 19				
- Nombre de condamnés 46 + dettiers : 2				
- Détenu en semi-liberté : néant				
- Jeunes détenus (21 ans) : 11				
- L'établissement comprend :				
- la détention ordinaire				
- un quartier des mineurs				
- un quartier de semi-liberté				
- Critère d'affectation :				
a) prévenus relevant du Tribunal d'Arras				
b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de Lille (Dunkerque, Valenciennes, Douai, Saint-Omer, Loos)				
- <u>Conditions de détention</u> :				
. Type de détention : en commun : 7 dortoirs qui contiennent de 15 à 20 places cellulaires : 15 cellules				
. Mode de vie :				
- lever : 7 h				
- petit déjeuner : 7 h 30				
- déjeuner : 11 h 45				
- dîner : 17h45				
- fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h - extinction des lumières : 22 h				
. Promenades :				
- 1 h 30 le matin - 1 h 30 l'après-midi (inoccupés)				
1 h 1'après-midi (pour les travailleurs)				
. Activités :				
: travail de 8 h à 11 h 45 et de 13 h à 16 h 30				
dimanche : 9 h à 10 h culte (catholique)				
samedi et dimanche après-midi de 14 h à 17 h 30 télévision				
. Parloirs :				
: lundi - mardi - jeudi - vendredi (prévenus)				
mercredi - samedi - (condamnés - horaire : de 14h30 à 17 h 1/2 h par parloir + 1/2 h prolongation selon possibilités du service.				
. Travaux :				
: Restructuration de l'établissement en bonne voie (un concepteur après appel d'offres a été agréé). Les premières transformations devraient pouvoir commencer dans les deux années qui viennent.				
(Ex: grands dortoirs de 15 à 20 places ramenés à de petits dortoirs de 4 places. création d'ateliers, assainissement des locaux... etc.				

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 médecin titulaire - 1 médecin suppléant
- Spécialistes :
 - dermatologue : 1 (visites sur appel)
 - dépistage anti-vénérien : -une fois par semaine-
 - dépistage anti-tuberculeux : car-radio de la D.A.S.S. (une fois par mois)
 - psychiatres : 3 (deux fois par mois à tour de rôle et à la demande)
 - dentiste : 1 (une fois par semaine)
 - infirmière : 1 agréée par la Croix-Rouge française
 - infirmière : (tous les jours ouvrables 1 h 30 et sur appel).

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistante sociale : 1
- Visiteurs de prison : 7
- Sport : 8 h par semaine
- Télévision : 4 récepteurs T.V. de 14h à 17h - samedis dimanches jours fériés
- Radio : récepteurs transistors personnels
- Bibliothèque : 130 prêts hebdomadaires en moyenne + ouvrages à la demande.
- Aumôniers : 1 catholique, office religieux toutes les semaines
1 israélite
1 protestant seulement sur demande

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 1 instituteur temps complet (21 h par semaine)
1 instituteur temps partiel (8h par semaine)
1 formateur pour détenus étrangers (2 fois par semaine : 6 h)
- 7 détenus scolarisés de façon permanente
- Examens présentés : C.E.P. : 9 présentés en 1981 ; 6 reçus
Licence de chimie : 1 présenté en 1980 ; 1 reçu
- pas de formation professionnelle ; toutefois, un agent placier de l'Agence Nationale pour l'Emploi vient une fois par mois à l'établissement en vue :

1) de trouver un éventuel travail aux libérables ;

2) d'une inscription à des stages de F.P.A. à la sortie ou en cours de détention (libération conditionnelle) des détenus qui seraient candidats.

TRAVAIL

- Concessionnaires : 18 détenus employés par les "3 suisses"
- Service général : 19 détenus employés

Rémunérations mensuelles maximales : 1840.00 F.
 " " minimales : 1437.00 F.

Rémunérations moyennes journalières :
 1ère catégorie ... 20.00 F.
 2e catégorie ... 14.00 F.
 Occasionnels 11.00 F.

Maison d'arrêt de BEAUVAIS	Document mis à jour le 1er janvier 1982
2, rue Bossuet B.P. 98 6006 - BEAUVAIS CEDEX	Tél. (4) 445.00.70.
CHEF D'Etablissement : M. FICHELLE	Adjoint : M. AGRY
T.G.I. compétent : BEAUVAIS	J.A.P. : M. BOUYGUES Tél. (4) 445.01.79 poste 272

DETENTION (en commun)

L'établissement comprend

1 quartier de détention hommes
1 quartier de mineurs
1 quartier de femmes

- Capacité	théorique	pratique	maximum
Quartier hommes	40	80	95
Quartier mineurs	10	10	10
Quartier semi-libres	5		
Quartier femmes	16	16	16

Effectif au 1er janvier 1982	Prévenus	Condamnés	Dettiers
- Quartier hommes	63	11	
- Quartier mineurs	17		
- Quartier femmes	2		

- Critères d'affectation

- Hommes : T.G.I. DE BEAUVAIS (condamnés et prévenus)
- Femmes : T.G.I. de BEAUVAIS-SENLIS et COMPIEGNE (prévenus et condamnés)
- Mineurs : T.E. de l'OISE à BEAUVAIS

Condition de détention

- Salles en commun de jour
- Dortoirs

Mode de vie

- Lever : 7 h-7 h 15
- Petit déjeuner : 7 h 30-8 h
- Dîner : 11 h 45-12 h 30
- Repas au soir : 17 h 45-18 h 15
- Fermeture et coucher : 18 h 45-19 h
- Extinction des lumières : 23 h
- Condition de détention
- Travail en atelier : 8 h-11h 30-17h30

Mode de vie (suite)

- Promenades 9h-11h 13h30-14h30 (la semaine)
9h-10h 14h30-16h30 (dimanche et jour férié)
- Parloirs Lundi, mercredi, vendredi pour les prévenus (hommes de 14h à 16h)
(femmes de 16h à 16h30)
Samedi pour les condamnés de 14h à 16h.
Possibilité de parler le samedi pour quelques prévenus sur justification et prolongation éventuelle pour les personnes venant plus rarement et de loin.

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 le jeudi de 15h à 17h et à la demande
- " psychiatre : 1 le jeudi
- " dermatologue) Au centre hospitalier de BEAUVAIS en consultations
- " antivénérien) externes sur demande du généraliste
- " cardiologue)
- Dentiste Au centre hospitalier le jeudi en consultations externes sur demande du généraliste
- Infirmière (Croix-Rouge) : Tous les jours et à raison de 20 heures par semaine
- Dépistage antituberculeux : camion radio 1 fois par mois.

ASSISTANCE SOCIALE EDUCATIVE ET CULTURELLE.

- Assistante sociale : Néant
- Visiteurs : 8
- Moniteur de sport : 1 (3 heures par semaine)
- Sports sur les cours : (foot-ball et hand)
- Radio : transistors personnels
- Télévision : scolaire, mineurs et adultes
- Bibliothèque : 735 volumes
- Aumonier : 1 (messe chaque dimanche de 10 heures à 11 heures)
- Rabbin : 1

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Instituteurs : 2 M. BENHAROUN Joseph 3 heures le mercredi et 3 heures le samedi et madame DINGREVILLE Odile 3 heures par semaine indépendamment du jour et de l'heure
: De temps en temps quelques détenus suivent des cours par correspondance (auxilia)
- Pas de formation professionnelle

Mode de vie

Travail en atelier : 8 h - 11 h 30 - 14 h 30

TRAVAIL

Concessionnaire 5

montage de petits appareillages électriques
(de 25 à 30 détenus)

montant des rémunérations
de 300 à 1300 francs mensuel

Fabrication d'articles de vannerie
(de 3 à 5 détenus)

montant des rémunérations
de 200 à 500 francs mensuel

Couture à la main des ceinturons en cuir
(de 5 à 8 détenus)

montant des rémunérations
de 700 francs mensuel environ

Découpe de cuir et couture main, confection de maniques.
(de 3 détenus pendant 2 mois dans l'année)

montant des rémunérations
de 200 à 500 francs pendant 2 mois dans l'année.

SERVICE GENERAL

12 détenus selon classes et tarification en vigueur.

Conditions de détention :

* type de détention : cellulaire

* mode de vie :

- lever : 7 h

- petit déjeuner : 7 h 30

- déjeuner : 11 h 45

- dîner : 17 h 45

- fermeture du cell : de 18 h 45 à 19 h

- extinction des lumières : 23 h

* promenade : de 8 h à 10 h 30 et de 16 h à 18 h 30

* salveries : travail de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

* parloirs : tous les jours

* parloirs : le samedi et le lundi de 11 h 30 à 17 h (contingents)

- le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi de 12 h 30 à 14 h (prévu)

* travail : les cellules progressivement réparties et réaffectées

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 médecin titulaire (1 médecin suppléant)
- Spécialistes : 1 dermatologue : 2 visites mensuelles et sur appel
- Dépistage anti-vénérien : 2 visites mensuelles et sur appel
- Psychiatre : 2 visites mensuelles et sur appel
- Dentiste sur demande
- Infirmières : 1 infirmière titulaire + 1 suppléante agréée par la Croix Rouge Française; tous les jours ouvrables : 2h 30
- Dépistage anti-tuberculeux : car radio de la DDASS (trimestriel)

SEANCE EDUCATIVE ET CULTURELLE

- 6 visiteurs de prison
- sport : 1 moniteur d'éducation physique 4 h 00 par semaine
- télévision : 3 récepteurs - séance chaque jour (roulement par groupe de 15 à 20 détenus)
- radio : transistors personnels
- bibliothèques: 120 prêts hebdomadaires en moyenne + ouvrages sur demande
- aumônier : 1 catholique , office religieux chaque dimanche
1 israélite , seulement sur demande
1 protestant , seulement sur demande
- scolarité : 1 enseignant, instituteur à temps partiel 9 h par semaine
10 détenus scolarisés
EXamen C.E.P. : 2 présentés en 1981 : 2 admis
- pas de possibilité de formation professionnelle

TRAVAIL PENITENTIAIRE

	Rémunération brute mensuelle
Concession : découpage de chiffons 20 détenus	de 380,00 F à 700,00 F
Service général : 10 détenus	selon la catégorie classe I = 2 classe 2 = 4 occasionnels

Maison d'arrêt de DIEPPE	Document mis à jour au 1er janvier 1982
2, rue des Capucines 76205 - DIEPPE CEDEX	Tél : (35) 84.10.91
Chef de maison d'arrêt : M. LEGRAND	Adjoint : M. BOUCQUEY
T.G.I. Compétent : DIEPPE	J.A.P. : Melle CHAUVIN Tél : (35) 82.60.33

DETENTION

- Capacité théorique : 50 + 10 places en semi-liberté
- Capacité pratique : 50
- Capacité maximum : 50
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 24
- Nombre de prévenus : 13
- Nombre de condamnés : 11
- Critères d'affectation : prévenus et condamnés relevant du Tribunal de Grande Instance de DIEPPE
- Conditions de détention :
 - . type de détention : en commun
 - . mode de vie :
 - lever : 7h
 - petit déjeuner : 7h30
 - déjeuner : 12 h
 - dîner : 18h
 - fermeture : 19h
 - extinction des lumières : 23 h
 - . promenades : - alternées matin et après-midi
 - . activités : - travail de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h30
 - . parloirs :
 - prévenus : 3 fois par semaine les mardis, jeudis et samedis
 - condamnés : 2 fois par semaine les jeudis et samedis entre 14 et 16h30

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 (une fois par semaine + visites hors vacation)
- Psychiatre : 1 (une fois par mois + visite sur demande)
- Infirmière Croix-Rouge : 1 Croix-Rouge Française vacataire tous les jours pour soins et préparation des médicaments dangereux.
- Dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
- Dépistage anti-tuberculeux : 1 fois par trimestre
- Dentiste agréé : 1

Travaux : Réfection du quartier B

ASSISTANCE MEDICALE :

- Généralistes : médecin-chef : 1
médecin-adjoint : 1
- Spécialistes : dermato-vénérologue : 1 (une visite par semaine)
neuro-psychiatre : 1 (une visite par semaine)
chirurgien-dentiste : 1 (une consultation par semaine)
prophylaxie de la tuberculose : passage du car
et radio de la D.A.S.S. (une fois par semaine)
- Infirmière : 1 Croix Rouge (à temps complet)
1 infirmière croix rouge (à mi-temps)
1 auxiliaire médical (Premier-surveillant)

ASSISTANTE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistantes sociales : 2 (à temps plein)
- Visiteurs de prison : 10 actuellement agréés
- Sport : Volley-ball dans une cour aménagée pour le sport
- Télévision : 1 appareil à usage scolaire
1 appareil pour les loisirs des condamnés à courtes peines
employés dans les services généraux.
(une seule séance le dimanche après-midi)
- Radio : récepteurs transistors personnels
- Bibliothèque : prêt de 3 volumes chaque semaine
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 3 instituteurs 23 h par semaine
1 professeur d'anglais (4h par semaine)
2 professeurs pour l'enseignement aux étrangers
(6 par semaine)

- Cours par correspondance : C.N.T.E. et AUXILIA
détenus scolarisés de façon permanente

- 1 groupe D.F.E.O.
- 1 groupe C.E.P.
- 1 groupe B.E.P.C.

- Examens présentés en 1979

- D.F.E.O. 3 présentés 3 reçus
- C.E.P. 12 présentés 9 reçus
- B.E.P.C. 1 présenté 1 reçu

- Formation professionnelle

15 détenus suivent des cours de formation d'électricien du bâtiment par unités capitalisables avec contrôle continu des connaissances.

Enseignement dispense par 4 professeurs techniques du lycée technique de DOUAI.

Document mix à jour au 1er Janvier 1982
Rémunération : 54 /
Durée de la formation : 16 semaines

<u>TRAVAIL</u>		
(205 détenus occupés)		
<u>Concessionnaires</u>		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
Atelier "3 Suisses"	55 détenus	1500.00 F.
<u>Travail en cellule</u>		
(fabrication et collage d'enveloppes)	50 détenus	450.00 F.
(Pose de arpillons sur des boucles de chaussures)	20 détenus	500.00 F.
<u>Service général</u>	80 détenus environ	de 7.00 F. à 20.00 F. par jour

- Critères d'admission à l'établissement de la Cour de Cassation
 - Critères de sélection
 - Mode de vie : réveil à 7 h
 salle de lever : 7 h 30
 déjeuner : 11 h 30
 dîner : 17 h 30
 fermeture de la porte : de 18 h 30 à 19 h 00
 extinction des lumières : 23 h
 - promenades : 9 h 30 à 11 h 30
 - sports : volley - ping-pong -
 - parlons : lundi, mercredi, vendredi sous la présidence de 18 h à 19 h 30
 samedi sous la présidence de 16 h à 18 h 30

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin : 1 médecin (une fois par semaine)
- Médiastère anti-vivante : une fois par semaine
- Médiastère anti-maladie : une fois par semaine par visite
- Psychiatre : 1 médecin (une fois par semaine)
- Infirmerie de la Cour de Cassation : à mi-temps sous les jours
- Dentiste : 1 cabinet en salle d'attente aux heures libres

TRAVAIL

Rémunération : 24

ASSISTANT MÉCANIQUE :

Durée de la formation : 18 semaines
I : 12 semaines

TRAVAIL

Concessionnaire :
Alicia " Suisse"
Travail en cellule

30 heures hebdomadaires de travail
(application de collage d'envoies)

de 7.00 F. à 20.00 F. par jour
Service Général
Le 23 Mars 1971

1 : 12 semaines
2 : 6 semaines

ÉTAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

1 : 12 semaines
2 : 6 semaines

1 : 12 semaines
2 : 6 semaines

- 1 groupe B.F.E.S.
- 1 groupe C.E.F.
- 1 groupe S.F.E.S.

- Dates prévues 1971

- B.F.E.S. 3 groupes
- C.E.F. 12 groupes
- S.F.E.S. 1 groupe

- Formation professionnelle

12 groupes de formation professionnelle

12 groupes de formation professionnelle

Maison d'arrêt de DUNKERQUE	Document mis à jour au 1er janvier 1982
62, rue Henri Terquem B.P. 6/344 59385 DUNKERQUE CEDEX	Tél : (28) 66.71.69
Chef de maison d'arrêt : M. MONCHAUX	Adjoint : M. BECK
T.G.I. Compétent : DUNKERQUE	J.A.P.M. DESCAMPS Tél : 66.49.60

DETENTION hommes

- Capacité théorique : 60 + 20 places en semi-liberté
- Capacité pratique : 80
- Capacité maximum : 80
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 58
- Nombre de prévenus : 31
- Nombre de condamnés : 26 + 1 dettier
- Détenus en semi-liberté : 2
- L'établissement comprend : un quartier hommes prévenus (en commun)
un quartier hommes condamnés (en commun)
un quartier mineurs - 3 cellules de 4 lits
un quartier de semi-liberté de 20 places
un quartier cellulaire de 5 cellules
- Critères d'affectation : prévenus re-levant du Tribunal de DUNKERQUE
- Conditions de détention:
 - . mode de vie : réveil : 7 h
petit déjeuner : 7 h 30
désjeuner : 11 h 30
dîner : 17 h 30
fermeture du soir : de 18 h 30 à 19 h 00
extinction des lumières : 23 h
 - . promenades : 8 h 30 à 11 h 00
 - . sports : volley - ping pong -
 - . parloirs : lundi, mercredi, vendredi pour les prévenus de 14 h à 16 h 30
samedi pour les condamnés de 14 h à 16 h 30

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 médecin (deux fois par semaine)
- Dépistage anti-vénérien: une fois par semaine
- Dépistage anti-tuberculeux : une fois par mois car radio
- Psychiatre : 1 médecin (une fois par semaine)
- Infirmière de la Croix-Rouge : à mi-temps tous les jours
- Dentiste : 1 (cabinet en ville extraction sur rendez-vous)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistance sociale : 1 (à mi-temps à l'établissement et au Palais de Justice)
- Visiteurs de prison : 7
- Bibliothèque : 1 - 2000 volumes (distribution 2 fois 3 livres par semaine)
- Télévision : 7
- Radio : récepteurs transistors personnels et mini-cassettes
- Aumônier : 1 catholique

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 instituteur (9 heures par semaine) pour mineurs et adultes (en moyenne 10) enseignement primaire
- 1 instituteur pour les étrangers (ARFEM) suivant l'importance de la population pénale étrangère
- C.N.T.E. : AUXILIA
- Formation professionnelle : début février 1982 - électrique et mécanique six professeurs (deux stages de trois mois) environ de 12 détenus en atelier

TRAVAIL

- + Concessionnaire :
conditionnement pharmaceutique
environ 4 détenus
- Service général :
10 détenus

Rémunération moyenne :
826 F

Rémunérations moyennes journalières
brutes (selon catégorie)

classe I	20 F par jour
classe II	14 F par jour
classe occasionnelle	10 F par jour

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste
- Médecin spécialiste
- Pharmacie
- Laboratoire
- Radiologie
- Dentiste

Maison d'arrêt d'EVREUX	Document mis à jour au 1er janvier 1982
92, rue Pierre Sépard B.P. 3125 27031 EVREUX	Tél : (32) 33.00.35
Directeur : M. BONIN	Adjoint : M. VALETTE
T.G.I. Compétent : EVREUX - BERNAY	J.A.P. : Mme CLERMONT Tél : 39.51.90 poste 257

DETENTION

- Capacité théorique : 161 dont 20 places en semi-liberté
- Capacité pratique : 201
- Capacité maximum : 221
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 97
- Nombre de prévenus : 61
- Nombre de condamnés : 31
- Quartier semi-liberté : - affectations J.A.P. EVREUX
et J.A.P. T.G.I. de BERNAY

- Conditions de détention :

- . type de détention: cellulaire - 5 ateliers aménagés
- . mode de vie : les repas sont pris en cellule
 - lever : 7 h 00
 - petit déjeuner : 7 h 30
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner ; 17 h 45
 - fermeture du soir : 18 h 45 à 19 h 00
 - extinction des lumières : 23 h 00
- . promenades : 2 heures entre 8 h 30 et 10 h 30
- . parloirs : les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14 h 00 à 16 h 00
(sauf jours fériés) durée 30 minutes : pour les prévenus
les mercredi et samedi de 14 h 00 à 16 h 00 : pour les
condamnés
- . activités ; travail en atelier ou en cellule de 8 h 30 à 11 h 30 et de
13 h 30 à 17 h 30
- . travaux : réfection des cellules et peinture en cours, mise en place
de nouvelles cuisines, de nouveaux parloirs, d'une nouvelle
porte d'entrée, de nouvelles douches et construction d'un
pavillon en cours

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 (de-ux visites par semaine et à la demande en
cas d'urgence)
- Dentiste : 1 (une visite par semaine)
- Psychiatre : 1 (une visite par semaine)
- Infirmière : 1 infirmière de la Croix Rouge (30 h par semaine)
- Autres spécialités : en consultations externes au Centre Hospitalier
d'EVREUX

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 instituteur détaché à temps complet : 23 h par semaine
- 2 classes de 10 à 15 élèves (préparation pour le C.E.P.)

TRAVAIL

Concessionnaires :

- assemblages de colliers, de gouttières en plastique : 100 à 110 détenus Rémunérations de 30 à 300 F.

- service général et bâtiments : 20 détenus

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

- classe 1 620 et 600 F.
- classe 2 336
- classe 3 264

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 médecin-lieut dans les locaux
- Psychiatre : 1 visite tous les quinze jours
- Dentiste : 1 visite par semaine
- Infirmière : 1 (Cox-Bouge)
- Laboratoire anti-répertoire (rémunéré)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistance sociale : 2 (à mi-temps à la maison à l'arrêt de l'arrêt de Justice)
- Visiteurs de prison : 2
- Sport : 10 de sport tous les jours
- Télévision : 1 professeur adjoint E.F. assure 2 fois 2h par semaine
- Samedi, dimanche et jours fériés
- Poste de TV dans chaque cellule
- Poste de TV pour le quartier cellulaire
- Poste de TV cuisine
- Poste local d'hébergement et de travail est doté d'un diffuseur

MAISON d'ARRET de LOOS	Document à jour au 1er janvier 1982
Avenue du Train de LOOS 59374 LOOS CEDEX	Tél. : (20) 07.51.50
Directeur : M. CHAUVET	Adjoints : M. GOUTORBE M. SALVADORI
T.G.I. compétent : LILLE	J.A.P. : M. BARROIS Tél : 06. 92. 20

DETENTION

Il existe un centre Médico-Psychologique régional à l'établissement.

	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	484 + 16 (en cellules de plus grande sécurité)	33
- capacité pratique :	667	40
- capacité maximum :	717	40
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 :	551 Hommes	
- nombre de prévenus :	244 + 5 appelants	
- nombre de condamnés :	119 + 3 dettiers	
- jeunes détenus prévenus :	109	
- jeunes détenus condamnés :	38	
- mineurs prévenus :	31	
- mineurs condamnés :	2	
- détenus en semi-liberté :	15	
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 :		33 femmes
- nombre de prévenues :	23 + 1 appelante	
- nombre de condamnées :	9	
- détenues en semi-liberté :	0	

L'établissement comprend :

Détention Hommes : 3 sections : 484 cellules

Section A : prévenus + certains condamnés

Section C : mineurs prévenus et condamnés

Section D : condamnés

16 cellules disciplinaires

16 cellules de plus grande sécurité

7 cellules pour l'infirmerie

19 cellules pour le C.M.P.R.

Quartier Femmes : 33 cellules + 1 cellule disciplinaire

Quartier de semi-liberté : 10 cellules

Critères d'affectation :

- Quartier Hommes
- a) prévenus et condamnés relevant des tribunaux de LILLE
 - b) prévenus et condamnés du T.P.F.A. de LILLE
 - c) prévenus et condamnés des établissements de la région pénitentiaire de LILLE dont l'état de santé relève du C.M.P.R.
 - d) désencombrement provenant des établissements pénitentiaires de la région du Nord.

Quartier Femmes

- a) prévenues et condamnées relevant des tribunaux de LILLE
- b) prévenues et condamnées relevant des tribunaux de DOUAI - DUNKERQUE - SAINT-OMER - HAZEBROUCK - BETHUNE - BOULOGNE.

Conditions de détention :

Type de détention : cellulaire

Mode de vie :

- lever : 7 h
- petit déjeuner : 7 h 15
- déjeuner : 12 h
- dîner : 18 h
- fermeture du soir : 18 h 45 - extinction des lumières : 23 h
- promenades : 1 h le matin - 1 h l'après-midi
- travail : 7 h 30 - 11 h 45 et 13 h 15 - 16 h 30
- parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prévenus et certains condamnés) samedi : condamnés.
horaires : entre 9 h et 19 h
durée : $\frac{1}{2}$ heure.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : médecin-chef : 1 (trois fois par semaine)
médecin adjoint : 1
- spécialistes :
 - médecin dermato-vénérologue : 1 (trois fois par semaine)
 - psychiatre : 1 (quatre fois par semaine)
 - interne en psychiatrie : 2 (une fois par semaine)
 - ophtalmologue et kinésithérapeute à la demande
 - gynécologue : 1 (à la demande)
 - chirurgien dentiste : 1 (deux fois par semaine)
 - radiologue : à la demande
- personnel para-médical : Trois infirmières titulaires.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistantes sociales : 3
- éducateur : 1
- visiteurs de prison : 26
- activités sportives : les mineurs, les jeunes adultes et les militaires.
Absence d'installations et d'équipements corrects (pas de terrain de sport, pas de salle).
- télévision : une séance par semaine pour chaque détenu : diffusion d'un film enregistré sur magnéto-scope.
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : trois livres par semaine et par détenu.
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

- enseignements : 2 instituteurs à temps complet
 - 1 professeur C.E.S. (6 heures par semaine)
 - 1 enseignant alphabétisation des détenus étrangers
 - 2 instituteurs techniques.

- par correspondance

C.N.T.E. - AUXILIA

- préparation : C.E.P. - B.E.P.C. - B.A.C.

B.E.P.C. : 3 reçus en 1981

C.E.P. : 9 reçus en 1981

- formation professionnelle :

de type G.E.P.E.N., préparation des C.A.P. de menuisiers et de métalliers selon le système des unités capitalisables. Chaque section se compose de 12 détenus qui reçoivent une formation leur permettant d'atteindre la première unité de chaque C.A.P. Les stagiaires ont la possibilité de poursuivre leur stage à l'extérieur de l'établissement dès leur élargissement.

TRAVAIL PENITENTIAIRE

Régie directe :

88 travailleurs

10 à 23 F/jour

Concession de main d'oeuvre pénale à l'intérieur : 245 travailleurs

	<u>Rémunération moyenne brute mensuelle</u>
1 - montage manuel de contacts téléphoniques : 72 détenus	1 000 à 1 600
2 - conditionnement d'articles pour animaux : 2 "	1 200 à 1 800
3 - montage d'inserts sur capots de prise téléphonique : 11 détenus	1 000 à 1 600
4 - montage de composants électroniques sur circuits imprimés : 2 dét.	1 400 à 1 800
5 - couture de gainage cuir sur cale-pieds de bicyclette : 1 détenu	600 à 1 000
6 - réalisation de canevas, tapisseries, coussins, etc. : 5 détenus	1 400 à 2 000
7 - montage de petit matériel électrique : 1 détenu	2 500 à 3 000
8 - façonnage main de sachets, pochettes, enveloppes, sacs à soufflets : 48 détenus	900 à 1 300
9 - collage d'échantillons de laine : 2 détenus	1 000 à 1 500
A - paillage de chaises : 20 détenus	800 à 1 600
A - fabrication de cordons de liaison HI-FI : 22 détenus	1 000 à 1 700
A - façonnage main, de sacs, pochettes et matériaux d'emballage : 9 détenus	1 100 à 1 500
A - ponçage de panneaux de bois de placage : 2 détenus	1 300 à 1 800
A - fabrication et conditionnement de pièces détachées pour machines textiles (cordes d'attache, collets, etc. : 19 détenus	1 200 à 2 000
2 - conditionnement d'articles pour volets roulants : 3 détenus	1 500 à 2 300
A - réparation de palettes en bois : 6 détenus	1 200 à 1 800
1 - fabrication de roues abrasives : 10 détenus	1 100 à 1 500
1 - visserie pneumatique de contacts téléphoniques : 10 détenus	1 000 à 1 600

C : Travail effectué dans la cellule

A : Travail effectué en atelier.

Prisons de ROUEN	Document à jour au 1er janvier 1981
1 rue de la Motte 76038 - ROUEN Cédex	Tél. : (35) 72.55.22
Directeur : M. RIZZO	Adjoint : M. DELCOURT
T.G.I. compétent : ROUEN	J.A.P. : Mme GUIDONI Tél. : (35) 88.55.88

<u>DETENTION</u>	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>
- Capacité théorique	: 402	20
- Capacité pratique	: 594	30
- Capacité maximum	: 624	35

NOTA - La diminution de 36 unités de la capacité de la détention "hommes" constatées par rapport à celle figurant sur les précédents répertoires, provient de la suppression de 5 dortoirs d'une capacité de 36 détenus, situés au rez-de-chaussée de la 3e division. En effet, ces cinq dortoirs ont été supprimés en vue d'implanter dans ces locaux, le nouveau vestiaire, douches et salles de classe (en cours de travaux), services qui, jusqu'à présent, sont situés dans le bâtiment "ancienne infirmerie" qui doit être transformée à une date non encore déterminée, en "centre médico-psychologique Régional."

Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : 21 femmes

- Nombre de prévenues : 13 + appelantes : 1
- Nombre de condamnées : 7

Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 448 hommes

- Nombre de prévenus : 103 + Appelants : 20
 - Nombre de condamnés : 321 + Dettiers : 4
- L'établissement comprend : 3 quartiers
- Détention hommes : 3 divisions

1ère division : condamnés travaillant en atelier cellulaire

2e division : prévenus et condamnés inaptes au travail en atelier

3e division : en commun + 18 cellules d'isolement et 4 cellules disciplinaires

- Quartier jeunes détenus (21 ans) 31 places
- Quartier des femmes : 15 cellules et 5 dortoirs
- Centre de semi-liberté : 31 places
- Critères d'affectation :

a) détenus relevant des tribunaux de Rouen.

b) désencombrement provenant des établissements pénitentiaires de la région parisienne et des maisons d'arrêt du Havre, Evreux et Dieppe.

- Conditions de détention

- . Type de détention : quartier hommes 309 places cellulaires - 93 places en dortoir
quartier femmes 15 places cellulaires 5 places en dortoirs

Mode de vie : - lever : 6 h 30

- PETIT DEJEUNER : 7 h

.../...

- déjeuner : - femmes)
 - centre de jeunes) 11 h 35
 - détenus régimes)

 - Division I 11 h 40
 - Division II..... 11 h 50
 - Division III..... 11 h 45

 - Dîner : - femmes)
 - centre de jeunes) 18 h 05
 - détenus - Régimes)

 - Division I 18 h 15
 - Division II..... 18 h 20
 - Division III..... 18 h 10

 - Fermeture des portes : 18 h 30 à 19 h extinction des lumières
23 h
 - Travail : de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h

 - Promenades : entre 12 h 30 et 13h 30 (sur semaine)
entre 9 et 11h 30 et entre 12h 30 et 17h 30 (dimanche et jours
fériés)

 - Parloirs : lundi, mercredi, vendredi (prévenus)
jeudi, samedi (condamnés et certains prévenus)
horaires : entre 12h 30 et 15 h
-

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin-chef : 331 vacations 1
 - Médecin-adjoint : 1 28 vacations
 - Chirurgien-dentiste : 2 (deux fois par semaine)
 - Vénérologue : 1
 - O.R.L. : 1
 - Dermatologue : 1
 - Psychiatre : 1
 - Pharmacien gérant : 1
 - Kinésithérapeute : 1
 - Infirmier à plein temps : 2
 - Infirmière alcoologue : 1
-

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistance sociale : 2
 - Educateur : 1
 - Visiteurs de prison : 32
 - Sport : 1 surveillant moniteur - seulement au centre des jeunes détenus
filet de volley-ball, basket-ball, cheval d'arçon, barres
parallèles, tapis, poids, hand-ball
 - Cinéma : 2 appareils de projection
1 séance par semaine au centre des jeunes détenus et au quartier
des femmes, aux travailleurs en atelier et aux inoccupés.
 - Télévision : 13 postes samedi après-midi et dimanche après-midi
 - Radio : dans les cellules au quartier des jeunes détenus-transistors
personnels
- .../...

- Bibliothèque centrale et bibliothèque au quartier des femmes
- " au centre de jeunes détenus
- " au centre de semi-liberté
- Aumôniers : 2 catholiques, 1 protestant, israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 1 professeur d'enseignement général de collège
1 instituteur spécialisé
- 21 h par semaine + 2 h supplémentaires
- 4 visiteurs de prison qui dispensent des cours par correspondance : G.E.N.E.P.I. et AUXILIA
- examens présentés : C.E.P.32 reçus
- formation professionnelle : en semi-liberté

TRAVAIL

Rémunérations moyennes
brutes mensuelles

Concessionnaires : 180 détenus occupés en atelier

- Atelier de classement (cartonnages -
fournitures générales de bureau et
accessoires 1050 F
- Façonnage et assemblage de tous articles
scolaires..... 730 F
- Fabrication, montage, décoration,
conditionnement de jouets et de jeux de
société..... 700 F

Concessionnaires occasionnels : 50 détenus occupés
en cellule

- Articles de classement, fournitures générales
de bureau et accessoires..... 700 F
- Fabrication, montage, décoration,
conditionnement de jeux et de jeux de société..... 600 F
- Enfilage d'étiquettes..... 300 F
- Papeterie façonnage..... 800 F
- Pliage et collage de journaux..... 300 F
- Façonnage, conditionnements publicitaires..... 500 F
- Collage de timbres..... 700 F
- Travaux divers de papeterie..... 200 F
- Travaux d'encartage..... 500 F

Service général : 126 détenus occupés :

- 14 postes à 23F. par jour
- 28 " " 16F. " "
- 84 " " 11F. " " maximum

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 (une visite par semaine)
 - Infirmière : 1 (14 h 30 par semaine)
 - Dépistage anti vénérien : 1 (une fois par semaine)
 - Dermatologue : 1 (une visite par semaine)
 - Radiographie : 1 (une fois par mois, car radio)
 - Psychiatre : 1 (une visite par mois)
 - Dentiste : 1
 - Kynésithérapeute : 1
- les autres soins spécialisés sont assurés par l'hôpital de SAINT OMER

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistante sociale : 1 (à mi - temps)
- Visiteurs de prison : 5
- Aumonier : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite
- Bibliothèque : 3 livres par semaine et à la demande
- Télévision : 1 par chauffoir
- Radio : transistors personnels

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 instituteur dispensant 9 heures de cours par semaine (mercredi et samedi après midi)
- 3 réussites au C.E.P. en 1981
- cours par correspondance : Auxilia
- Formation professionnelle : néant

TRAVAIL

- 2 ateliers occupant 43 détenus environ
(pose d'encart dans les catalogues, collages d'échantillons de laine, emballage et expédition) 3 SUISSES FRANCE
- Service général 10 détenus
- quartier femmes (pose d'encart dans les catalogues mise en cartons)

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

500.00 à 1000.00 Fr

350.00

400.00 à 700.00 Fr

Maison d'arrêt de SAINT QUENTIN	Document à jour au 1er janvier 1982
36, rue Chantrelle 62322 - SAINT-QUENTIN B.P. 611	Tél. : (23) 62.23.05.
Chef de maison d'arrêt : M. LACOUX	Adjoint : M. PIETON
T.G.I. compétent : SAINT-QUENTIN	J.A.P. : Melle KOEBELE Tél. : (23) 62.23.05

DETENTION

- Capacité théorique : détention : 86 Semi-liberté : 13
- Capacité pratique : 99
- Capacité maximum : 108
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 106
- Nombre de prévenus : 69
- Nombre de condamnés : 37
- L'établissement comprend : 3 quartiers sur 3 niveaux
 - quartier A : 39 cellules + 2 d'isolement
 - quartier B : 44 cellules + 1 d'isolement
 - quartier C : 13 cellules + 11 de semi-liberté
- Critères d'affectation : détenus relevant des tribunaux de SAINT QUENTIN et LAOS
- Condition de détention :
 - . Type de détention : cellulaire
 - . Mode de vie : - lever : 7h
 - petit-déjeuner : 7h30
 - déjeuner : 11h 45
 - dîner : 17h 45
 - fermeture du soir : 18h 30 à 19h
 - . Promenades : - 2h par jour matin ou soir avec alternance par quartiers
 - quartier A : - activités en salle : 3h par groupe de 15 à 18 détenus en alternance (télévision, cartes, dames, lecture)
 - quartier B : - activités en salle : 3h par groupe de 15 à 18 détenus en alternance (télévision, cartes, dames, lecture)
 - quartier C : - activités en salle : samedi après-midi, dimanche, jours fériés
 - activités : travail en cellule
 - parloirs : lundi, mercredi et vendredi pour les prévenus samedi (condamnés et certains prévenus)

Travaux :

Chapitre 57/20

Réfection des toitures en totalité (lamage, remplacement une partie des chevrons, mise en place de tuiles neuves, mise en place dans les combles de laine de verre et remplacement de toutes les gouttières zinc et descentes. (de fév à juillet 81)

Réfection en totalité des cellules du Quartier A 40 cellules, enduit complet des murs, béton au sol et mise en peinture des murs.

Mise en place au Rond-point d'un faux plafond (par entreprise) économie

d'énergie. (Nov 81)

Chapitre 35/21

Mise en place d'une nouvelle porte de détention (atelier M.A. de LOOS) permettant ainsi, aux visiteurs l'accès aux toilettes, direct, annulant le passage dans le Greffe (Mars 81)

Mise en place d'une serrure deux entrées. (Mars 81)

Confection et mise en place de cadres grillagés aux fenêtres des cellules.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistance sociale : 1
- Visiteurs de prison : 7
- Sport : Filets et ballon volley-ball, jeu de boules, dans la cour de promenade 1 professeur d'éducation physique - 3h par semaine - 1h30 le mardi 1h30 le jeudi exclusivement les mineurs.
- Télévision : 1 T.V. pour le service général le samedi et le dimanche après-midi et jours fériés.
- Radio : récepteurs personnels transistors
- Bibliothèque : 1 358 livres - 3 livres par semaine
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE :

- 1 P.E.C.C. : 7h par semaine 3h30 le mercredi après-midi 3h30 le samedi matin pour l'année 1981 cession C.F.P. Adultes 5 présentes, 5 admis 46 jeunes détenus ont été scolarisés.

TRAVAIL :

- environ 50 détenus travaillent en cellule. Rémunérations moyennes brutes mensuelles de : 100 à 2 000 F.

C. oncession :

- articles publicitaires, casquettes, fanions, etc.
- * Service général : 12 détenus.

Classe 1	buandier	1	20 F. par jour
Classe 2	Cuisinière	214	F. par jour
Classe 3	Occasionnels	9	de 8 à 12 F

Travaux de bâtiment :

- réfection des cellules : Classe 1. 9 détenus . 20.00 F. par jour. et travaux économie d'énergie (faux plafonds) A et B⁺ charges.

Maison d'Arrêt de SOISSONS	Document à jour au 1er janvier 1982
19 rue Paul Deviolaine 02200 - SOISSONS	Tél. : (23) 53.27.51
Chef de maison d'arrêt : M. BOUCHEZ	Adjoint : M. LEGRAND
T.G.I. compétent : SOISSONS	J.A.P. : M. BOUCHELET DE VENDEGIES Tél. : (23) 53.07.43

DETENTION

- Capacité théorique : 50 + 11 en places en semi-liberté
- Capacité pratique : 88
- Capacité maximum : 96
- Effectif des détenus au 1er janvier 1982 : 57
 - nombre de prévenus : 36
 - nombre de condamnés : 21
- l'établissement comprend : un quartier de détention
un quartier de semi-liberté de 11 places dont un dortoir de 3 places.
- Critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. de SOISSONS et de LAON
- Conditions de détention :
 - o Type de détention : un quartier cellulaire de 33 places plus 2 dortoirs de 4 places et un dortoir de 7 places
 - o Mode de vie :
 - lever 7 h
 - petit déjeuner 7h30
 - déjeuner 11h45
 - dîner 17h45
 - fermeture du soir : 19h extinction des lumières 23h
 - o Promenades : le matin entre 8h30 et 11h30, le mercredi après-midi 14h30 et 17h30
 - o Travail : en cellule 8h - 11h30 et 13h30 - 17h30
 - o Parloirs : Pour les prévenus 4 fois par semaine du lundi au vendredi inclus sauf le mercredi - pour les condamnés 1 fois par semaine le samedi

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin-chef (une fois par semaine)
- psychiatre : visite à la demande
- dentiste : 1 visite par semaine
- infirmière : 1 (croix rouge) 17h par semaine
- radiographie : 1 fois par mois (camion radio)
- dépistage anti-vénérien : 2 fois par mois

Maison d'Arrêt d'AURILLAC	Document à jour au 1 ^{er} janvier 1982
17 Place du Palais 15 000 - AURILLAC	Tél. (71) 48 . 26 . 04
Chef d'Etablissement : Mr. KARPA	Adjoint : Mr. KOT
T.G.I. compétent : AURILLAC	J.A.P. : Mr. FALLET Tél. (71) 48 . 01 . 85

DETENTION

- capacité théorique : 54
- effectif réel : 34 (14 prévenus - 20 condamnés)
- capacité maximum : 60
- conditions de détention :
 - . type de détention : cellulaire
 - . mode de vie : lever 7 H .
 - petit déjeuner : 7 H 15
 - repas : 12 H . 18 H . Pris en cellule .
 - fermeture du soir 18 H 45 . Extinction des lumières 22 H
 - promenades : 1 H 1/2 par jour .
 - parloirs : prévenus : lundi , mardi , jeudi , vendredi , samedi , matin
 - condamnés : mercredi et samedi après-midi
 - télévision : une fois par semaine

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 (1 visite par semaine)
- dentiste : 0 (extraction en cas de nécessité)
- psychiatre : 1 (se déplace à la demande du médecin)
- infirmière : 1 (Croix Rouge)

ASSISTANCE SOCIALE , EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistant social ; 1
- éducateur : 0
- visiteurs de prison : 6
- bibliothèque : une distribution par semaine
- télévision : 1
- cinéma : néant
- sport : néant
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- formation professionnelle de menuiserie et d'agencement

capacité maximum d'accueil du stage : 12 détenus
en 1981, il a été présenté 9 candidats au CAP de menuiserie. 9 ont été reçus.
1 instituteur assure des cours aux mineurs et aux illétrés.
intervention de l'organisme d'enseignement AUXILLIA

TRAVAIL : néant

Maison d'Arrêt de BONNEVILLE	Document à jour au 01.01.1982
BP 137 - 74130 BONNEVILLE -	Tél. 16.50.97.24.60
Chef de Maison d'Arrêt : M. POURQUET	Adjoint : M. GALVAN
T.G.I. compétent : BONNEVILLE	J.A.P. : M. RANCHIN Tél. 16.50.97.06.96

DETENTION	Hommes	femmes
- Capacité théorique :	94	10
- Capacité pratique :	140	10
- Capacité maximum :	175	10

- Effectif des détenus présents au 01.01.1982 : 171 hommes

- Nombre de prévenus : 119
- Nombre de condamnés : 51
- Nombre de dettier : 1
- Détenus en semi-liberté : 15

- Effectif des détenues présentes au 01.01.1982 : 5 femmes

- Nombre de prévenues : 5
- Nombre de condamnées : 0

L'établissement comprend :

• Quartier hommes : 46 cellules individuelles + 8 grandes cellules avec 6 lits par cellule.

- 1° division : rez de chaussée : Mineurs + service général
- 2° division : rez de chaussée : arrivants + Condamnés courtes peines
- 3° division : 1er étage : prévenus + quartier disciplinaire
- 4° division : 1er étage : prévenus + condamnés longues peines

• Quartier femmes : 4 cellules individuelles + 1 grande cellule à 6 lits

• Quartier semi-libres : 6 cellules individuelles pouvant être doublées

- Critères d'affectation : Prévenus relevant des tribunaux d'ANNECY, BONNEVILLE, et THONON-LES-BAINS

- Conditions de détention :

• Type de détention cellulaire, cellules individuelles et cellules de 6

• Mode de vie :

Lever.....	7H 00
Petit déjeuner.....	7H 15
Déjeuner.....	11H 45
Dîner.....	17H 45

Les repas sont pris dans les cellules, distribués dans des plateaux métalliques, servis aux cuisines

Fermeture du soir : 18H 45 Extinction des lumières : 22H 00

Promenades obligatoires : En été : 2 fois par jour 1H 15, le matin
1H 15, le soir

Promenades obligatoires : En hiver : 1H 30 par jour alternativement le matin ou l'après-midi

Parloirs : du lundi au vendredi pour les prévenus
lundi et jeudi pour la 1er partie des condamnés
mardi et vendredi pour la 2ème partie des condamnés

HORAIRES : de 14H 00 à 16H 00

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 1 après-midi par semaine
- dermatologue : 1 1 fois tous les 15 jours
- Dentiste : 1 1 fois tous les 15 jours
- Psychiatre : 1 2 heures par semaine
- Infirmière : 1 mi-temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistante sociale : 1
- Educateur : Néant
- Visiteurs de prison : 8
- Association départementale pour la diffusion et l'initiation musicale (ADDIM)
2 à 3 interventions par an
- Sport : 1 moniteur de sport, mais pas de véritable terrain, la cour centrale est réservée
à cet effet
- Cinéma : 4 séances par mois
- Télévision : 1 téléviseur quartier femmes
1 téléviseur quartier semi-liberté
- Association éducative et sportive de la Maison d'Arêt, gère principalement le cinéma
- Bibliothèque
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 instituteur à temps complet
1 professeur d'anglais 2 heures par semaine
43 détenus scolarisés de façon permanente

- Par correspondance : AUXILIA

Examens présentés : C.E.P : 11

Pas de formation professionnelle

.../...

TRAVAIL

Nombre de détenus occupés : 153

Concessionnaires : 132

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- Montage de fiches métalliques sur brochettes travail en cellule	43 détenus	483,00 F
- Ebavurage de pièces plastiques Travail en atelier.....	11 détenus	909,00 F
- Tissage de fil de fer.....	21 détenus	209,00 F
- Montage de peines main d'oeuvre féminine en cellule.....	3 détenues	167,00 F
- Tri pièces de décolletage travail en cellule.....	5 détenus	779,00 F
Divers concessionnaires occasionnels à contrats temporaires		
- Polissage petite menuiserie :.....	10 détenus	498,00 F
- Finition de calendriers	25 détenus	180,00 F
- Montage pièces plastiques.....	14 détenus	273,00 F
- Service général.....	21 détenus	
- Inoccupés : 32 détenus		

Travail

20 détenus occupés (en moyenne)

Concessionnaires : 15 détenus en atelier

• combrichon : article de fil de fer : 8

• Gallet : selles de vélos : 2

• Euro-Seris : échenillage : 5

• Promotion 2001 : collage de jetons
travail temporaire : 6 à 10

• Service Général : 5

Rémunération mensuelle moyenne brute

800 F.

800 F.

Rémunération moyenne de 20 à 13 F. par
jour selon la catégorie.

Prison de BOURGOIN	Document à jour le 1 ^{er} janvier 1982
12 rue du Tribunal B.B. : 422 38 311 - BOURGOIN-JALLIEU Cédex	Tél. : (74) 28.36.22
Chef d'établissement : M. MANENTI	Adjoint : M. BARIOL
T.G.I. compétent : BOURGOIN	J.A.P. : Mlle ICHALETTE Tél. : (74) 93.00.63

DETENTION

- Capacité théorique : 29 + 1 Cellule disciplinaire + 7 Quatier semi-lib.
- Capacité pratique : 29
- Capacité maximum : 29
- Effectif des détenus présents au 1^{er} janvier 1982 : 11 détenus + 3 S.L.
- Affectation : Par l'Administration Centrale en application de l'article D 70 - 1 alinéa 2 du code de procédure pénale
- Population pénale : D.P.S. : 11
R.C.P. : 2
- Conditions de détention :
 - . Type de détention : établissement cellulaire - atelier : 2 cellules aménagées
 - . Mode de vie : - lever 7 h - coucher 18 h 45 - repas 11 h 45 et 18h15
- vie en commun par groupes restreints pendant la journée de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
 - . Promenade : 2 h par jour
 - . Parloirs : 1 h par semaine de 14 h à 17 h sauf dimanche et jours fériés, avec dispositif de séparation
 - . Séance T.V. : tous les jours dans les cellules aménagées qui servent de salles de loisirs.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste: 1 (une visite par semaine)
- dentiste : 1 (une visite par semaine)
- psychiatre : 1 (une visite par semaine + 3 assistants)
- infirmier : 1 de la Croix Rouge à la demande.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistant social : 1 (travaille à mi-temps)
- éducateur : 0
- visiteurs de prison : 2
- Bibliothèque : distribution sans restriction
- télévision : 2 postes + 1 magnétoscope
- radio : 3 Stations au choix dans chaque local, cellules comprises
- autres activités : 1 baby-foot, divers jeux de société
- aumôniers : 1 catholique et 1 protestant.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- enseignement : 1 instituteur (6 h par semaine)
- cours par correspondance : Auxilia
- examens présentés en 1981 : 3 brevets des collèges.

TRAVAIL

Très irrégulier, faute de concessionnaire.

TRAVAIL

- examens présentés en 1981 : 3 brevets des collèges
- cours par correspondance : 1 an III
- enseignements : 1 instituteur (3 h par semaine)
SCOLARITÉ et FORMATION PROFESSIONNELLE

- aménagements
- autres activités : 1 baby-foot, divers jeux de société
- compris

- radio : 3 stations au choix dans chaque local, cellules
- télévision : 2 postes + 1 magnétoscope
- Bibliothèques : distribution sans restriction
- visiteurs de prison : 2
- détenteur : 0
- restaurant social : 1 (travail à mi-temps)
ASSISTANCE SOCIALE, ÉDUCATIVE et CULTURELLE

- infirmier : 1 de la Croix Rouge à la demande.
- psychologue : 1 (une visite par semaine + 3 assistante)
- dentiste : 1 (une visite par semaine)
- médecin généraliste : 1 (une visite par semaine)
ASSISTANCE MÉDICALE

- séances T.V. : tous les jours dans les cellules aménagées qui servent de salles de loisirs.
- Pénitence : 1 h par semaine de 14 h à 17 h sans dimanche et jours fériés, avec dispositif de séparation
- Promenades : 2 h par jour
- Jours de 8 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
- vie en commun par groupes restreints pendant la - lever 7 h - coucher 18 h 45 - repas 11 h 45 et 18h15
- Conditions de détention :
- Type de détention : établissement cellulaire - atelier : 2 cellules aménagées
- Conditions de détention :
- R.C.P. : 2
- D.P.S. : 11
- Population pénale : D 70 - 1 article 2 du code de procédure pénale
- Allocation : Par l'Administration Centrale en application de l'article 118 de la Loi relative aux détenus présents au 1er janvier 1982 : 11 semaines + 3 S.L.
DÉTENTION
- Capacités maximum : 22
- Capacités pratiques : 22
- Capacités théoriques : 22 + 1 Cellule disciplinaire + 7 Cellules semi-lib.

Prison de BOURGOIN	Document à jour le 1 er Janvier 1982
15 rue du Tribunal B.H. : 422	Tél. (0472) 88.3021 - 88.3022
Chef d'établissement : M. MARVELI	Adjoint : M. BARRON - M. TALLI M. BARRON - M. TALLI M. BARRON - M. TALLI
T.D.I. compétent : BOURGOIN	Tél. (0472) 88.3021 - 88.3022

Maison d'Arrêt de CHAMBERY	Document à jour au 1er Janvier 1982
1 rue de Belledonne 73 000 - CHAMBERY	Tél.: (16) 79. 69. 45. 81.
Chef d'établissement : M. MULLER	Adjoint : M. ROBIN
T. G. I. Compétent : CHAMBERY	J.A.P. : M. GIROD Tél : (16) 79. 33. 74. 10

DETENTION

	Hommes	Femmes
- capacité théorique :	51	5
- capacité pratique :	100	10
- capacité maximum :	135	10
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 :	127 hommes	
- nombre de prévenus :	85 dont 24 avec procédure criminelle	
- nombre de condamnés :	42	
- détenu en semi-liberté :	néant	
- effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 :	9 femmes	
- nombre de prévenues :	8	
- nombre de condamnés :	1	
- l'établissement comprend :	Un quartier hommes de 51 cellules Un quartier femmes de 5 cellules Un quartier de semi-liberté de 6 cellules	
- critères d'affectation :	prévenus relevant des tribunaux de CHAMBERY, ALBERTVILLE? BELLEY, Appelants : ANNECY, THONON, BONNEVILLE.	
- conditions de détention :	<ul style="list-style-type: none"> . Type de détention : cellulaires cellules doublées et triplées au quartier hommes cellules doublées au quartier femmes . Mode de vie : - lever : 7 h <ul style="list-style-type: none"> - petit déjeuner : 7 h 30 - déjeuner : 11 h 45 - dîner : 18 h - repas pris en cellule - fermeture du soir : 19 h - extinction des lumières : 23 h - promenades : 2 h par roulement entre 14 h et 16 h - activités : 7 h 30 à 8 h entretien des cellules 8 h à 11 h travail - 12 h à 14 h correspondance, repos, lecture, - 14 h à 17 h travail. . - parloirs : Lundi après-midi lettres : A à I, Mardi matin : lettres J à Z, Mercredi après-midi lettres J à Z, Jeudi après-midi lettres A à I, Vendredi matin : A à I et après-midi J à Z (prévenus hommes) Samedi matin et après-midi : (condamnés hommes) Mardi après-midi et jeudi matin (femmes) - durée : 3/4 h 	

MAISON D'ARRET DE GRENOBLE-VARCES	Document mis à jour au 1er janvier 1982
B.P. 15 38760 VARCES ALLIERES ET RISSET	Tél. 16 (76) 72.81.77
Directeur : M. FETROT Dominique	Adjoint : M. MASSIMI Stanislas
T.G.I. compétent : GRENOBLE	J.A.P. : Mme DUFOURNET Tél. (76) 42.64.63

DETENTION

Effectif au 1er janvier 1982 : 288 détenus

Nombre de prévenus : 183 (171 + 12 appelants)

Nombre de condamnés : 105 (104 + 1 dettier)

Capacité théorique :

1er étage : 46
2e étage : 54
3e étage : 54
4e étage : 54

208 places

Centre Médico-Psychologique Régional : 22 places, 10 cellules

Capacité pratique : 208 détenus

Capacité maximum : 208 détenus

Critères d'affectation à l'établissement : prévenus relevant des Tribunaux de Grenoble

Conditions de détention :

Réveil : 7 h

Petit-déjeuner : 7 h 15

Mise en ordre de la cellule : 7 h 30 à 8 h

Mouvements après 8 h

Déjeuner : 11 h 45

Dîner : 18 h 15

Fermeture du soir : 18 h 30 - extinction des lumières à 23 h

Promenades : 1 h 30 par jour

Activités : travail de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30

Parloirs : lundi - mardi - mercredi - - vendredi pour les prévenus : 1 demi heure par jour
jeudi - samedi pour les condamnés : 1 demi heure par jour

Les parloirs se déroulent à compter de 13 h 30.

- C.M.P.R.

2 psychiatres) qui interviennent également pour l'autre partie
1 psychologue) de la détention

- GENERALISTE : 1 médecin en visite 2 fois par semaine plus les urgences
- SPECIALISTES : 1 dermatologue : vient à la demande
1 radiologue : vient à la demande
1 ophtalmologue : vient à la demande
1 prophylaxie : 1 fois tous les quinze jours
1 dentiste : 2 fois par semaine
- 1 INFIRMIERE PENITENTIAIRE A PLEIN TEMPS
- 1 SURVEILLANT INFIRMIER A PLEIN TEMPS

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- 1 Educateur
- ⊕ 2 assistantes sociales
- visiteurs de prison : 19 personnes possèdent une carte de visiteur
- sport : 1 heure et demie par jour
- cinéma : 1 fois par semaine
- 1 magnétoscope et 2 téléviseurs
- radio : récepteurs transistor personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique
1 protestant
1 israélite
- 1 association sportive, culturelle et post-pénale.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 2 instituteurs à temps complet

G.E.N.E.P.I.

C.N.T.E.

AUXILIA

40 Détenus scolarisés de façon permanente

- 1 groupe pour les mineurs
- 1 groupe "alphabétisation"
- 1 groupe de préparation au C.E.P.
- 1 groupe de préparation au Brevet des Collèges

1 formation professionnelle

C.A.P. Mécanique auto par unités capitalisables : 15 stagiaires
Les cours sont dispensés par neuf professeurs venant du Lycée Pablo-Néruda de 38 St-Martin d'Hères avec lequel une convention de formation professionnelle a été passée

TRAVAIL :

96 détenus occupés

Concessionnaires : 59 détenus

Rémunérations moyennes
brutes mensuelles

Ouverture en juin 1981 - ensachage de confiserie.....	10 détenus	484.00 F.
Ouverture en septembre 1981 - montage de petits-ensembles (ressorts de modules)		
 15 détenus	1 <u>839,00 F.</u>
Plastique (protège-cahiers, etc...)	17 détenus	1 027.00 F.
Fabrication cables et gailnes de vélos de véhicules	17 détenus	1 125.00 F.

Toutes ces activités se font en atelier.

SERVICE GENERAL : 37 détenus

Classe I	8 détenus	457. 50 F.
Classe II	13 détenus	312. 31 F.
Classe C	16 détenus	264. 00 F.

MAISON D'ARRET DE LE PUY	Document à jour au 1er janvier 1982
22, boulevard Bertrand B.P. 126 43012 - LE PUY	Tél. : (71) 09.09.45.
Chef d'Etablissement : M. BROISE	Adjoint : M. VEYCHARD M. GENEST
Président : M. PONTONIER T.G.I. compétent : LE PUY Procureur de la République : M. BERLIOZ	J.A.P. : Mme EYRAUD Poste 24 tél. : 16 (71) 09.05.70. J.I. : M. SELARIES

DETENTION : type cellulaire

	HOMMES	FEMMES
capacité théorique	36	4
capacité pratique	57	8
capacité maximum	57	8

quartiers semi-libres en détention : 3 places

EFFECTIF : détenus présents au 1er janvier 1982 : 32 hommes 5 femmes

prévenus	18	3
appelants		
condamnés	5	2
dettiers		
semi-libres		

MODE DE VIE

lever	7 h
petit-déjeuner	7 h 15
déjeuner	11 h 30
dîner	18 h

les repas sont pris en cellules

promenades 1 h 30 le matin

parloirs : prévenus Hommes de 14 à 16 h lundi mardi mercredi jeudi samedi
Femmes de 16 à 17 h lundi mardi mercredi jeudi samedi

condamnés Hommes de 14 à 16 h mercredi vendredi
Femmes de 16 à 17 h mercredi vendredi

T.V. le dimanche après-midi, la moitié de l'effectif en alternance

ASSISTANCE MEDICALE

médecin généraliste 1 visite par semaine
dentiste poste vacant
psychiatre (DASS) 1 visite par semaine
infirmière Croix Rouge 9 h par semaine

Infirmierie (quartier St-Joseph)

- 1 médecin généraliste (mardi matin et jeudi matin)
- 1 interne en médecine pour 1 an (étudiant) (temps complet)
- 1 infirmière de l'A.P. (temps complet)
- 1 pharmacien gérant la pharmacie de l'établissement (jeudi-après-midi)
- 1 dentiste (mercredi matin et vendredi après-midi)

Infirmierie (quartier Montluc)

- 1 médecin généraliste (jeudi après-midi)
- 1 médecin psychiatre (le lundi matin)
- 1 dentiste venant du quartier St-Paul (tous les 15 jours) le jeudi matin)
- 1 infirmière de l'A.P. (temps complet)

pour les détenus militaires :

- 1 médecin aspirant (3 fois par semaine)
- 1 dentiste aspirant (1 matinée par semaine)

Médecins spécialistes (pour les trois quartiers)

- 1 dermatologue et vénérologue (le mardi toute la journée) quartiers : St-Paul, St-Joseph, Montluc
- 1 otorhino (tous les 15 jours le jeudi après-midi) quartiers : St-Paul, St-Joseph
- 1 ophtalmologiste (tous les 15 jours le mardi matin) quartiers : " "
- 1 gynécologue (le lundi après-midi) quartier Montluc
- 1 pneumo-phtisiologue (le jeudi matin) quartiers St-Paul (éventuellement St-Joseph)
- 1 infirmière en vénérologie (D.D.A.S.S.) du lundi au vendredi inclus le matin - quartier St-Paul, St-Joseph, Montluc

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- 5 éducateurs (3 au quartier St-Joseph : jeunes détenus ; 2 au quartier Montluc : semi-liberté)
- 3 éducateurs (dont 1 chef de service) de l'Education Surveillée au pavillon des mineurs au quartier St-Paul
- 3 assistantes sociales + service social jeunes adultes assuré par les 3 éducateurs.
- 59 visiteurs
- Sport :
 - volley-ball sur chaque cour prévue à cet effet
 - 1 surveillant moniteur de sport au quartier St-Paul adultes et mineurs (temps complet)
 - 1 maître auxiliaire E.S. pour les jeunes adultes au quartier St-Joseph (mercredi matin 3h, vendredi après-midi 3h)
 - 1 étudiante GENEPI pour le quartier Mont-luc (femmes) le jeudi matin
- Cinéma : le mercredi au quartier St-Paul (mineurs) et au quartier St-Joseph (jeunes détenus)
le dimanche au quartier Montluc (hommes)
- Télévision : 6 téléviseurs répartis dans les divers quartiers de bâtiments d'activités éducatives pour les jeunes adultes.
- Radio : sonorisation en cellule + poste personnel

.../...

- Activités éducatives : (mineurs et jeunes détenus) : ciné-club, échecs, dames, scrabble, information, émaux, dessin ...
- groupes de discussion : quartier St-Joseph (jeunes adultes) les mardi, mercredi, jeudi de 17h 30 à 18h par les visiteurs de prison
- Bibliothèques : 5 totalisant 12 646 livres
- Aumôniers : 2 catholiques
 1 protestant
 1 orthodoxe
 1 rabbin
 1 iman

SOOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

Enseignants : 1 directeur du centre scolaire pénitentiaire de Lyon (23h par semaine)
 préparation : C.A.P. , B.E.P.C., BAC et cours : anglais, allemand, italien, espagnol, français, comptabilité, droit et instruction civique du lundi au samedi inclus

Classes : Répartitions par niveaux

- enseignement élémentaire : - classes tous niveaux (Anglais) : 14 groupes
 - adaptations CP et CE : 1 CE, 4 (alphabétisation des étrangers)
 - cours moyen : 5 LCM, 8 CEP.
- enseignement secondaire : 1er cycle : 4e et 3e : 8
- formation professionnelle : 1
- Total : 41
- Subvention accordée aux classes par le Conseil Général du Rhône : 19 000 F.
- Cours par correspondance : AUXILIA, UNIECO, CNTE
- préformation d'électricité domestique et ménagère : 10 stagiaires.

Des cours sont dispensés par deux enseignants du lycée d'enseignement professionnel de OULLINS, dans le cadre du CRETA de OULLINS (2h 30 de cours, trois fois par semaine)

A l'issue de formation, les détenus qui ont fait preuve d'assiduité reçoivent une attestation de stage débouchant sur un emploi ou sur une inscription prioritaire en FPA d'électricité.

Résultats aux examens en 1981 :

	présentés	reçus
C.E.P.	79	48
B.E.P.C.	25	21
BAC	7	5

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 1 visite hebdomadaire (2 h) et à la demande
- dentiste : 1 1 visite hebdomadaire (1 h)
- psychiatre : 1 1 visite par quinzaine
- infirmière : 1 de la Croix-Rouge (20 h par semaine)
1 de la DASS 2 visites mensuelles

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1 à mi-temps. 1 à temps complet
- visiteurs de prison : 3 (visite régulière d'une demi journée par semaine)
- prospecteur placier : 1 de l'ANPE 1 visite mensuelle
- bibliothèque : 1800 livres
- sport : 1 professeur adjoint d'éducation physique (4 h par semaine dont 2 h le lundi et 2 h le vendredi) pour l'initiation au tennis, volley-ball, basket et ping pong
- télévision : le samedi, dimanche et les jours fériés
- radio : transistors individuels
- lecteur de cassettes : 6 (cassetothèque de 80 cassettes)

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : préparation au CEP et BEPC
- instituteurs : 1 à mi-temps (14 h par semaine) pour mineurs et adultes
- 1 à temps partiel (4 h par semaine) pour les femmes
- 1 à temps partiel (3 h " ") pour les mineurs
- 1 formateur de formation continue (6 h par semaine pour l'alphabetisation, l'anglais, l'espagnol)

TRAVAIL

<u>-Concessionnaires:</u>		<u>Rémunérations moyennes brutes</u>
		<u>mensuelles:</u>
montage de pinces à linge	15 détenus	700,00
assemblage de pièces.....	6 détenues	1 000,00
" " "	6 détenus	800,00
MONTAGE ELECTRIQUE.....	10 détenus	500,00
Service Général:	8 détenus	selon catégorie
	1 détenue.	"
Entretien des bâtiments:.....	2 détenus.	"

Maison d'arrêt de ROANNE	Document à jour au 1er janvier 1982
21, rue Jean Macé 42300 - ROANNE	Tél. : (77) 68.26.68
Chef d'établissement : M. CASSAR	Adjoint : M. SIRONDELLE
T.G.I. compétent : ROANNE	J.A.P. : M. BARAILLA Tél; 67.47.33.

DETENTION

- Capacité théorique : 28
- Capacité pratique : 40
- Capacité maximum : 45
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 28
- Nombre de prévenus : 20
- Nombre de condamnés : 8

L'établissement comprend : 1 quartier hommes
1 quartier semi-liberté (4 places)

- Critères d'affectation : prévenus relevant du Tribunal de ROANNE

- Conditions de détention :

- . Type de détention : dortoirs
- . Mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h 30
- déjeuner : 11h 45
- dîner : 18h
- repas pris en chauffoirs
- fermeture des portes : 19h, extinction des lumières : 22h
- Promenades : 2H de 14h à 17h 30
- Parloirs : lundi, mardi, mercredi, vendredi (prévenus)
jeudi, samedi (condamnés)
- durée : 1/2h

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 visite hebdomadaire
- Chirurgien-dentiste : 1 visite à la demande
- Psychiatre : 2 visite à la demande
- Infirmière : mi-temps

.../...

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :
- instructeur : 1 en hebdomadaire
- cours par correspondance : 1 en illis

- bibliothécaire : 1 livres par semaine

- visiteuse de prison : 2

- assistante sociale : 1

ASSISTANCE SOCIALE EDUCATIVE ET CULTURELLE

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

1 00:00

Maison d'arrêt de Valence	Document à jour au 1er janvier 1982
79, avenue de Chabeuil BP 2139 26021 - VALENCE Cédex	Tél. : (75) 43.00.33.
Chef de la Maison d'arrêt : M. PUIGSERVER	Adjoint : M DOMINGUEZ
T.G.I. compétent : VALENCE	J.A.P. : M. STERN (75) 42.31.55.

DETENTION

	Hommes	Femmes
- Capacité théorique :	80	10
- Capacité pratique :	160	12
- Capacité maximum :	212	21
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 :		143
Nombre de prévenus :	101	
Nombre de condamnés :	42	
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 :		10
Nombre de prévenues :	8	
Nombre de condamnées :	2	

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier semi-liberté

- Critères d'affectation : a) prévenus et condamnés relevant du T.G.I. VALENCE
b) prévenues et condamnées relevant des tribunaux de VALENCE, GRENOBLE, PRIVAS et parfois GAP.

- Conditions de détention :

- Type de détention : cellulaire

Quartier hommes : 80 cellules individuelles doublées ou triplées parfois quadruplées

Quartier femmes : 6 cellules doublées

Quartier semi-liberté : 4 places

- Mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h 30
- Déjeuner : 11h 15
- Dîner : 17h 30
- Fermeture du soir : 18h 30 - 19h extinction des lumières : 24h
- Promenades : 1h le matin
- Sport : matin et après-midi (jours de semaine)
- parloirs : de 14h à 17h lundi, mardi, jeudi, vendredi (prévenus)
mercredi et samedi (condamnés)
- activités : travail pénitentiaire en cellule
- travaux : continuation de la rénovation en peinture de l'établissement.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistance sociale : 1 à mi-temps
- Visiteuses de prison ; 2
- Sport : néant, pas de terrain et aucune autre possibilité
- Cinéma : néant
- Télévision : scolaire et service général
- Radio : récepteurs transistors personnels
- Bibliothèque : 2 distributions par semaine
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite, 1 musulman

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Enseignement : 2 instituteurs (9 heures et 3 heures par semaine = 12 heures)
16 détenus scolarisés en moyenne
1 groupe d'adaptation
1 groupe C.E.P.
- Examens présentés : C.E.P. ... 16 détenus reçus en 1981

TRAVAIL

- Pas d'atelier ni de travail en cellule
- Service général : 7 détenus classés : 3 cuisine (classe I et II)
1 classe I 1 buanderie (occasionnels)
2 classe II 1 bibliothèque (occasionnels)
4 occasionnels 2 balayeurs (occasionnels)

ASSISTANCE SOCIALE

- Spécialiste
- Spécialiste
- Spécialiste
- Spécialiste
- Spécialiste

- Spécialiste
- Spécialiste
- Spécialiste
- Spécialiste
- Spécialiste

Maison d'arrêt de DIGNE	Document à jour au 1er janvier 1982
Villa St-Charles 04000 - DIGNE	Tél : (92) 31.01.25
Chef de maison d'arrêt : M. ANGELI	Adjoint : M. FERRON
T.G.I. Compétent : DIGNE	J.A.P. : Mme BOILLOT Tél : 31.05.21

DETENTION

- Capacité théorique : 19
 - Capacité pratique : 30
 - Capacité maximum : 33
 - Effectif des détenus au 1er janvier 1982 : 22
 - condamnés adultes : 2 mineurs : néant
 - prévenus adultes : 20 " : néant
 - détenus en semi-liberté : néant
 - quartier de femmes : néant
 - L'établissement comprend : 5 dortoirs hommes
 - 1 dortoir pour les mineurs
 - 1 cellule individuelle de punition
 - 1 quartier de semi-liberté de 3 places
- Critères d'affectation : prévenus hommes relevant du T.G.I. de Digne
- Conditions de détention : en commun
 - . mode de vie : - petit déjeuner : 8 h
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner : 18 h 15
 - fermeture du soir : 19 h extinction des lumières : 22 h
 - promenades : 1 h le matin; 1 h l'après-midi
 - parloirs : 15 h 30 à 17 h 30

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : médecin 1 visite par semaine + urgence
infirmière : 1 h tous les jours pour soins et préparations des médicaments
- Spécialistes :
 - psychiatre : vient à l'établissement à la demande du chef de M.A.
 - dentiste : 1 fois par semaine les détenus sont conduits chez le dentiste
 - dépistage anti-vénérien : 1 fois par mois

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- assistante sociale : le mardi et le jeudi
- visiteur de prison : 2
- sport : néant par manque de terrain
- cinéma : néant
- télévision : samedi après-midi et dimanche après-midi
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique; 1 protestant

SCOLARITE

Enseignement : 1 instituteur se déplace 3 fois par semaine (6 h au total)
 8 détenus scolarisés en moyenne
 1 groupe d'adaptation
 1 groupe C.E.P.
 1 groupe cours moyen

TRAVAIL

pas d'atelier ni de travail en cellule

service général : 1 cuisinier (classe II)
 1 buandier
 2 balayeurs (occasionnels)

(GRETA) Formation continue pour détenus) Maçonnerie
 les mardi et jeudi après-midi) Revêtement horizontaux et verticaux
 2 formateurs§

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : médecin à visite par semaine - urgences
 - Infirmière : 1 h tous les jours pour soins et prescriptions des médicaments
 - Spécialistes :
 - Psychiatre : vient à l'établissement à la demande du chef de M.A.
 - Dentiste : 1 fois par semaine les soins sont conduits chez le dentiste
 - Déptage anti-vénérien : 1 fois par mois

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistante sociale : le mardi et le jeudi
 - Préfet de prison : 1
 - Sport : club par semaine de terrain
 - Cinéma : mensuel
 - Télévision : samedi après-midi et dimanche après-midi
 - Radio : récepteurs transistors personnels
 - Bibliothèque
 - Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

Maison d'arrêt de DRAGUIGNAN	Document à jour au 1er janvier 1982
30, rue de la République 83300 DRAGUIGNAN	Tél : (94) 68.04.81
CHEF DE MAISON D'ARRET : M. BONTHOUX	ADJOINT : M. MULOT
T.G.I. Compétent : DRAGUIGNAN	J.A.P. : M. GUERY Tél : 68.15.75

DETENTION

	hommes	femmes
- Capacité théorique	: 76	8
- Capacité pratique	: 147	9
- Capacité maximum	: 150	10
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982	: hommes 76	- femmes 1
- Nombre de prévenus	: 68	1
- Nombre de condamnés	: 8	0
- L'établissement comprend :	<u>Bâtiment A</u> : 3 dortoirs; 1 infirmerie, 1 cellule	
	<u>Bâtiment B</u> : 2 dortoirs, 10 cellules	

Un quartier femmes

- Critères d'affectation :
 - Prévenus relevant du T.G.I. de DRAGUIGNAN et condamnés à de courtes peines.
- Conditions de détention :
 - . type de détention : cellulaires (cellules triplées) et en commun
 - . Mode de vie :
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 15
 - déjeuner : 11 h 45
 - dîner : 18 h 15
 - fermeture : 18 h 30
 - extinction des lumières : 22 h
 - promenade : 1 h
 - parloirs : lundi, mercredi, jeudi et samedi (prévenus)
mardi et vendredi (condamnés)
horaires : entre 14 h et 17 h30

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 (une visite par semaine + urgences)
- Dentiste : 1 (deux visites par semaine)
- Psychiatre : néant
- Infirmière : 1 (croix rouge à mi-temps)
- Dépistage anti-vénérien : 4 fois par mois
- Dépistage anti-tuberculeux : par cuti-réaction
- Consultations externes : sur ordonnance du Médecin de l'établissement

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistante sociale : 1 à mi-temps
- Visiteurs de prison : 6
- Educateur : néant
- Sport : 4 heures par semaine par 1 instituteur

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistances sociales : à plein temps
- Visiteurs de prison : 4
- Sport : néant par manque de terrain
- Cinéma : néant par manque de salle de projection
- Télévision : scolaire
- Radio : récepteurs transistors personnels
- Bibliothèque
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Enseignement : 1 instituteur plein temps
- détenus scolarisés en moyenne par mois
- G.R.E.T.A. cours d'alphabétisation et niveau secondaire B.E.P.C. etc...

TRAVAIL

- néant

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste
- Spécialistes
- Psychiatre
- Dentiste
- Néphrologue anti-hypertension
- Néurologue
- Infirmerie

- : 1 (une visite par semaine)
- : 1 (une visite par semaine)
- : deux fois par semaine
- : une fois par semaine
- : 22 h par semaine

médecin en chef ; 1
 médecin adjoint ; 1 en cas d'absence du médecin
 en chef (une visite par semaine + urgence)

inscriptions à partir de 1 h
 horaire : entre 14 h et 18 h 30
 - mercredi, samedi (condamnés)
 - lundi, mardi, jeudi, vendredi (prévenus)
 - 1 h l'après-midi entre 14 h et 16 h
 - 1 h le matin entre 9 h et 1 h

REPAIS

- repas : pris en cellule-triptyque ; légumes cuits
 - 22 h
 - fermeture du soir : entre 18 h 30 et 19 h - extinction des lu-

- petit déjeuner : 8 h
 - lever : 7 h

HYGIENE

- type de détention : cellulaires + cellules individuelles
 - Conditions de détention :
 - Critères d'attribution : prévenus détenu de grande détention de GRASSE
 - quartier annexe : rez-de-chaussée + 2 étages ; 16 cellules
 + 2 cellules infirmières
 + 1 cellule disciplinaire + 1 cellule d'isolement

- quartier principal : rez-de-chaussée + 2 étages ; 24 cellules
 - l'établissement comprend : 2 quartiers
 - nombre de condamnés : 100
 - Nombre de détenus : 100
 - Capacité maximum : 130
 - Effectif des détenus : 100

DETENTION

Maison d'arrêt des BAUMETTES - MARSEILLE	Document à jour au 1er janvier 1982
213, Chemin de Morgiou 13275 - MARSEILLE CEDEX 09	Tél : (91) 41.01.56 (lignes groupées)
Directeur : M. BABIN	Adjoint : M. MEYLAN
T.G.I. Compétent : MARSEILLE	J.A.P. : M. COULOUGNON Tél : 54.90.75

DETENTION

hommes

femmes

- Capacité théorique : 965 22
- Capacité pratique : 2277 68
- Capacité maximum : 2605 69
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 1454 hommes
- Nombre de prévenus : 966
- Nombre de condamnés : 479 + dettiers : 9
- Détenus en semi-liberté : 4
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : 41 femmes
- Nombre de prévenues : 31
- Nombre de condamnées : 10
- Détenues en semi-liberté : néant
- L'établissement comprend : 5 bâtiments de détention
 - . les petites Baumettes : 119 cellules + 7 à l'infirmerie + 1 sécurité quartier de semi-liberté : 10 cellules
 - . la prison hôpital des Baumettes : 48 cellules
 - . Bâtiment "B" : (condamnés) 277 cellules + 10 à l'infirmerie + 18 au quartier disciplinaire + quartier d'isolement : 16 cellules
 - . Bâtiment "A" : (prévenus) 409 cellules - Infirmerie 25 cellules - CMPR 26 cellules
 - . Bâtiment des femmes : 22 cellules + 1 infirmerie + 1 semi-liberté
- Critères d'affectation : prévenus relevant des Tribunaux de MARSEILLE et AIX-EN-PROVENCE - désencarcement de la Région
Prison Hôpital : détenus de la Région de MARSEILLE + TOULOUSE + DROME + ARDECHE + HTE LOIRE
- Conditions de détention de détention :
 - . Type de détention : conçu pour un encellulement individuel
 - . Mode de vie : - lever 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 15
 - déjeuner : 11 h 45 - 12h 45
 - dîner : 17 h 30 - 18 h 30
 - fermeture du soir : 19 h - extinction des lumières : 22 h
 - . promenades : 1 h 30 par demi-journée
 - . parloirs : mardi, jeudi, samedi (prévenus)) à partir de 12 h 30
dimanche (condamnés) (
 - . travaux : transformation de la chapelle en atelier - poursuite 2° tranche aménagement locaux accueil personnel GREAP poursuite normale réfection verrières PB.

ASSISTANCE MEDICALE

- 13 médecins
- Généralistes : 2 (médecin-chef et adjoint)
- Dentistes : 2 (5 jours par semaine)
- Kinésithérapeute : 1 (5 jours par semaine)
- Dermatologue : 1 (2 jours par semaine)
- O.R.L. : 1 (1 jour par semaine)
- Ophtalmologue : 1 (1 jour par semaine)
- Urologue : 1 (1 jour par semaine)
- Cardiologue : 1 (1 jour par semaine)
- Radiologue : 1 (1 jour par semaine)
- Chirurgien : 1 (1 jour par semaine)
- 5 Internes
- Spécialiste en fibroscopie digestive : 1 (1 jour par semaine)
- Pharmacien : 1
- Infirmiers : 14
- Infirmière chef : 1
- Infirmière contractuelle : 5
- Infirmière Coix-Rouge : 7
- Infirmière Administration pénitentiaire : 7
- Aides-soignants : 4
- Centre Médico-Psychologique Régional
- Médecin-Chef psychiatre : 1
- Médecin adjoint psychiatre : 1
- E.E.G. : 1
- internes : 2
- Psychologue : 1
- Assistante sociale : 1
- Infirmières : 6
- Secrétaire : 1

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE -

- Assistante sociale chef : 1
- Assistantes sociales : 11
- visiteurs de prison : 33
- Assistante S1e militaire: 1
- Chef de service éducatif : 1
- Educateurs : 3
- Educatrice déléguée Reg. formation : 1
- Aumôniers : 3 catholiques, 1 protestant, 1 israélite, 1 musulman, 1 orthodoxe.
- Sport : aux petites Baumettes : tous les jours
1 terrain de hand-ball - 1 terrain de basket ball - Equipement pour le volley-ball
- Cinéma: 1 fois tous les 15 jours
- Radio : Récepteurs à transistors personnels
- Télévision : 5 salles dotées d'un téléviseur
- Bibliothèque : 1 dans chaque bâtiment

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE -

- Enseignants : 1 Directeur d'Etablissement Spécialisé à temps complet (23H hebdo.)
6 instituteurs spécialisés à temps complet (23H hebdo.) dont 1 pour les militaires
1 P.E.G.C. Lettres-Anglais à temps complet (23H hebdo.)
1 P.E.G.C. Lettres à temps partiel (6H Hebdo)
2 instituteurs à temps partiel (6H hebdo. chacun)
1 Professeur d'Espagnol 2 H hebdo.)
1 Intervenant Enseignement aux Etrangers à temps complet (23 H)
- Organismes de cours par correspondance : C.N.T.E. - AUXILIA - Divers
- Nombre total de détenus scolarisés en 1981 : 833
soit une moyenne journalière de 165/280
- Répartition : 2 groupes de 12 détenues au Bâtiment Femmes
3 groupes de 12 détenus au Bâtiment Condamnés
4 groupes de 12 détenus au Bâtiment Prévenus dont 2 au CMPR
16 groupes de 12 détenus aux Petites Baumettes
- Examens : BAC présentés : 3 Reçus en 1981 : 3

Examens (suite)	présentés	Reçus en 1981
Epreuve anticipée de Français	2	2
B.E.P.C.	14	12
C.E.P.	123	73
C.A.P.	-	-
Diplôme enseignement sup.	6	6
- Formation professionnelle : D.A.F.C.O. 12 professeurs (3H à 9H par semaine) pas de diplôme délivré en fin de stage.		
3 groupes de 15 détenus - monteurs-électriciens		
- ouvrages métalliques		
- soliers moquettistes		

TRAVAIL

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

384 détenus occupés :

128	détenus occupés par des concessionnaires à savoir :	
110	" " par Manufacture Provençale de matières plastiques en atelier :	740,00
13	" " " 3 santonniers cellules et (moulage et décoration) ateliers :	610,00
2	" " " - rouleaux peinture :	260,00
3	" " " - enveloppes :	110,00
245	détenus occupés par le service général) : Tarif du Service Général	
	dont 26 aux Petites Baumettes) :	
	19 à la Prison Hôpital et Quartier des femmes) :	
	57 au Bâtiment A) :	
	37 au Bâtiment B) :	
	7 en corvée extérieure (entretien du domaine Pénitentiaire)) :	
3	détenus occupés à l'entretien de la Direction Régionale des Services Pénitentiaires (payés D.R.) :	14,00 par jour
1	pour travaux personnel :	
1	- repassage (FEMME) :	11,50 de 1'heure
7	détenus :	24,00 par jour

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 médecin-chef (deux visites par semaine)
1 médecin adjoint
1 interne, (tous les jours sauf dimanches et jours fériés)
- spécialistes : 1 (deux fois par semaine)
- dentiste : 1 (trois visites par semaine)
- psychiatre : 1 (à la demande)
- ophtalmologiste : 1 (deux visites par mois)
- gynécologue : 1 (à la demande)
- cardiologue : 1 (à la demande)
- O.R.L. : 1 (à la demande)
- vénérologue : 1 (une fois par semaine)
- pharmacien gérant : 1 (une fois par semaine)
- infirmières : 2 (à plein temps + 1 auxiliaire médical surveillant pénitentiaire)
- radio-dépistage : tous les deux mois par camion radio photo

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistances sociales : 3
- Visiteurs de prison : 15
- Sport : actuellement, aucune activité mais possibilités d'aménager une aire de sports
- Cinéma : appareil : deux fois par semaine - travailleurs, mineurs, femmes, samedi et dimanche
- Radio : dans chaque + récepteurs transistors personnels
- Bibliothèque : prêt de 3 livres par semaine à chaque détenu
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 instituteur (23 h par semaine) pour les mineurs
5 instituteurs de la DAFCO en vue de la préparation à des cours d'électricité (21 h par semaine)
2 formateurs pour analphabètes étrangers (6 h par semaine)
- par correspondance : ADRAFOM - C.N.T.E. - AUXILIA
- examens présentés : C.E.P. : 13 reçus en 1981
B.E.P.C. : 6 reçus en 1981
- pas de formation professionnelle

TRAVAIL

Rémunérations moyennes brutes journalières

- Service général exclusivement : 34 1ère catégorie : 20 F
- Travaux entretien : 10 2nde catégorie : 14 F
- Autres services : néant Occasionnels : 4 F (facultatif)

Maison d'arrêt de TOULON	Document à jour au 1er janvier 1982
2 place Léon Blum BP 1201 83070 TOULON CEDEX	Tél (94) 22.06.52 22.12.20 22.00.93
Chef de maison d'arrêt : M. DRAI	Adjoint : M. ZENATI
T.G.I. Compétent : TOULON	J.A.P. : M. JEGOUC Tél : 22.56.40

DETENTION

hommes

femmes

- Capacité théorique : 142 18
- Capacité pratique : 243 18
- Capacité maximum : 261 21
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 222
- Prévenus : 207
- Condamnés : 15
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : 10
- Prévenues : 10
- Critères d'affectation : prévenus relevant du T.G.I. de TOULON
- L'établissement comprend : un quartier de détention hommes
 - cinq cellules
 - un quartier disciplinaire
 - trente cellules réservées aux mineurs
 - un quartier femmes
 - un quartier isolé semi-liberté de 6 places
- . mode de vie : - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 11 h 30 à 12 h 30
 - dîner : 17 h 45 à 18 h 30
 - fermeture du soir : 18 h à 18 h 45
 - extinction des lumières : 23 h
- . promenades : entre 8 h et 11 h et entre 14 h 30 et 16 h 30 durée 2 h
- . activités ; de 6 h de sport par semaine
- . parloirs : prévenus : lundi, mercredi, vendredi, samedi
condamnés ; jeudi
- . horaires : entre 14 h et 17 h

- Contentieux en cours :
 - étanchéité des fenêtres des cellules
 - étanchéité des bâtiments
 - insuffisance du réseau d'assainissement
 - non fonctionnement périodique des portails d'entrée.

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 médecin-chef, 1 médecin-chef-adjoint, 1 interne en médecine.
- Spécialistes : 1 psychiatre (2 fois par semaine)
1 psychiatre (toxicomane- 1 fois par semaine)
1 O.R.L. (à la demande)
1 dermatologue (à la demande)
1 ophtalmologue (1 fois par semaine)
1 cardiologue (à la demande)
1 pharmacien-gérant (4 heures par semaine)
3 chirurgiens-dentistes (1 fois par semaine)
- Divers : 5 infirmières (4 Administration Pénitentiaire, 1 C.Rouge)
1 kinésithérapeute (1 fois par quinzaine)
1 dépistage anti-vénérien (3 fois par semaine)
1 dépistage anti-tuberculeux (tous les matins)
1 opticien (à la demande)
1 manipulateur-radio.
- Matériels : 1 appareil radio-photo pulmonaire CGR
1 appareil radiographie OMNIX
1 cabinet dentaire équipé d'un appareil de radiographie
1 cabinet O.R.L.
1 cabinet ophtalmologique
1 matériel de réanimation
1 ambulance.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Service Socio-éducatif : 1 assistante sociale coordinatrice
3 assistantes sociales
2 éducateurs de l'Administration Pénitentiaire
39 visiteurs de prison
1 prospecteur-placier de l'A.N.P.E. (chaque lundi
Courrier du BOVET
4 éducateurs de l'Education Surveillée
(accueil des mineurs arrivants).
- Assistance culturelle : 1 aumônier catholique
1 aumônier protestant
1 aumônier israélite
1 aumônier musulman
- Activités sportives : 1 terrain de sport
1 gymnase (800 M2)
volley-ball, Basket, Hand-bell
3 surveillants moniteurs de sport
1 séance hebdomadaire pour les adultes,
2 " pour les jeunes détenus,
3 " pour les mineurs.

- Cinéma : 1 salle de cinéma (320 places)
1 séance tous les 15 jours par unité de vie.
- Télévision : 10 postes répartis dans les salles de classe
2 magnétoscopes à la disposition des instituteurs, des éducateurs et du gradé formateur.
- Réseau centralisé de radiophonie : 3 stations préréglées et diffusion de disques et cassettes.
- Bibliothèque : 1 bibliothèque centrale aux divisions des adultes
1 bibliothèque annexe aux divisions des jeunes détenus
9100 ouvrages
6 détenus bibliothécaires.
- Association éducative, sportive, d'aide aux détenus (Journal Officiel du 9 janvier 1982).

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- 2 instituteurs de l'Education Nationale - classes adaptation et C.E.P.A.
- 2 animateurs de l'Association F.A.I.R.E.
- 9 étudiants du G.E.N.E.P.I. (brevet des collèges, langues vivantes, physique, mathématiques).
- 1 professeur de Faculté - centralisation des cours par correspondance (C.N.T.E., AUXILIA, Divers).
- Formation professionnelle :
 - mécanique automobile : 5 professeurs
 - électricité ; ouverture en 1982
 - soudage : ouverture en 1982
 - informatique : 1 ingénieur.

TRAVAIL

Ateliers détention adultes : 4400 m²
Ateliers détention jeunes adétenus : 2700 m² } 7100 m²

- Ateliers jeunes détenus	Effectif	Rémunération moyenne par jour
- conditionnement gadgets	77	21.29
- protection de pièces détachées	7	68.13
- conditionnement de produits	28	19.37
- Ateliers Adultes		
* CINTRA cartonage	58	39.25
* HUREL-DUBOIS (pièces d'avions)	19	117.76
* D.B.F. (reliures)	26	31.31
* GOURGUES (cartonage)	29	38.79
- Régie industrielle		
* travaux de bâtiment	4	19.27
- Service Général	101	12.67

Détenus inoccupés : 679

- dentiste : tous les jeudis et à la demande
- infirmière : 1 Croix-Rouge et à mi-temps

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- assistante sociale : 1 à mi-temps
- visiteurs : 7 (4 femmes, 3 hommes)
- sport : 1 femme (visiteur)
- télévision : dimanche et jours de fêtes après-midi
 - 1 salle quartier femmes
 - 1 salle quartier hommes
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : 2 000 ouvrages
- aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- **Scalarité :** 1 instituteur (11 heures par semaine)
par correspondance : AUXILIA
10 détenus scolarisés de façon permanente
- examens présentés : 3 CEP - nombre de reçus 3
1 CAP - nombre de reçu 1
- **formation professionnelle :**
électricité générale au quartier hommes
1 professeur - 2 heures par semaine
10 détenus participent de façon permanente
remise à jour des connaissances de base, information sur des sujets divers
au quartier femmes
1 professeur - 3 heures par semaine
- 4 détenus participent à ces cours.

<u>TRAVAIL</u>	70 détenus occupés	Rémunération moyenne mensuelle
- 5 concessionnaires :		
* récupération de métaux	10	2 185.00
* collage de carrelage	7	1 963.00
* paillage de chaises	8	834.00
* ébardage de caoutchouc	10	1 458.00
* façonnage d'étiquettes en cellule (H et F)	20	550.00
- Service Général (H et F)	15	400.00

ASSISTANCE MEDICALE

- généralistes : 1 jour les vendredis et à la demande
- spécialistes :
psychiatre : 1 séance tous les 15 jours et à la demande
dépistage anti-vénérien : tous les lundis
dépistage anti-cancer : par le cancer de la langue une fois par trimestre et les cas suspects sont examinés au centre de pathologie

Maison d'Arrêt de CHARTRES	Document à jour le 1er janvier 1981
8, rue des Lisses 28018 CHARTRES	Tél : (37) 21.00.08
Chef de maison d'arrêt : M. JULIEN	Adjoint : M. WAGON
T.G.I. compétent, CHARTRES	J.A.P. : Mme TOUCHOT Tél. : 28.40.90 Tribunal Tél. : 21.34.28

DETENTION

- Capacité théorique : 50
- Capacité pratique : 70
- Capacité maximum : 73
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 70
- nombre de prévenus : 63
- nombre de condamnés : 7
- nombre de détenus placés en Semi-Liberté : 2

L'établissement comprend un quartier de détention hommes dont une cellule réservée aux détenus mineurs et, une cellule réservée aux détenus placés en semi-liberté.

NOTA : La rénovation complète de la maison d'arrêt, étalée sur une période de 4 ans, a modifié et modifiera la capacité de la détention et rend obligatoire de fréquents transfèrements de désencombrement sur les prisons parisiennes.

- Critères d'affectation : Prévenus relevant des Tribunaux de CHARTRES
- Type de Détention : en commun (atelier de jour et dortoir la nuit)
- Conditions de détention :
 - * lever : 7 h 30
 - * Petit déjeuner : 7 h 45
 - * Déjeuner : 11 h 45
 - * Dîner : 18 h 00
 - * Fermeture du soir : entre 18 h 45 et 19 h
 - * Extinction des lumières : 23 h 00
 - * Promenades : 1 h le matin entre 8 h 30 et 11 h 30 (échelonnée)
 - 1 h l'après midi entre 16 h et 17 h
 - * Travail en atelier (ou chauffoir) : montage d'hameçons, confection de dossiers, fabrique d'enveloppes, mise en sachets d'articles scolaires.
 - * Parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 14 h à 16 h (prévenus)
 - samedi de 14 h à 16 h (condamnés)

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 médecin
- Spécialistes : 1 psychiatre, 1 psychologue, 1 dermatologue
- Infirmière : 1 à mi-temps
- Dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine

Document à jour au 1er Janvier 1982

Maison d'arrêt de CHATEAUBOURG
11, rue Paul Louis Courier
B.P. 522

- bibliothèque : 1700 ouvrages
- aumônier : 1 catholique

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignant : 1 instituteur à temps complet
Cours par correspondance au C.N.T.E.
examens présentés en 1982 : néant
- Formation professionnelle : stage d'initiation à la cuisine et au service de restauration.

TRAVAIL

- Confection d'ensachage de baguettes d'encens, d'ébardage de cartonnage d'emballages, de pliage de carton, encollage d'étiquettes 20 détenus

Rémunérations moyennes brutes menseuelles
- 630.50 F

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin (1 visite par semaine)
- spécialiste : néant
- dentiste : 1 sur demande
- psychiatre : néant
- infirmière : 1 - 2 h par jour avec le lundi et jours fériés.
- dépistage anti-vénéreux : 1 fois par semaine.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- assistance sociale : 1 à mi-temps entre la maison d'arrêt et le comité de probation
- visites de prison : 2
- éducation : néant
- sport : 1 moment de sport détaché de la maison centrale de SAINT-MAUR à (week-end) (foot-ball, volley-ball, hand-ball, basket-ball, ping-pong)
- cinéma : néant
- radio : transmissions personnelles
- télévision : 2 à 3 séances par semaine y compris les dimanches et jours fériés.

Centre de Semi-Liberté de CORBEIL	Document à jour au 1er janvier 1982
26, rue Feray 91108 CORBEIL-ESONNE	Tél. : (1) 496.02.55
Chef d'Etablissement : M. ALFONSI	Adjoint : M. INGLESE
T.G.I. : EVRY	J.A.P. : M. SUEL et M. LANGLOIS Tél. : 077.81.90 poste 138

DETENTION

hommes

femmes

- Capacité théorique 51 12
- Capacité pratique 51 12
- Capacité maximum 51 12
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 11
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : 4
- L'établissement comprend un quartier hommes
un quartier femmes
- Critères d'affectation : condamnés ayant une peine inférieure ou égale à un an
ou en stage préalable à une libération conditionnelle.
- Conditions de détention :
 - . Type de détention : quartier hommes : cellules individuelles et dortoirs de
12 places
 - quartier femmes ; cellules individuelles
 - . Mode de vie :
 - * ouverture à 5 H 30
 - * fermeture à 19 h 30 , à 23 h selon les horaires de retour du travail
 - Les semi-libres prennent leur repas en cellule à partir de 19 h 30.
 - * Parloirs : pas de parloirs pour les semi-libres. Le samedi pour les condamnés
affectés au service général (sans dispositif de séparation).

ASSISTANCE MEDICALE

Pas de médecin au centre, pas d'infirmier. En cas de besoin, un médecin de la ville est demandé.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- assistant social : 1 à mi-temps du comité de probation d'EVRY
- visiteur de prison : néant
- éducateur : néant
- sport : néant
- ← radio : postes récepteurs individuels
- télévision : 1 poste au quartier hommes)
1 poste au quartier femmes) séance 2 fois par semaine
1 poste service général, séance tous les soirs
- aumôniers : 1 catholique, 1 israélite.

Assistance culturelle : Le Rabbin COHEN David, aumônier israélite démissionnaire à compter du 1er janvier 1982.

Autorisation provisoire de M. le Rabbin SIBONY Simon

Centre de Semi-Libérés de CORSE Téléphone 041 1 200 000 Document à jour au 1er Janvier 1982	50, rue Ferry VILLE CORSE-ESOMME
TRAVAIL Tél. : (1) 098.01.2	
- Service Général : 3 détenus rémunération selon catégorie.	
J.A.P. : M. SUEI et M. LANCIOIS T.C.I. : ERYV	

DETENTION
hommes
femmes

- Capacité théorique 21
- Capacité pratique 21
- Capacité maximum 21

Effectif des détenus présents au 1er Janvier 1982 : 11
Effectif des détenus présents au 1er Janvier 1983 : 4

TRAVAIL

Le quartier hommes comprend un quartier hommes
L'établissement comprend un quartier hommes
Critères d'attribution : conditions d'attribution égales ou égales à un an
notés en vue de l'attribution d'une libération conditionnelle.
- Type de détention : quartier hommes ; cellules individuelles et dortoirs de 11 places
quartier femmes ; cellules individuelles
- Mode de vie :
* ouverture à 8 h 30
* fermeture à 19 h 30, à 21 h selon les horaires de travail
Les semi-libérés prennent leur repas en cellule à partir de 19 h 30.
* Période : pas de période pour les semi-libérés. Le samedi pour les condamnés affectés au service général (sans exception de séparation).

ASSISTANCE MEDICALE

Pas de médecin au centre, pas d'infirmier. En cas de besoin, un médecin de la ville est demandé.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

Assistant social : 1 à mi-temps du comité de production d'ERYV
- visiteur de prison : néant
- éducateur : néant
- sport : néant
- radio : postes récepteurs individuels
- télévision : 1 poste au quartier hommes } séance 5 fois par semaine
1 poste au quartier femmes }
1 poste service général, séance tous les soirs
- syndicats : 1 catholique, 1 laïque.
Assistance culturelle : Le Rabbini COHEN David, responsable laïcité départementale
compte du 1er Janvier 1982.
Association productrice de M. la RABBINE SIMON Simon

Centre de Jeunes Détenus de FLEURY-MEROGIS	Document à jour au 1er Janvier 1982
5, avenue des Peupliers FLEURY-MEROGIS 91705 - FLEURY-MEROGIS	Tél. (1) 016,91.50
Directeur du Centre Pénitentiaire : M. MIGOZZI Adjoint pour le C.J.D. : M. ODDOU S/Directeur	M. MARCHAL , Sous-Directeur
T.G.I. compétent : EVRY	J.A.P. : M/.LANGLOIS Tél. : 077.81.90

DETENTION

- Capacité théorique : 506
- Capacité pratique : 530
- Capacité maximum : 550
- Effectif réel au 1er.01.1982 : 479
- Nombre de prévenus : 372
- Nombre de condamnés : 107
- Critères d'affectation :
Jeunes détenus de moins de 21 ans. Prévenus primaires ou peu marqués par la délinquance ou l'incarcération antérieure. Affectés par le service de l'accueil de la Maison d'Arrêt Hommes.
- Type de détention :
Bâtiment cellulaire. Activités en commun.
- Conditions de détention :
 - * Lever : 7 heures
 - * Petit déjeuner : 7 heures 15
 - * Déjeuner : 12 heures
 - * Dîner : 18 heures
 - * Fermeture Soir : 19 heures
 - * Extinction lumière : 23 heures

) en cellule

- * Promenades : de 8 heures à 11 h 45 et de 13 h à 18 h.
- * Travail : de 8.H à 11h45 et de 14 h à 17 h.
- * Inoccupés : 2 heures de promenade par jour + 1 heure de sport
- * Occupés : 1 heure de promenade ou sport par jour
- * Parloirs : lundis, mercredis, et samedis à partir de 13 H 30, prévenus + condamnés.
- * Travaux importants : barreaux aux parloirs + Opération peinture + éclairage périphérique extérieure

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin (D) : 1 fois par semaine
- Médecin interne : 2 fois par semaine
- Médecin psychiatre : 2 fois par semaine
- Psychologue : 2 fois par semaine
- Chirurgien dentiste : 1 fois par semaine
- 1 Infirmière + 2 surveillants
- 1 infirmière de la D.A.S.S. une fois par semaine.

ASSISTANCE MEDICALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistante sociale : 0
- Educateurs : 5
- Les éducateurs prennent en charge le travail social.
- Visiteurs : 17
- Organismes extérieurs : C.I.O. (Centre d'Information et d'Orientation près le Tribunal des Enfants de PARIS).
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 rabbin.
- Sports : terrains hand-ball, basket-ball, volley-ball, sautoirs, piste pour course de vitesse et fond un gymnase (salle polyvalente servant au cinéma.)
3 surveillants moniteurs servant de moniteurs de sport et d'éducation physique.
- Cinéma : Une fois par semaine + 1 animation ciné-club
- Télévision : 4 salles de télévision (1 par étage)
1 magnétoscope
Séances organisées les samedis et dimanches en alternance avec le cinéma et la promenade.
- Radio : installation collective + récepteur personnel.
- Bibliothèque : 8 000 volumes, prêts de 3 à 6 livres par semaine.
- Activités culturelles : musique, tennis de table, club de dessin, ciné-club, télé-club.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants - 3 professeurs 2° degré
- 5 instituteurs à temps partiel
- 1 instituteur anglais
- GENEPI
- CNTE
- AUXILIA

Environ 100 détenus scolarisés de façon permanente.

- 2 groupes adaptation
- un groupe C.E.P.
- 3 groupes C.A.P.
- 3 groupes préformation
- 1 classe troisième
- 1 classe des mineurs
- Examens présentés en 1981 :
 - CE.P. 40 admis
 - B.E.P.C. /
 - B.A.C. 1 admis

- Formation professionnelle
- Préformation
- Carrelage
- Maçonnerie
- Peinture
- Plomberie
- Préparation C.A.P.
- Soudage mixte
- Installation thermique
- Electricien équipement
- Tôlerie chaudronnerie
- Maçonnerie

- Résultats 1981

	Admis C.A.P.	Admis Pratique
Installation thermique	6	1
Maçonnerie	3	-
Soudage mixte	6	1
Tôlerie	5	6

DÉTENTION

L'école de cuisine est utilisée pour la formation du personnel et des détenus.
 Un professeur technique et 4 instructeurs techniques assurent l'enseignement professionnel en liaison avec les instituteurs et éducateurs.

TRAVAIL

- Concessionnaires :
- * travaux pliage, cartonnage, collage, mise en sachets. 93 337.00 F.
- * façonnage, conditionnement 56 494.00 F.
- Service Général 70 280.00 F.
- Préformation 52 870.00 F.

Détenus occupés : 271
 Détenus inoccupés : 110

Centre Pénitentiaire de FLEURY-MEROGIS Maison d'Arrêt des Femmes	Document à jour au 1er janvier 1982
9, avenue des Peupliers FLEURY-MEROGIS 91705 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	Tél. : 016.91.50
Directeur du centre pénitentiaire : M. MIGOZZI Adjoint pour la MAF : Mme PAUCO, Directrice	Directrice adjointe : Melle PEZZOLI
T.G.I. compétent : EVRY	J.A.P. : M. LANGLOIS Tél. : 077.81.90

DETENTION

- Capacité théorique
 Détention ordinaire : 210 places (150 cellules à 1 place
 20 cellules à 2 places)
 Quartier disciplinaire : 14 places - 14 cellules
 Quartier des nourrices : 12 places - 14 cellules
- Capacité pratique
 Détention ordinaire : 310 places
 Quartier disciplinaire : 14 places
 Quartiers des nourrices : 12 places
- Capacité maximum : 280
- Effectif réel, à la date du 1er janvier 1981, en opérant la distinction entre prévenues et condamnées :

	56 condamnées
	212 prévenues
Au 1er janvier 1982 : 293	16 appelantes
	9 pourvois
- Critères d'affectation à l'Etablissement
 - * Femmes de tous âges, prévenues et condamnées à de courtes peines des Tribunaux de PARIS, CRETEIL, BOBIGNY, NANTERRE, EVRY, MEAUX et MELUN. Les cas difficiles de VERSAILLES.
 - * Passagères venant de toute la France (sauf de l'OUEST) condamnées à de lourdes de peines, en transit pour RENNES.
 - * Femmes accompagnées d'un enfant, prévenues ou condamnées à de longues peines et en provenance de n'importe quelle maison d'arrêt.
- Caractéristiques de la population pénale :
 - Au 1er janvier 1982, 22 mineures de moins de 18 ans.
 - 11 mères incarcérées avec leur enfant.
- Conditions de détention :
 - Type de détention : Bâtiments cellulaires - Activités en commun
 - Horaires des principales phases de la journée :
 - * Réveil : 7 h
 - * Petit déjeuner : 7 h 45
 - * Activités diverses : 8 h 30 à 11 h 30
 - * Déjeuner : 11 h 45
 - * Activités diverses : 13 h ou 13 h 30 à 17 h 30
 - * Dîner : 17 h 45
 - * Fermeture : 19 h
 - * Extinction des lumières et de la radio : 23 h

Centre Pénitentiaire de FLEURY-MEROGIS
Maison d'Arrêt des Hommes

Document à jour le 1er janvier 1982

7, avenue des Peupliers
FLEURY-MERGOIS
91705 FLEURY-MEROGIS

Tél. (4) 016.91.50

Directeur du Centre Pénitentiaire
M. MIGOZZI
Adjoint pour la Maison d'Arrêt des Hommes
M. PADOVANI Directeur

S/Directeur	M. OLLION	D.1.
	M. INDO	D.2.
	M. DELATTRE	D.3.
	M. RAFFIN	D.4.
	M. BOUNAN	D.5.
	M. THIRIOT	Service Général
	M. SELLO	Service Fonctionnel

T.G.I. compétent : EVRY

J.A.P. : M. SUEL, M. LANGLOIS
Tél. : 077.81.90

DETENTION

- Capacité théorique : 2669 places . Détention normale
- 5 bâtiments de détention
 - Tripale D.1. : 641 places
 - Tripale D.2. : 497 places
 - Tripale D.3. : 528 places (+ quartier disciplinaire : 106 places)
 - Tripale D.4. : 475 places (+ infirmerie : 16 lits - Centre médico-psychologique : 41 places - Accueil : 77 places)
 - Tripale D.5. : 528 places (quartier d'isolement : 9 places)
- Capacité pratique : 3 484 Capacité maximum : 3250

Tripale D.1. : 847	750
Tripale D.2. : 626	600
Tripale D.3. : 746	650
Tripale D.4. : 602	600
Tripale D.5. : 663	650
- Effectif Réel 2477
 - Prévenus : 1496
 - Condamnés : 981
- Critères d'affectation :
 - * Prévenus relevant des Tribunaux de PARIS dont les noms commencent par une des lettres de l'alphabet de D à F.
 - * Prévenus relevant des tribunaux de BOBIGNY, EVRY.
 - * Prévenus mineurs de 21 ans relevant des Tribunaux de CRETEIL, MELUN, FONTAINEBLEAU MEAUX.
 - * Appelants et pourvois FRENES, LA SANTE
- Type de Détention

Bâtiment cellulaire . Activités en commun
- Conditions de détention

Lever	7 h
Petit déjeuner	7 h 30
Déjeuner	11 h 45
Dîner	18 h
Fermeture	19 h
Extinction des lumières	23 h
Promenades	1 h 15 le matin entre 8 h ET 11h 30
	1 h 45 l'après midi entre 13 h 30 et 17 h
Travail	de 8 H à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30;
Parloirs :	lundi, mercredi, samedi de 13 à 14 h 30. Durée 1/2 heure

Parloirs : pour les détenus du régime spécial : parloirs sans dispositif de séparation tous les jours sauf le dimanche.
Durée : 1 heure le matin, 1 heure l'après-midi.

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 médecin
7 internes
- Spécialistes : 1 radiologue 3 visites par semaine
1 ophtalmo 2 visites par semaine
1 O.R.L. 1 visite " "
1 cardiologue 1 visite " "
1 dermatologue 1 visite " "
1 rhumatologue 1 visite " "
7 chirurgiens dentistes
1 pharmacien Gérant
1 masseur kinésithérapeute
9 infirmières
2 infirmiers mi-temps

Le Centre Médico-psychologique (11è secteur de l'ESSONNE)

- 1 médecin-chef
- 1 médecin-assistant
- 1 médecin attaché
- 2 psychiatres vacataires
- 4 internes vacataires
- 3 infirmiers - 1 infirmière
- 3 psychologues

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE, CULTURELLE

- 1 assistante sociale-chef
- 12 assistantes sociales
- 2 chefs de service éducatif
- 9 éducateurs
- 109 visiteurs de prison au Centre Pénitentiaire
- Organismes extérieurs intervenant en détention : Courrier de BOVET
- Sport : Filets et ballons de volley-ball sur chaque cour de promenade
3 terrains de sport
8 moniteurs de sport à temps complet
- Cinéma : 1 séance hebdomadaire
- Télévision : 25 récepteurs - 5 magnétoscopes
- Radio : dans chaque cellule, plus transistors individuels
- Bibliothèque : 3 à 5 livres par semaine
- Aumôniers : 2 catholiques
2 protestants
1 israélite
1 orthodoxe
1 musulman

SCOLARITE ET FORMATION PROFESS-IONNELLE

- Scolarité : 1 Directeur, 1 Directeur adjoint
- Enseignants : 1° cycle 15 instituteurs (temps complet)
3 animateurs I.F.A.
2° cycle 24 professeurs des lycées environnants +
agréés et certifiés + prof. agrégé chargé de
l'enseignement et de l'examen.
- Organismes : C.N.T.E.
G.R.E.T.A. de CORBEIL et ATHIS-MONS
Ecole Polytechnique
G.E.N.P.I.
AUXILIA
- Examens présentés en 1981 :

Baccalauréat	19 reçus	
Epreuves ant. Français	17 présentés (notes en réserve)	
Examen E.S.EU.	12 reçus	
Aptitude au prob. DECS	7 reçus	Examen chambre de commerce britannique
Probatoire au DECS	5 reçus	1 reçu
Comptabilité 1° degré	6 reçus	DEUG langue et droit
Comptabilité 2° degré	4 reçus	5 reçus
		CAP dessinateur en const. mécanique
		5 reçus
BEPC	35 reçus	
CEP	144 admis	
- Formation professionnelle
 - 4 sections de préformation - menuiserie - plomberie - mécanique générale -
serrurerie - 12 détenus en moyenne par section -
 - 2 CAP unités capitalisables : mécanique auto, électricien d'équipement.

Mécanique auto-préparation au CAP par unités capitalisables.
Dessin industriel + préparation au CAP de dessinateur en construction
mécanique - CAP : 5 reçus en 1981

TRAVAIL PENITENTIAIRE

Les chiffres ci-dessous ne comprennent pas le C.J.D. (Centre de Jeunes Détenus)

- Concessionnaires	Effectif	Salaire Moyen mensuel brut
Encartage-Brochage	95	780
Revêtement de métaux	45	788
Façonnage	70	784
Lingerie Industrielle	50	933
conditionnement	270	870
Façonnage article métallique	33	760
Articles ménagers	25	1 133
Cordon électrique	18	822
Conditionnement cellule	45	420
RIEP tôlerie	15	1 122
Service Général	346	310
Formation Professionnelle et scolarité	250	
Inaptes et Inoccupés	1 200	

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistant social : néant
 - Educateur : celui du Gd Quartier, essentiellement chargé du domaine scolaire.
 - Visiteurs : ceux du Gd Quartier
 - Enseignement : Visiteurs enseignants
GENEPI (du Gd Quartier)
-

Pour "les Prothésistes dentaires" :

Un régime du Centre de Détention est prévu à terme pour ces détenus en formation professionnelle de prothésiste dentaire. Au 1er janvier 1982, ils bénéficient déjà d'aménagements particuliers au régime de détention normal du C.N.O., dans les domaines des visites des familles (parloir rapproché), des activités sportives et de loisirs, de l'organisation de l'enseignement. Ils sont pris en charge par les services du Grand Quartier du point de vue social, éducatif, médical et culturel.

Prisons de FRESNES - GRAND QUARTIER	Document à jour au 1er janvier 1982
1, avenue de la Division Leclerc 94261 FRESNES CEDEX	Tél. : (1) 350.35.50
Directeur : M. KLEIN	Adjoint _s : M. MARTINEZ M. SURMELY (et responsable _s du Grand Quartier)
T.G.I. compétent : CRETEIL	J.A.P. : Mme ARIN Tél. : 898.91.20 M. HOUSSARD

DETENTION GRAND QUARTIER

- Capacité théorique : 1278
- Capacité pratique : 2160
- Capacité maximum : 3306
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 2 295 hommes
nombre de prévenus : 850 + appelants 203
nombre de condamnés : 1169 + dettiers 73
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : 20 femmes
nombre de prévenues : 14 + appelantes 2
nombre de condamnées : 4

L'établissement comprend : le Grand Quartier
l'Hôpital Central
le Centre Nationale d'Orientation

- Critères d'affectation :

- * prévenus relevant des Tribunaux de PARIS dont les noms commencent par une des lettres A à C
- * prévenus et condamnés T.G.I. de CRETEIL
- * prévenus et condamnés en désencombrement dans la région parisienne (CHARTRES, MEAUX, MELUN, PONTOISE, VERSAILLES, etc...)
- * transitaires
- * passagers Hôpital
- * passagers C.N.O.

- Conditions de détention : 1, 2 ou 3 détenus par cellule (surencombrement)

Type de détention : 3 divisions

1ère division - 361 places 454 détenus

2ème division - 453 places 756 détenus

3ème division - 464 places 649 détenus

quartier disciplinaire : 27 places

Bâtiment annexe (ex-infirmerie) : 2 dortoirs (129 places) 42 détenus

quartier régime spécial (futur C.M.P.R.) 8 détenus

Quartier corvées extérieures : (ex-quartier nourrices) 25 places 39 détenus

- Mode de vie
 - * Lever : 7 h
 - * Petit déjeuner : 7 h 30
 - * Déjeuner : 11 h
 - * Dîner : 17 h
 - * Fermeture du soir: 18 h 30 à 19 h
 - * Extinction des lumières : 23 h
 - * Promenades : 2 h le matin, 1 h 30 l'après-midi
 - * Travail : de 8 h à 11 h et de 13 h 30 à 17 h
 - * Parloirs : lundi, mercredi, samedi de 13 h à 15 h (prévenus)
samedi de 13 h à 16 h (prévenus + condamnés)
- Travaux importants :
 - * Réfection ex-S.E.S. (en cours)
 - * Création d'un C.M.P.R. "
 - * Construction d'un couloir pour parloirs familles (en cours).

ASSISTANCE MEDICALE

- 1 médecin-chef adjoint
- 4 internes 15 consultations hebdomadaires
- Spécialistes :
 - 1 spécialiste anti-vénérien 1 " "
 - 1 dermatologue 1 " "
 - 2 prophylaxies 1 " "
 - 13 psychiatres 23 " "
- (Le Grand Quartier bénéficie des soins dispensés par les spécialistes attachés à l'Hôpital Central).
- Soins dentaires : 3 dentistes
- 1 préparateur en pharmacie + 3 aides préparateurs
- 2 infirmiers D.E. - 9 auxiliaires sanitaires
- 4 secrétaires médicaux

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistancesociale chef : 1
- Assistants ou assistants sociaux : 10
- Visiteurs de Prison : 74
- Educateurs : 2 -1 secteur alphabétique comme les assistantes sociales
-1 à la 3ème division (étudiants)
- Organismes extérieurs intervenant en détention : OVDP, DAFCO, CNTE, AUXILIA, PARIS VII, PARIS I, ECOLE CENTRALE, ALCOOLLIQUES ANONYMES.
- Sport : 3 surveillants moniteurs de sports
 - 1 terrain (3ème division) volley-ball, basket-ball, athlétisme
 - 1 gymnase : volley-ball et basket-ball agréés, saut en hauteur
 - 1 terrain (1ère division) volley-ball.
- Cinéma : 3ème division } Une salle de télévision par étage avec magnéto-
2ème division } cope.
1ère division }
- Radio : transistor personnel
- Télévision : 7 postes + 1 magnétoscope
- Bibliothèque générale : 16 000 volumes environ (3è division - étudiants)
- Conférences mensuelles
- Une A.C.E.M.A.F. (Association Culturelle Educative de la M.A. de FRESNES assurant le fonctionnement des activités scolaires, culturelles et sportive)
- Aumôniers : 2 catholiques
2 protestants
1 israélite - 1 orthodoxe - 2 musulmans

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 4 instituteurs à temps complet du Ministère de l'EDUCATION pour la classe de CMI au B.E.P.C.
- 5 formateurs des Associations pour l'enseignement aux Etrangers
- 6 enseignants bénévoles pour les classes de Baccalauréat (cours collectifs)
- 7 Visiteurs chargés d'enseignement (cours individuels)
- 19 enseignants de la Faculté de PARIS VII et PARIS VIII
- 5 enseignants de la D.A.F.C.O.
- 48 enseignants du GENEPI et de l'Ecole Centrale intervention du C.N.T.E. - AUXILIA

- Examens présentés en 1981

Examen	Présentés	Reçus
C.E.P.....	139	83
B.E.P.C.....	52	44
B.A.C.....	12	7
C.A.P. coiffure, employé de bureau, comptabilité, boulanger.....	31	13
E.S.E.U.....	35	17
Capacité en Droit 1ère année.....	5	4
Capacité en Droit 2è année.....	1	0
Probatoire D.E.C.E.....	7	3
B.E.P. Comptable.....	1	1
B.T. Représentant.....	1	1

TRAVAIL : 692 détenus occupés

Détenu	Rémunérations moyennes brutes journalières selon la classe et l'établissement
- Service Général 445	Classe 1 23.00 F Classe 2 16.00 F Classe 0 11.00 F
- Travaux pour le Personnel 12 (mess, salon de coiffure, groupement achats)	Rémunérations moyennes brutes mensuelles de 600F à 858 F
- Confectionnaires conditionnement de carnets de voyage : AIR TOUR 6	975 F
enregistrement des émissions de radio à l'aide d'une radio et d'un magnétophone 1	de 960 F à 1240.
enfilage de colliers en céramique 1	de 196 F à 618 F.
Conditionnement d'appareillages électriques type coupe circuit boîtiers en matière plastique 6	de 643 F.

Rémunérations moyennes
brutes mensuelles :

- R.I.E.P. : 221 détenus occupés ont

* Conditionnement	61	De 800 F à 2 000.00 F
* Façonnage	31	de 800 F à 2 000.00 F
* Paillage	15	de 450 F à 1 000.00 F
* Filets	40	de 550 F à 1 000.00 F
* Outillage	8	de 200 F à 1 700.00 F
* Routage	2	de 800 à 1 300.00 F
* Montage électrique	14	de 450 F à 1 800.00 F
* Montage	28	de 600 F à 1 200.00 F
* Boulangerie	22	de 900 F à 1 860.00 F

ANNUAIRE DE LA STATISTIQUE DE LA FRANCE

Année 1961

R.I.E.P. - 221 détenus occupés	221	De 800 F à 2 000.00 F
Conditionnement	61	De 800 F à 2 000.00 F
Façonnage	31	de 800 F à 2 000.00 F
Paillage	15	de 450 F à 1 000.00 F
Filets	40	de 550 F à 1 000.00 F
Outillage	8	de 200 F à 1 700.00 F
Routage	2	de 800 à 1 300.00 F
Montage électrique	14	de 450 F à 1 800.00 F
Montage	28	de 600 F à 1 200.00 F
Boulangerie	22	de 900 F à 1 860.00 F

TRAVAIL : 221 détenus occupés

Rémunérations moyennes brutes

ANNUAIRE DE LA STATISTIQUE DE LA FRANCE

Année 1961

R.I.E.P. - 221 détenus occupés	221	De 800 F à 2 000.00 F
Conditionnement	61	De 800 F à 2 000.00 F
Façonnage	31	de 800 F à 2 000.00 F
Paillage	15	de 450 F à 1 000.00 F
Filets	40	de 550 F à 1 000.00 F
Outillage	8	de 200 F à 1 700.00 F
Routage	2	de 800 à 1 300.00 F
Montage électrique	14	de 450 F à 1 800.00 F
Montage	28	de 600 F à 1 200.00 F
Boulangerie	22	de 900 F à 1 860.00 F

Prisons de FRESNES - Hôpital Central

Document à jour au 1er janvier 1982

1, avenue de la Division Leclerc
94261 - FRESNES CEDEX

Tél. : (1) 350.35.50

Directeur : M. KLEIN
Sous-Directeur Responsable de
l'Hôpital Central : M. PEANAdjoint : M. MARTINEZ
M. SURMELY

T.G.I. compétent : CRETEIL

J.A.P. : Mme ARIN - M. HOUSSARD
Tél. : 898.91.20DETENTION

- Capacité de l'Hôpital : 250 places

Service de médecine.....	53
Service de cardiologie.....	30
Service de chirurgie.....	68
Service de spécialités chirurgicales	31
Service de pneumologie.....	17
Service des femmes (PRL).....	15

Les détenus classés (65) occupent 21 cellules

5 cellules type de sécurité

- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 287

Malades hommes.....	198
Malades femmes.....	18
Détenus classés hommes.....	69
Détenues classées femmes.....	2

- Critères d'affectation :

Malades prévenus et condamnés, admis sur avis de Médecin-chef par proposition d'admission effectuée par le chef de l'établissement d'origine. En cas d'urgence par accord téléphonique de l'Administration Centrale.

- Conditions de détention :

- * Lever : 7 h
- * Petit déjeuner : 7 h 15
- * Déjeuner : 11 h
- * Dîner : 17 h
- * Fermeture du Soir : 18 h
- * Extinction des lumières : 22 h
- * Promenades : 1 h 30 le matin entre 8 h 30 et 10 h 30.

1 après midi entre 13 h et 16 h 30

- * Parloirs : lundi, mercredi (prévenus) de 13 h 30 à 15 h 15.
samedi (prévenus et condamnés) de 13 h 30 à 17 H.
- * Travaux en cours : aménagement du service de réanimation.

ASSISTANCE MEDICALE

- 1 médecin-chef (plein temps)
- 1 chirurgien (mi-temps)
- 2 anesthésistes (plein -temps)
- 1 chirurgien orthopédiste (1 visite par semaine)
- 1 stomatologue
- 1 cardiologue (mi-temps)
- 1 dermatologue (1 visite par semaine)
- 1 neurologue (1 visite par semaine)
- 1 gastro-entérologue (mi-temps)
- 1 O.R.L. (2 visites par semaine)
- 1 ophtalmologue (1 visite par semaine)
- 1 urologue (1 visite par semaine)
- 1 phtisiologue (2 visites par semaine)
- 1 psychiatre (1 visite par semaine)
- 1 sage-femme (1 visite par semaine)
- 1 pharmacienne (plein temps)
- 1 bronchoscope (2 fois par mois)
- 1 médecin-légiste (3 fois par semaine)

SERVICES COMMUNS

- Pharmacie-Laboratoire permanence (sauf le dimanche)
- radiologie examens chaque jour
- Kinésithérapeute 2 fois par semaine
- Soins dentaires 1 fois par semaine
- Electroencéphalographie du lundi au Samedi sur R.V.
- Electrocardiologie du lundi au samedi sur R.V.
- Atelier de prothèses dentaires du lundi au samedi sur R.V.

PERSONNELS INFIRMIER

- 2 infirmières chefs
- 9 infirmières Croix-Rouge
- 15 infirmières de l'Assistance Publique
- 12 infirmières pénitentiaires
- 3 étudiants en médecine faisant fonction d'infirmiers de nuit
- 10 aides soignants

COMMUNAUTE RELIGIEUSE

- 4 infirmières (dont une à mi-temps)
- 2 aides soignantes

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistante sociale : 3 (2 pour les les hommes, 1 pour les femmes)
- Visiteurs de Prison 1 (pour les femmes, sur demande pour les homme)
- Télévision : pour les détenus classés uniquement : 1 fois par semaine
- Radio : récepteurs individuels
- Bibliothèque
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite.

Missions d'Assignés de LA SALLE		Exécution à partir du 1er janvier 1962	
TRAVAIL		742. (4) Rémunérations moyennes brutes journalières :	
PARVA PARIS CEDES 14			
Encadrement :	- Cuisine..... 21		de 6 à 14,50 F.
	- Atelier de prothèses dentaires 2		de 15 à 21,50 F.
T.O.I. (compt.) :	- Service Général..... 63	J.-A.P. : 741. (4)	de 5 à 7,50 F. (lingerie) de 5 à 9,50 F. (Auxiliaire)

DESCRIPTION

(1) Centre de Centre Médico-Psychologique National à l'Hotel (Paris 14).

- Capacité théorique : 1210 détenus (1000 par cellule individuelle, 200 par cellule de 11 m2 environ)
- Capacité prévue : 1800 détenus (1500 par note officielle en date de 18.12.61 (1.000 par cellule individuelle, 500 par cellule de 11 m2 environ).
- Capacité actuelle : 1.111 détenus (1.000 par cellule individuelle, 111 par cellule de 11 m2).
- Effectif au 1/1/1962 : 1807 (1007 masculins de 11 m2 quadruplés) :
 - * présents..... : 811 = 192 appelants
 - * absents..... : 996 = 3 délinquants

- Critères d'affectation : Prévisions relevant des tribunaux de PARIS sont les noms commençant par une des lettres de l'alphabet de A à Z et à compter du 15/2/1962 de U à Z.

- Il existe 7 quartiers :
- 1 Quartier A : 3 divisions - aménagement individuel
 - 1ère division : détention ordinaire - quartier pour régime spécial 15 places.
 - 2ème division : détention ordinaire - 15 cellules d'opérations et de libérations - 5 cellules d'observation médicale.
 - 3ème division : infirmerie générale : capacité 40 - quartier disciplinaire : capacité 12 - quartier de plus grande sécurité : aménagement inoccupé
 - 2ème division : Centre Médico-Psychologique National : 12 places
 - 3ème division : Régime certain ex-auxiliaire de service général : 94

7 Quartier B : 4 blocs - aménagement individuel cellulaire par 3 ou par 6.
Bloc A - récemment rénové (détention cellulaire par 3). Les autres blocs sont respectivement affectés et aménagés à tour de rôle.

- Qualifications de détenus :
- 8 Laver : 7 h
 - 8 Petit Déjeuner : 7 h 30
 - 8 Déjeuner : 11 h 45
 - 8 Dîner : 17 h 45
 - 8 Parure de Soir : 15 h 30 - 19 h
 - 8 Extinction des lumières : 23 h
 - 8 Femmes : 1 h le matin entre 7 h 30 et 11 h 30
1 h 30 l'après-midi entre 14 h et 17 h

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- Régie Industrielle : 85		
* Atelier "Pharmacie" montage de matériel de perfusion destiné à l'Assistance Publique des Hôpitaux de PARIS.	21	1 195.00
* Atelier de saisie de données	21	1 400.00
* Atelier Electrodes (montage d'électrodes médicales)	33	1 233.00
* Atelier Bijouterie (montage de bijoux fantaisie).	5	630.00
* Corvées extérieures (travaux d'entretien au Ministère de la Justice et au C.P.A.L. de PARIS).	5	1 144.00

Maison d'Arrêt de MEAUX	Document mis à jour au 1er janvier 1982
2 bis rue des Cordeliers B.P. 168 77108 - MEAUX -CEDEX	Tél. : (6) 434.06.52
Chef de maison d'arrêt : M. PASTOR	Adjoint : M. THEVENARD
T.G.I. compétent : MEAUX	J.A.P. : M. FERRIERE Tél. : -6- 433.31.33

DETENTION

- Capacité théorique: 51
- Capacité pratique : 90
- Capacité maximum : 90
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 78
 nombre de prévenus : 59
 nombre de condamnés : 19
- Critères d'affectation : prévenus relevant du Tribunal de Grande Instance de MEAUX.
- Conditions de détention :
 - * Lever : 7 h
 - * Petit déjeuner : entre 7 h 30 et 8 h
 - * déjeuner : 12 h
 - * dîner : 18 h
 - * Fermeture du soir : 19 h
 - * Extinction des lumières : 23 h
 - * Promenades : 1 h le matin entre 9 h et 11 h 30 (2 tours)
 1 h l'après-midi entre 14 h 30 et 16 h 30 (2 tours)
 - * Parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 14 h) 17 h (prévenus)
 et les samedis entre 14 h et 17 h (condamnés)

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 médecin vacation
- Spécialistes : dermatologue
 O.R.L. } à la demande
 ophtalmologue)
- Dentiste : 1 fois par semaine
- Psychiatre : 1 fois par quinzaine
- Dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
- Infirmière : 1 Croix-Rouge à mi-temps.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistance sociale : 1
- Educateur : néant
- Visiteurs de Prison : 5
- Sport : filet et ballon de volley-ball, 1 h prise sur la promenade pour les volontaires.
- Télévision : samedi et dimanche après-midi entre 14 h et 17 h 30 par roulement.
 (1 fois tous les 15 jours par détenu).
- Radio : récepteurs transistors parsonnels.
- Bibliothèque
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignant : 1 instituteur 6 h par semaine
AUXILIA
8 détenus scolarisés de façon permanente.
-

TRAVAIL

16 détenus occupés (y compris les occasionnels)			Rémunération moyenne journalière/ catégorie
- Service général	16	classe 1	20.00
		classe 2	14.00
		occasionnels	11.00
- 4 concessionnaires travail épisodique	15 à 20	ouvriers	70.00
* emballage de gadgets plastiques			
* cartonnage	4 à 5	"	70.00
* emballage articles de parfumerie	4 à 6	"	70.00
* conditionnement de gants chirurgicaux	15 à 20	"	30.00

Maison d'Arrêt de MELUN	Document à jour au 1er janvier 1982
12, rue du Président Despatys 77000 MELUN	Tél. (6) 068.82.81
Chef de la maison d'arrêt : M. GOMEZ	Adjoints : M. OULD-MESSAOUD M. CONVERTINI
T.G.I. compétent : MELUN	J.A.P. : Mme DINTILHAC

DETENTION

semi-liberté

- Capacité théorique : 48 7
- Capacité pratique : 90 9
- Capacité maximum : 96 11
- Effectif des détenus présents au 1er Janvier 1982 : 59
- nombre de prévenus : 44
- nombre de condamnés : 15

(L'établissement a été désencombré le 30 décembre 1980, pour effectuer des travaux de rénovation, sanitaires, électricité, parquet, etc..).

- l'Etablissement comprend : 1 rez-de-caussée et 2 étages
1 quartier de semi-liberté
1 salle de classes
1 terrain de sports
2 ateliers de travail
- critères d'affectation : prévenus relevant du tribunal de MELUN
détenus mineurs relevant du Tribunal de FONTAINEBLEAU
accusés relevant de la Cour d'Assises de SEINE et MARNE

- Conditions de détention :

- * lever : 7 h
 - * petit déjeuner : 7 h 30
 - * mouvement : 8 h
 - * déjeuner : 11 h 45
 - * dîner : 17 h 45
 - * fermeture du soir de 18 h 30 à 19 h.
 - * réception et fermeture des détenus en semi-liberté de 18 h 30 à 19 h
 - * extinction des lumières : 23 h.
 - * promenades : 2 tours de 1 h. 1 h le matin entre 8 H et 10 H 30
1 h l'après-midi entre 12 h 45 et 13 h 50
 - * parloirs : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 17 h (prévenus)
le samedi entre 14 et 17 h pour les condamnés et certains prévenus
- Repas pris dans les cellules.

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 médecin vacation 1 fois par semaine
- Dentiste : 1, une fois par semaine
- Psychiatre : 1, une fois par semaine
- dépistage anti-vénérien : une fois par semaine
- infirmière : 1 de la Croix-Rouge à mi-temps
- Spécialistes : dermatologue
O.R.L.
ophtalmologue) Extraction sur rendez-vous sur l'Hôpital de
MELUN.

- radio, consultations à l'Hôpital de MELUN
- Dépistage de la tuberculose par camion radiophotographique de la Sécurité Sociale.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistance sociale : 1 à temps partiel
- Educateur : néant
- Visiteurs de Prisons : 5
- Sports : 1 terrain de volley-ball, 2 h deux fois par semaine (moniteur du centre de détention de MELUN)
- Radio : récepteurs transistors personnels
- Bibliothèque :
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITÉ ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 2 instituteurs à temps partiel (4 h par semaine chacun
1 cours primaire) le mercredi et le samedi
1 cours secondaire)
- Cours migrants- analphabètes : 1 enseignant à temps partiel, les lundis, mardis et jeudis (9 h Par semaine)
- Par correspondance : C.N.T.E.
AUXILIA
- Examens présentés : C.E.P. 7 reçus en 1981
5 reçus en 1982

TRAVAIL

44 détenus occupés auler janvier 1982

- service général 13 détenus

* Travail en cellule

		Rémunérations mensuelles brutes moyennes
- cartonnage.....	14 détenus	1 930,00
- petit montage mécanique	5 détenus	2 391,00

* Travail en atelier

- fabrication de perles en céramique	12 détenus	2 520,00
--------------------------------------	------------	----------

Maison d'Arrêt de MONTARGIS	Document mis à jour le 1er janvier 1982
7, rue Cour Jean Dupont 45200 MONTARGIS	Tél. : (38) 85.25.46
Chef d'Etablissement : M. ROMANETTI	Adjoint : M. PLACAIS
T.G.I. compétent : MONTARGIS.	J.A.P. : Melle BERMANN Tél; : 85.24.28

DETENTION

- Capacité théorique : 18
- Capacité pratique : 30
- Capacité maximum : 30
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 18
 nombre de prévenus : 09
 nombre de condamnés : 09
- Critères d'affecation :
 Prévenus relevant du Tribunal de Grande Instance de MONTARGIS et C ndamnés de Courtes peines.
- Conditions de Détention :
 - Type de Détention : établissement en commun
- Mode de vie : vis en commun par groupes restreints
 - * lever : 7 h
 - * Petit déjeuner : 7 h 45
 - * déjeuner : 11 h 45
 - * dîner : 18 h 15
 - * fermeture du soir : 18 h 55
 - * extinction des lumières 22 h
 - * Promenades : 2 h 30 par jour
 Matin : de 9 h 30 à 10 h 45.
 Après-Midi : de 15 h 30 à 16 h 45.
 - * Parloirs : avec dispositif de séparation : 30 minutes
 lundi, mercredi et vendredi de 14 h 30 à 17 h 30 (prévenus)
 samedi de 14 h 30 à 17 h 30 (condamnés).

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste : 1 , une visite par semaine et à la demande (hors vacation)
- Dentiste : néant (soins prodigués au C.H.U.)
- Psychiatre : à la demande du médecin ou du chef.
- Infirmière : 1 de la Croix-Rouge (8 heures par semaine).

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE :

- Assistants sociaux : 0
 - Educateurs : 0
 - Visiteurs de Prison : 0
 - Sport : Néant
 - Télévision : 2 séances par semaine
 - Bibliothèque : une distribution par semaine à raison de
4 livres par individu.
 - Aumôniers : 1 catholique
1 protestant
-

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Enseignement : 1 instituteur : 6 heures par semaine.
 - Formation Professionnelle : néant.
-

TRAVAIL :

- Service Général : 4 détenus employés
 - Concessionnaires : 2
 - * Cartonnage (5 à 6 mois dans l'année)
 - * Couvertures et Réparations de Livres.
-

Maison d'Arrêt d'ORLEANS	Document mis à jour au 1er janvier 1982
14, boulevard de Québec B.P. 2517 45038 - ORLEANS	Tél. : (38) 53-24-52
Chef d'Établissement : M. GIRAUD	Adjoint : M. GIRARDIE
T.G.L. compétent : Hommes : ORLEANS Femmes : ORLEANS, TOURS MONTARGIS, BLOIS	J.A.P. : M ^{rs} GUILLAUME Tél . : (38) 68-02-06 comité de probation

DETENTION

- Effectif théorique : Hommes 105 ; Femmes 16
- Effectif au 1er janvier 1982 : Hommes 140 ; Femmes 15
- Nombre de prévenus.....: Hommes 95 ; Femmes 10
- Nombre de condamnés : Hommes 45 ; Femmes 5
- Quartier Hommes : comprenant 1 R.DC et 2 étages pour 140 détenus
 - R.D.C. : 26 détenus. Quartier disciplinaire, quartier isolement, semi-liberté, salle de soins, salle de radio et cabinet dentaire. Vestiaire détenus.
 - 1er étage : 64 détenus, Bibliothèque, 1 salle de classe, 1 chapelle, et salle de cinéma.
 - 2ème étage : 50 détenus, 1salle de classe, 1salle de sport, 1 salle de formation continue, 1 atelier.
- Quartier Femmes : comprenant 1 R.D.C. et 2 étages pour 15 détenues.
 - R.D.C. : 10 détenues. Quartier disciplinaire, salle de classe, 1 salle de formation continue, parloirs, avocats et visiteurs, buanderie
 - 1er étage : 5 détenues, Infirmerie, vestiaire détenues.
 - 2ème étage : Détenues.
- Critères d'affectation : Hommes, prévenus relevant des tribunaux d'ORLEANS et de MONTARGIS.
Femmes, prévenues relevant des tribunaux d'ORLEANS TOURS, BLOIS et MONTARGIS.
- Conditions de détention :
 - * lever : 7 h
 - * petit déjeuner : 7 h 30
 - * mouvements : 8 h 30
 - * déjeuner : 12 h
 - * Dîner : 17h 45
 - * Fermeture du soir : 18 h 30 et 19 h
 - * extinction des lumières : 23 h
 - * Promenades : 2 h le matin entre 8 h 30 et 10 h 30 } étages séparés
 - 2 h l'après-midi entre 14 h et 16 h }
 - * Parloirs : lundi, mercredi, et vendredi de 13 h à 16 h pour les prévenus. Hommes, et de 16 h 30 à 17 h 30 pour les prévenues femmes. Le samedi de 13 h à 16 h pour les condamnés hommes et de 16 h30 à 17 h 30 pour les condmanées femmes.

- * travaux : construction d'un quartier de semi-liberté
réfection complète de la cuisine et de la buanderie.

ASSISTANCE MEDICALE

- 1 généraliste : 1 fois par semaine
- 1 dermatologue (prophylaxie et dépistage anti-vénérien) : 1 fois par semaine.
- 1 radiologue : 2 fois par mois.
- * 1 psychiatre : 4 fois par mois.
- 1 dentiste : 1 fois par semaine
- 1 infirmière Croix-Rouge : 35 heures par semaine.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATRICE ET CULTURELLE

- 1 assistante sociale
- 10 visiteurs de prison et deux animatrices croix-rouge pour cours de couture.
- Sport : 1 professeur d'éducation physique (200 heures par an) et 1 surveillant, moniteur de sport.
- Séance vidéo : 1 fois par semaine (hommes et femmes)
- Télévision : 1 fois par semaine
- Radio : récepteur transistor personnel
- Bibliothèque
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 1 instituteur quartier hommes }
1 institutrice quartier femmes } 21 H par semaine
 - Formation des adultes : 7 animateurs - C.N.T.E. - AUXILIA
 - 47 détenus scolarisés de façon permanente
 - 1 groupe d'adaptation - 2 groupes de préparation au C.E.P. - 2 groupes de préparation au Brevet des collèges.
 - Examens présentés : C.E.P. : 8 hommes présentés , 1 reçu
C.E.P. : 3 femmes présentées, 2 reçues
B.E.P.C. ; 9 présentés , 8 reçus
D.E.C.S. : 2 présentés ; 2 reçus
 - Formation pré-professionnelle : électricité pour les hommes
cours de cuisine pour les femmes.
-

TRAVAIL

Directeur : M. BRUNEL

Directeur : M. BRUNEL

- Détenus occupés : 25 service général
- 58 concessionnaires en cellule
- 10 concessionnaires en atelier intérieur
- 25 concessionnaires en atelier extérieur

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

- * le cartonage : 41 détenus de 300.00 à 900.00
- * la verrerie : 25 détenus 3000.00 à 3800.00
- * le montage de hameçons : 3 détenus 500.00 à 600.00
- * le cartonage : 10 détenus 300.00 à 500.00
- * les montages électriques : 2 dét. 500.00 à 1000.00
- * les montages de fusibles : 2 dét. 100.00 à 300.00
- * la confection de bigoudis : 2 dét. 220.00 (épisodiquement)

Demi-libres : 6 détenus

Service général : 25 détenus

Rémunération moyenne journalière selon la catégorie de l'établissement.

1ère catégorie : classe I :	20.00 F
2ème catégorie : classe II.....	14.00 F
3ème catégorie : emplois occasionnels.....	11.00F

* Effectif : 17 h 30

Les travaux sont pris en cellule à plusieurs (3 ou 4)

* Formation des postes : 14 h 45

* satisfaction des détenus : 22 h

* promotion : le matin 1 h 15 (obligatoire)

à l'après-midi : 11 h 45 (facultative)

* travail : de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 17 h 30

* pauses : lundi, mercredi, samedi (soirées) de 13 h à 18 h

semaine incompressible et prévoyant tout les semaines journées d'une activité professionnelle permanente au sein de l'établissement.

durée : 30 ans, prolongation de la possibilité en cas d'autorisation de chef d'établissement.

ASSISTANCE MÉDICALE

- généraliste : 1 médecin-chef (visite hebdomadaire)
- 1 médecin-chef adjoint qui assure les remplacements.
- pédiatre : 1 (1 visite hebdomadaire)
- psychologue : 1 (2 visites hebdomadaires)
- gynécologue-obstétricien : 1 (1 visite hebdomadaire)
- chirurgien-dentiste : 1 (1 visite hebdomadaire)
- infirmière : 1 (Généraliste à temps complet)
- infirmière de dispensaire : 1 fois par semaine pour le dépistage anti-sida
- spécialistes : les consultations sont effectuées à l'Hôpital Central de FRANCE.
- Urgences : au centre hospitalier de FRANCE.
- Dépistage antituberculeux : tous les trois mois par examen radiologique de la B.O.A.T.S. de 15 D'AGE

Maison d'Arrêt de PONTOISE	Document à jour au 1er janvier 1982
7, rue Victor Hugo B.P. 95 95303 CERGY PONTOISE CEDEX	Tél. (1) 038.03.48
Sous-directeur : M. ORSONI	Adjoint : M. HUN
T.G.I. compétent : PONTOISE	J.A.P. : M. DESPIERRES Tél. : 030.92.00

DETENTION

- Capacité théorique : 91
- Capacité pratique : 230
- Capacité maximum : 315
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 204
 - nombre de prévenus : 175
 - nombre de condamnés : 29
- L'établissement comprend un quartier des adultes.
un quartier des mineurs (14 cellules)
- Critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de PONTOISE
- Conditions de détention
 - . Type de détention : cellulaire, cellules doublées, triplées et quadruplées.
 - . mode de vie :
 - * lever : 7 h
 - * petit déjeuner : 7 h 20
 - * déjeuner : 11 h 50
 - * dîner : 17 h 50
 - Les repas sont pris en cellule à plusieurs (3 ou 4)
 - * fermeture des portes : 18 h 45
 - * extinction des lumières : 23 h
 - * promenades : le matin 1 h 15 (obligatoire)
l'après-midi : 0 h 45 (facultative)
 - * travail : de 8 à 11 h 30 et de 13 à 17 h 30
 - * parloirs : lundi, mercredi, jeudi (prévenus) de 13 h à 18 h
samedi (condamnés et prévenus dont les visiteurs justifient d'une activité professionnelle permanente en semaine).
durée : 30 mn, prolongation selon les possibilités et sur autorisation du chef d'établissement.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin-chef (1 visite hebdomadaire)
1 médecin-chef adjoint qui assure les remplacements.
- psychiatre : 1 (1 visite hebdomadaire)
- psychologues : 2 (2 visites hebdomadaires)
- dermatologue-vénérologue : 1 (1 visite hebdomadaire)
- chirurgien-dentiste : 1 (1 visite hebdomadaire)
- infirmière : 1 (Croix-Rouge à temps complet)
- infirmière du dispensaire : 1 fois par semaine pour le dépistage anti-vénérien
- spécialistes : les consultations sont effectuées à l'hôpital Central de FRESNES.
- Urgences : au centre hospitalier de PONTOISE.
- Dépistage antituberculeux : tous les trois mois par comion radiosystématique de la D.D.A.S.S. du VAL D'ŒISE

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- pas d'éducateur
- assistante sociale : 1 à mi-temps
- assistant social : 1 à mi-temps
- visiteurs de Prison : 9
- visiteuses de Prisons : 5
- sport : 1 professeur d'éducation physique et sportive - 6h hebdomadaires-
(quartier mineur)
1 surveillant moniteur de sports à temps complet
1 terrain de sports : football, gymnastique
1 salle polyvalente : cinéma, gymnastique
Cour de promenade des mineurs : football
Hall quartier mineur : tennis de table.
- radio : récepteurs personnels
- télévision : 2 récepteurs
 - . 1 quartier des adultes, chaque dimanche et jours fériés
 - . 1 quartier des mineurs, émissions scolaires en semaine et les dimanches et jours fériés.
- bibliothèque : quartier des adultes : 4 000 volumes environ
quartier des mineurs : 500 volumes "
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite, 1 musulman.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 1 instituteur à temps complet (quartier des mineurs)
7 professeurs de la formation continue (30 heures hebdomadaires)
1 enseignante de l'IFA à temps complet.
6 étudiants du G.E.N.E.P.I.
- Cours par correspondance
CNTEN ; AUXILIA
- Examens en 1981
 - . C.E.P. 15 présentés - 13 reçus
 - . B.E.P.C. 1 présenté - reçu néant.
- formation professionnelle: C.A.P. comptabilité ; aucun candidat présenté

TRAVAIL

	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
78 détenus occupés	
- Concessionnaires	
* façonnage et conditionnement d'attaches à bouchons en fil métallique : 40 détenus	200 à 1 500 F
* tissage et soudure d'objets en fil métallique : 10 détenus.	800 f.
* Service général : 26 détenus	150 à 600 f.
* Travaux de bâtiment : 2 détenus	300 à 460 F.
* Corvées extérieures au Palais de Justice 26 détenus	150 à 600 F.
* Semi-liberté: 2 détenus rémunérés selon leur emploi à l'extérieur.	

Maison d'Arrêt de TOURS	Document à jour au 1er janvier 1982
20, rue Henri-Martin B.P. 3413 37034 TOURS CEDEX	Tél. : (47) 66.71.69
Chef de maison d'arrêt : M. GOMEZ	Adjoint : M. LAVAL
T.G.I. compétent : TOURS	J.A.P. : M. FRANCOIS Tél. : (47) 05.76.37

DETENTION

- Capacité théorique : 100
- Capacité pratique : 180
- Capacité maximum : 194
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 123
 - nombre de prévenus : 78 + appelant 13
 - nombre de condamnés : 32

L'établissement comprend : un quartier de détention hommes
un quartier de semi-liberté de 17 places.

- Critères d'affectation : prévenus relevant des Tribunaux de TOURS.
- Conditions de détention :
 - . Type de détention : cellulaire, cellules doublées
 - . Mode de vie :
 - * lever : 7 h
 - * petit déjeuner : 7 h 30
 - * déjeuner : 11 h 45
 - * dîner : 17 h 45
 - * fermeture du soir : 18 h 45 à 19 h
 - * extinction des lumières : 23 h
 - * promenades : 2 h le matin entre 8 h 30 et 10 h 30
1 h 1/2 l'après-midi entre 14 h 00 et 17 h
 - * activités : travail de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30.
 - * parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 14 h à 16 h 30 pour les prévenus
samedi de 14 h à 16 h 30 pour les condamnés et certains prévenus.
 - * travaux : Construction d'un bureau, réfection du Poste des surveillants, création de douches dans les étages. Peinture d'une partie des cellules, réfection parloirs. Agrandissement de la buanderie, agrandissement ateliers existants.

ASSISTANCE MEDICALE :

- généraliste : médecin-chef : 1
- spécialistes :
 - . ophtalmologue : 1, 1 visite par semaine
 - . radiologue : 1, 1 visite par mois
 - . dépistage anti-vénérien : 1 fois par semaine
 - . prophylaxie : 1 fois par semaine
 - . infirmière : 1 Croix-Rouge plein temps
 - . dentiste : 1, 1 fois par semaine.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de Prison : 11 dont 1 professeur d'anglais et 1 professeur de Français
- moniteur de sport : 1 (premier surveillant ayant reçu une formation)
- sport : filet et ballons de hand-ball sur terrain de sport.
60 détenus en bénéficient.
- cinéma : enregistrement par magnéscope
- télévision : 1 dans la salle d'activités par groupe et par roulement.
- radio : récepteurs transistors personnels.
- bibliothèque : 1980 volumes
- aumôniers : 1 catholique, 1 israélite, 1 protestant.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : enseignants : 1 instituteur plein temps
1 instituteur (10 h par semaine)
2 animateurs de l'institut de formation pour adultes.

29 détenus sont scolarisés de façon permanente.

- . 1 groupe d'adaptation
- . 1 groupe de préparation au C.E.P.
- . 1 groupe de préparation supérieure au C.E.P.

- Examens présentés :

- C.E.P. 5 reçus en 1981
- C.A.P. 1 reçu en 1981 (C.A.P. menuisier).

- Préformation professionnelle (électricité) 12 détenus en permanence
2 groupes par an.

TRAVAIL

80 détenus occupés

- Concessionnaires :

		Rémunération moyenne brute mensuelle
* montage de nounours (RIEP à/c du 1.4.82)	24	852.91
* paillage de chaises	18	678.34
* confection articles de pêche	06	432.34
* divers montages électriques	05	368.13
* collage échantillons sur album	03	543.60
* Service général	18	332.50
* divers montages électriques	06	386.37

43 détenus sont inoccupés.

Maison d'Arrêt de VERSAILLES	Document à jour le 1er janvier 1982
5, place André Mignot B.P. 1104 78011 VERSAILLES CEDEX	Tél. : (1) 950.10.85
Chef d'Etablissement : M. FONTENEAU	Adjoint : M. LEDROIT
T.G.I. compétent ; VERSAILLES	J.A.P. : Melle GLANGETAS Tél. : 953.96.30

DETENTION : Maison d'arrêt cellulaire

- Capacité théorique : 34
- Capacité pratique : 40
- Capacité maximum : 50

14 cellules sont aménagées et fonctionnent comme dépôt "souricière" pour les détenus extraits de la maison d'arrêt des YVELINES de BOIS D'ARCY.
Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 4

- Critères d'affectation : Accusés renvoyés devant la Cour d'Assises des Yvelines et cas particuliers venant d'autres établissements de la Région Parisienne.
- Conditions de détention :
 - * Réveil : 6 h 45
 - * lever : 7 h
 - * Petit déjeuner : 7 h 30
 - * Travail : 8 h - 12 h
 - * Déjeuner-Détente
 - * Activité personnelle : 12 h - 14 h
 - * Travail : 14 h - 18 h
 - * Dîner : 18 h (repas pris en cellule)
 - * Fermeture loisirs : 18 h 30
 - * Extinction lumières : 23 h.
- * Promenade quotidienne et la douche hebdomadaire, sont prises par roulement sur le temps du travail.
Le samedi après-midi est consacré aux activités personnelles.
- * Visites - Parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 14 h 30 - 16 h 30 (prévenus)
samedi de 14 h 30 - 16 h 30 (condamnés)
Les condamnés peuvent recevoir leur défenseur tous les jours ouvrables de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

ASSISTANCE MEDICALE

- Médecin généraliste
 - Médecin vénéréologue et dermatologue
 - Dentiste
 - Psychiatre
 - Infirmières (Croix-Rouge) employées à mi-temps.
-) se déplacent à la demande.

ASSISTANCE SOCIALE EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistante sociale, passe deux fois par semaine
- Visiteur)
- Educateur)
- Moniteur de sport)
- Cinéma) NEANT
- Télévision)
- Radio, : poste récepteur personnel
- Bibliothèque : 5 volumes par semaine et par détenu.
- Aumônier : 1 catholique, Visite des détenus une fois par semaine.

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Instituteur : néant
- Cours par correspondance : néant
- Formation professionnelle : néant

TRAVAIL

Les détenus sont occupés au service général + 1 concessionnaire de M.OP)
Rémunération moyenne mensuelle : au service général suivant catégorie

- Concessionnaires :
 - * collage
 - * encartage
 - * conditionnement

Rémunération mensuelle brute sur l'année : 640.40
maximum : 3 340.82

Centre de Semi-Liberté de VILLEJUIF	Document mis à jour le 1er janvier 1982
44, 48, avenue de PARIS 94800 VILLEJUIF	Tél. (1) 726.58.35
Chef d'Etablissement : M. MARTINEZ	Adjoint : M. COURTOIS
T.G.I. compétent : CRETEIL	J.A.P. Mr H. de VILLERS (Vice-Président) Tél. : 898.91.20

DETENTION

- Capacité théorique : 40 (38 semi-libres - 2 service général)
- Capa té pratique : 40
- Capacité maximum : 40
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982
nombre de semi-libres : 24
service général : 1
- Critères d'affectation
Condamnés ayant à subir une peine inférieure ou égale à un an,
Condamnés en stage préalable à une libération conditionnelle.
- Conditions de détention
type de détention : chambre individuelle
mode de vie :
 - * Ouverture du centre à 5 heures.
 - * Fermeture du centre à 23 heures, selon les horaires des semi-libres.
 - * Repas pris en commun au réfectoire à 20 heures.
 - * Promenades : semi-libres, les dimanches et jours fériés (permission de sortir service général (dans les jardins) tous les jours.
 - * Parloirs : pour le service général le samedi, (parloir sans dispositif de séparation).

ASSISTANCE MEDICALE

Pas d'infirmière, pas de médecin. En cas de besoin, appel au médecin extérieur aux frais des semi-libres.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- assistante sociale : 1 à temps complet
- aumônier : 1 catholique
- pas d'éducateur ni de visiteur
- sport : néant
- radio : transistors individuels
- télévision : 2 postes, 3 séances par semaine pour les semi-libres
tous les jours pour le service général.

TRAVAIL

- Le service général occupe 2 détenus.
Rémunération selon catégorie : classe 2 : 14 francs par jour
occasionnel : 11 francs par jour

TRAVAIL

- la service général occupe 3 départs.
Rémunération selon catégorie : classe 2 : 14 francs par jour
occasional : 11 francs par jour

- télévision : 2 postes, 2 séances par semaine pour les semi-livres
- radio : transistors individuels
- sport : tennis
- par d'abonnement et de visiteurs
- réunions : 1 catholique
- assistance sociale : 1 à temps complet

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

Par d'infirmerie, sans de médecin. En cas de besoin, appel au médecin externe
aux frais des semi-livres.

ASSISTANCE MEDICALE

Le Centre de Santé de la Ville de Villiers
est un service de soins de premier ordre
pour les semi-livres.

* Partois : pour le service général de soins, parloir sans dispositif de
service général (dans les jardins) tous les jours.
* Promesses : semi-livres, les dimanches et jours fériés (permission de sort
* bagas pris en compte au retour à 20 heures)
* Partours du Centre à 15 heures, selon les horaires des semi-livres.
mode de vie :
type de départs - classes individuelles
- Conditions de départs
- Condamnés en stage préalable à une libération conditionnelle.
- Condamnés ayant à subir une peine inférieure ou égale à un an,
- Critères d'admission
service général : 1
nombre de semi-livres : 141
Effectif des départs : au 1er janvier 1982
- Capacité maximum : 60
- Capacité théorique : 60
- Capacité pratique : 60
- Capacité théorique : 60 (38 semi-livres = 2 service général)

DETENTION

Centre de Semi-Livres de VILLIERS	Document mis à jour le 1er janvier 1982
44, 46, avenue de PARIS 94800 VILLIERS	Téléphone : 712.28.32
Chef d'établissement : M. MARTINEZ	Adjoint : M. COURTOIS
T.O.I. compétent : CRETIL	44, 46, av. de VILLIERS (Vice-Président) Téléphone : 712.28.32

Direction régionale de Rennes

M. A. ALENCON

M. A. ANGERS

M. A. BREST

M. A. CAEN

M. A. CHERBOURG

M. A. COUTANCES

M. A. FONTENAY-LE-COMTE

M. A. LA ROCHE-SUR-YON

M. A. LAVAL

M. A. LE MANS

M. A. LISIEUX

M. A. LORIENT-PLOEMEUR

M. A. NANTES

M. A. QUIMPER

M. A. RENNES

M. A. SAINT-BRIEUC

M. A. SAINT-MALO

M. A. SAINT-NAZAIRE

M. A. VANNES

Maison d'arrêt de BREST	Document mis à jour au 1er janvier 1982
24, rue de Fontaniou B.P. 4 29278 - BREST Cédex	Tél. : (98) 45.17.74.
Chef d'établissement : M. LE GUILCHET	Adjoint : M. SANCHEZ
T.G.I. compétent : BREST	J.A.P. : M. CADIOT. Tél : (98) 80.36.85.

DETENTION :

	Hommes	Femmes
- Capacité théorique :	107	8
- Capacité pratique :	107	8
- Capacité maximum :	127	8

- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 :

Hommes : 72

Femmes : 2

Semi-liberté:

L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier semi-liberté (8 places)

- Critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Brest, Morlaix, Quimper,
- Conditions de détention :

. Type de détention : en commun

. Mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h 30 (8h mouvement)
- déjeuner : 11h 45
- dîner : 17h 45
- fermeture du soir : 18h 45 à 19h extinction des feux : 22 h
- promenades ! 1h³⁰ matin entre 8 et 11h 30
1h entre 14 et 17h 1'après-midi pour les condamnés

- activités :

travail de 8 à 11h

parloirs : lundi et jeudi pour les condamnés

mardi, mercredi, vendredi pour les prévenus

Travaux : réfection des enduits au 2e et 3e étage, et travaux de peinture effectués par la main d'oeuvre pénale.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1	2 fois par semaine
- dentiste : 1	1 fois par semaine
- psychiatre:2	1 fois par semaine
- infirmière : 1	3h par jour (Croix Rouge)
- dermatologue : 1	1 fois par semaine
- radiologue : 1	1 camion radio
- dépistage anti-vénérien :	1 fois par semaine
- kinésithérapeute : 1	à la demande

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- assistance sociale : 1 2 fois par semaine
- éducateur : néant
- visiteurs de prison : 11
- sport : 1 surveillant moniteur de sport à temps complet
éducation physique et volley-ball
- cinéma : 2 fois par an pour les fêtes de fin d'année
- radio : récepteurs transistors personnels
- bibliothèque : 950 livres
- aumônier : catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignant : 1 instituteur temps complet
organisme d'enseignement : néant

examens présentés : C.E.P. 4 présentés, 4 reçu en 1981
- formation professionnelle : néant

TRAVAIL :

- 27 détenus occupés
- concessionnaire : 12 détenus travail en atelier
 - 6. confection de casiers à pêche
 - 6. confection de chaises
 - 15. service général

Rémunérations moyennes mensuelles
de 300 à 1 600 F.
de 240 à 1 250 F.
selon catégorie entre 9.50 et 18.50F

Maison d'arrêt de CAEN	Document mis à jour au 1er janvier 1982
Rond-point des 87 fusillés du 06 juin 1944 Boîte postale 6193 14034 - CAEN Cédex	Tél. : 16 (31) 73.33.10 75.35.77
Sous-Directeur chargé de la Direction M. FRANCHI	Adjoint : M. J. SIMON
Tribunal pour Enfants : CAEN T.G.I. compétent : CAEN Cour d'Appel compétente : CAEN Cour d'Assises du CALVADOS : CAEN	J.A.P. : Melle BOISSEL-DOMBREVAL Florenc Tél. : 16 (31) 86.39.32.

DETENTION :

- Capacité théorique Hommes et Femmes : 235 places
- Capacité pratique : + 36 %
- Capacité maximum : 320 détenus
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 131 hommes
 - . Prévenus : 66 + Appelants : 8
 - . Condamnés : 34 + Dettier : 1 + Semi-liberté : 2
 - . Mineurs : 20
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : 3 femmes

L'établissement comprend :

- la détention hommes : 170 cellules
 - la détention Femmes : 12 cellules
 - le quartier Mineurs: 39 cellules
 - le quartier S.Liberté: 14 cellules
- soit un total de 235 cellules.

- Critères d'affectation : a) - prévenus relevant des tribunaux de CAEN et LISIEUX, les appelants du ressort de la Cour d'appel de CAEN, les mineurs relevant des tribunaux de CAEN et ALENCON.
- b) - désencombrement provenant d'autres établissements de la Région pénitentiaire de RENNES (Alençon, Cherbourg, Coutances, et Lisieux)

- Conditions de détention

type de détention : cellulaire

- a) - détention en forme de T comprenant :
 - une grande galerie sur un R.D.C. + 3 niveaux = 113 cellules
 - une petite galerie sur un R.D.C. + 2 niveaux = 57 cellules
 - dont 16 de plus grande sécurité
 - un quartier de mineurs sur un R.D.C. + 2 niveaux = 39
- b) - un bâtiment complètement séparé comprenant :
 - un quartier de femmes sur un R.D.C. + 2 niveaux = 12 cellules
 - un quartier de Semi-liberté sur un R.D.C. + 2 niveaux = 14 cellules.

- Mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h30 à 8h
- soins, propreté : 7h à 7h 30
- Travail : 8h à 11h 45 et de 14h à 17h 45
- promenade : 2h par jour
- déjeuner : 11h 45 pris en cellule
- dîner : 17h 45 pris en cellule

- Fermeture : de 18h 30 à 19h
- Extinction des lumières : 23h
- Parloirs Prévenus : Mardi, mercredi et vendredi : 14h à 17h 15
- Condamnés: Lundi et jeudi de 14h à 17h 15.

TRAVAUX :

- Amélioration des conditions de travail du personnel administratif par agrandissement des bureaux greffe et comptabilité.
- Réfection complète du bureau du Directeur,
- Réfection complète du logement des célibataires,
- Réfection complète du logement de M. SIMON, Surveillant-Chef,
- Construction d'un W.C. au logement de M. RUAULT, Surveillant-Chef de détention,
- Révision des chauffes-eaux du Personnel logé,
- Construction d'un local d'archives,
- Construction de trois cellules d'attente endétention,
- Changement du préparateur d'eau chaude en détention,
- Réfection partielle de l'éclairage du chemin de ronde,
- Aménagement du Cabinet Dentaire placé en détention.

ASSISTANCE MEDICALE :

- Médecin généraliste 1 : 3 fois par semaine et à la demande
- Psychiatre 1 : 1 fois par semaine et à la demande
- Dentiste 1 : 2 fois par semaine et à la demande
- Infirmière 1 : 20 heures par semaine.
- Dépistage anti-tuberculeux effectué par le camion Radiophotographique de la D.A.S.S. 2fois par an.
- Dépistage anti-vénérien effectué par une infirmière de la D.A.S.S. 1 fois par semaine.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE :

- Assistantes sociales : 2 à plein temps
- Visiteuses et visiteurs 21
- Sport : tous les jours par un Surveillant dit "Moniteur des Sports"
- Radio : récepteurs transistor personnel
- Téléviseur couleur + Magnétoscope : tous les jours pour les "Mineurs" et les innocupés, les samedis et dimanches pour les travailleurs.
- Bibliothèque : 2 850 livres
- Aumoniers : 1 catholique, 1 israélite et 1 protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Scolarité : 2 enseignants à plein temps (enseignement très largement dispensé)
- Examen présenté : C.E.P. 14 inscrits, 12 reçus
B.E.P.C. 1 inscrit. 1 reçu
- Formation professionnelle : projet en cours

TRAVAIL :

- Détenus occupés Confection de filets : 6 détenus..... 1.346,17 à 3241.00F.
: Rémunération moyenne brute mensuelle
- Ets BREE Paillage de chaises 45 détenus: 976.00 à 3.2228.00 F.
 - . Confection de sacs de jute 6 Dét:202.00 à 531.00 F.
 - . Tricotage femmes 2 détenues :242.00 à 300.00 F.

Service Général : 38 détenus , Semi-liberté : 2 détenus soit un total de 101 détenus
265.00 à 500.00F. au travail.

Maison d'arrêt de CHERBOURG	Document mis à jour au 1er janvier 1982
2, rue Vastel B.P. 247 50100 - CHERBOURG	Tél. (33) 53.06.78.
Chef d'établissement : M. DEBRIL	Adjoint : M. GEMMERLE
T.G.I. compétent : CHERBOURG	J.A.P. : M. RAFFEJEAUD Tél. (33) 43.24.33.

DETENTION

- Capacité théorique : 28
- Capacité pratique : 40
- Capacité maximum : 65
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 37

Nombre de prévenus : 26
 Nombre de condamnés : 10
 Détenus en semi-liberté : 1

L'établissement comprend : 3 quartiers de détention ordinaire
 1 quartier de semi-liberté

- Critères d'affectation : a) condamnés petites peines
 b) prévenus du ressort T.G.I. de CHERBOURG

- Conditions de détention :

. Type de détention : mixte commun et cellulaire
 3 quartiers

- rez-de-chaussée côté est : prévenus
 quartier-semi-liberté : 8 places

- rez-de-chaussée côté-ouest : condamnés
 cellule de punition : 1

- premier étage : 1 dortoir service général
 4 cellules mineurs ou isolés

. mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h 15
- mouvement : 8 à 11h30 (travail, promenades et sport - parloirs avocats etc...)
- déjeuner : 11h 45
- mouvement : 14 à 17h 30 (travail, parloirs familles
promenades et sport - parloirs avocats)
- dîner : 17h 45
- fermeture du soir : 18h 30 à 19 h extinction des lumières : 22 h
- promenades : 1h le matin entre 8h 30 et 11h
- activités
- travail : 8 à 11h 30 - 14 à 17h 30
- sport : pendant les heures de promenade
- cours scolaires : 8 à 11h 30 - 14 à 17h 30
- parloirs
 - prévenus : 3 fois par semaine de 14 à 16h mardi, mercredi, vendredi
 - condamnés : 1 fois par semaine de 14 à 16h lundi ou jeudi

- travaux :

- . création de nouveaux parloirs familles, individuels du type "hygiaphone" (en voie d'achèvement)
- . création d'une salle de réunions.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin à la demande
- spécialistes: dépistage anti-vénérien : 1 visite par mois
- dépistage maladies mentales : à la demande
- dermatologue : à la demande
- infirmier croix-rouge : à temps partiel
- tous les autres soins sont effectués à l'hôpital.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- assistance sociale : 1 (10h la semaine)
- visiteurs de prison : 3
- sport : volley-ball
- cinéma : néant
- télévision : 1 récepteur (dans salle d'activités)
- radio : récepteurs personnels
- bibliothèque
- aumôniers : 1 catholique

TRAVAIL :

Rémunérations moyennes brutes mensuelles : 242.00 F.

Détenus occupés : 10

Concessionnaires: 4

Travail en atelier

fabrication des filets de sport

..... 4 détenus

242.00 F.

Service général bâtiment

..... 2 détenus

Rémunérations moyennes journalières selon la catégorie de l'établissement lère catégorie Hte qualification : 20 F.

Service général

..... 4 détenus

2e catégorie (classe II) : 14 F.
emplois occasionnels : 11 F.

Maison d'Arrêt de COUTANCES	Document mis à jour le 1 ^{er} janvier 1982
3, rue de la Verjusière B.P.2 50200 - COUTANCES	Tél : (33) 45.03.18
Chef de Maison d'Arrêt : M. AFIF - HASSANI	Adjoint : M. IMBERY
T.G.I. compétent : COUTANCES AVRANCHES	J.A.P. : M. LE DAUPHIN Tél : (33) 45.04.88

DETENTION :

	HOMMES	FEMMES
-Capacité théorique :	33	8
-Capacité pratique :	47	9
-Capacité maximum :	55	10
Effectif des détenus présents au 1 ^{er} janvier 1982 :	HOMMES : 26	FEMMES : 3
Nombre de prévenus :	20	2
Nombre de condamnés :	6	1
Détenus en semi-liberté :	Néant	

L'établissement comprend : 3 quartiers - un quartier hommes
 - un quartier femmes
 - un quartier semi-liberté (4 places)

- Critères d'affectation : a)-prévenus et condamnés relevant des tribunaux de COUTANCES et d'AVRANCHES
 b)-prévenues et condamnées relevant des tribunaux de COUTANCES, d'AVRANCHES et de CHERBOURG.

- Conditions de détention :
 -type de détention : en commun : salles communes le jour
 en dortoir le soir

- Mode de vie :
 - lever : 7 h
 - petit déjeuner : 7 h 15
 - déjeuner : 11 h 30
 - dîner : 17 h 45
 - fermeture du soir : 18 h 30 à 19 h
 - extinction des lumières : 22 h
 - promenades : 1 h le matin par groupe
 - 1° groupe de 9 h à 10 h
 - 2° groupe de 10 h à 11 h
 - activités : travail de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h 30
 - parloirs : prévenus - lundi, mercredi, vendredi de 14 h à 17 h (1/2 heure)
 condamnés - jeudi de 14 h à 17 h
 - visites avocats : du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 14 h à 17 h30
 samedi de 8 h à 11 h
 - école : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 17 h 30 à 18 H 30
 le mercredi de 9 h à 11 h

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistante sociale : 1 (2 ½ journées par semaine - lundi et jeudi)
 - Visiteurs de prison : 7
 - Educateur : néant
 - Sport : Néant
 - Cinéma : Néant
 - Télévision : 2 postes
 - Radio : dans chaque cellule + récepteurs personnels
 - Bibliothèque : 1456 volumes
 - Aumônier : 1 catholique + 1 protestant (bénévole)
-

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- 1 Instituteur : cours aux mineurs (moins de 21 ans)
 - 15 élèves maximum
 - 8 heures par semaine - lundi, mardi, jeudi
 - examens présentés en 1981 : 2 C.E.P. - 1 reçu
 - Adultes : cours par correspondance : AUXILIA
 - examens présentés en 1981 : néant
- Formation professionnelle : néant
-

TRAVAIL

- 1 atelier de confection : articles grillagés : 6 détenus
 - paillage de chaises en cellule : de 4 à 6 détenus
-

Maison d'arrêt de LAVAL	Document à jour au 1er janvier 1982
20, Bd Frédéric Chaplet B.P. 330 53017 LAVAL CEDEX	Tél : (43) 53.19.79
Chef d'établissement : M. NEVEUX	Adjoint : M. SOURDIN
T.G.I Compétent : LAVAL - LE MANS pour les mineurs et femmes du département de la Sarthe	J.A.P.: M. ANGLARDS à titre provisoire Tél : 56.79.80

DETENTION

	hommes	femmes
- Capacité théorique :	40	10
- Capacité pratique :	80	16
- Capacité maximum :	100	20
Quartier semi-liberté hommes :	15 places	
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982		
Prévenus : 38		
Condamnés : 17 = 55		
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982		
Prévenues : 10		
Condamnées : 2 = 12		
- Conditions de détention : type de détention cellulaire		
. mode de vie :	hommes	femmes
- lever	7 h	7 h
- petit déjeuner	7 h 30	7 h 30
- déjeuner	11 h 45	11 h 45
- dîner	18 h 15	18 h 15
- fermeture des portes	19 h	19 h
- extinction des lumières	22 h	22 h
* promenades	2 heures de 9 h à 11 h	2 heures de 14 h 30 à 16 h 30
- service général de	12 h 30 à 14 h	les mardi, vendredi, samedi
de 14 h 30 à 17 h 30		de 9 h à 11 h les lundi, mer
1/2 heure		credi, jeudi et dimanche
- prévenus : les mardi,		de 13 h 30 à 14 h 30
mercredi et vendredi		1/2 heure
- condamnés : le lundi		
ou le jeudi		idem
		idem
Prolongation de parloir autorisée pour tous détenus (es) suivant les possibilités du moment.		
Parloirs exceptionnels le samedi après-midi aux mêmes horaires.		
* douches :	côté pair	les mardi et samedi
		les mardi après-midi
	côte impair	les lundi et vendre-
		di matin
		et vendredi matin

Maison d'arrêt de LISIEUX	Document a jour au 1er janvier 1982
15, boulevard Nicolas Oresme. B.P.204 14107 LISIEUX cédex	Tél. (31) 62.04.79 62.04.74
Chef d'Etablissement: M. HORLAVILLE	Adjoint: M. AVRIL
T.G.I. compétent: LISIEUX	J.A.P. : M. Jean REYNAUD Tél. (31) 62.07.31

DETENTION PREVENUS

- _ Capacité théorique : 40
- _ capacité pratique : 40
- _ capacité maximum : 105
- _ effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 23
- _ critères d'affectation: prévenus relevant du T.G.I. de LISIEUX

CONDITIONS DE DETENTION

- _ type de détention : cellulaire
- _ mode de vie : - lever 7h (7h30 dimanche et jour férié)
 - coucher 18h30 ; extinction des feux : 23h
 - promenades : 2h par jour matin de 9h à 10h, après midi de 13h30 à 14h30
 - parloirs : lundi, mercredi, vendredi de 14h30 à 17h30

DETENTION CONDAMNES

- _ capacité théorique : 30
- _ capacité pratique : 30
- _ capacité maximum : 30

ASSISTANCE MEDICALE

- _ médecin généraliste : 1 une visite par semaine et sur demande
- _ dentiste : 1 sur demande
- _ psychiatre : 1 sur demande
- _ infirmier : néant

Maison d'Arrêt du	M A N S	:	Document mis à jour au 1er janvier 1982
1, rue du Vert Galant		:	Tél. : (43) 24.07.85
B.P. 522		:	
72017 LE MANS CEDEX		:	
Chef d'établissement : M. ROUVEYROL		:	Adjoint : M. BISCH
T.G.I. compétent : LE MANS		:	J.A.P. : Mme PEYROUX Tél. : 23.14.18

DETENTION

- capacité théorique : 151
- capacité pratique : 103
- capacité maximum : 151

Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 134

Nombre de prévenus : 93 Appelants : 2
 Nombre de condamnés : 37 Dettiers : /
 Condamnés en semi-liberté : 2

L'Etablissement comprend : 1 quartier de détention ordinaire
 1 quartier de semi-liberté

- critères d'affectation : prévenus relevant du T.C. du MANS.

- conditions de détention :

- o type de détention : cellulaire triplés
- Bât C. : 3 étages 36 x 3 = 108 places
- Rez-de-chaussée : prévenus
- 1er étage : prévenus
- 2ème étage : condamnés
- Bât B. : 8 cellules individuelles
 1 cellule triplée soit 11 places
- cellule de punition : 3 places
- Galerie Sud : service général 17 places en dortoir
- Galerie Nord : Quartier Semi-liberté 15 places en dortoir.
- o mode de vie
- Lever : 7 H
- petit déjeuner : 7 H 30
- mouvement 8 H à 11 H 30 : travail, parloirs avocats, sport, soins médicaux etc.
- déjeuner : 11 H 45
- mouvement 14 H à 17 H 30 : travail, parloirs avocats et familles, promenades sport, etc..
- dîner : 17 H 45
- fermeture du soir : 18 H 30 à 19 H 00
- Extinction des lumières : 22 H

promenade : I H le matin ou l'après-midi

activités

travail : 8 H 30 à II H 30 et de 14 H à 17 H 30

sport : " " " "

cours scolaires : 8 H 30 à II H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30

parloirs prévenus : 3 fois par semaine de 14 à 16 H lundi, mercredi, vendredi

" condamnés: 1 " " " " mardi ou samedi.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin, 2 visites par semaine
- spécialistes : Dépistage anti-vénérien 1 visite par semaine
 Dépistage anti-tuberculeux par camion radio
 maladies mentales 3 heures par semaine
 soins dentaires 1 visite par semaine
 Infirmière Croix-Rouge 23 heures par semaine.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE, et CULTURELLE

- assistante sociale : 2 à mi-temps avec le comité
- visiteurs de prison : 7
- sports : volley-ball, hand-ball, basket-ball, baby-foot.
- cinéma : néant
- radio : récepteurs personnels
- télévision : 1 récepteur et magnétoscope
- bibliothèque
- aumônier : 1 catholique.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur plein temps
 C.N.T.E.
 AUXILIA
- examens présentés : C.E.P. 11 reçus en 1981
 activité pédagogique diverse : audio-visuel
- formation professionnelle : néant

TRAVAIL

détenus occupés : 44	:	Rémunérations moyennes brutes
concessionnaires: 28	:	mensuelles.
- travail en atelier (en RIEP à/c du 1er avril 1982):	:	
conditionnement jouets peluche 26 détenus	:	2 210 Frs
- travail en cellule	:	
mise en sachets étiquettes 2 "	:	1 230 Frs
Service général 12 "	:	Rémunérations moyennes journalières
Service général bâtiment 2 "	:	selon la catégorie et l'établissement
	:	1ère catégorie haute qualification
	:	23.00 Frs
	:	2ème catégorie : 16.00 Frs
	:	occasionnel : 11.00 Frs

Maison d'arrêt de NANTES	Document mis à jour le 1er janvier 1982
9, rue Descartes - B.P. 1034 44036 - NANTES CEDEX	Tél. : (40) - 48.77.63 48.40.13
Directeur : M. NEGRE	Adjoint : M. PLARD
T.G.I. compétent : NANTES	J.A.P. : M. CLOUET poste 247 Palais de Justice : 20.24.20. Mme CADENAT DUTHIL, poste 246

DETENTION : (hommes uniquement)

- Capacité théorique : 194 dont 4 cellules de punition
- Capacité pratique : 280 1 cellule de "force"
- Capacité maximum : 375 1 dortoir-infirmerie (12 places)
- Effectif au 1er janvier 1982 : 212 dont 132 prévenus et 80 condamnés (y compris 9 S.L.)

2 quartiers : quartier prévenus et quartier condamnés sont composés de locaux en commun (réfectoires et dortoirs) et de cellules de 4 à 6 places - tous les locaux ne sont pas équipés de sanitaires.

Centre de semi-liberté rattaché à la maison d'arrêt de NANTES :
C.S.L. de NANTES, avenue de la Close : 32 places

Travaux :

Restructuration envisagée de tout l'établissement (250 places)

Critères d'affectation : Prévenus relevant du T.C. NANTES ou de la C.A. de la Loire-Atlantique.

Conditions de détention :

- lever : 7h
- Petit-déjeuner : 7h 30
- Mouvements : de 8h à 11h 30) Déjeuner : 11h 30
- Dîner : 17h 30 (Mouvements ; de 13h 30 à 17h 30
- Coucher : de 18h 15 à 18h 45
- Fermeture du soir : 19h
- Extinction des feux : 23h
- Promenades : 1h le matin et 1h l'après-midi entre 8 et 11h 30 et 13h30 et 17h
- Parloirs : de 8h 30 à 11h 30 et de 1h 30 à 17h. tous les jours sauf samedi et dimanche.
- pour les condamnés : les lundi et jeudi
- pour les prévenus : les mardi, mercredi et vendredi.

Services médicaux :

- 1 médecin-chef généraliste : 3 vacations par semaine
- 1 dermatologue : 1 vacation par semaine
- 1 pneumophtysiologue : 1 vacation par semaine avec radioscopies
- 1 psychiatre : 1 vacation par semaine
- 1 pharmacien : 1 1 vacation par semaine
- Dépistage antivénérien : 1 fois par semaine.
- 2 infirmières à temps plein.

Assistance sociale, éducative et culturelle.

- 2 assistantes sociales à plein temps.
- 21 visiteurs de prison agréés et en activité.

Sports

- 1 professeur de l'E.M. 4 H par semaine.

Cinéma :

- 1 fois par quinzaine - prix de la place : 4 F-

Radio :

Postes récepteurs personnels

Bibliothèque :

- 2 500 Livres - prêts hebdomadaires de 3 livres

Culte :

- 1 aumônier catholique.
- 1 " protestant
- 1 rabbin

Scolarité et Formation professionnelle:

- 1 instituteur de l'E.N. à temps plein
- 1 professeur C.E.G. 5 H par semaine

- 1 salle de classe pour 3 groupes : Adaptation, C.E.P., B.E.P.C.
- 12 détenus scolarisés en moyenne.
- Cours par correspondance + aide par visiteurs de prison.

Examens présentés :

- 1- C.E.P. : 23 présentés - 19 reçus
 - 2- Brevet des collèges : 3 présentés - 3 reçus
 - 3- Bac : 1 présenté - 1 reçu
 - 4- diplômes d'enseignement supérieur : 3 présentés - 2 reçus
- Fas de formation professionnelle

Travail

40 détenus au travail en moyenne :

Concessionnaires : 2

- paillage de chaises : 20 -rémunération moyenne : 800 F (REGIE-Atelier B
- montage de petit appareillages électriques (MECATENO) : 20 - rémunération moyenne : 1 200 F

Service général : 27 détenus

Semi-liberté : 11 détenus en moyenne

Maison d'arrêt de QUIMPER	Document à jour au 1er janvier 1982
3, rue Brizeux B.P. 508 29107 QUIMPER CEDEX	Tél. : (98) 95.05.73
Chef d'établissement : M. CONSTANCIN	Adjoint : néant
T.G.I. compétent : QUIMPER	J.A.P. : Melle LE GARS Tél. : (98) 55.40.44

DETENTION :

- Capacité théorique : Hommes : 66
- Capacité pratique : + 15 % : 76
- Capacité maximum : 82 détenus
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 72

- prévenus : 50 dont : néant moins de 18 ans et 9 jeunes adultes
- condamnés : 22 dont 1 jeune adulte
- semi-liberté : néant

- L'établissement comprend : - la détention ordinaire
- : - un quartier de semi-liberté, Isolé de 12 places
- Critères d'affectation : prévenus relevant des Tribunaux de QUIMPER
- : Cour d'Assises du Finistère.

Conditions de détention

- Type de détention : en commun - cellules de 4 à 6 places
- : un grand dortoir pour petites peines = 14 places
- Mode de vie : Lever : 7h
- Petit-déjeuner : 7h 30
- Mouvement atelier : 8h
- Sport et Scolarité : 8h 15
- " promenade : 10h à 11h
- Déjeuner : 11h 45
- Mouvement atelier : 14h
- Sport et Scolarité : 14h
- Parloir : 14h
- Promenade : 16h à 17h
- Dîner : 18h
- Fermeture : 19h
- Extinction des feux : 22h 30

ACTIVITE :

- Activité sportive : éducation physique, volley-ball et basket-ball
un surveillant moniteur de sport à temps complet
- Activité scolaire : enseignement général un instituteur à temps plein
travaux pratiques un instituteur à temps partiel par semaine

- travail pénal : Fabrication, tresse en raffia, concessionnaire : en atelier
" , produit téléphonique "
- promenade : 1h le matin, 1h l'après-midi
- loisir : télévision, samedi après-midi et dimanche après-midi
- parloir : condamnés : lundi ou jeudi de 14h à 16h : durée 1/2h.
: prévenus : mardi, mercredi, vendredi même heure durée 1/2h.

ASSISTANCE MEDICALE

- médecin généraliste : 1 docteur assurant 5 à 6 visites par mois
- dépistage anti-vénérien : systématique aux entrants
- " tuberculose : par car radio, chaque trimestre : médecine préventive
- hygiène alimentaire : 1 visite par semaine, service de la D.D.A.S.S.
- dentiste : une à deux visites par mois à la demande
- infirmières : 2h par jour, service de la Croix-Rouge QUIMPER

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE, CULTURELLE

- Assistance Sociale : 1 4 jours par semaine
- Visiteurs des Prisons: 3 visites régulières aux Détenus
- Sport : chaque jour par beau temps sur terrain de sport (sauf le dimanche)
- Cinéma : Néant
- Télévision : En salle: samedi après-midi, dimanche après-midi et jours fériés
- Radio : absence de radio en commun : récepteurs transistors personnels
- Bibliothèque : 1 bibliothèque en détention environ 1 100 livres
- AUMONIER : en attente la nomination d'un nouveau aumônier

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Enseignant : 1 instituteur à temps complet 21 heures par semaine
- Travaux pratiques : 1 instituteur à temps partiel 3 heures par semaine
- Assiduité : 18 élèves participent aux activités scolaires, en plusieurs groupes
- Formation professionnelle : néant
- Cours par correspondance : Auxilla

TRAVAIL :

Rémunération

- Service Général : 10 détenus classés en 3 classes moyenne mensuelle : 300.00 F.
- Concessionnaires : Fabrication tresse moyenne mensuelle : 420.00 F.
9 détenus classés
- " : Fabrication produit téléphonique
23 détenus classés moyenne mensuelle : 850.00 F.

Maison d'arrêt de RENNES	Document mis à jour au 1er janvier 1982
56, boulevard Jacques Cartier Case administrative 6A 35031.- RENNES Cédex	Tél. : 16 (99) 50.78.02: 50.69.45: 50.66.44. 50.62.67.
Directeur : M. OLIVIER	Adjoint : M. LEBLAY - Sous-Directeur
T.G.I. compétent : RENNES	J.A.P. : M. JOUVE - Tél. 16 (99) 30.87.53

DETENTION :

- Capacité théorique : 295
- Capacité pratique : 550
- Capacité maximum : 550
- Effectif moyen de la population pénale au 1er janvier 1982 : 314 (détenus présents)
- Effectif moyen de la population pénale en 1981 : 417
- Nombre de prévenus : 153
- Nombre de condamnés : 139
- Détenus en semi-liberté : 9
- Détenus au C.M.P.R. : 29

L'établissement comprend :

- la détention ordinaire
- un quartier de plus grande sécurité : 15 cellules
- une infirmerie : 8 cellules
- un C.M.P.R. : 20 cellules
- un centre de semi-liberté : 12 cellules



Critères d'affectation :

- Prévenus relevant des Tribunaux de RENNES et les appelants du ressort de la Cour d'Appel de RENNES - les militaires du T.P.F.A. de RENNES.

ASSISTANCE MEDICALE

- généraliste : 1 médecin 2 visites par semaine
- spécialistes : dépistage anti-vénérien 1 visite hebdomadaire
- soins dentaires : à l'établissement le lundi matin
- infirmières Croix-Rouge 2 à temps partiel
- dépistage anti-tuberculeux : camion radio 1 fois par an

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- assistante sociale : 1
- visiteurs de prison : 4
- cinéma : 1 séance par mois
- télévision : 1 récepteur
- radio : récepteurs personnels
- bibliothèque
- aumônier : 1 catholique
- 1 visiteur de prison anime un atelier d'échecs 2 h par semaine

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : 1 instituteur à temps partiel (10 h hebdomadaires)
C.N.T.E., AUXILIA
- examens présentés : C.E.P 7 reçus en 1981
B.E.P.C 7 reçus en 1981
B.A.C..... néant

TRAVAIL

détenus occupés : 19	Rémunérations moyennes brutes mensuelles
concessionnaires : 6	350.21
	Rémunérations moyennes journalières selon la catégorie et l'établissement
service général 10	1ère catégorie : 20.00
service général bâtiments :.... 3	2ème catégorie : 14.00
	3ème catégorie : 11.00

Maison d'arrêt de VANNES	Document mis à jour au 1er janvier 1982
12, place Nazareth 56017 - VANNES CEDEX	Tél. : (27) 47.22.01.
Chef de la maison d'arrêt : M. BIGAND	Adjoint : M. CULOT
T.G.I. compétent : hommes : VANNES femmes : VANNES LORIENT Cour d'Assises du MORBIHAN	J.A.P. : M. F. SEMUR Tél. (97) 54.22.04.

DETENTION	hommes	Semi-liberté	Femmes	Totaux
- capacité théorique :	74	18	14	139
- capacité pratique :	80	18	14	149
- capacité maximum :	88	18	16	154

- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 61 hommes 3 femmes = 64

nombre de prévenus	:	36	2
nombre de condamnés	:	21	1
délai d'appel	:	3	/
dettier	:	/	/
semi-liberté	:	1	/

L'établissement comprend : 4 quartiers de détention ordinaire (3hommes - 1 femme)
1 quartier de semi-liberté.

- critères d'affectation :

- | | |
|--------|--|
| hommes | a) prévenus relevant du tribunal de VANNES |
| | b) une partie des prévenus (procédure criminelle) tribunal LORIENT |
| | c) condamnés des tribunaux de VANNES et LORIENT |
| femmes | a) prévenues relevant des tribunaux de VANNES et LORIENT |
| | b) condamnées provenant des mêmes tribunaux. |

- conditions de détention :

. Type de détention : Hommes commun diurne et cellulaire doublée

Femmes cellulaire doublée - dortoirs

Quartier hommes : rez-de-chaussée : 4 salles de jour

- salle 1 travailleurs S.G. Bâtiments
- salle 2 prévenus
- salle 3 prévenus
- salle 4 condamnés

2 cellules d'une place (cellule de plus grande sécurité)

Cellules doublées : quartier EST : 1er étage prévenus isolés
2e étage prévenus salle 2 (la nuit)

" " : quartier OUEST: 1er étage mineurs - 21 ans condamnés ou prévenus
2e étage adultes condamnés, dettiers, isolés.

" " : quartier SUD : 1er étage prévenus salle 3 (la nuit)
2e étage travailleurs salle 1 (la nuit) salle 4

" " : quartier semi-liberté : 10 places

Direction régionale de Strasbourg

M.A. BAR-LE-DUC

M.A. BRIEY

M.A. COLMAR

M.A. EPINAL

C.S.L. MAXEVILLE

M.A. METZ CAMBOUT

M.A. METZ QUEULEU

CSL MULHOUSE

M.A. MULHOUSE

M.A. NANCY

M.A. REMIREMONT

M.A. SARREGUMINES

M.A. SAVERNE

M.A. STRASBOURG

M.Cor. STRASBOURG

C.S.L. STRASBOURG

C.S.L. THIONVILLE

ASSISTANCE SOCIALE ET CULTURELLE :

- Assistants sociaux : 0
- Visiteurs de prison : 2
- Sport : Volley-ball ping-pong
- Télévision : 2 postes 1 quartier hommes 1 quartier femmes
2 séances par semaine
- Radio : transistors personnels
- bibliothèque : pour tous
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Scolarité : enseignant : 1 instituteur (6h par semaine)
8 à 15 détenus scolarisés de façon permanente
- Examens présentés : C.E.P. et D.F.E.O. : 3
- Formation professionnelle : néant

TRAVAIL :

- Concessionnaire : néant
- service général : 7
- Service général bâtiment : 4
- Semi-liberté : néant

REMUNERATION journalière selon qualification des catégories de l'établissement.

Maison d'arrêt de BRIEY	Document à jour au 1er janvier 1982
4, avenue du Roi de Rome 54150 - BRIEY	Tél. : (8) 246.03.26
Chef d'établissement : M. SONTOT	Adjoint : M. CHAPPELLIER
T.G.I. compétent : BRIEY	J.A.P. : Melle STECKLER Tél. : 16 (8) 246.22.91.

DETENTION :

- Capacité théorique : 48
- Capacité pratique : 48
- Capacité maximum : 48
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 17
- Nombre de prévenus : 11
- Nombre de condamnés : 6

Conditions de détention :

- . Type de détention : cellulaire : moderne (10 cellules)
: dortoir : moderne (6 places)
- . Mode de vie : lever : 7h
petit-déjeuner : 7h 15
déjeuner : 11h 45
fermeture du soir : 19h
extinction des lumières : 23h
- Promenades : 1h le matin, 1h l'après-midi
- Parloirs : lundi, mercredi, vendredi : Prévenus : 1/2 h
jeudi, mardi, samedi : condamnés : 1/2h
horaire : 14h à 17h

ASSISTANCE MEDICALE :

- médecin généraliste : 1 (2 visites par semaine)
- dentiste : 1 (1 visite par semaine)
- psychiatre : 1 délégué par la D.D.A.S.S. (2 visites par mois)
- délégué : 1 à temps partiel (1h par jour)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE :

- Assistante sociale : néant
- Educateur : néant
- Visiteur de prison : 3 (les mêmes personnes qu'au Q.S.R.)
- Organismes extérieurs intervenant en détention : néant
- Bibliothèque : prêt de livres 3, (2 fois par semaine)
- Télévision : 1 au réfectoire des détenus employés au service général
maison d'arrêt néant

- Radio : poste de radio personnel
 - Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant.
-

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- enseignement : 1 instituteur
 - Formation professionnelle : néant
 - Examens présentés en 1981 : néant
-

TRAVAIL :

- aucun travail
 - nombre d'inoccupés : 12
-

Maison d'Arrêt de COLMAR	Document mis à jour au 1 ^{er} janvier 1982
1, rue des Augustins 68020 COLMAR	Tél: (89) 41.28.13.
Chef d'établissement: M. BOEGLIN R.	Adjoint: M. ZWENGER F.
T.G.I. compétent: COLMAR	J.A.P. : M. SCHEURER Tél. (16.89) 41.20.60

DETENTION

- Capacité théorique : 116
- " pratique : 135
- " maximum : 165
- Effectif des détenus présents au 1^{er} janvier 1982 : 89
- Nombre de prévenus : 38 + Appelants : 10
- Nombre de condamnés : 51
- l'établissement comprend : Un quartier cellulaire
 - Un " en commun
 - Un " de semi-liberté de 15 places
- Critères d'affectation : Prévenus relevant des tribunaux de COLMAR, appelant en provenance des TGI de STRASBOURG et MULHOUSE, accusés relevant de la Cour d'Assises du HT. RHIN.
- Conditions de détention : Cellulaire
 - Type de détention : 24 cellules individuelles
 - : 15 " " en S.L.
 - : 2 " disciplinaires
 - en commun : 13 dortoirs de 74 places
 - : 1 " infirmerie de 8 places
- Mode de vie : Lever : 7h00
 - : petit déjeuner : 7h30
 - : déjeuner : 11h45
 - : diner : 17h45
 - : fermeture du soir : 18h45 - extinction des lumières 22
- Promenades : 1h00 en matinée - 1h00 en soirée
- Activités : travail en cellule et en ateliers de 8h à 11h30 et de 13h à 17h
- Parloirs : Lundi, mercredi, vendredi, pour les prévenus, 9h à 11h - 14h à 17h
 mardi, jeudi, samedi pour les condamnés " "
- Travaux en cours: réfection de tous les dortoirs, carrelage R de C. quart. cell.

ASSISTANCE MEDICALE:

- Généraliste : 1 médecin vacataire 2 consultations/semaine + visites urgente
- Spécialiste : néant, au besoin extractions hopital PASTEUR COLMAR
- Psychiâtre : 1 médecin vacataire 2 consultations par mois + visites urgent
- Dentiste : 1 vacataire 2 consultations par mois
- Infirmière : 1 infirmière à temps partiel

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTUELLE

- Assistante Sociale : néant
- Educateur : néant
- Visiteurs de prison : 4
- Sport : néant
- Télévision : 1 séance hebdomad. 2 séances vidéo hebdomadaires
- Radio : postes personnels
- Bibliothèque : de l'établissement
- Aumoniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 instituteur à temps plein pour 1 groupe d'alphabétisation
1 " prépar. à examens
1 institut. vacataire pour étude langue étrangère (Allemand)
cours par correspondance suivi à titre personnel
- Examens présentés: C.E.P. - B.C.
pas de formation professionnelle et pas d'activités dirigées

TRAVAIL

- détenus occupés en moyenne
- Concessionnaires: 64
Fabricant de cotillons et articles
pour fêtes (en cellules et 3 ateliers)
dét. occupés à ce jour : 58
Conditionnement et ensachage, soudure
sachets en plastique: 6 (en cellule)
Service général: 20

Rémunérations moyennes brutes
mensuelles

1000,00 frs

1000,00 frs

Rémunérations moyennes brutes
journalières: selon la catégorie

Maison d'arrêt d'EPINAL	Document mis à jour au 1er janvier 1982
5, rue Jean MAIRE 88020 - EPINAL	Tél. : (29) 82.20.27.
Chef de Maison d'arrêt : M. ANTOINE	Adjoint : M. SIX
T.G.I. compétent : EPINAL	J.A.P. : M. SCHNEIDER Tél. (29) 34.53.53.

DETENTION :

- Capacité théorique : 44
- Capacité pratique : 70
- Capacité maximum : 75
- Effectif réel au 1er janvier 1982 : 48
- . Prévenus : 36
- . Condamnés : 12

- Critères d'affectation : prévenus et condamnés relevant du T.G.I. d'EPINAL.
- Conditions de détention :

- . Type de détention : en commun - 11 cellules - 2 salles communes - 7 dortoirs.
- . Mode de vie :

- lever : 7h
- petit-déjeuner : 7h30
- déjeuner : 11h30
- dîner : 17h30
- fermeture du soir : 18h30
- extinction des lumières : 22h30

- . Promenades :
1h par jour à tour de rôle entre 8h et 11h et 14h et 17h

- . Activités : travail en cellule et en réfectoire : pas d'horaire et selon l'apport de travail des confectionnaires.

- . Parloirs : lundi mercredi vendredi (prévenus)
mardi jeudi samedi (condamnés)

- . Travaux : peintures intérieures.

ASSISTANCE MEDICALE :

- médecin généraliste : 1 fois par semaine (plus urgence sur demande) : 1 médecin
- dentiste : à l'extérieur sur ordre médical - 1 fois par semaine
- psychiatre : sur demande
- infirmière : 1 (à temps partiel)
- radioscopie : 1 fois tous les dix jours au DISPENSAIRE
- maladies diverses : au centre hospitalier sur ordre médical
- dépistage anti-vénérien : tous les lundis par l'infirmière du dispensaire

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE :

- Assistante sociale : néant
- Visiteurs de prison : 4
- pas d'éducateur
- pas de sport
- un téléviseur au quartier hommes, un téléviseur noir et blanc au quartier femmes

Centre de Semi-liberté de MAXEVILLE	Document mis à jour au 1er janvier 1982
63, rue de la République 54320 - MAXEVILLE	Tél. : 16 (8) 335.28.67.
Chef d'établissement Surveillant-Chef : M. CHENOT Dominique	Adjoint : Surveillant MANGIN Pascal
T.G.I. compétent : NANCY	J.A.P. : M. PICARD - M. DARDET Tél. 16 (8) 328.91.60

DETENTION :

- Capacité théorique : 24
- Capacité pratique : 24
- Capacité maximum : 30

- . Nombre de condamné : 8
- . Provenance des semi-libres : Maison d'arrêt ou centre de détention
- . Caractéristiques de la P.P. : uniquement des condamnés de droit commun

- Conditions de détention :

- . Type de détention : en commun . Repas pris en réfectoire.
Cellule de 2 à 4 détenus
centre totalement ouvert.

. Mode de vie :

Départ des S.L. au travail suivant leurs horaires avec délais de route selon l'éloignement. Les S.L. ont la possibilité de prendre leur repas de midi sur place. Retour dès la fin du travail avec délais de retour pour le départ. Un carnet de contrôle signé chaque jour par l'employeur atteste de leur présence sur le chantier ou l'atelier.

Permission de sortie dominicale accordée si bonne conduite après trois semaines de présence ; horaire des P.S. 9h 30 à 18h 30.

Les S.L. ne travaillant pas le samedi effectuent les différentes corvées au centre notamment pour l'entretien des jardins.

2 détenus sont en permanence affectés au Service Général ;
1 troisième l'est à titre temporaire pour le jardinage.

. Promenade : le jardin et une partie du terrain sont laissés à la disposition des détenus (jeux de boules)

. Parloirs : pas de parloir au CSL. la période de 3 semaines étant considérée comme phase d'observation.

. Travaux : de nombreux travaux furent réalisés au cours de l'année : consolidation du mur d'enceinte en cours, réfection totale de l'installation terminée (électrique) Appartement n° 2 entièrement isolé de la détention (création d'un escalier intérieur)

Critères d'affectation :

Prévenus relevant des T.G.I. de METZ - BRIEY THIONVILLE - T.P.F.A. METZ
occasionnellement T.G.I. de BAR LE DUC VERDUN SARREGUEMINES

Condition de détention :

lever : 7h
petit-déjeuner : 7h 15
dîner : 17h 45
fermeture du soir : 19h - extinction des lumières : 23h
Promenades : 2h soit le matin, soit l'après-midi
Activités : travail de 8h à 11h45 et de 13h à 17h 30.

PARLOIRS :

Lundi - mercredi - vendredi entre 13h45 et 16h30 (prévenus) durée 1/2h
Mardi entre 13h45 et 16h30 (condamnés) 1/2h
Exceptionnellement le samedi matin.

ASSISTANCE MEDICALE :

- centre médico-psychologique régional 1 médecin-chef, 1 interne, 2 psychologues à mi-temps, 1 animateur, 5 infirmières et infirmier, 1 secrétaire médicale
 - 1 médecin militaire - 1 vacation par semaine
 - 2 médecins généralistes - 2 visites de 3h par semaine - 1 visite de 3h par semaine
 - 1 dermatologue 1 visite par mois
 - 1 ophtalmo - 1 visite par mois
 - 2 dentistes dont 1 militaire
 - 2 infirmières contractuelles
 - dépistage antivénérien - 2 fois par mois
 - dépistage antituberculeux - 1 fois par mois
- Dossier en cours pour 1 C.R.L. - 1 pharmacie gérant

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et culturelle :

- 3 assistantes sociales et 1 assistant social
- 1 chef de service éducatif et 1 éducateur
- 20 visiteurs de prison
- Organismes extérieurs intervenant en détention
- Clubs de prévention - prospecteur-placier ANPE (1 fois par mois)
- psychotechnicien FPA (1 fois par mois)
- personnels éducation surveillée (1 permanence par semaine)
- 1 aumônier de culte catholique
- 1 aumônier de culte protestant
- 1 aumônier de culte israélite
- 1 aumônier de culte musulman

TERRAINS DE SPORT :

Bâtiment adultes : cour n° et 4 : 1/terrain de basket
cour n° 2 et 3 : 1 terrain de basket - 1 terrain de volley-ball
cour des travailleurs : saut en longueur, saut en hauteur,
grimper à la corde, lancer du poids
1 cour : 1 terrain de foot-ball
1 cour : 1 terrain de hand-ball.

Bâtiment mineurs : cour n° 5 et 6 : 1 terrain de basket - 2 terrains de volley-ball - 1 hand ball
cour CMPR 1 basket - 1 volley

CINEMA

1 séance par semaine et les jours de fête

TELEVISION

1 téléviseur quartier des femmes - 2 quartier jeunes adultes - 2 quartier adultes.

RADIO

réception individuelle par réseau centralisé de radiophonie, 5 stations pré-réglées, plus interphonie.

BIBLIOTHEQUE

Activités d'éveil à la peinture, dessin, bricolage, maquettes, échecs, poterie. Projection de diapositives avec débat (moyenne de 200 personnes à chaque projection).

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- scolarité : enseignants : 3 instituteurs (23 heures)
1 instituteur à temps partiel (3 heures par semaine)
1 institutrice à temps partiel (4 heures par semaine)
auxilia
C.N.T.E

60 détenus scolarisés de façon permanente

- 1 groupe d'adaptation
- 6 groupes C.E.P
- 1 groupe B.E.P.C
- 2 groupes mineurs
- 1 groupe d'alphabétisation (1 enseignant GRETA)

Formation professionnelle : atelier de préformation pour 15 détenus par cycle de 4 mois - 1 section maçonnerie ; 1 section peinture ; 1 section menuiserie.

trois professeurs en formation continue (DAFCO)

examens présentés : 79 candidats CEP
4 candidates CEP
11 CAP
1 BEPC
2 Baccalauréat
1 enseignement supérieur

TRAVAIL

Concessionnaires :

- chaises BES COLLINET	: 33 détenus - salaire moyen journalier	37.60 FRS
- chaises BES FOUCHEOT	: 38 détenus - " " "	49.19 FRS
- emballage pâtes	: 12 détenus " "	74.96 FRS
- gants	: 3 détenus " "	79.80 FRS
- mise en sachet de cartes	: 32 détenus " "	37.35 FRS
- tri et étiquetage graines	: 11 détenus " "	53.32 FRS

- Cinéma : 1 fois par quinzaine (en alternance)
- Télévision-magnétoscope : 1 fois par quinzaine (en alternance)
La même salle servant pour la télévision, le cinéma, la tennis de table.
- Radio : Récepteurs à transistors personnels
- Bibliothèque : 2 dont 1 au Quartier femmes
- Association éducative, sportive et d'aide aux détenus de la M.A. de Nancy
- Aumôniers : 1 catholique, 1 israélite, 1 protestant

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE :

- Scolarité : enseignants : 1 instituteur (23h par semaine)
1 instituteur (6h hebdomadaires)
3 professeurs DAFCO (4h hebdomadaires)
1 professeur (2h hebdomadaires)

PAR CORRESPONDANCE : C.N.T.O.

1 institutrice intervient bénévolement au Quartier Femmes le mercredi après-midi.

- Répartition groupes scolaires :

Alphabétisation	7 condamnés	5 prévenus	: 12 détenus
Niveau GP - CE	4 condamnés	1 prévenu	: 5 détenus
Niveau CFP - BEPC	13 condamnés	8 prévenus	: 21 détenus
Français BEPC	5 condamnés	7 prévenus	: 12 détenus
Maths BEPC	4 condamnés	8 prévenus	: 12 détenus
Anglais	11 condamnés	10 prévenus	: 21 détenus
Complément	4 condamnés	4 prévenus	: 8 détenus

Travail :

Résultats aux examens :

B.E.P. : 33 inscrits 30 reçus
B.E.P.C. : 12 inscrits 1 reçu

Préparation aux examens : employés de bureau
4 condamnés 7 prévenus : 11 détenus

C.A.P. : 3 inscrits - reçu

Activités dirigées : (jeunes détenus seulement)
Atelier menuiserie, peinture, émaux.

Travail :

Rémunérations moyennes
brutes mensuelles

Détenus occupés : 60

Concessionnaires : en atelier : 9 détenus

Paillage de chaises : 4 détenus 4072.00
Pose obturateurs
boîtes sel : 5 détenus 1 309.00

En cellule : 2 détenus

Emballage de vis : 2 détenus 2 531.00

Service général

Equipement : 5 détenus

Service général : 44 détenus

- Critères d'affectation :

- a) Prévenus relevant des Tribunaux de Nancy
- b) Appelants relevant des tribunaux de Remiremont, d'Epinal et de Bar-Duc.

- Conditions de détention :

- . Type de détention : cellulaire et en commun
- . Mode de vie : - lever : 6h 30
 - petit-déjeuner : 7h 15
 - déjeuner : 11h 45
 - dîner : 18h 15
 - fermeture : 19h
 - extinction des lumières : 22h
- . Promenades : - 1h par 1/2 journée
- . Activités : - - travail, enseignement ... : de 7h45 à 11h 30
et de 13h 30 à 17h 30
- . Parloirs : - Prévenus 3 fois par semaine selon la lettre initiale
Tous les jours sauf dimanche : de 8h à 12h et de 14h à 17h
 - Condamnés : 1 fois par semaine
 - . Adultes : mardi après-midi
 - . Femmes : vendredi matin
 - . Mineurs : vendredi après-midi
- Samedi : Réservée aux visiteurs ne pouvant s'absenter de leur emploi en semaine
- jeudi après-midi : réservé aux rendez-vous demandés par les familles au Service social
- . Travaux : - Extinction des locaux administratifs
- Aménagement d'un nouveau service-médical
- Rénovation totale du Quartier Femmes

ASSISTANCE MEDCALE :

- Généralistes : 1 medecin-Chef (2 visites par semaine)
1 medecin-adjoint
- Spécialistes :
 - Vénérologue : 1 (1 visite tous les 15 jours)
 - dermatologue : 1 (1 visite tous les 15 jours)
 - ophtalmologue : 1 (à la demande)
 - Radiologue
 - Phtisiologue : 1 (une fois par semaine)
 - psychiatre : (1 fois par semaine)
 - dentiste : 1 (1 fois par semaine)
 - dépistage anti-vénérien : 1 (1 fois par semaine)
 - infirmière pénitentiaire : 1 (à plein temps)

- Assistance sociale, éducative et culturelle :

- Assistants sociaux : 3
- Visiteurs de prison : 14
- Sport : hand-ball - volley-ball - tennis de table
 - un professeur adjoint d'Education Physique et Sportive 5h par semaine
 - un surveillant moniteur de sport
- Activités dirigées : 1 surveillant-animateur
- Cinéma : 1 fois par quinzaine

Critères d'affectation :

- a) Prévenus relevant des Tribunaux de Répression
- b) Appelés relevant des Tribunaux de Répression, d'après le 2^e article de la Loi.

Conditions de détention :

- Type de détention : cellule
- Modes de vie : régime de prison
- Travail : oui
- Formation : oui
- Repos : 11h
- Alimentation : normale
- Hygiène : normale
- Éclairage : normal
- Température : normale
- Extinction des lumières : à 22h
- Extinction des portes : à 22h
- Extinction des ventilateurs : à 22h
- Extinction des courants d'air : à 22h
- Extinction des bruits : à 22h
- Extinction des odeurs : à 22h
- Extinction des vibrations : à 22h
- Extinction des rayonnements : à 22h
- Extinction des champs électromagnétiques : à 22h
- Extinction des champs gravitationnels : à 22h
- Extinction des champs acoustiques : à 22h
- Extinction des champs thermiques : à 22h
- Extinction des champs chimiques : à 22h
- Extinction des champs biologiques : à 22h
- Extinction des champs géologiques : à 22h
- Extinction des champs cosmiques : à 22h
- Extinction des champs terrestres : à 22h
- Extinction des champs extraterrestres : à 22h
- Extinction des champs universels : à 22h

Programmes :

Activités :

Parloirs :

- Parloirs : 1 fois par semaine
- Activités : 1 fois par semaine
- Programmes : 1 fois par semaine
- Formation : 1 fois par semaine
- Repos : 11h
- Alimentation : normale
- Hygiène : normale
- Éclairage : normal
- Température : normale
- Extinction des lumières : à 22h
- Extinction des portes : à 22h
- Extinction des ventilateurs : à 22h
- Extinction des courants d'air : à 22h
- Extinction des bruits : à 22h
- Extinction des odeurs : à 22h
- Extinction des vibrations : à 22h
- Extinction des rayonnements : à 22h
- Extinction des champs électromagnétiques : à 22h
- Extinction des champs gravitationnels : à 22h
- Extinction des champs acoustiques : à 22h
- Extinction des champs thermiques : à 22h
- Extinction des champs chimiques : à 22h
- Extinction des champs biologiques : à 22h
- Extinction des champs géologiques : à 22h
- Extinction des champs cosmiques : à 22h
- Extinction des champs terrestres : à 22h
- Extinction des champs extraterrestres : à 22h
- Extinction des champs universels : à 22h

- Assistance médicale : 1 fois par semaine
- Assistance sociale : 1 fois par semaine
- Assistance juridique : 1 fois par semaine
- Assistance psychologique : 1 fois par semaine
- Assistance éducative : 1 fois par semaine
- Assistance culturelle : 1 fois par semaine
- Assistance sportive : 1 fois par semaine
- Assistance artistique : 1 fois par semaine
- Assistance scientifique : 1 fois par semaine
- Assistance technologique : 1 fois par semaine
- Assistance linguistique : 1 fois par semaine
- Assistance informatique : 1 fois par semaine
- Assistance audiovisuelle : 1 fois par semaine
- Assistance cinématographique : 1 fois par semaine
- Assistance théâtrale : 1 fois par semaine
- Assistance musicale : 1 fois par semaine
- Assistance littéraire : 1 fois par semaine
- Assistance philosophique : 1 fois par semaine
- Assistance historique : 1 fois par semaine
- Assistance géographique : 1 fois par semaine
- Assistance économique : 1 fois par semaine
- Assistance politique : 1 fois par semaine
- Assistance religieuse : 1 fois par semaine
- Assistance spirituelle : 1 fois par semaine
- Assistance morale : 1 fois par semaine
- Assistance éthique : 1 fois par semaine
- Assistance juridique : 1 fois par semaine
- Assistance sociale : 1 fois par semaine
- Assistance médicale : 1 fois par semaine

ASSISTANCE MÉDICALE :

Généralistes :

Spécialistes :

- Généralistes : 1 fois par semaine
- Spécialistes : 1 fois par semaine
- Assistance médicale : 1 fois par semaine
- Assistance sociale : 1 fois par semaine
- Assistance juridique : 1 fois par semaine
- Assistance psychologique : 1 fois par semaine
- Assistance éducative : 1 fois par semaine
- Assistance culturelle : 1 fois par semaine
- Assistance sportive : 1 fois par semaine
- Assistance artistique : 1 fois par semaine
- Assistance scientifique : 1 fois par semaine
- Assistance technologique : 1 fois par semaine
- Assistance linguistique : 1 fois par semaine
- Assistance informatique : 1 fois par semaine
- Assistance audiovisuelle : 1 fois par semaine
- Assistance cinématographique : 1 fois par semaine
- Assistance théâtrale : 1 fois par semaine
- Assistance musicale : 1 fois par semaine
- Assistance littéraire : 1 fois par semaine
- Assistance philosophique : 1 fois par semaine
- Assistance historique : 1 fois par semaine
- Assistance géographique : 1 fois par semaine
- Assistance économique : 1 fois par semaine
- Assistance politique : 1 fois par semaine
- Assistance religieuse : 1 fois par semaine
- Assistance spirituelle : 1 fois par semaine
- Assistance morale : 1 fois par semaine
- Assistance éthique : 1 fois par semaine
- Assistance juridique : 1 fois par semaine
- Assistance sociale : 1 fois par semaine
- Assistance médicale : 1 fois par semaine

Assistance sociale, éducative ou culturelle :

Assistance sociale :

Valeurs de prison :

Sport : hand-ball - volley-ball - ping-pong de table :

10.155 un professeur adjoint d'éducation physique et sportive du 2^e degré :

un surveillant moniteur de sport :

Activités dirigées : 1 surveillant-animateur :

Cinéma : 1 fois par semaine :

Maison d'Arrêt de REMIREMONT	Document mis à jour au 1er janvier 1982
10, rue de la Mouline 88202 - REMIREMON CEDEX	Tél. : (29) 62.53.98.
Chef de la M.A. : M. CHARRIER	Adjoints : M. MAGNIEZ M. SIGURANI
T.G.I. compétent : EPINAL	J.A.P. : M. SCHNEIDER Tél. : (29) 34.53.53.

DETENTION :

- Capacité théorique : 54
- Capacité pratique : 102
- Capacité maximum : 102

- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 :

- 53
- . Nombre de prévenus : 22
- . Nombre de condamnés : 31

Caractéristiques de la population pénale : Droit commun. Pas de catégories pénales particulières

- L'établissement comprend : un rez-de-chaussée)
- un 1er étage (52 cellules)
- un 2e étage)
- un bureau gradé de détention)
- une bibliothèque)
- un bureau responsable du travail pénal) 4 cellule
- un quartier cellulaire) non occu
- un quartier de semi-liberté : 6 places) pées

- Critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de Grande Instance de EPINAL et SAINT DIE - Condamnés par mesure de désencombrement des établissements de la Direction Régionale de STRASBOURG.

- Généraliste
- Infirmerie
- Psychiatre
- Dentiste
- Radiographe
- O. R. L.
- Dermatologue
- Ophtalmologue

Principaux horaires de la journée :

Réveil	6h 45
Lever	7h
Petit-déjeuner	7h 15
Travail	8h
Déjeuner	11h45
Reprise du travail	14h
dîner	18h
Fermeture	19h

Promenades :

Adultes : 45 mn le matin - 45 mn le soir

Jeunes de moins de 21 ans : Idem - Promenade prolongée en été

Parloirs :

Prévenus : lundi - mercredi - vendredi de 8h30 à 11h et 14h à 17h30

Condamnés: mardi (lettres A à M) mêmes horaires

jeudi (lettres N à Z) mêmes horaires

samedi de 9 h à 11h sous certaines conditions

Durée du parloir : 30mn avec possibilité de prolongation sur demande écrite et selon possibilités du service.

Caractéristiques particulières :

Travail pour tous les détenus, en atelier ou en cellule.

Les repas sont pris en atelier ou en cellule.

Travaux importants en cours : néant

ASSISTANCE MEDICALE

1 médecin généraliste	1 visite par semaine
1 psychiatre de secteur	2 visites par mois
1 dentiste avec cabinet installé sur place	1 visite par semaine
1 infirmière de la Croix-Rouge	6h par semaine

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE :

- 1 assistante sociale à mi-temps
- 3 visiteuses de prison
- 1 aumônier catholique - 1 protestant - 1 israélite

Sport : 1 terrain de sport aménagé
1 moniteur de sport à raison de 2 fois 2h par semaine

Cinéma : néant - pas de projecteur.

Télévision - vidéo : 1 poste couleur pour les adultes et jeunes 1 à 2 séances vidéo par semaine avec projections de films ou d'émissions T.V. enregistrées.

Radio : Récepteur transistor individuel

Bibliothèque : 1050 ouvrages - 3 prêts par semaine et par détenu

TRAVAIL PENAL :

Concessionnaires :

Fabrication d'articles de fête en papier
 10 à 15 détenus - Gain moyen 1 300
 Gain maximum 2 700

Ensachage de boules et sarbacanes
 2 détenus - Gain moyen 1 000
 Gain maximum 2 500

Mise en boîtes d'agrafes métalliques
 40 à 50 détenus - Gain moyen 1 200
 Gain maximum 2 800

Montage de fermetures de bocaux
 7 détenus - Gain moyen 1 400
 Gain maximum 2 500

Graissage et déballage de roulements à billes
 Travail d'appoint pour la S.G.
 - Gain moyen 1 000
 Gain maximum /

Conditionnement d'articles divers
 2 à 4 détenus - Gain moyen 1 000
 Gain maximum 2 300

Montage et soudage de circuits imprimés
 2 détenus - Gain moyen 2 000
 Gain maximum 3 500

SERVICE GENERAL : 7 à 8 détenus employés (cuisine, balayeurs, entretien)
 Rémunération selon tarifs en vigueur

SEMI-LIBERTE : N'a pratiquement pas fonctionné en 1981.

Nombre d'inoccupés : moins de 5 en moyenne.

Maison d'arrêt de STRASBOURG	Document mis à jour au 1er janvier 1982
2, rue du Fil 67070 - STRASBOURG Cédex B.P. 1021 F	Tél. : (88) 32.34.79.
Chef de Maison d'arrêt : M. ZIMMERMANN Daniel	Adjoint : M. COLONNA ANTOINE
T.G.I. compétent : STRASBOURG	J.A.P. : M. EICHLER Tél. 16(88) 32.49.13.

DETENTION :

Effectif théorique homme : 107 places
 Effectif au 1er janvier 1982 : 157
 Nombre de prévenus : 150
 Nombre de condamnés : 7

Effectif moyen journalier en 1981 : 165

L'établissement comprend :

DEUX BATIMENTS : Batiment I : 65 dont 24 en ateliers réfectoires.

Batime II : 74 dont 4 mineurs.

La capacité pratique est de 150 détenus;
la capacité maximum est de 170 détenus.

Critères d'affectation :

Prévenus relevant du T.G.I. de Strasbourg.
 Pour maintenir la capacité pratique, les jeunes condamnés de 21 ans sont transférés sur la M.A. de Saverne. Les adultes condamnés sont transférés sur la maison de correction de Strasbourg et sur la M.A. de Saverne.

une visite hebdomadaire (visite systématique des
 assistants sociaux)
 une visite tous les quinze jours (consultants)
 (visite hebdomadaire)
 une visite hebdomadaire prise de sang systématique
 de tous les arrivants.

1 à plein temps.
 INFIRMIERE :
 1981 au 1er janvier 1982
 1981 au 1er janvier 1982

TRAVAIL

CONCESSIONNAIRES

2 ATELIERS REFECTOIRES :

Rénumération moyennes mensuelles.

ASSEMBLAGE DE FERMETURES DE BOCAUX: 15 détenus 60F à 1700F

EN CELLULES:

COLLAGE ET PLIAGE DE SACHETS EN

PAPIER:

6 détenus 57F à 750F

MISE EN BOITES D'AGRAFES:

50 Détenus 70F à 1100F

DECOUPAGE SUR CARTON:

3 Détenus 850F à 1500F

SERVICE GENERAL:

12 Détenus Rénumérations moyennes selon le classement et le poste à l'établissement.

SERVICE GENERAL BATIMENT:

Nomenclature

21 S.G Classe I 20 F

22 S.G Classe II 14 F

20 S.G Classe Poste occasionnel 11 F

Maison de Correction STRASBOURG	Document à jour au 1er janvier 1982
1, Rue Sainte-Marguerite 67070 - STRASBOURG CEDEX	Tel: (88) 32.19.63
Chef d'établissement: M. ZERBIB	Adjoint: M. CLAUZADE
T.G.I. compétent: STRASBOURG	J.A.P. : M. EICHLER Tél. (16.88) 32.49.13

DETENTION

HOMMES

FEMMES

- capacité théorique : 110 18
- capacité pratique : 140 18
- capacité maximum : 155 21
- effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : hommes 84
- nombre de prévenus : 12
- nombre de condamnés : 72
- effectifs des détenues présentes au 1er janvier 1982 : femmes 12
- nombre de prévenues : 7
- nombre de condamnées : 5
- l'établissement comprend : Un quartier hommes
Un quartier femmes
- critères d'affectation: prévenus relevant des Tribunaux de STRASBOURG et SAVERNE
 - b) condamnés provenant de la M.A. STRASBOURG -liberté - TFFA de R.F. Adelandau
 - c) desengorgements provenant de la Région Pénitentiaire de PARIS.
- condition de détention
 - Type de détention : quartier hommes 6 dortoirs
quartier disciplinaire 4 cellules
infirmerie 14 places
 - quartier femmes : 2 dortoirs = 4 cellules
quartier disciplinaire 1 cellule
- Mode de vie: : -lever: 7h
 - petit déjeuner: 7h15
 - déjeuner : 12h00
 - Dîner: 18h00 - Extinction des lumières : 22h
 - fermeture du soir: 18h45 à 19h00
- promenades : - 1h à chaque détenu apte au travail et 2 h aux inoccupés et malades -matin entre 8h et 12h - après-midi entre 13h et 17h30.

- Activités: - travail de 7h30 à 11h30 et de 14h à 17h30
- Parloirs : - Lundi, Mercredi, Vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h30 (prévenus)
- Mardi, Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18 h (condamnés)
- samedi de 9h à 12h (condamnés)

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 (une visite par semaine et à la demande)
- Spécialiste
- Dentiste : 1 (une visite tous les 15 jours)
- Psychiatre : 1 (visite à la demande du médecin généraliste)
- Dermatologue : 1 (une visite par semaine)
- Dépistage antivenérien : 1 (une visite par semaine)
- Radiologue : Dépistage effectuée par un car aménagé de la D.A.S.- 4 fois par an.
- Infirmière : 1 (à plein temps)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTURELLE

- Assistante sociale : 1
- Visiteurs de prison: 20
- Sport : Volley-ball- boules - ping-pong
- Cinéma: le Samedi, Dimanche et jours fériés.
- Télévision: 2 fois par semaine et le Week-end
- Bibliothèque: 4 ouvrages et sur demande
- Aumôniers : 1 catholique - 1 Protestant - 1 Israélite.

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité-enseignants: 1 instituteur à temps complet quartier hommes - 21 H par semaine
1 institutrice à temps partiel quartier femmes - 8 H par mois
par correspondance - AUXILIA
- Formation professionnelle : néant
- Examens présentés: C.E.P. 14 reçus - B.E.C. 3 reçus en 1981

TRAVAIL

		Rémunérations moyennes brutes mensuelles
- 65 détenus occupés		
- concessionnaires: 28 détenus hommes travail en atelier 7 détenues femmes		
- assemblage de fermeturs métalliques :	20 détenus	250. à 1.500 Frs
pliage divers :	2 "	250. à 500.frs
- montage d'enrouleurs fil électrique :	6 "	350. à 800. Frs
- conditionnement sacs plastiques pour industriels :	2 "	450. à 1.200 Frs
- Nagues pour volatiles :	5 "	150. à 450 Frs
- Travaux personnels :	2 "	10,00frs de 1'heure
- Service général :	15 "	Rémunérations moyennes brutes jour?
		1° catégorie = 20Frs
		2° catégorie = 14Frs
		3° catégorie = 11Frs

Centre de Semi-Liberté de Strasbourg	Document mis à jour au 1er janvier 1982
8, route de Bischwiller 67460 - SOUFFELWEYERSHEIM B.P. 12	Tél. : (88) 20.55.81.
Surveillant-Chef : M. BOEHM	Adjoint : M. ROCZANOV
T.G.I. compétent : STRASBOURG	J.A.P. : Mme LEBROU Tél. 16 (88) 32.49.13.

DETENTION :

- Capacité théorique : 26
 - Capacité pratique : 26
 - Capacité maximum : 30
- Effectif présent au 1er janvier 1982 : 8

Conditions de détention :

Chambres individuelles : 26
Repas pris en chambre

Critères d'affectation :

Ab initio condamnés par le T.G.I. de Strasbourg
Ordonnances de placement au SL du J.A.P. près le T.G.I. de Strasbourg.

ASSISTANCE MEDICALE :

Les semi-libres étant soumis au régime général de la sécurité sociale au même titre que les travailleurs libres, la médecine préventive est assurée par le biais des entreprises respectives. Sur demande des intéressés, des consultations peuvent être accordées dans les conditions définies par la réglementation en vigueur.

ASSISTANCE SOCIO-EDUCATIVE : Un délégué à la Probation du C.P.A.L. de Strasbourg.

- Sport : néant
- télévision : 2 salles d'activité dotées d'un téléviseur noir et blanc.
- Radio : récepteur-transistors personnels.
- Permissions : le samedi et dimanche pour les chargés de famille.
Le dimanche pour les célibataires.

TRAVAIL :

Service général : néant.

C.S.L. de THIONVILLE	Document mis à jour au 1er janvier 1982
46, rue de l'Ancien Hôpital B.P. 325 57312 - THIONVILLE	Tél. : 253.31.32
Charge du C.S.L. : M. VANBELLINGEN	Adjoint : M. DIMEGLIO Surveillant Principal
T.G.I. compétent : THIONVILLE	J.A.P. : M. MILNES Tél. 16.(8) 234.07.13.

DETENTION :

- Capacité théorique : 23
- Capacité pratique : 23
- Capacité maximum : 23

Population pénale condamnés : 4
Affectation Ordonnance de S.L. TGI METZ
Ab initio du TGI de THIONVILLE

Conditions de détention :Type de détention :

- 6 cellules à 1 place
- 1 dortoir de 7 places
- 1 dortoir de 10 places

Mode de vie :

Repas pris à 12h et 19h30
Gardes au chaud pour les semi-libres effectuant les 3/8

Promenade : néantParloir : néantTravail : Service Général 1
Semi-libres

ASSISTANCE MEDICALE : néant. les semi-libres peuvent consulter les médecins et dentistes de leur choix.

ASSISTANCE SOCIALE : 1 éducatrice du C.P.A.L. de THIONVILLE

ASSISTANCE EDUCATIVE ET CULTURELLE : néant



MAISON D'ARRET: ALBI	DOCUMENT à JOUR LE: 1er 01 1982
ADRESSE: Chemin Imbert B.P. 154 81010 ALBI CEDEX	TEL: (63) 54.02.11
CHEF D'ETABLISSEMENT: M. GERARD	ADJOINT: M. BARAILLE Daniel
T.G.I. compétent: ALBI CASTRES femmes RODEZ et MILLAU	J.A.P. : M. BARGUET TEL : (63) 54.17.24

DETENTION

Hommes

Femmes

- | | | |
|---|-------------------------------------|-----------|
| - Capacité théorique | 55 | 7 |
| - Capacité pratique | 90 | 9 |
| - Capacité maximum | 100 | 10 |
| - Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : | 79 | |
| - Nombre de prévenus | 52 | |
| - Nombre de condamnés | 26 dont 1 dettier | |
| - Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : | 6 | |
| - Nombre de prévenues | 5 | |
| - Nombre de condamnées | 1 | |
| - L'établissement comprend | un quartier hommes | |
| | un quartier semi-liberté 5 places | |
| | un quartier femmes | |
| - Critères d'affectation : | prévenus relevant des tribunaux de | |
| | ALBI et CASTRES | |
| - Conditions de détention : | cellules | |
| . Mode de vie | - lever | 7h |
| | - petit déjeuner | 7h30 |
| | - déjeuner | 11h15 |
| | - dîner | 17h15 |
| | - extinction des lumières | 23h |
| . Promenades : | entre 9h et 11h et entre 14h et 16h | durée: 2h |
| . Parloirs : | mardi, jeudi, samedi | 14h à 17h |
| . Activités : | paillage de chaises Ets ALRAM | |

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 (une visite par semaine + urgence)
- Dentiste : 1
- Psychiatre : 1 (dépistage mental - 1 fois par semaine)
- Infirmière : 1 Croix Rouge
- Dépistage anti-vénérien : par infirmière dispensaire pour analyses
- Dépistage anti-tuberculeux : par camion de la Mutualité Agricole (pour DASS)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistante sociale : 1
- Visiteurs de prison : 4
- Sports : néant manque de terrain
- Cinéma : néant
- Télévision : 1 téléviseur par chauffoir
- Radio : recepteurs personnels
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité: enseignant: 2 instituteurs à mi temps
12 détenus scolarisés en moyenne
1 groupe d'adaption
1 groupe C.E.P.
- Examens présentés en 1981 : C.E.P. = 10

TRAVAIL

- Pas de travail
- Service général : 4 détenus classés : 2 cuisine
1 buandier
1 balayeur

Conditions de détention : en commun le jour dans 3 chauffoirs
(1 prévus - 1 condamn) cellulaire
la nuit cellules doubles

- Mode de vie : lever - petit déjeuner - déjeuner - dîner - fermeture du soir - extinction des lumières - Provoqués : In le matin de 10h à 11h In l'après midi de 15h à 16h
- Période : lundi, jeudi, samedi entre 14h et 16h

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 (une fois par semaine)
- Dentiste : 1 (à la demande)
- Infirmerie : 1 (cinq jours par semaine)
- Dépistage anti-vénéreux : 1 fois par semaine
- Dépistage anti-tuberculeux : 1 fois par semaine

MAISON D'ARRET: BEZIERS	DOCUMENT à JOUR LE: 01.01.1982
ADRESSE: 1 place des Albigeois B.P. 4215 34325 BEZIERS HOTEL DE VILLE CEDEX	TEL: (67) 28.26.00
CHEF D'ETABLISSEMENT: M. JULIEN	ADJOINT: M. LE GRAET
T.G.I. compétent: BEZIERS	J.A.P. : M. DERSON TEL : (67) 28.79.12

DETENTION

Hommes

Femmes

- Capacité théorique 40
- Capacité pratique 80
- Capacité maximum 100
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 100
- Critères d'affectation : prévenus du ressort du TGI de Beziers (mineurs, jeunes détenus, adultes) condamnés (emprisonnements courtes peines)
- . Type de détention : cellulaire doublée ou triplée (cellule vétuste)
- . Mode de vie
 - lever 7h
 - petit déjeuner 7h15
 - déjeuner 11h30
 - dîner 17h30
 - fermeture du soir 19h
 - extinction des lumières 23h
- . Promenades : tous les mardis, jeudis, samedis de 14 à 16h
- . Parloirs prolongé pour ceux qui n'ont pas de visite régulièrement
- . prévenus : 3 fois $\frac{1}{2}$ par semaine
- . condamnés : 1

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 médecin chef 1 visite une fois par semaine 3h
- Spécialistes : consultations au centre hospitalier de Béziers
- Dentiste : 1 une visite le lundi
- Psychiatre : 1 une visite le jeudi
- Infirmière : 1 à temps partiel 20h par semaine
- Dépistage anti-vénérien : 2 visites par mois
- Dépistage anti-tuberculeux : 2 fois par an

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistant social : 1 à mi-temps
- Visiteurs de prison : 1
- Sports : tennis de table
- Télévision : 3 postes
- Bibliothèque : 2035 ouvrages (distribution de 3 livres par semaine)
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité: enseignant: 1 poste à temps plein + 1 instituteur assurant 2h de cours en h supplémentaires
- En bénéficient en priorité les mineurs de moins de 18 ans, ainsi que les majeurs qui en font la demande

<u>TRAVAIL</u>	Nombre	Rémunérations moyennes brutes journalières selon la catégorie
- Service général	10	
- concessionnaires :		
. paillage de chaises	8	45 Frs
. montage de lunettes et serre têtes plastifiés	4	120 Frs

ASSISTANCE MEDICALE

- Gynécologues : 1 médecin chef 1 visite une fois par semaine
- Spécialistes : consultations au Centre Hospitalier de Béthune
- Dentiste : 1 une visite le lundi
- Psychiatre : 1 une visite le jeudi
- Infirmière : 1 à temps partiel 50h par semaine
- Dépistage anti-tuberculose : 2 visites par mois
- Dépistage anti-tuberculose : 2 fois par an

MAISON D'ARRET: CAHORS	DOCUMENT à JOUR LE: 01.01.1982
ADRESSE: Rue de Château du Roi 46005 CAHORS	TEL: (65) 35.31.06
CHEF D'ETABLISSEMENT: M. LONGO	ADJOINT: M. GUISTO
T.G.I. compétent: CAHORS	J.A.P. : M. CASTANIE TEL : (65) 35.10.52

DETENTION

Hommes

Femmes

- Capacité théorique 40 7
- Capacité pratique 50 8
- Capacité maximum 60 9
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 51
- Nombre de prévenus 17
- Nombre de condamnés 34
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : 1
- Nombre de prévenues 1
- L'établissement comprend : un quartier hommes
un quartier femmes
un quartier de semi libertés de 6 places
- Critères d'affectation : a) prévenus et condamnés à de courtes peines du tribunal de Cahors
b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de Toulouse
 - . Type de détention : en commun pour les 3 quartiers
 - . Mode de vie - lever 7h
 - petit déjeuner 7h30
 - déjeuner 11h30
 - dîner 17h45
 - fermeture du soir 18h45
 - extinction des lumières 22h
 - . Promenades : tous les jours de 9 à 11h ou de 14h30 à 16h30 (soit le matin, soit l'après midi)
 - . Parloirs : mardi, jeudi, samedi (prévenus)
jeudi ou samedi (condamnés)
horaires de 14 à 16h

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 une visite par semaine
- Dentiste : 1 " " "
- Infirmière : 1 (8h par semaine)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistant social : 1
- Visiteurs de prison : 4
- Sports : 1 moniteur d'éducation physique (mi temps assuré par l'instituteur)
- Cinéma : 1 fois tous les 15 jours
- Télévision : 4 postes (au quartier hommes)
- Aumôniers : 1 catholique

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité: enseignant: 1 instituteur à temps complet
1 instituteur (6h par semaine)
- Examens présentés en 1980 : C.E.P. 8 présentés 7 reçus
B.E.P.C. 2 " 2 "

<u>TRAVAIL</u>	Nombre	Rémunérations selon la catégorie
- Service général	4	classe 2 : 11,50 Frs

- Critères d'allocation : a) prévenus et condamnés à de courtes peines du tribunal de Casco b) désencombrer provisoirement d'autres établissements de la région pénitentiaire de Toulouse
 - Type de détention : en commun pour les 3 quartiers
 - Mode de vie : - lever - petit déjeuner - déjeuner - dîner - fermeture du soir - extinction des lumières
 - Provisions : tous les jours de 8 h à 19 h ou de 14h30 à 16h30
 - Parloirs : mardi, jeudi, samedi (prévenus) jeudi ou samedi (condamnés)
 - Horaires de 14 à 16h

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 une visite par semaine
- Dentiste : 1 " " "
- Infirmerie : 1 (50 par semaine)

MAISON D'ARRET: CARCASSONNE	DOCUMENT à JOUR LE: 01.02.1982
ADRESSE: 3 avenue du général Leclerc B. P. 822 11012 CARCASSONNE CEDEX	TEL: (58) 25.12.26
CHEF D'ETABLISSEMENT: M. TANCRAV	ADJOINT: M. OLIVER
T.G.I. compétent: CARCASSONNE	J.A.P. : M. RICHIARDI TEL : (58) 25.75.45

DETENTION

Hommes

Femmes

- Capacité théorique 58
- Capacité pratique 100
- Capacité maximum 115
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982 : 82
- Nombre de prévenus 52
- Nombre de condamnés 50
- Critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de CARCASSONNE et NARBONNE
condamnés petites peines
 - . Type de détention : cellulaire (doublée ou triplée)
 - . Mode de vie
 - lever 7h00
 - déjeuner 11h30
 - dîner 18h00
 - fermeture du soir 18h45
 - extinction des lumières 22h00
 - . Promenades : 2h00 par jour (1h le matin, 1h l'après midi par alternance)
 - . Parloirs : prévenus = mardi, jeudi, samedi, (durée ½ heure)
condamnés = mercredi (durée ½ heure)
prolongation pour les deux catégories de ½ heure, selon possibilités, accordée par le Chef d'établissement.

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 une visite par semaine (mardi jeudi samedi ou samedi les matins)
- Dentiste : 1 une visite par semaine (jeudi matin)
- Infirmière : 1 de la Croix Rouge détachée à l'administration pénitentiaire

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Visiteurs de prison : 1
- Télévision : 1 poste une séance par jour 5 fois par semaine le samedi ou le dimanche pour les détenus du S. Général
- Bibliothèque : 4 livres par semaine
- Radio : 2 stations + transistor individuel
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité: enseignant: 1 (6h par semaine)
cours par correspondance : 3 AUXILIA
1 UNIECO
- Examens présentés: 1 C.E.P. reçu
- une classe est ouverte depuis le mois de novembre 1981

ASSISTANCE MEDICALE

- Oculistes : 1 une visite par semaine
- Dentiste : 1 une visite par semaine
- Psychiatre : à la demande
- Infirmerie : délégué

MAISON D'ARRET: MONTAUBAN	DOCUMENT à JOUR LE: 01.01.1982
ADRESSE: 250 avenue Beausoleil 82000 MONTAUBAN	TEL: (63) 03.06.48
CHEF D'ETABLISSEMENT: M. CAYSSEL	ADJOINT: M. ROMEAS
T.G.I. compétent: MONTAUBAN	J.A.P. : Mme SAEZ TEL : (63) 63.60.77

DETENTION	Hommes	Femmes
- Capacité théorique	65	
- Capacité pratique	130	
- Capacité maximum	130	
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982	: 84	
- Nombre de prévenus	24	
- Nombre de condamnés	60 (peines allant de 3 mois à + de 5 ans)	
- L'établissement comprend :	un quartier de détention 65 cellules ordinaires un quartier de semi liberté de 8 places un quartier de 3 cellules de + grande sécurité	
- Critères d'affectation :	a) prévenus relevant du tribunal de MONTAUBAN b) désencombrement provenant d'autres établissements de la région pénitentiaire de TOULOUSE	
. Type de détention :	cellulaire	
. Mode de vie	- lever 7h - petit déjeuner 7h30 - déjeuner 11h30 - dîner 17h545 - fermeture du soir 18h30 à 19h - extinction des lumières 22h	
. Promenades et sport :	8h à 11h de 14h à 17h dimanche 9h à 10h culte catholique	
. Parloirs :	prévenus mardi, jeudi, samedi après midi de 14h à 16h30 condamnés le samedi de 9h à 11h30 14h à 17h ½ h par parloir exceptionnellement 1h pour les personnes venant de loin	
. Travaux en cours :	remise de peinture de toutes les cellules et dépendances	

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 une visite par semaine
- Dentiste : 1 trois visites par semaine suivant les urgences
- Psychiatre : 1 une visite par semaine
- Infirmière : 1 deux heures par jour de 16h à 18h

- . Mode de vie
 - lever 7h00
 - petit déjeuner 7h10
 - déjeuner 11h45
 - dîner 17h45
 - fermeture du soir 19h00
 - extinction des lumières 22h00
 - les repas sont pris en cellule
 - travail : de 8h et 11h30 14h à 17h30
- . Promenades : matin entre 8h et 11h30 après midi entre 14h et 17h30 durée 1h30
- . Parloirs : les mardis, jeudi et samedi après midi entre 13h30 et 18h
- . Travaux en cours : cloisonnement de 1'atelier de 1500 m2 en 5 ateliers pour assurer plus de sécurité, aménagement d'un garage pour les véhicules administratifs

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 2 médecins assurent, alternativement, une visite de 1h30 à 2h du lundi au vendredi
- Dentiste : 1 qui assure 2 visites de 2h par semaine mardi et jeudi matin
- Psychiatres : 2 qui assurent chacun une visite de 2h par semaine, jeudi matin, 1 pour le quartier hommes et 1 pour le quartier femmes et mineurs, rémunérés par la DASS
- Infirmière : 1 à temps complet
- Vénérologue : 1 qui assure une visite par semaine, rémunéré par la DASS
- Spécialistes : à la demande des médecins généralistes

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistanets sociales : 2 à temps complet
- Visiteurs de prison : 11
- Sports : 1 surveillant moniteur de sport qui pratique le football, volley ball, basket, pétanque
1 monitrice d'éducation physique pour les femmes
2 h par semaine mercredi matin rémunérée par la Croix Rouge
une salle de musculation est à la disposition des détenus dont les activités sont dirigées par le surveillant moniteur de sport
- Cinéma : 2 films par semaine dimanche et vendredi après midi
- Vidéo : 2 fois par semaine, mercredi et lundi pour les innocupés en cellule samedi après midi pour les travailleurs
- Télévision : 1 au quartier mineurs, 1 au quartier des femmes
1 à la salle de spectacles quartier hommes, 1 salle de classe mineurs, 1 salle de classe adultes, 1 à la bibliothèque pour la vidéo
- Radio : 1 diffuseur par cellule, plus transistor personnels en cellule

- Bibliothèque : 2800 à volumes bibliothèques quartier hommes
585 volumes bibliothèques quartier femmes sous la responsabilité des assistantes sociales une distribution par semaine
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

Une association culturelle et sportive au titre de la loi de 1901 fonctionne sous la responsabilité d'un comité mixte (personnel et détenus).

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scola^{rit}e: enseignant: 2 instituteurs à temps complet
1 institutrice au quartier des femmes, 3h par semaine
2 enseignants pour l'alphabétisation aux étrangers et illétrés
5 professeurs pour la préformation
- Détenus scolarisés de façon permanente :
35 détenus : répartis en 2 groupes pour la préparation au C.E.P
variable : 1 groupe pour la préparation au brevet des collèges
variable : 1 groupe de mineurs
variable : 1 groupe des illétrés
variable : 1 groupe d'alphabétisation pour étrangers
10 détenus : 1 groupe formation professionnelle en maçonnerie et béton armé par unités capitalisables GRETA

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 vacataire
- Dentiste : consultations
- Psychiatre : 1 S.A.S.
- Infirmiers : 1 Croix Rouge (à temps)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistantes sociale : 1 (à mi temps)
- Visiteurs de prison : 9
- Télévision : 1 poste salle d'école 1 poste réfectoi-
toire condamnés 1 poste réfectoire
prévenus
- Radio : récepteurs transistors personnels
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité: enseignant: 1 instituteur à plein temps 21 heures par
semaine
1 instituteur à mi temps
1 instituteur occasionnel étranger
- 20 détenus scolarisés de façon permanente (priorité aux mineurs
illétrés)
- Examens présentés: C.E.P. 14 reçus en 1981
- Activité pédagogique audio visuelle

<u>TRAVAIL</u>	Nombre	Rémunérations moyennes brutes mensuelles	
- Service général	10	1ère catégorie	20 F
		2ème catégorie	14 F
		3ème catégorie	11 F

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 vacataire
- Dentiste : consultations
- Psychiatre : 1 D.A.S.S.
- Infirmière : 1 Croix Rouge (mi temps)

MAISON D'ARRÊT: RODEZ	DOCUMENT à JOUR LE: 01.01.1982
ADRESSE: 2 Impasse des Capucins 12000 RODEZ	TEL: (65) 68.06.49
CHEF D'ETABLISSEMENT: M. DRELON	ADJOINT: M. KOCH
T.G.I. compétent: RODEZ MILLAU	J.A.P. : M. OLIVIER TEL : (65) 68.39.94

DETENTION

Hommes

Femmes

- Capacité théorique 37 + 5 places quartier de semi liberté
- Capacité pratique 60
- Capacité maximum 65
- Effectif des détenus présents au 1er février 1982 : 45
 - . Type de détention : en commun (dortoirs)
 - . Mode de vie
 - Vie communautaire de 7h à 19h
 - déjeuner 11h30
 - dîner 17h30
 - . Promenades : 1h le matin + 1h l'après midi
 - . Parloirs : mardi, jeudi, et samedi de 14 à 16h30
 - . Travaux en cours

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 une visite par semaine
- Dentiste : 1 une visite par semaine
- Psychiatre : 1 deux visites par mois
- Infirmière : 1 1h par jour (Croix Rouge)

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistante sociale : 1
- Visiteurs de prison : 1
- Télévision : 2 postes dont 1 à l'école
3h par jour (1 jour sur 3) pour les inoccupés
3h30 le samedi et le dimanche pour les travailleurs
- Bibliothèque : prêt de 5 livres par semaine et par détenus
- Radio : 5 stations au choix dans chaque cellule
- Aumôniers : 1

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité: enseignant: 1 instituteur à temps partiel 9h par semaine : M.A. ET Q.S.R.
cours par correspondance : AUXILLIA C.N.T.E.
- Examens présentés: C.E.P. en 1981 présentés 6 reçus 6
B.A.C. en 1981 présentés 1 reçus 1

TRAVAIL

- Détenus employés au Service Général : 8
- Détenus employés au paillage de chaise (concession) : 7
- Détenus employés au montage de fil électrique pour abat jour (concession) : 4

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 1 une visite par semaine et intervention à la demande
- Dentiste : 1 intervention à la demande
- Psychiatre : 1 deux visites par mois
- Infirmière : 1 à temps partiel

MAISON D'ARRET: TOULOUSE	DOCUMENT à JOUR LE: 01.01.1982
ADRESSE: 18 bis grande rue Saint Michel 31054 TOULOUSE CEDEX	TEL: (61) 52.92.45
CHEF D'ETABLISSEMENT: M. BOUISSET	ADJOINT: M. TIGOULET
T.G.I. compétent: TOULOUSE	J.A.P. : M. CARDE TEL : (61) 25.21.08 poste : 296

DETENTION

Hommes

Femmes

- Capacité théorique 210 20
- Capacité pratique 265 35
- Capacité maximum 350 35 . actuellement
300 en raison
des travaux de
rénovation
- Effectif des détenus présents au 1er février 1982 : 288
- Nombre de prévenus 192
- Nombre de condamnés 91
- Dettiers 5
- Effectif des détenues présentes au 1er février 1982 : 27
- Nombre de prévenues 12
- Nombre de condamnées 14
- Nombre de dettiers 1
- L'établissement comprend : 4 quartiers hommes
un quartier femmes
- Critères d'affectation : prévenus relevant des tribunaux de
Toulouse et Saint Gaudens et les appe-
lants du ressort de la Cour de TOULOUSE
- caractéristiques de la population pénale : prévenus et condamnés
et quelques prévenus dangereux en instance de comparaître en
cour d'assises de PERPIGNAN ou autres tribunaux.
 - . Type de détention
 - 4 quartiers hommes
 - quartier I : 1 dortoir, 3 cellules + 6 cellules disciplinaire
 - quartier II : 72 cellules
 - quartier III : 6 dortoirs, 2 cellules, 8 cellules Q.P.G.S.
infirmerie (comprenant 1 dortoir et 7
cellules) actuellement évacué en rénovation
 - quartier IV : 75 cellules
 - 1 quartier femmes 8 cellules et 2 dortoirs, 1 infirmerie,
1 cellule de punition .

- . Mode de vie - lever 7h00
- petit déjeuner 7h30
- déjeuner 11h30
- dîner 17h30
- fermeture du soir 18h30
- extinction des lumières 23h00
- . Promenades : alternées durée : 2h
- . Parloirs : prévenus : mardi, jeudi, samedi de 14h à 17h
condamnés : mardi, (lettres de A à G)
jeudi (lettre de H à Z)
- . Travaux en cours : rénovation d'un quartier hommes et quartier femmes
- . Activités : travail de 8h à 11h30 et de 14h à 17h30

ASSISTANCE MEDICALE

- Généralistes : 3 fois par semaine
- Dentiste : 1 fois par semaine
- Psychiatre : 2 D.D.A.S. 1 fois par semaine
- Dermatologue : D.D.A.S. 1 fois tous les 15 jours
- Infirmière : 1 Croix Rouge
- Infirmière pénitentiaire : 1
- Dépistage anti-vénérien : D.D.A.S. tous les 15 jours
- Aide soignant premier surveillant : 1
- Prophylaxie : D.A.S.S. tous les 15 jours

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

- Assistantes sociales : 3
- Educateur : 1
- Visiteurs de prison : 27
- Sports : 1 moniteur sportif pénitentiaire
1 moniteur sportif Education Nationale
- Cinéma : 1 séance par quinzaine
- Télévision : 4 appareils
- Radio : individuelle
- Bibliothèque : 7000 Volumes 1 au quartier des femmes
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 israélite

SCOLARITE et FORMATION PROFESSIONNELLE

- **Scalarité: enseignant:** 2 enseignants | 21h par semaine
1 enseignant |
- par correspondance C.N.T.E. AUXILIA
- **Examens présentés en 1980 :** C.E.P. 35 reçus
Brevet des collèges 10 reçus
Employé de bureau
Aide comptable 6 reçus
Entrée universitaire
et enseignement sup. 8 reçus

TRAVAIL

Rémunérations moyennes brutes mensuelles

- 145 occupés en moyenne
- paillage de chaises : 40 | 726 Frs
- mise en sachets de cartes de vœux
10. à 30 et routage
- montage d'ensembles en matière plastique | 437 Frs
- passementerie pour les femmes
- Service général : 40 | Rémunération moyennes brutes
- Service bâtiments : 17 dont 3 pour l'ate- | journalières entre
lier régional de menuiserie | 9,50 F et 18,50 F

- Lever : 5h30 (jours ouvrables) 7h30 (dimanches, jours fériés ou chômé)
- le départ des semi libres est échelonné entre 6h et 7h30 (module suivant employeur)
- le retour au C.S.L. également subordonné aux horaires de travail est fixé au plus tard, à 20h30
- les permissions de sortir : Après un délai d'épreuve de huit jours, les semi-libres bénéficient d'une permission de sortir les dimanches, jours fériés ou chômés, de 9h à 20h sous réserve d'une bonne conduite.

ASSISTANCE MEDICALE

- 4 médecins de la ville, dans les cas d'urgence
 - les semi-libres, peuvent également bénéficier des soins médicaux gratuits du personnel médical et paramédical de la maison d'arrêt dans les mêmes conditions que les détenus de cet établissement
-

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE et CULTUELLE

(en cas de nécessité, il est fait appel au service social de la maison d'arrêt)

- Activité récréatives :
l'établissement dispose d'une salle de détente ouverte tous les soirs, jusqu'à 22h30.
Cette salle est équipée :
 - télévision : 1
 - bibliothèque : 155 livres
 - baby foot
 - jeux de société
- Aumoniers : visites régulières à l'établissement, des aumoniers catholique et protestant, de la maison d'arrêt

Etablissements pénitentiaires d'Outre-Mer

BASSE-TERRE

CAYENNE

FORT-DE-FRANCE

PLAINE-DES-GALETES

POINTE-A-PITRE

SAINT-DENIS

SAINT-PIERRE

- Transistors : individuels
- Bibliothèque : 2321 volumes
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant.

SCOLARITE

Scolarité : 1 instituteur à temps complet
 C.E.P. 4 inscrits, 4 reçus en 1981
 Brevet des collèges 3 inscrits, 2 reçus en 1981
 8 détenus inscrits à des cours par correspondance

TRAVAIL

- Travail en atelier : 28 détenus
 - * atelier vannerie, vetiver
 - * atelier reliure
 - * atelier artisanat écaille tortue
 - * atelier de menuiserie, tôlerie, peinture et mécanique générale
 - * atelier de confection de matelas
 - Service général : 16 détenus
 - Semi-liberté : néant
- Travail rémunéré à la tâche
 Tarifs réglementaires

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Professeurs détachés du GRETA
- Initiation mécanique générale : 50 H
- Brochure : 50 H

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistante sociale : 1
- Aides sociaux : 1
- Professeur d'éducation physique et sportive : 1
- Collège dirigé par l'État : 1
- Télévision : 1
- Cinéma : 1

Maison d'Arrêt de CAYENNE	Document mis à jour le 1er janvier 1982
2, rue François ARAGO B.P. 319 97305 - CAYENNE CEDEX	Tél. : 31.00.78 31.00.89
Surveillant-chef : M. JEAN-LOUIS	Adjoint : M. ELMIRA
T.G.I. compétent : CAYENNE	J.A.P. : D. ZEVACO Tél : 31.11.60

DETENTION

	Hommes	Femmes
- Capacité théorique :	65	6
- Capacité pratique :	100	8
- Capacité maximum :	111	12
- Effectif des détenus présents au 1er janvier 1982: 81		
nombre de prévenus :	49	
nombre de condamnés :	32	
- Effectif des détenues présentes au 1er janvier 1982 : 5		
nombre de prévenues :	3	
nombre de condamnées :	2	

Population pénale : R.C. à temps.....	7
tutelle pénale.....	0
condamnés majeurs.....	28
condamnés mineurs.....	0
prévenus.....	51

- Critères d'affectation : Prévenus et condamnés relevant du T.G.I. de CAYENNE; de la C.A. de FORT DE FRANCE (chambre détachée) et du T.P.F.A. de PARIS (audiences foraines)

- Conditions de détention :

Type de détention : en commun + 8 cellules individuelles, soit :

- un quartier condamnés hommes adultes
- un quartier prévenus hommes adultes
- un quartier femmes
- un quartier mineurs
- un quartier semi-libres

Mode de vie :

- * lever : 6 h
- * petit déjeuner : 6 h
- * casse-croute : 9 h
- * déjeuner : 12 h
- * dîner : 17 h (dans les dortoirs-réfectoires ou en cellule)
- * fermeture : 17 h 30
- * extinction des lumières : 20 h
- * promenades : 6 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h
- * douches : à volonté dans les cours attenantes aux dortoirs.
- * parloirs : lundi, mercredi, vendredi pour les prévenus
jeudi pour les condamnés, de 14 h 30 à 16 h.
- * Travail : de 7 h à 11 h 30 et de 14 h 30 à 16 h 30 (service général)
- * Travaux en cours : travaux de sécurité au chemin de ronde.

ASSISTANCE MEDICALE

- Généraliste : 1 médecin (visite hebdomadaire)
- Psychiatre : 1 (visite hebdomadaire - D.A.S.S.)
- Dentiste : 1 (visite hebdomadaire)
- Dermatologue : 1 (visite hebdomadaire, D.A.S.S.)
- Spécialistes : à la demande du généraliste sur place ou à l'hôpital.
- Infirmier : 1 à temps complet.

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistant social : 1 (à temps complet)
- Educateurs : 1 contractuel (mineurs)
- Visiteurs de Prison : 11
- Organismes extérieurs intervenant en détention : Association d'aide aux détenus.
- Cinéma : 1 séance hebdomadaire pour les condamnés
- Télévision : quartier mineurs, semi-libres et femmes.
- Radio : transistors individuels
- Bibliothèque : 940 ouvrages
- Sports : non dirigés l'après-midi pour les condamnés à tour de rôle
- Aumôniers : 1 catholique, 1 protestant, 1 adventiste

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 4 enseignants à temps complet : 2 mineurs, 1 majeur, 1 femme

Par correspondance : UNIECO, AUXILIA

- Formation professionnelle : moniteurs détachés par la DAFCO
 - * initiation aux métiers du bâtiment
 - * cuisine de collectivité
 - * anglais 1er et second degré.

TRAVAIL :

- Service général : 30 postes, tarifs réglementaires
 - Bâtiment (travaux neufs et entretien) 11 postes, tarifs réglementaires
 - Semi-liberté : 14 places
 - Travail concédé : 1 concessionnaire
 - * 1 atelier de reliure
 - * 1 atelier de confection de tapis et objets divers en paille vétiver
 - * 1 atelier de travail artisanal d'art (écaille de tortue et corne)
- Travail rémunéré à la tâche, Salaires variant selon l'importance des commandes saisonnières.

Centre de Détention de LA PLAINE DES GALETS	Document à jour au 01.01.1982
97420 LE PORT	Tél. : (19.262) 42.14.09
Chef d'Etablissement : M. RIVIERE Roland (Chef M.A.)	Adjoint : M. BOISVILLIERS René (Surveillant-chef)
T.G.I. compétent : SAINT-DENIS	J.A.P. : M. PREVOST Tél. : (19.262) 21.11.04

DETENTION

- Capacité théorique : 200
- Capacité pratique : 200
- Capacité maximum : 200
- Effectif présent au 01.01.1982 : 172
- Critères d'affectation :
 - * Prévenus et condamnés mineurs ou jeunes adultes (18 - 21 ans relevant d'un régime éducatif)
 - * Condamnés définitifs offrant des gages sérieux de réinsertion sociale
- Répartition de la population pénale :
 - * R.C.P. : 9
 - * R.C. : 118
 - * Emprisonnement : 38
 - * Prévenus (mineurs et jeunes) : 7
- Conditions de détention

Type de détention : en commun de jour, isolement la nuit.

Mode de vie :

 - * Lever : 6 h
 - * Travail : 7 h à 11 h 30 et 13 h 30 à 17 h
 - * Déjeuner : 11 h 45
 - * Dîner : 17 h 45
 - * Fermeture générale : 19 h
 - * Parloirs : samedis et dimanche après-midi de 12 h 30 à 16 H
 - * Sports et loirirs : football, ping-pong pétanque divers jeux de société télévision et cinéma.
- Travaux importants en cours :
 - * Construction de logements de fonction
 - * Construction d'ateliers
 - * Mise en exploitation de la zone agricole.

ASSISTANCE MEDICALE

- 1 médecin généraliste : 1 visite hebdomadaire
- 1 dentiste : 2 visites mensuelles
- 1 infirmière

ASSISTANCE SOCIALE, EDUCATIVE ET CULTURELLE

- Assistant social : 1 (temps partiel avec la M.C. de SAINT-DENIS)
- Educateur : -
- Visiteur de Prison : 1
- Aumônier : 1 catholique
- Bibliothèque : 200 ouvrages (échanges avec la MC de St-DENIS)
- Télévision : 2 (mineurs et adultes)
- Cinéma : 1 projection par mois
- Radio : récepteurs individuels

SCOLARITE ET FORMATION PROFESSIONNELLE

- Scolarité : 1 instituteur C A E I à plein temps
- Formation :
 - intra muros : néant
 - professionnelle extra muros : stage FPA en semi-liberté (4 à 5 en moyenne par an)
- Organisme de cours par correspondance : AUXILIA, UNIECO, TELE-ENSEIGNEMENT
- Examen présenté en 1981 : 7 certificats d'études primaires.

TRAVAIL PENITENTIAIRE

- Service général : 90
- Ateliers : 16
- Chantiers bâtiment : 16
- Exploitation agricole : 32
- Travaux entretien et aménagement divers : 11
- Inoccupés : néant (*)
- Rémunération mensuelle moyenne brute
 - * Service général : 93 F.
 - * Travaux bâtiments : 135 F.

(*) 23 jeunes scolarisés à plein temps.

C.D. MULHOUSE	page 26
C.S.L. MULHOUSE.....	page 365
C.D. MURET.....	28
M.A. NANCY.....	368
M.A. NANTES.....	332
C.P. NANTES.....	31
M.A. NEVERS.....	139
M.A. NICE.....	247
M.A. NIMES.....	406
M.C. NIMES.....	49
M.A. NIORT.....	98
M.A. ORLEANS.....	295
C.D. OERMINGEN.....	33
M.A. PARIS-LA-SANTE.....	285
M.A. PAU.....	100
M.A. PERIGUEUX.....	102
M.A. PERPIGNAN.....	410
M.C. POISSY.....	51
M.A. POITIERS.....	104
M.A. PONTOISE.....	298
M.A. PRIVAS.....	216
M.A. QUIMPER.....	334
M.A. REIMS.....	141
M.A. REMIREMONT.....	371
M.A. RENNES.....	336
C.P. RENNES.....	75
M.A. RIOM.....	218
C.D. RIOM.....	35
M.A. ROANNE.....	220
M.A. ROCHEFORT-SUR-MER.....	72
M.A. RODEZ.....	412
M.A. ROUEN.....	176
M.A. SAINT-BRIEUC.....	339
M.A. SAINTES.....	107
M.A. SAINT-ETIENNE La Talaudière.....	222
M.A. SAINT-MALO.....	341
M.C. SAINT-MARTIN-DE-RE Fort de la Pré.....	53
M.C. SAINT-MARTIN-DE-RE Citadelle.....	55
M.C. SAINT-MARTIN-DE-RE Caserne.....	57
M.A. SAINT-MAUR.....	59
M.A. SAINT-NAZAIRE.....	343

M.A. SAINT-OMER.....	page 179
M.A. SAINT-QUENTIN.....	181
C.E.T.C.P. SAINT-SULPICE-LA-POINTE.....	40
M.A. SARREGUEMINES.....	37 4
M.A. SAVERNE.....	37 6
M.A. SOISSONS.....	183
M.A. STRASBOURG.....	3 79
M.Cor. STRASBOURG.....	38 3
C.S.L. STRASBOURG.....	38 5
M.A. TARBES.....	41 4
C.S.L. THIONVILLE.....	38 6
C.D. TOUL.....	37
M.A. TOULON.....	2 49
M.A. TOULOUSE.....	41 6
C.S.L. TOULOUSE.....	4 19
M.A. TOURS.....	30 0
M.A. TREVOUX.....	22 4
M.A. TROYES.....	143
M.A. TULLE.....	110
M.A. VALENCE.....	22 5
M.A. VALENCIENNES.....	185
M.A. VANNES.....	34 5
M.A. VERSAILLES.....	30 2
M.A. VESOUL.....	145
C.S.L. VILLEJUIF.....	30 4

Etablissements Pénitentiaires d'Outre-Mer

M.A. BASSE-TERRE.....	422
M.A. POINTE-A-PITRE.....	43 0
M.A. SAINT-PIERRE.....	43 4
C.D. PLAINE DES GALETS.....	42 8
M.C. SAINT-DENIS.....	43 2
M.C. FORT-DE-FRANCE.....	42 6
M.A. CAYENNE.....	42 4